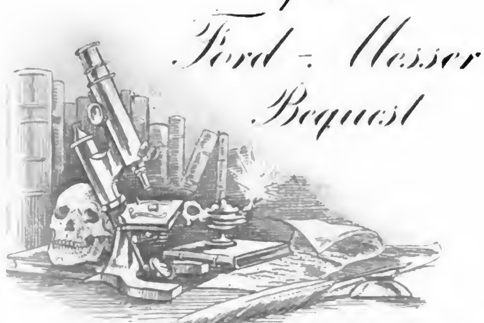
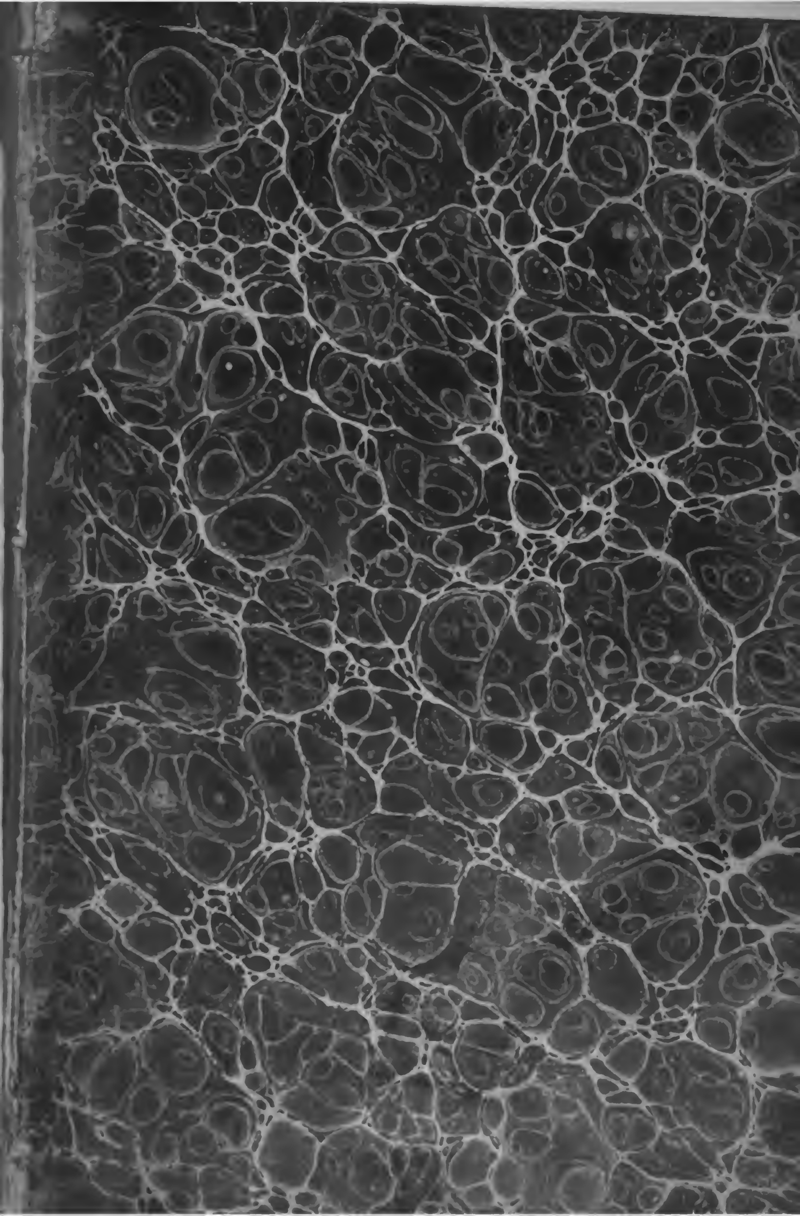




E F FABER



ANNUAIRE

HISTORIQUE.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

ANNUAIRE

HISTORIQUE

POUR L'ANNÉE 1837,

PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.



A PARIS,

CHEZ JULES RENOUARD,

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

RUE DE TOURNON, N° 6.

1836.

AVERTISSEMENT.

L'ANNUAIRE de la Société de l'Histoire de France contient des tablettes, des notices et des extraits, destinés à servir d'éclaircissements aux historiens originaux, dont la publication forme l'objet principal des travaux de cette Société. Il sera traité alternativement de la géographie, de l'histoire, de la littérature et des arts de la France. Dans chacune de ces parties on aura toujours soin de procéder du général au particulier. Ainsi, après avoir publié la chronologie des rois et le tableau des pays de la France, on donnera successivement la chronologie des grands feudataires de la couronne et des grands officiers civils et militaires du royaume; le tableau des diocèses et des abbayes, et les différentes suites des archevêques, des évêques et des abbés; la liste des pairies, des parlements, des universités, des généralités, bailliages, sénéchaussées, etc.; la description particulière des provinces, de leurs divisions et même des localités. De même pour la partie de la littérature et pour celle des arts : aux pièces publiées cette année et propres à donner une idée générale de

l'état de la langue et de la musique à différentes époques, succéderont des tables destinées à faire connaître les écrivains et les artistes, ainsi que les productions les plus remarquables de chaque siècle. Enfin, l'Annuaire de la Société devra former comme un répertoire de l'Histoire de France, et présenter un précis de tous les renseignements qui se peuvent tirer de la réunion de nos cinq grands ouvrages historiques, savoir : l'*Art de vérifier les Dates*, le *Gallia christiana*, l'*Histoire littéraire*, les *Monuments de la monarchie française* et la *Bibliothéque historique de la France.*

Nous avions l'espoir d'offrir à nos lecteurs, dès notre premier numéro, la description de l'une de nos plus intéressantes provinces, de la Normandie, et M. Auguste Le Prévost, plus capable que personne d'un pareil travail, avait bien voulu s'en charger; malheureusement ses nombreuses occupations ne lui ont pas permis de l'achever à temps. Toutefois rien ne sera perdu pour l'Annuaire; on connaît le zèle et l'amour de ce savant confrère pour la Société, et l'on peut promettre à nos lecteurs de l'année 1838, le morceau dont l'absence ne se fera que trop sentir aujourd'hui.

Les Sociétaires qui auraient des articles ou des rectifications à insérer dans l'Annuaire, sont priés de les adresser au Secrétaire de la Société avant le premier juillet de chaque année.

Le conseil s'assemble le premier lundi de chaque mois dans la salle du conservatoire de la Bibliothéque du Roi, rue des Petits-Champs, n° 10. Tous les membres de la Société ont droit d'y assister. L'assemblée générale de la Société se tiendra le 8 mai, rue Taranne, n° 12.

Toute demande d'admission dans la Société de l'Histoire de France doit être adressée, soit verbalement au conseil par l'organe d'un Sociétaire, soit par écrit à M. le Secrétaire de la Société.

Les Sociétaires qui résident dans les départements ou à l'étranger, sont priés de faire choix de correspondants à Paris.

Séances du CONSEIL D'ADMINISTRATION *de la Société de l'Histoire de France, en* 1837.

2 Janvier.
6 Février.
6 Mars.
3 Avril.
8 Mai, assemblée générale de la Société.
5 Juin.
3 Juillet.
7 Août.
4 Septembre.
2 Octobre.
6 Novembre.
4 Décembre.

Par arrêté du Conseil, du 16 mai 1836, le comité de l'Annuaire de 1837 a été composé, avec M. J. DESNOYERS, qui en fait de droit partie comme secrétaire de la Société, de MM. GUÉRARD, président, DUCHESNE aîné, ALLOU et PAULIN PARIS.

ANNÉE 1837.

Comput ecclésiastique.		*Quatre-Temps.*	
Nombre d'Or en 1837.	14	Février.......	15, 17 et 18
Epacte...............	XXIII	Mai.	17, 19 et 20
Lettre dominicale....	A	Septembre....	20, 22 et 23
Indiction romaine....	10	Décembre. ...	20, 22 et 23

Fêtes mobiles.

Septuagésime, 22 janvier.
Les Cendres, 8 février.
Pâques, 26 mars.
Ascension, 4 mai.
Pentecôte, 14 mai.
La Fête-Dieu, 25 mai.
1er dim. de l'Avent, 3 déc.

Éclipses de 1837.

Le 5 avril, éclipse de Soleil, invisible à Paris.
Le 20 avril, éclipse totale de Lune, visible à Paris, de 6h 58′ 6″ du soir, jusqu'à 10h 41′ 1″.
Le 4 mai, éclipse de Soleil, invisible à Paris.
Le 13 octobre, éclipse totale de Lune, visible à Paris, de 9h 39′ 7″ du soir, jusqu'à 1h 12′ 4″ du matin.
Le 29 octobre, éclipse de Soleil, invisible à Paris.

Calendriers solaires. Julien.	Répub.	Grégor	Jours de la semaine.	JANVIER. FÊTES ET SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.	Temps moyen au midi vrai
					H. ′	H. ′	H. ′ ″
Déc.	Niv.						
20	11	1	Dim.	Circoncision.	7.56	4.12	0. 3.56
21	12	2	Lun.	s. Basile, évêque.	7.56	4.12	0. 4.24
22	13	3	Mar.	ste Geneviève.	7.56	4.13	0. 4.52
23	14	4	Mer.	s. Rigobert.	7.56	4.15	0. 5.20
24	15	5	Jeu.	s. Siméon Stylite.	7.56	4.16	0. 5.47
25	16	6	Ven.	Épiphanie.	7.55	4.17	0. 6.14
26	17	7	Sam.	s. Théau.	7.55	4 19	0. 6.40
27	18	8	Dim.	1er *après l'Epiph.*	7 55	4.20	0. 7. 5
28	19	9	Lun.	s. Furcy.	7.54	4.21	0. 7.31
29	20	10	Mar.	s. Paul, ermite.	7.54	4.22	0. 7.55
30	21	11	Mer.	s. Théodose.	7.53	4.23	0. 8.19
31	22	12	Jeu.	s. Eutrope.	7.53	4.25	0. 8.43
Janvier. 1	23	13	Ven.	s. Léonce.	7.52	4.26	0. 9. 5
2	24	14	Sam.	s. Hilaire.	7.51	4.27	0. 9.27
3	25	15	Dim.	IIe *après l'Epiph.*	7.51	4.29	0. 9.49
4	26	16	Lun.	s. Guillaume.	7.50	4.30	0.10. 9
5	27	17	Mar.	s. Antoine.	7.49	4.31	0.10.29
6	28	18	Mer.	Chaire de s. Pierre.	7.49	4.33	0.10.48
7	29	19	Jeu.	s. Sulpice.	7.48	4.35	0.11. 7
8	30	20	Ven.	s. Sébastien.	7.47	4.36	0.11.25
9	Pluviose. 1	21	Sam.	ste Agnès.	7.46	4.38	0.11.42
10	2	22	Dim.	*Septuagésime.*	7.45	4.39	0.11.58
11	3	23	Lun.	s. Ildephonse.	7.44	4.41	0.12.13
12	4	24	Mar.	s. Babylas.	7.42	4.43	0.12.28
13	5	25	Mer.	Conv. de s. Paul.	7.41	4.45	0.12.42
14	6	26	Jeu.	ste Paule.	7.40	4.46	0.12.55
15	7	27	Ven.	s. Julien.	7.39	4.47	0.13. 7
16	8	28	Sam.	s. Charlemagne.	7 38	4.49	0.13.19
17	9	29	Dim.	*Sexagésime.*	7.36	4.50	0.13.29
18	10	30	Lun.	ste Bathilde.	7.35	4.52	0.13.39
19	11	31	Mar.	s. Cyr.	7.34	4.54	0.13.48

JANVIER.

ÉVÉNEMENS HISTORIQUES DE FRANCE avant 1789.

Âge de la Lune.	Calendriers lunaires. Hébraï.	Calendriers lunaires. Hégire.	Calend. grég.		
24	Febeth. 24	Ramadhan. 23	1	1515	Louis XII meurt à Paris, âgé de 53 ans.
25	25	24	2	1604	Edit de rappel des Jésuites.
26	26	25	3	1656	Math. Molé, m. à Paris, âgé de 72 ans.
27	27	26	4	1672	Ire repr. de *Bajazet*, trag. de Racine.
28	28	27	5	1757	Damiens assassine Louis XV.
29	29	28	6	1649	Louis XIV sort de Paris av. Mazarin.
1	Sabath. 1	29	7	1565	Edit pr exclure les Jésuites de France.
2	2	30	8	1558	Calais repris sur les Anglais.
3	3	Schoual. 1	9	1514	Anne de Bretagne m. à Blois, à 38 ans.
4	4	2	10	1724	Abdication de Philippe V, roi d'Esp.
5	5	3	11	1787	Traité de com. entre la Fr. et la Russ.
6	6	4	12	1673	Racine et Fléchier reçus à l'Acad. Fr.
7	7	5	13	1726	Incendie de l'hist. de L. XIV, pr Rac.
8	8	6	14	1526	François 1er recouvre la liberté.
9	9	7	15	1761	Les Anglais s'empar. de Pondichéry.
10	10	8	16	1589	Bussy le Clerc mène le Parl. à la Bast.
11	11	9	17	1562	Edit permett. les assembl. des Calvin.
12	12	10	18	1650	Arrestation du prince de Condé, etc.
13	13	11	19	1418	Prise de Rouen par les Anglais.
14	14	12	20	1771	Maupeou fait dissoudre le Parlement.
15	15	13	21	1536	Calvin s'établit à Genève.
16	16	14	22	1685	Furetière exclu de l'Académie.
17	17	15	23	1656	Pascal publie sa lettre à un provincial.
18	18	16	24	1770	Les rentes réduites par l'abbé Terray.
19	19	17	25	1714	Ire assemblée pr la bulle *Unigenitus*.
20	20	18	26	1713	Chardin meurt près de Londr., à 70 a.
21	21	19	27	1732	Clôture du cimetière Saint-Médard.
22	22	20	28	814	Charlemagne m. à Aix-la-Chapelle.
23	23	21	29	1743	Le card. de Fleury meurt à 90 ans.
24	24	22	30	1589	Procession de la Ligue à Paris.
25	25	23	31	1686	Mort du poëte Jean Mairet.

CALENDRIERS SOLAIRES. Julien.	Répub.	Grégor.	JOURS de la semaine.	FÉVRIER. FÊTES ET SAINTS.	LEVER du Soleil.	COUCHER du Soleil.	Temps moyen au midi vrai.
Janv.	Pluv.				H. '	H. '	H. ' ''
20	12	1	Mer.	s. Ignace.	7.33	4.56	0.13.56
21	13	2	Jeu.	PURIFICATION.	7.32	4.57	0.14. 4
22	14	3	Ven.	s. Blaise.	7.30	4.59	0.14.11
23	15	4	Sam.	ste Jeanne.	7.28	5. 0	0.14.16
24	16	5	DIM.	*Quinquagésime.*	7.27	5. 2	0.14.21
25	17	6	Lun.	ste Dorothée.	7.25	5. 3	0.14.25
26	18	7	Mar.	s. Romuald.	7.24	5. 5	0.14.29
27	19	8	Mer.	*Les Cendres.*	7.23	5. 7	0.14 31
28	20	9	Jeu.	ste Apolline.	7.21	5. 9	0.14.33
29	21	10	Ven.	ste Scholastique.	7.20	5.11	0.14.34
30	22	11	Sam.	s. Séverin.	7.18	5.13	0.14.34
31	23	12	DIM.	1er *D. de Carême.*	7.17	5.14	0.14.34
Février. 1	24	13	Lun.	s. Grégoire.	7.15	5.16	0.14.32
2	25	14	Mar.	s. Valentin.	7.13	5.17	0.14.30
3	26	15	Mer.	*Q.-T.* s. Faustin.	7.11	5.18	0.14.27
4	27	16	Jeu.	ste Julienne.	7. 9	5.20	0.14.23
5	28	17	Ven.	*Q.-T.* s. Antoine.	7. 7	5.22	0.14.19
6	29	18	Sam.	s. Siméon.	7. 5	5.23	0.14.14
7	30	19	DIM.	IIe *D. de Carême.*	7. 4	5.25	0.14. 8
8	Ventose. 1	20	Lun.	s. Eucher.	7. 2	5.27	0.14. 2
9	2	21	Mar.	s. Flavien.	7. 0	5.29	0.13.54
10	3	22	Mer.	ste Isabelle.	6.58	5.30	0.13.47
11	4	23	Jeu.	s. Lazare.	6.57	5.32	0.13.38
12	5	24	Ven.	s. Prétextat.	6.55	5.34	0.13.29
13	6	25	Sam.	s. Mathias.	6.53	5.35	0.13.20
14	7	26	DIM.	IIIe *D. de Carême.*	6.51	5.37	0.13.10
15	8	27	Lun.	ste Honorine.	6.49	5.38	0.12.59
16	9	28	Mar.	s. Romain.	6.47	5.40	0.12.48

FÉVRIER.

ÉVÉNEMENS HISTORIQUES DE FRANCE avant 1789.

Age de la Lune.	CALENDRIERS LUNAIRES. Hébraï.	CALENDRIERS LUNAIRES. Hégire.	Calend. grég.		ÉVÉNEMENS HISTORIQUES DE FRANCE avant 1789.
26	Sabath. 26	Schoual. 24	1	1393	Charles VI risque d'être brûlé.
27	27	25	2	1586	Des Adrets meurt âgé de 73 ans.
28	28	26	3	1486	Ire tenue de la foire St.-Germain.
29	29	27	4	1774	La Condamine m. à Paris âgé de 71 a.
1	30	28	5	1357	Etats généraux tenus à Paris.
2	Adar. 1	29	6	1778	Traité ent. la France et les Et.-Unis.
3	2	Dzoulcada. 1	7	1788	Dernière lettre de La Pérouze.
4	3	2	8	1778	Lekain meurt à Paris âgé de 49 ans.
5	4	3	9	1450	Mort d'Agnès Sorel.
6	5	4	10	1778	Retour de Voltaire à Paris.
7	6	5	11	1302	Bulle de Boniface VIII, brûlée à Paris.
8	7	6	12	1712	La De de Bourgogne m. à Vers. à 26 a.
9	8	7	13	1478	Trève entre Louis XI et Edouard IV.
10	9	8	14	1709	Ire repr. de *Turcaret*, com. de Le Sage.
11	10	9	15	1788	La question abolie en France.
12	11	10	16	1722	Plantation des gr. routes en France.
13	12	11	17	1589	Ire séance du conseil de la Ligue.
14	13	12	18	1563	Poltrot assassine le duc de Guise.
15	14	13	19	1651	Mazarin banni par le Parlement.
16	15	14	20	1771	De Mairan, sec. de l'Acad., m. à Par.
17	16	15	21	1397	Les condamnés assistés par un ecclés.
18	17	16	22	1787	Assemblée des notables à Versailles.
19	18	17	23	1766	Stanislas, R. de Pologne, m. à Lunévill.
20	19	18	24	1525	François Ier, pris à la bat. de Pavie.
21	20	19	25	1756	Masers de Latude s'échappe de la Bast.
22	21	20	26	1266	Bat. de Bénévent gag. pr Ch. d'Anjou.
23	22	21	27	1777	Le C. de S.-Florentin m. à Paris, 73 a.
24	23	22	28	1624	Antoine Favre, jurisc., meurt à 67 ans.

CALENDRIERS SOLAIRES. Julien.	Répub.	Grégor.	JOURS de la semaine.	MARS. FÊTES ET SAINTS.	LEVER du Soleil.	COUCHER du Soleil.	Temps moyen au midi vrai.
Févr.	Ven.				H. ′	H. ′	H. ′ ″
17	10	1	Mer.	s. Aubin.	6.45	5.42	0.12.36
18	11	2	Jeu.	s. Simplice.	6.43	5.43	0.12.24
19	12	3	Ven.	s. Marin.	6.41	5.44	0.12.11
20	13	4	Sam.	s. Casimir.	6.39	5.46	0.11.58
21	14	5	Dim.	IVe *D. de Carême.*	6.37	5.48	0.11.44
22	15	6	Lun.	s^te^ Colette.	6.35	5.50	0.11.30
23	16	7	Mar.	s^te^ Perpétue.	6.33	5.51	0.11.16
24	17	8	Mer.	s. Jean de Dieu.	6.31	5.52	0.11. 1
25	18	9	Jeu.	s^te^ Françoise.	6.29	5.54	0.10.46
26	19	10	Ven.	s. Droctové.	6.27	5.56	0.10.30
27	20	11	Sam.	s. Vindicien.	6.24	5.57	0.10.14
28	21	12	Dim.	*La Passion.*	6.22	5.59	0. 9.58
Mars. 1	22	13	Lun.	s^te^ Euphrasie.	6.20	6. 0	0. 9.41
2	23	14	Mar.	s. Lubin.	6.18	6. 1	0. 9.25
3	24	15	Mer.	s. Longin.	6.16	6. 3	0. 9. 7
4	25	16	Jeu.	s. Cyriaque.	6.14	6. 5	0. 8.50
5	26	17	Ven.	s^te^ Gertrude.	6.12	6. 7	0. 8.32
6	27	18	Sam.	s. Alexandre.	6.10	6. 8	0. 8.15
7	28	19	Dim.	*Les Rameaux.*	6. 8	6. 9	0. 7.57
8	29	20	Lun.	s. Joachim.	6. 6	6.11	0. 7.38
9	30	21	Mar.	s. Benoît.	6. 3	6.12	0. 7.20
10	Germinal. 1	22	Mer.	s^te^ Lée.	6. 1	6.14	0. 7. 2
11	2	23	Jeu.	s. Victorien.	5.59	6.16	0. 6.43
12	3	24	Ven.	s. Gabriel.	5.57	6.17	0. 6.25
13	4	25	Sam.	ANNONCIATION.	5.55	6.18	0. 6. 6
14	5	26	Dim.	PAQUES.	5.53	6.20	0. 5.48
15	6	27	Lun.	s. Robert.	5.51	6.22	0. 5.29
16	7	28	Mar.	s^te^ Dorothée.	5.48	6.23	0. 5.10
17	8	29	Mer.	s. Cyrille.	5.47	6.24	0. 4 52
18	9	30	Jeu.	s. Rieul.	5.45	6.26	0. 4.33
19	10	31	Ven.	s. Benjamin.	5.42	6.27	0. 4.15

MARS.

ÉVÉNEMENS HISTORIQUES DE FRANCE avant 1789.

Age de la Lune.	CALENDRIERS LUNAIRES. Hébraï.	Hégire.	Calend. grég.		
25	24 Adar.	23 Dzoulcada.	1	1562	Massacre des protestans à Vassy.
26	25	24	2	1583	Henri III assiste à la proc. des pénit.
27	26	25	3	1638	J. de Werth pris et amené à Vincennes.
28	27	26	4	1705	Nouv. impôt d'un 10e ord. par L. XIV.
29	28	27	5	1590	Le card. de Bourbon (Ch. X) procl. roi.
30	29	28	6	1681	L'abbé de Marolles m. à Paris à 81 a.
1	30	29	7	1608	Benoit, curé de S.-Eustache, m. à 87 a.
2	1 Véadar.	30	8	1759	Révoc. du privilége de l'Encyclopédie.
3	2	1 Dzoulhedgé.	9	1661	Le card. Mazarin m. à Paris à 59 ans.
4	3	2	10	1661	Louis XIV gouverne sans 1er ministre.
5	4	3	11	1314	Jacques de Molai, brûlé à Paris.
6	5	4	12	1699	Condamn. des préceptes de Fénelon.
7	6	5	13	1569	Le pr. de Condé tué à la bat. de Jarnac.
8	7	6	14	1590	Henri IV gagne la bataille d'Ivri.
9	8	7	15	1667	Création d'un lieutenant de police.
10	9	8	16	1578	Le Hennuyer meurt à Lisieux à 81 ans.
11	10	9	17	1560	Conjuration d'Amboise.
12	11	10	18	1777	L'empereur Joseph II vient en France.
13	12	11	19	1563	Edit de pacificat. avec les protestans.
14	13	12	20	1781	Mort de Turgot.
15	14	13	21	1762	La Caille, astronome, meurt à 48 ans.
16	15	14	22	1594	Entrée de Henri IV à Paris.
17	16	15	23	1682	Décl. du clergé de Fr. sr la p. du pape.
18	17	16	24	1529	Création du Collége de France.
19	18	17	25	1221	Robert de Courtenay cour. à Constan.
20	19	18	26	1720	De Horn exécuté en place de Grève.
21	20	19	27	1351	Combat des 30 à Josselin et Ploermel.
22	21	20	28	1757	Exécution de Damiens.
23	22	21	29	1689	Théoph. Bonnet, méd., m. à 69 ans.
24	23	22	30	1778	Voltaire couronné au théâtre.
25	24	23	31	1547	François 1er m. à Rambouillet, à 52 a.

CALENDRIERS SOLAIRES. Julien.	Répub.	Grégor	JOURS de la semaine.	AVRIL. FÊTES ET SAINTS.	LEVER du Soleil.	COUCHER du Soleil.	Temps moyen au midi vrai.
Mars	Ger.				H. ′	H. ′	H. ′ ″
20	11	1	Sam.	s. Hugues.	5.40	6.29	0. 3.57
21	12	2	DIM.	*Quasimodo.*	5.38	6.30	0. 3.38
22	13	3	Lun.	s. Richard.	5.36	6.31	0. 3.20
23	14	4	Mar.	s. Ambroise.	5 34	6.33	0. 3. 3
24	15	5	Mer.	s. Vincent.	5.32	6.35	0. 2 45
25	16	6	Jeu.	ste Prudence.	5.30	6.36	0. 2.27
26	17	7	Ven.	s. Aybert.	5.28	6.37	0. 2.10
27	18	8	Sam.	s. Ganthier.	5.26	6.39	0. 1.53
28	19	9	DIM.	IIe *après Pâques.*	5.24	6.41	0. 1.36
29	20	10	Lun.	s. Macaire.	5.22	6.42	0. 1.20
30	21	11	Mar.	s. Léon. s. Ambr.	5.20	6.43	0. 1. 3
31	22	12	Mer.	s. Jules.	5.18	6.45	0. 0.47
Avril. 1	23	13	Jeu.	s. Justin.	5.16	6.47	0. 0.31
2	24	14	Ven.	s. Tiburce.	5.14	6 48	0. 0.16
3	25	15	Sam.	s. Maxime.	5.12	6.49	0. 0. 1
4	26	16	DIM.	IIIe *après Pâques.*	5.10	6.51	11.59.46
5	27	17	Lun.	s. Anicet.	5. 8	6.53	11.59.31
6	28	18	Mar.	s. Parfait.	5. 6	6.54	11.59.17
7	29	19	Mer.	s. Elphège.	5. 4	6.55	11.59. 3
8	30	20	Jeu.	s. Anselme.	5. 2	6.57	11.58.50
9	Floréal. 1	21	Ven.	ste Opportune.	5. 0	6.58	11.58.37
10	2	22	Sam.	Inv. de s. Denis.	4.58	6.59	11.58.25
11	3	23	DIM.	IVe *après Pâques.*	4.56	7. 1	11.58.13
12	4	24	Lun.	ste Beuve.	4.54	7. 3	11.58. 1
13	5	25	Mar.	s. Marc.	4.53	7. 4	11.57.50
14	6	26	Mer.	s. Clet.	4.51	7. 6	11.57.40
15	7	27	Jeu.	s. Polycarpe.	4.49	7. 7	11.57.30
16	8	28	Ven.	ste Valérie.	4.47	7. 8	11.57.20
17	9	29	Sam.	ste Marie egypt.	4.45	7.10	11.57.11
18	10	30	DIM.	Ve *après Pâques.*	4.44	7.11	11.57. 3

Age de la Lune.	Calendriers lunaires. Hébraï.		Hégire.		Calend. grég.	AVRIL. Événemens historiques de France avant 1789.	
26	Véadar.	25	Dzoulhedgé.	24	1	1431	J. Juvenel, arch. de Reims, m. à 85 a.
27		26		25	2	1305	Jeanne de Navarre meurt à 35 ans.
28		27		26	3	1730	Enregistrement de la bulle *Unigenitus*.
29		28		27	4	1609	De l'Ecluse, bot., m. à Leyde à 83 ans.
1		29		28	5	1250	Saint-Louis, prisonnier à Mansourah.
2	Nisan.	1		29	6	1468	Etats génér. convoq. à Tours p. L. XI.
3		2	Moharram.	1	7	1652	Comb. de Blenau, ent. Turen. et Cond.
4		3		2	8	1364	Jean II m. prisonnier à Londr., à 54 a.
5		4		3	9	1217	P. de Courtenay, cour. à Constantin.
6		5		4	10	1302	Etats gén. convoq. pr Philippe-le-Bel.
7		6		5	11	1713	Traité de paix signé à Utrecht.
8		7		6	12	1204	Constantinople prise par les croisés fr.
9		8		7	13	1598	Edit de Nantes en fav. des protestans.
10		9		8	14	1764	Mme de Pompadour meurt à 44 ans.
11		10		9	15	1719	Mme de Maintenon m. à S.-Cyr à 84 a.
12		11		10	16	1788	Buffon meurt âgé de 81 ans.
13		12		11	17	1775	Incendie de la salle de spect. à Troyes.
14		13		12	18	1450	Victoire de Formigny : la Norm. déliv.
15		14		13	19	1054	Léon IX, né en Alsace, m. à R. à 52 a.
16		15		14	20	1314	Clément V, de Bordeaux, m. à Avignon.
17		16		15	21	1699	Jean Racine meurt à 59 ans.
18		17		16	22	1370	H. Aubriot pose la 1re p. de la Bastille.
19		18		17	23	1343	Humbert II cède le Dauphiné à la Fr.
20		19		18	24	1617	Assassinat de Concini, mar. d'Ancre.
21		20		19	25	1707	Bat. d'Almanza gagn. par de Berwick.
22		21		20	26	1722	L'actrice Gauthier se fait carmélite.
23		22		21	27	1404	Mort de Philip.-le-Hardi, d. de Bourg.
24		23		22	28	1503	Bat. de Cerignole : la Fr. perd Naples.
25		24		23	29	1630	D'Aubigné meurt âgé de 80 ans.
26		25		24	30	1524	Bayard meurt âgé de 48 ans.

CALENDRIERS SOLAIRES.			JOURS de la semaine.	MAI. FÊTES ET SAINTS.	LEVER du Soleil.	COUCHER du Soleil.	Temps moyen au midi vrai.
Julien.	Répub.	Grégor					
Avril	Flor.				H. '	H. '	H. ' "
19	11	1	Lun.	s. Jacq. s. PHILIP.	4.42	7.13	11.56.55
20	12	2	Mar.	IIe *Rogation.*	4.40	7.14	11.56.48
21	13	3	Mer.	IIIe Inv. de la Cr.	4.39	7.16	11.56.41
22	14	4	Jeu.	ASCENSION.	4.37	7.17	11.56.35
23	15	5	Ven.	s. Vincent.	4.36	7.19	11.56.29
24	16	6	Sam.	s. Jean Porte-Lat.	4.34	7.20	11.56.24
25	17	7	DIM.	VIe *D. apr. Pâques.*	4.32	7.21	11.56.19
26	18	8	Lun.	s. Désiré.	4.30	7.22	11.56.15
27	19	9	Mar.	s. Grégoire de Naz.	4.29	7.24	11.56.12
28	20	10	Mer.	s. Gordien.	4.27	7.25	11.56. 9
29	21	11	Jeu.	s. Mamert.	4.26	7.27	11.56. 7
30	22	12	Ven.	s. Epiphane.	4.24	7.28	11.56. 5
Mai. 1	23	13	Sam.	s. Servais.	4.23	7.30	11.56. 4
2	24	14	DIM.	PENTECOTE.	4.22	7.31	11.56. 3
3	25	15	Lun.	s. Isidore.	4.20	7.32	11.56. 3
4	26	16	Mar.	s. Honoré.	4.19	7.34	11.56. 4
5	27	17	Mer.	*Quatre-Temps.*	4.18	7.35	11.56. 5
6	28	18	Jeu.	s. Félix.	4.16	7.36	11.56. 7
7	29	19	Ven.	s. Célestin.	4.15	7.37	11.56. 9
8	30	20	Sam.	s. Bernardin.	4.14	7.39	11.56.12
9	Prairial. 1	21	DIM.	TRINITÉ.	4.13	7.40	11.56.15
10	2	22	Lun.	s^te Julie.	4.12	7.41	11.56.19
11	3	23	Mar.	s. Didier.	4.10	7.42	11.56.23
12	4	24	Mer.	s. Donatien.	4. 9	7.43	11.56.28
13	5	25	Jeu.	FÊTE-DIEU.	4. 9	7.45	11.56.33
14	6	26	Ven.	s. Philippe de N.	4. 8	7.46	11.56.39
15	7	27	Sam.	s. Jules.	4. 7	7.47	11.56.46
16	8	28	DIM.	IIe *après la Pent.*	4. 6	7.48	11.56.52
17	9	29	Lun.	s. Cyrille.	4. 5	7.49	11.57. 0
18	10	30	Mar.	s. Hubert.	4. 4	7.50	11.57. 8
19	11	31	Mer.	s^te Pétronille.	4. 3	7.51	11.57. 8

MAI.

ÉVÉNEMENS HISTORIQUES DE FRANCE

avant 1789.

Age de la Lune.	Calendriers lunaires. Hébraï.	Hégire.	Calend. grég.		
27	Nisan. 26	Moharram. 25	1	1727	Le diacre Pâris meurt à Paris à 37 a.
28	27	26	2	1716	Création de la banque de Law.
29	28	27	3	1324	Institution des jeux floraux.
30	29	28	4	1600	Confér. ent. du Perron et Mornay à F.
1	30	29	5	1664	Fête donnée à Versailles par L. XIV.
2	Jiar. 1	30	6	1527	Le connét. de Bourbon tué au sac de R.
3	2	Sefer. 1	7	1617	Le prés. J. A. de Thou meurt à 64 ans.
4	3	2	8	1429	Jeanne d'Arc fait lever le siége d'Orl.
5	4	3	9	1766	Exécution du comte de Lally à Paris.
6	5	4	10	1774	Louis XV meurt à Versailles à 64 ans.
7	6	5	11	1745	Bataille de Fontenoy.
8	7	6	12	1588	Journée des Barricades.
9	8	7	13	1648	Arrêt d'union du parlement de Paris.
10	9	8	14	1610	Henri IV assassiné par Ravaillac.
11	10	9	15	1698	La Champmeslé m. à Paris à 54 ans.
12	11	10	16	1725	Rapin de Thoyras m. à Wesel à 64 a.
13	12	11	17	1588	Procession du d. de Joyeuse de P. à Ch.
14	13	12	18	1408	Réparation du prévôt de Paris à l'Un.
15	14	13	19	1643	Le d. d'Enghien g. la bat. de Rocroy.
16	15	14	20	1756	Victoire navale remportée à Mahon.
17	16	15	21	576	Mort de S.-Germain, évêque de Paris.
18	17	16	22	1745	Le maréchal de Broglie m. à 74 ans.
19	18	17	23	1706	De Villeroi perd la bat. de Ramillies.
20	19	18	24	1430	Jeanne d'Arc prise au siége de Comp.
21	20	19	25	1720	Invasion de la peste de Marseille.
22	21	20	26	1755	Exécution de Mandrin, contreband.
23	22	21	27	1610	Exécution de Ravaillac.
24	23	22	28	1707	Mme de Montespan meurt à 66 ans.
25	24	23	29	1692	Tourville perd la bat. de La Hogue.
26	25	24	30	1431	Jean d'Arc est brûlée à Rouen.
27	26	25	31	1786	Madame de la Mothe condamnée.

Calendriers solaires. Julien.	Républ.	Grégor.	Jours de la semaine.	JUIN. FÊTES ET SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.	Temps moyen au midi vrai.
Mai.	Prai.				H. ′	H. ′	H. ′ ″
20	12	1	Jeu.	s. Pamphile.	4. 3	7.52	11.57.25
21	13	2	Ven.	s. Marcellin.	4. 3	7.53	11.57.34
22	14	3	Sam.	ste Clotilde.	4. 2	7.54	11.57.44
23	15	4	Dim.	IIIe *après la Pent.*	4. 1	7.55	11.57.54
24	16	5	Lun.	s. Boniface.	4. 0	7.56	11.58. 4
25	17	6	Mar.	s. Claude.	4. 0	7.56	11.58.14
26	18	7	Mer.	s. Paul, évêque.	3.59	7.57	11.58.25
27	19	8	Jeu.	s. Médard.	3.59	7.58	11.58.37
28	20	9	Ven.	s. Vincent.	3.59	7.59	11.58.48
29	21	10	Sam.	s. Laudry.	3.59	7.59	11.59. 0
30	22	11	Dim.	IVe *après la Pent.*	3.58	8. 0	11.59.12
31	23	12	Lun.	s. Olympe.	3.58	8. 1	11.59.24
Juin. 1	24	13	Mar.	s. Ant. de Padoue.	3.58	8. 2	11.59.36
2	25	14	Mer.	s. Ruffin.	3.58	8. 2	11.59.48
3	26	15	Jeu.	s. Fargeau.	3.58	8. 2	0. 0. 1
4	27	16	Ven.	s. Cyr.	3.57	8. 3	0. 0.14
5	28	17	Sam.	s. Avit.	3.57	8. 3	0. 0.26
6	29	18	Dim.	Ve *après la Pent.*	3.58	8. 4	0. 0.39
7	30	19	Lun.	s. Gerv. et s. Prot.	3.58	8. 4	0. 0.52
8	Messidor. 1	20	Mar.	s. Silvère.	3 58	8. 4	0. 1. 5
9	2	21	Mer.	s. Leufroi.	3.58	8. 4	0. 1.18
10	3	22	Jeu.	s. Paulin.	3.59	8. 5	0. 1.31
11	4	23	Ven.	s. Andry.	3.59	8. 5	0. 1.44
12	5	24	Sam.	s. Jean-Baptiste.	3.59	8. 5	0. 1.56
13	6	25	Dim.	VIe *après la Pent.*	3.59	8. 5	0. 2. 9
14	7	26	Lun.	s. Prosper.	3.59	8. 5	0. 2.22
15	8	27	Mar.	s. Ladislas.	4. 0	8. 6	0. 2.34
16	9	28	Mer.	s. Irénée.	4. 1	8. 6	0. 2.47
17	10	29	Jeu.	s. Pierre, s. Paul.	4. 1	8. 5	0. 2.59
18	11	30	Ven.	s. Martial.	4. 1	8. 5	0. 3.11

Age de la Lune.	Calendriers lunaires. Hébraï.	Calendriers lunaires. Hégire.	Calend. grég.	JUIN. Événemens historiques de France avant 1789.	
28	Jiar. 27	Sefer. 26	1	1530	Échange des enfans de François 1er.
29	28	27	2	1701	Mlle de Scudéry meurt à Paris à 94 a.
1	29	28	3	1590	Procession de la Ligue à Paris.
2	Sivan. 1	29	4	1666	Première représent. du *Misanthrope*.
3	2	Rabié 1. 1	5	1662	Carrousel à Paris sur la pl. de ce nom.
4	3	2	6	1710	Mme de la Vallière m. à Paris à 66 a.
5	4	3	7	1520	Entrevue du camp du Drap-d'Or.
6	5	4	8	1768	Mort de Winckelmann.
7	6	5	9	1760	Etablissem. de la petite poste à Paris.
8	7	6	10	1190	Mort de Frédéric Barberousse.
9	8	7	11	1720	Le d. de Bourbon cesse d'être 1er min.
10	9	8	12	1672	Passage du Rhin par l'arm. de L. XIV.
11	10	9	13	1769	La Corse soumise à la France.
12	11	10	14	1658	Bat. des Dunes, et pr. de Dunkerque.
13	12	11	15	1467	Philip.-le-Bon, d. de Bourg., m. à 71 a.
14	13	12	16	956	Mort de Hugues-le-Grand, c. de Paris.
15	14	13	17	1778	Laclocheterie fait fuir une frég. angl.
16	15	14	18	1696	Jean Bart prend 5 vaisseaux holland.
17	16	15	19	1715	Le chimiste Lemery meurt à 70 ans.
18	17	16	20	1747	Assassinat de Nadir-Shah.
19	18	17	21	1627	De Bouteville exécuté comme duelliste.
20	19	18	22	1340	Perte du combat naval de l'Ecluse.
21	20	19	23	1589	Sixte V excommunie Henri III.
22	21	20	24	1768	La reine Marie Leczinska m. à 65 a.
23	22	21	25	1669	Le d. de Beaufort tué d. l'île de Candie.
24	23	22	26	1683	Bombardement d'Alger pr Duquesne.
25	24	23	27	1743	De Noailles perd la bat. de Dettingen.
26	25	24	28	1756	Prise de Mahon par le mar. de Richel.
27	26	25	29	1734	Le mar. de Coigny g. la bat. de Parme.
28	27	26	30	1670	Mort de Henriette d'Angl., dse d'Orl.

CALENDRIERS SOLAIRES. Julien.	Républ.	Grégor	JOURS de la semaine.	JUILLET. FÊTES ET SAINTS.	LEVER du Soleil.	COUCHER du Soleil.	Temps moyen au midi vrai.
Juin.	Mes.				H. ′	H. ′	H. ′ ″
19	12	1	Sam.	s. Martial.	4. 1	8. 4	0. 3.23
20	13	2	DIM.	VIIe *après la Pent.*	4. 2	8. 4	0. 3.34
21	14	3	Lun.	s. Anatole.	4. 3	8. 4	0. 3.46
22	15	4	Mar.	Trans. de s. Mart.	4. 4	8. 4	0. 3.57
23	16	5	Mer.	s^te^ Zoé.	4. 4	8. 4	0. 4. 7
24	17	6	Jeu.	s. Tranquillin.	4. 5	8. 3	0. 4.18
25	18	7	Ven.	s. Thomas.	4. 6	8. 3	0. 4.28
26	19	8	Sam.	s^te^ Elisabeth.	4. 7	8. 3	0. 4.37
27	20	9	DIM.	VIIIe *après la Pent.*	4. 8	8. 2	0. 4.47
28	21	10	Lun.	s^te^ Félicité.	4. 9	8. 1	0. 4 55
29	22	11	Mar.	s. Pie.	4. 9	8. 0	0. 5. 4
30	23	12	Mer.	s. Gualbert.	4.10	7.59	0. 5.12
Juillet. 1	24	13	Jeu.	s. Turiaf.	4.11	7.59	0. 5.19
2	25	14	Ven.	s. Bonaventure.	4.12	7.58	0. 5.26
3	26	15	Sam.	s. Henri, emp.	4.14	7.58	0. 5.32
4	27	16	DIM.	IXe *après la Pent.*	4.15	7.57	0. 5.38
5	28	17	Lun.	s. Spérat.	4.16	7.56	0. 5.44
6	29	18	Mar.	s. Thom. d'Aquin.	4 17	7.55	0. 5.48
7	30	19	Mer.	s. Vincent de Paul.	4.18	7.54	0. 5.55
8	Thermidor. 1	20	Jeu.	s^te^ Marguerite.	4.19	7.53	0. 5.57
9	2	21	Ven.	s. Victor.	4.20	7.52	0. 6. 0
10	3	22	Sam.	s^te^ Madeleine.	4.21	7.51	0. 6. 3
11	4	23	DIM.	X^e^ *après la Pent.*	4.22	7.49	0. 6. 5
12	5	24	Lun.	s^te^ Christine.	4.23	7.48	0. 6. 6
13	6	25	Mar.	s. Jacq. le majeur.	4.24	7.47	0. 6. 7
14	7	26	Mer.	s. Joachim.	4 26	7.46	0. 6. 8
15	8	27	Jeu.	s. Georges.	4.27	7.44	0. 6. 8
16	9	28	Ven.	s^te^ Anne.	4.28	7.43	0. 6. 7
17	10	29	Sam.	s. Loup.	4.30	7.42	0. 6. 6
18	11	30	DIM.	XIe *après la Pent.*	4.31	7.40	0. 6. 4
19	12	31	Lun.	s. Germain l'Aux.	4.33	7.38	0. 6. 2

JUILLET.

ÉVÉNEMENS HISTORIQUES DE FRANCE

avant 1789.

Age de la Lune.	Calendriers lunaires. Hébraï.	Hégire.	Calend. grég.		
29	Sivan. 28	Rabié I. 27	1	1690	Bat. de Fleurus, gag. par de Luxemb.
30	29	28	2	1652	Combat du f. b. S.-Antoine, p^r^ Condé.
1	30	29	3	1642	Marie de Médicis m. à Cologne à 69 a.
2	Thamuz. 1	30	4	1770	Arrêt du parl. de Paris c. le d. d'Aiguil.
3	2	Rabié II. 1	5	1561	Les Jésuites s'établissent à Paris.
4	3	2	6	1641	Le comte de Soissons tué à la Marfée.
5	4	3	7	1614	Mort de P. de Bourdeilles, s^r^ de Brant.
6	5	4	8	1621	Naiss. du fabuliste J. de La Fontaine.
7	6	5	9	1535	Le chancel. Duprat meurt à 72 ans.
8	7	6	10	1637	Création de l'Académie française.
9	8	7	11	1690	Bataille de la Boyne.
10	9	8	12	1785	La Chalotais meurt à Rennes à 84 ans.
11	10	9	13	1380	Du Guesclin meurt âgé de 69 ans.
12	11	10	14	1223	Phil.-Auguste m. à Mantes à 59 ans.
13	12	11	15	1099	Prise de Jérusalem par les Croisés.
14	13	12	16	1691	Louvois m. en sort. du conseil, à 51 a.
15	14	13	17	1085	Guiscard, chev. norm., m. à Céphalon.
16	15	14	18	1730	Le mar. de Villeroy meurt à 86 ans.
17	16	15	19	1747	Le comte de Bellisle tué à Exiles.
18	17	16	20	1719	La duchesse de Berry meurt à 24 ans.
19	18	17	21	1578	Assassinat de Saint-Mégrin.
20	19	18	22	1461	Charles VII meurt âgé de 60 ans.
21	20	19	23	1692	Gilles Ménage meurt à Paris à 79 a.
22	21	20	24	1712	Le m. de Villars g. la bat. de Denain.
23	22	21	25	1593	Abjuration de Henri IV à S.-Denis.
24	23	22	26	1757	Le m. d'Estrée g. la b. d'Hastembeck.
25	24	23	27	1214	Bat. de Bouvines g. p^r^ Phil.-Auguste.
26	25	24	28	1556	S. Ignace de Loyola meurt à 65 ans.
27	26	25	29	1108	Philippe 1er meurt à Melun, à 57 ans.
28	27	26	30	1594	Le card. de Bourbon (Ch. X) m. à 67 a.
29	28	27	31	1602	Le mar. de Biron exécuté à la Bastille.

CALENDRIERS SOLAIRES. Julien.	Répub.	Grégor.	JOURS de la semaine.	AOUT. FÊTES ET SAINTS.	LEVER du Soleil.	COUCHER du Soleil.	Temps moyen au midi vrai.
Juill.	Ther				H. ′	H. ′	H. ′ ″
20	13	1	Mar.	s. Pierre-aux-L.	4.34	7.37	0. 5.58
21	14	2	Mer.	s. Germain.	4.35	7.36	0. 5.55
22	15	3	Jeu.	Inv. de s. Etienne.	4.36	7.35	0. 5.51
23	16	4	Ven.	s. Dominique.	4.38	7.34	0. 5.46
24	17	5	Sam.	s. Yon.	4.39	7.32	0. 5.40
25	18	6	DIM.	XIIe *après la Pent.*	4.41	7.31	0. 5.34
26	19	7	Lun.	Susc. de la Croix.	4.42	7.29	0. 5.27
27	20	8	Mar.	s. Justin.	4.43	7.27	0. 5.20
28	21	9	Mer.	s. Romain.	4.44	7.25	0. 5.12
29	22	10	Jeu.	s. Laurent.	4.46	7.24	0. 5. 4
30	23	11	Ven.	Susc. de la C. d'ép.	4.47	7.22	0. 4.55
31	24	12	Sam.	s^te Claire.	4.49	7.21	0. 4.45
Aout. 1	25	13	DIM.	XIIIe *apr. la Pent.*	4.50	7.19	0. 4.35
2	26	14	Lun.	s. Guerfroy.	4.51	7.17	0. 4.24
3	27	15	Mar.	ASSOMPTION.	4.52	7.15	0. 4.15
4	28	16	Mer.	s. Napoléon.	4.54	7.13	0. 4. 1
5	29	17	Jeu.	s. Mammès.	4.56	7.12	0. 3.48
6	30	18	Ven.	s^te Hélène.	4.57	7.10	0. 3.55
7	Fructidor. 1	19	Sam.	s. Jules.	4.59	7. 8	0. 3.22
8	2	20	DIM.	XIVe *apr. la Pent.*	5. 0	7. 6	0. 3. 8
9	3	21	Lun.	s. Privat.	5. 1	7. 4	0. 2.54
10	4	22	Mar.	s. Symphorien.	5. 3	7. 2	0. 2.39
11	5	23	Mer.	s. Timothée.	5. 4	7. 0	0. 2.24
12	6	24	Jeu.	s. Barthélemy.	5. 5	6.58	9. 2. 8
13	7	25	Ven.	s. Louis.	5. 7	6.56	0. 1.52
14	8	26	Sam.	s. Zéphirin.	5. 9	6.55	0. 1.36
15	9	27	DIM.	XVe *après la Pent.*	5.10	6.53	0. 1.19
16	10	28	Lun.	s. Augustin.	5.11	6.51	0. 1. 2
17	11	29	Mar.	s. Médéric.	5.13	6.49	0. 0.45
18	12	30	Mer.	s. Fiacre.	5.14	6.47	0. 0.27
19	13	31	Jeu.	s. Ovide.	5.15	6.45	0. 0. 9

AOUT.

ÉVÉNEMENS HISTORIQUES DE FRANCE

avant 1789.

Age de la Lune.	CALENDRIERS LUNAIRES. Hébraï.	Hégire.	Calend. grég.		
30	Tha. 29	Rabié II. 28	1	1589	Henri III assassiné à Saint-Cloud.
1	Ab. 1	29	2	1718	Traité de la quadruple alliance.
2	2	Gioumadi I. 1	3	1692	Le m. de Lux. g. la b. de Steinkerque.
3	3	2	4	1477	Jacq. d'Armagnac décap. aux Halles.
4	4	3	5	1667	1re repr. de l'*Imposteur,* par Molière.
5	5	4	6	1762	L'ordre des Jésuites aboli en France.
6	6	5	7	1744	Le roi, indisp. à Metz, n'est pas au *Te D.*
7	7	6	8	1548	Effigie du r. Henri II sur les monnaies.
8	8	7	9	1664	Rép. au nom du pape p. le card. Chigi.
9	9	8	10	1257	Bat. de S.-Quentin par de Montmor.
10	10	9	11	1674	Le prince de Condé à la bat. de Senef.
11	11	10	12	1744	Louis XV dangereus. malade à Metz.
12	12	11	13	1732	1re représ. de *Zaïre,* trag. de Voltaire.
13	13	12	14	1678	Bataille de Saint-Denis près Mons.
14	14	13	15	1769	Naissance de Napoléon Bonaparte.
15	15	14	16	1444	Marge d'Ecosse, fe de L. XI, m. à 26 a.
16	16	15	17	1661	1re rep. *des Fâcheux,* com. de Molière.
17	17	16	18	1737	1re expos. ann. des tableaux au Louvre.
18	18	17	19	1662	Blaise Pascal m. à Paris à 39 ans.
19	19	18	20	1648	Bat. de Lens, gag. par le pr. de Condé.
20	20	19	21	1651	Le coadj. près d'être saisi au Parlem.
21	21	20	22	1350	Philippe VI meurt à Nogent, à 57 ans.
22	22	21	23	1624	Erect. de la stat. de H. IV s. le Pont-N.
23	23	22	24	1572	Massacre des huguenots en France.
24	24	23	25	1270	S.-Louis meurt à Damiette, à 55 ans.
25	25	24	26	1346	Philippe VI perd la bataille de Crécy.
26	26	25	27	1648	Secondes barricades à Paris.
27	27	26	28	1744	L'armée française arrive dev. Prague.
28	28	27	29	1732	La *Mort de César* repr. d. un collége.
29	29	28	30	1483	L. XI m. à Plessis-lès-Tours, à 60 ans.
1	30	29	31	1786	12 millions donnés à la fam. de Rohan.

CALENDRIERS SOLAIRES. Julien.	Répub.	Grégor.	JOURS de la semaine.	SEPTEMBRE. FÊTES ET SAINTS.	LEVER du Soleil.	COUCHER du Soleil.	Temps moyen au midi vrai.
Août	Fruc				H. ′	H. ′	H. ′ ″
20	14	1	Ven.	s. Leu, s. Gilles.	5.17	6.42	11.59.50
21	15	2	Sam.	s. Lazare.	5.18	6.40	11.59.31
22	16	3	Dim.	xvie *apr. la Pent.*	5.19	6.38	11.59.12
23	17	4	Lun.	s^te Rosalie.	5.21	6.36	11.58.53
24	18	5	Mar.	s. Bertin.	5.23	6.34	11.58.33
25	19	6	Mer.	s. Eleuthère.	5.24	6.32	11.58.13
26	20	7	Jeu.	s. Cloud.	5.25	6.30	11.57.53
27	21	8	Ven.	N. DE LA VIERGE.	5.27	6.28	11.57.33
28	22	9	Sam.	s. Omer.	5.28	6.26	11.57.13
29	23	10	Dim.	xviie *apr. la Pent.*	5.29	6.24	11.56.52
30	24	11	Lun.	s. Hyacinthe.	5.31	6.22	11.56.31
31	25	12	Mar.	s. Raphaël.	5.32	6.20	11.56.10
Septembre. 1	26	13	Mer.	s. Amé.	5.34	6.17	11.55.49
2	27	14	Jeu.	Exalt. de la Croix.	5.36	6.15	11.55.28
3	28	15	Ven.	s. Nicomède.	5.37	6.13	11.55. 7
4	29	16	Sam.	s. Cyprien.	5.38	6.11	11.54.46
5	30	17	Dim.	xviiie *ap. la Pent.*	5.39	6. 9	11.54.25
6	Jours comp. 1	18	Lun.	s. Jean Chrysost.	5.41	6. 7	11.54. 4
7	2	19	Mar.	s. Janvier.	5.42	6. 5	11.53.13
8	3	20	Mer.	*Quatre-Temps.*	5.44	6. 3	11.53.22
9	4	21	Jeu.	s. Mathieu.	5.45	6. 0	11.53. 1
10	5	22	Ven.	s. Maurice.	5.47	5.58	11.52.40
11	Vendémiaire. 1	23	Sam.	s^te Thècle.	5.49	5.56	11.52.19
12	2	24	Dim.	xixe *apr. la Pent.*	5.50	5.54	11.51.58
13	3	25	Lun.	s. Firmin.	5.51	5.52	11.51.38
14	4	26	Mar.	s^te Justine.	5.52	5.49	11.51.18
15	5	27	Mer.	s. Côme et Dam.	5.54	5.47	11.50.58
16	6	28	Jeu.	s. Céran.	5.56	5.45	11.50.38
17	7	29	Ven.	s. Michel.	5.57	5.43	11.50.18
18	8	30	Sam.	s. Jérôme.	5.58	5.41	11.49.59

Age de la Lune.	CALENDRIERS LUNAIRES. Hébraï.		Hégire.		Calend. grég.	SEPTEMBRE. ÉVÉNEMENS HISTORIQUES DE FRANCE avant 1789.	
2	Elul.	1	Gi. I. Gioumadi II.	30	1	1715	Louis XIV m. à Versailles, à 77 ans.
3		2		1	2	1715	Le testament du roi cassé par le Parl.
4		3		2	3	1760	1re repr. de *Tancrède*, trag. de Volt.
5		4		3	4	1758	Les Anglais battus à S.-Cat en Bretag.
6		5		4	5	1661	Disgrâce de Fouquet, surint. des finan.
7		6		5	6	1683	Colbert meurt à Paris, âgé de 64 ans.
8		7		6	7	1559	Rob. Etienne, imprim., m. à Genève.
9		8		7	8	1757	Convention de Closter-Severn.
10		9		8	9	1561	Colloque de Poissy.
11		10		9	10	1419	Jean-sans-Peur, assass. à Montereau.
12		11		10	11	1536	Ch.-Quint lève le siége de Marseille.
13		12		11	12	1642	Cinq-Mars et de Thou exécutés à Lyon.
14		13		12	13	1515	François Ier g. la bat. de Marignan.
15		14		13	14	1782	Le comte d'Artois assiége Gibraltar.
16		15		14	15	1747	Prise de Berg-op-Zoom par Lowendal.
17		16		15	16	1701	Jacques II, roi d'Angl., m. à S.-Germ.
18		17		16	17	1394	Les Juifs bannis par Charles VI.
19		18		17	18	1180	Louis VII meurt à Paris âgé de 60 a.
20		19		18	19	1691	Le mar. de la Feuillade m. à Paris.
21		20		19	20	1703	Bat. d'Hochstedt gagnée par Villars.
22		21		20	21	1589	Henri IV gagne le combat d'Arques.
23		22		21	22	1688	Fr. Bernier, voyageur, meurt à Paris.
24		23		22	23	768	Pepin-le-Bref m. à Paris à 64 ans.
25		24		23	24	1780	La marquise Du Deffant m. à 83 ans.
26		25		24	25	1626	Théophile de Viau m. à Paris, à 36 a.
27		26		25	26	1741	Le savant Baratier meurt à 20 ans.
28		27		26	27	1666	S. Vincent de Paule m. à Paris, à 85 a.
29		28		27	28	1626	Le connét. de Lesdiguières m. à 84 a.
30		29		28	29	1364	Charles de Blois tué à la bat. d'Auray.
1	Th.	1		29	30	1435	Isabeau de Bavière meurt à Paris.

CALENDRIERS SOLAIRES. Julien.	Répub.	Grégor.	JOURS de la semaine.	OCTOBRE. FÊTES ET SAINTS.	LEVER du Soleil.	COUCHER du Soleil.	Temps moyen au midi vrai.
Sept.	Vend				H. ′	H. ′	H. ′ ″
19	9	1	DIM.	xxe *après la Pent.*	6. 0	5.39	11.49.40
20	10	2	Lun.	s. Léger.	6. 1	5.37	11.49.21
21	11	3	Mar.	s. Denis, aéropag.	6. 2	5.35	11.49. 2
22	12	4	Mer.	s. François.	6. 4	5.33	11.48.44
23	13	5	Jeu.	s^{te} Aure.	6. 6	5.31	11.48.26
24	14	6	Ven.	s. Bruno.	6. 7	5.29	11.48. 9
25	15	7	Sam.	s. Serge.	6. 9	5.27	11.47.52
26	16	8	DIM.	xxie *apr. la Pent.*	6.10	5.25	11 47.35
27	17	9	Lun.	s. Denis.	6.11	5.22	11.47.19
28	18	10	Mar.	s. Paulin.	6.13	5.20	11.47. 3
29	19	11	Mer.	s. Nicaise.	6.15	5.18	11.46.47
30	20	12	Jeu.	s^{te} Wilfride.	6.16	5.16	11.46.32
Octobre. 1	21	13	Ven.	s. Théophile.	6.17	5.14	11.46.18
2	22	14	Sam.	s. Caliste.	6.19	5.12	11.46. 4
3	23	15	DIM.	xxiie *apr. la Pent.*	6.21	5.10	11.45.50
4	24	16	Lun.	s. Gal, abbé.	6.23	5. 8	11.45.38
5	25	17	Mar.	s. Cerbonei.	6.24	5. 6	11 45.25
6	26	18	Mer.	s. Luc.	6.25	5. 4	11.45.14
7	27	19	Jeu.	s. Savinien.	6.27	5. 2	11.45. 3
8	28	20	Ven.	s. Caprais.	6.28	5. 1	11.44.52
9	29	21	Sam.	s^{te} Ursule.	6.30	4.59	11.44.43
10	30	22	DIM.	xxiiie *apr. la Pent.*	6.32	4.57	11.44.34
11	Brumaire. 1	23	Lun.	s. Hilarion.	6.34	4.55	11.44.25
12	2	24	Mar.	s. Magloire.	6.35	4.53	11.44.18
13	3	25	Mer.	s. Crépin.	6.36	4.51	11.44.11
14	4	26	Jeu.	s. Rustique.	6.38	4.49	11.44. 5
15	5	27	Ven.	s. Frumence.	6.39	4.48	11.43.59
16	6	28	Sam.	s. Simon, s. Jude.	6.41	4.46	11.43.55
17	7	29	DIM.	xxive *apr. la Pent.*	6.43	4.44	11.43.51
18	8	30	Lun.	s. Lucain.	6.45	4.43	11.43.48
19	9	31	Mar.	s. Quentin.	6.46	4.41	11.43.45

OCTOBRE.

ÉVÉNEMENS HISTORIQUES DE FRANCE

avant 1789.

Age de la Lune.	CALENDRIERS LUNAIRES. Hébraï.	Hégire.	Calend. grég.		
2	Thisri. 2	Redgeb. 1	1	1684	P. Corneille meurt à Paris, à 78 ans.
3	3	2	2	1700	Le duc d'Anjou reç. la couron^e d'Esp.
4	4	3	3	1468	Louis XI arrêté dans Péronne.
5	5	4	4	1693	Bat. de Marsailles, gag. par Catinat.
6	6	5	5	1465	Traité de Conflans.
7	7	6	6	877	Charles-le-Chauve meurt à 54 ans.
8	8	7	7	929	Charles-le-Simple m. à Péronne à 50 a.
9	9	8	8	1361	Comb. Macaire et le chien de Montdid.
10	10	9	9	1708	Ol. Mancini, c. de Soissons, m. à Brux.
11	11	10	10	1661	D'Estrade, ambas., insulté à Londres.
12	12	11	11	1746	Le m. de Saxe g. la bat. de Raucoun.
13	13	12	12	1646	Le m. de Bassompierre m. à 64 ans.
14	14	13	13	1707	Lérida pr. d'assaut p. le d. d'Orléans.
15	15	14	14	1702	Villars créé maréchal à Fridlingen.
16	16	15	15	1728	Bernard de La Monnoie m. à 87 ans.
17	17	16	16	1760	D'Assas tué à Closter-Camp en Gueldre.
18	18	17	17	1356	Etats génér. après la bat. de Poitiers.
19	19	18	18	1752	1re repr. du *Devin de Village*, p. J. J. R.
20	20	19	19	1539	A. Dubourg, exécuté en pl. de Grève.
21	21	20	20	1587	Bat. de Coutras, gagn. par Henri IV.
22	22	21	21	1744	L'armée ennemie repasse le Rhin.
23	23	22	22	1685	Révocation de l'édit de Nantes.
24	24	23	23	1688	Ducange meurt à Paris, à 78 ans.
25	25	24	24	1648	Traité de paix à Munster.
26	26	25	25	1415	Bataille d'Azincourt.
27	27	26	26	1744	*Te Deum* pour la guérison du Roi.
28	28	27	27	1614	Etats généraux convoqués à Paris.
29	29	28	28	1628	Prise de La Rochelle.
1	30	29	29	1783	D'Alembert meurt âgé de 66 ans.
2	Mar. 1	Sch. 30	30	1632	Montmorency exécuté à Toulouse.
3	2	1	31	1622	Le prés. Jeannin meurt âgé de 82 ans.

CALENDRIERS SOLAIRES. Julien.	Répub.	Grégor	JOURS de la semaine.	NOVEMBRE. FÊTES ET SAINTS.	LEVER du Soleil.	COUCHER du Soleil.	Temps moyen au midi vrai.
Oct.	Bru.				H. ′	H. ′	H. ′ ″
20	10	1	Mer.	LA TOUSSAINT.	6.48	4.39	11.43.44
21	11	2	Jeu.	*Les Morts.*	6.49	4.38	11.43.43
22	12	3	Ven.	s. Marcel.	6.51	4.36	11.43.43
23	13	4	Sam.	s. Charles.	6 53	4.35	11.43.44
24	14	5	DIM.	XXVe *apr. la Pent.*	6.54	4.34	11.43.45
25	15	6	Lun.	s. Léonard.	6.56	4.32	11.43.48
26	16	7	Mar.	s. Florent.	7.57	4.30	11.43.51
27	17	8	Mer.	s. Godefroy.	7.59	4.28	11.43.55
28	18	9	Jeu.	s. Mathurin.	7. 0	4.27	11.44. 0
29	19	10	Ven.	s. Léon.	7. 2	4.25	11.44. 6
30	20	11	Sam.	s. Martin.	7. 3	4.24	11.44.12
31	21	12	DIM.	XXVIe *ap. la Pent.*	7. 5	4.22	11.44.19
Novembre. 1	22	13	Lun.	s. Brice.	7. 7	4.21	11.44.28
2	23	14	Mar.	s. Maclou.	7. 9	4.20	11.44.37
3	24	15	Mer.	s. Eugène.	7.10	4.19	11.44.47
4	25	16	Jeu.	s. Edme.	7.12	4.18	11.44.58
5	26	17	Ven.	s. Aignan.	7.13	4.16	11.45. 9
6	27	18	Sam.	s^te Aude.	7.14	4.15	11.45.22
7	28	19	DIM.	XXVIIe *ap. la Pent.*	7.16	4.14	11.45.35
8	29	20	Lun.	s. Edmond.	7.18	4.13	11.45.49
9	30	21	Mar.	Prés. de la Vierge.	7.19	4.12	11.46. 4
10	Frimaire. 1	22	Mer.	s^te Cécile.	7.21	4.11	11.46.20
11	2	23	Jeu.	s. Clément.	7.22	4.10	11.46.37
12	3	24	Ven.	s. Séverin.	7.24	4. 9	11.46.54
13	4	25	Sam.	s^te Catherine.	7.25	4. 8	11.47.13
14	5	26	DIM.	XXVIIIe *ap. la Pent.*	7.26	4. 7	11.47.31
15	6	27	Lun.	s. Lin.	7.28	4. 7	11.47.51
16	7	28	Mar.	s. Sosthène.	7.29	4. 6	11.48.12
17	8	29	Mer.	s. Saturnin.	7.30	4. 5	11.48.33
18	9	30	Jeu.	s. André.	7.32	4. 5	11.48.55

NOVEMBRE.

ÉVÉNEMENS HISTORIQUES DE FRANCE avant 1789.

Âge de la Lune.	Calendriers lunaires. Hébraï.		Hégire.		Calend. grég.		
4	Marschevan.	3	Schaban.	2	1	1612	Mort de Charles de Bourb., c. de Soiss.
5		4		3	2	1655	Traité d'all. entre L. XIV et Cromwell.
6		5		4	3	1736	Mort de B. de Rabutin, év. de Luçon.
7		6		5	4	1596	Etats généraux tenus à Rouen.
8		7		6	5	1631	1er numéro de la *Gazette de France*.
9		8		7	6	1351	Le roi Jean institue l'ordre de l'Etoile.
10		9		8	7	1659	Traité des Pyrén. Mariage de L. XIV.
11		10		9	8	1226	Louis VIII m. à Montpensier, à 39 a.
12		11		10	9	1641	S.-Preuil exécuté p. ord. de Richelieu.
13		12		11	10	1567	De Montmorency bl. à la bat. de S.-D.
14		13		12	11	1630	Journée des dupes à Versailles.
15		14		13	12	1437	Charles VII entre victorieux à Paris.
16		15		14	13	1744	Louis XV entre à Paris au retr de Metz.
17		16		15	14	1591	Brisson, Larcher et Tardif, exécutés.
18		17		16	15	1671	Mort de Julie d'Angennes, de de Mont.
19		18		17	16	1703	J. Mascaron, év. de Tulles, m. à 67 a.
20		19		18	17	1562	Ant. de Bourbon meurt aux Andelys.
21		20		19	18	1559	1re représ. des *Précieuses ridicules*.
22		21		20	19	1787	Le parl. de Paris ref. l'enreg. des édits.
23		22		21	20	1741	Le card. de Polignac meurt à 80 ans.
24		23		22	21	1670	1re repr. de *Bérénice*, trag. de Racine.
25		24		23	22	1775	L'abbé de Voisenon meurt à 65 ans.
26		25		24	23	1406	Le d. d'Orléans assassiné r. Barbette.
27		26		25	24	1770	Le pr. Hénaut m. à Paris à 85 ans.
28		27		26	25	885	Les Normands donnent assaut à Paris.
29		28		27	26	1688	Quinault meurt à Paris âgé de 53 ans.
30		29		28	27	1674	Le ch. de Rohan exéc. dans la Bastille.
1		30		29	28	1721	Exécution de Louis-Dom. Cartouche.
2	Cisl.	1	Ram.	1	29	1516	Traité d'all. ent. la France et la Suisse.
3		2		2	30	1670	Création de l'hôtel des Invalides.

CALENDRIERS SOLAIRES. Julien.	Répub.	Grégor.	JOURS de la semaine.	DÉCEMBRE. FÊTES ET SAINTS.	LEVER du Soleil.	COUCHER du Soleil.	Temps moyen au midi vrai.
Nov.	Frim				H. ′	H. ′	H. ′ ″
19	10	1	Ven.	s. Eloy.	7.33	4. 4	11.49.17
20	11	2	Sam.	s. François Xav.	7.34	4. 3	11.49.40
21	12	3	DIM.	Ier *de l'Avent.*	7.36	4. 3	11.50. 4
22	13	4	Lun.	ste Barbe.	7.37	4. 3	11.50.28
23	14	5	Mar.	s. Sabas.	7.39	4. 3	11.50.53
24	15	6	Mer.	s. Nicolas.	7.40	4. 2	11.51.18
25	16	7	Jeu.	ste Fare.	7.41	4. 2	11.51.44
26	17	8	Ven.	Concept. de la V.	7.42	4. 2	11.52.10
27	18	9	Sam.	ste Léocadie.	7.43	4. 1	11.52.37
28	19	10	DIM.	IIe *de l'Avent.*	7.44	4. 1	11.53. 4
29	20	11	Lun.	s. Fuscien.	7.45	4. 1	11.53.32
30	21	12	Mar.	s. Damase.	7.46	4. 1	11.54. 0
Décembre. 1	22	13	Mer.	ste Luce.	7.47	4. 1	11.54.28
2	23	14	Jeu.	s. Nicaise.	7.48	4. 2	11.54.57
3	24	15	Ven.	s. Mesmin.	7.49	4. 2	11.55.26
4	25	16	Sam.	ste Adélaïde.	7.50	4. 2	11.55.55
5	26	17	DIM.	IIIe *de l'Avent.*	7.50	4. 2	11.56.24
6	27	18	Lun.	ste Aude.	7.51	4. 3	11.56.54
7	28	19	Mar.	s. Nemèze.	7.52	4. 3	11.57.24
8	29	20	Mer.	*Quatre-Temps.*	7.53	4. 3	11.57.54
9	30	21	Jeu.	s. Thomas.	7.53	4. 3	11.58.24
10	Nivose. 1	22	Ven.	s. Ischyrion.	7.54	4. 4	11.58.54
11	2	23	Sam.	ste Victoire.	7.54	4. 4	11.59.24
12	3	24	DIM.	IVe *de l'Avent.*	7.55	4. 5	11.59.54
13	4	25	Lun.	NOEL.	7.55	4. 5	0. 0.24
14	5	26	Mar.	s. Etienne.	7.56	4. 6	0. 0.54
15	6	27	Mer.	s. Jean l'évangél.	7.56	4. 7	0. 1.24
16	7	28	Jeu.	Les ss. Innocens.	7.56	4. 8	0. 1.53
17	8	29	Ven.	s. Saturnin.	7.56	4. 8	0. 2.23
18	9	30	Sam.	ste Colombe.	7.56	4. 9	0. 2.52
19	10	31	DIM.	s. Sylvestre.	7.56	4.10	0. 3.21

DÉCEMBRE.

ÉVÉNEMENS HISTORIQUES DE FRANCE

avant 1789.

Age de la Lune.	CALENDRIERS LUNAIRES. Hébraï.		CALENDRIERS LUNAIRES. Hégire.		Calend. grég.		
4	Cisleu.	3	Ramadhan.	3	1	1764	Abol. de l'ordre des Jésuites en Franc.
5		4		4	2	1718	Conspiration de Cellamare.
6		5		5	3	1768	Frédéric V assiste à l'Académie.
7		6		6	4	1642	Le card. de Richelieu m. à Par. à 58 a.
8		7		7	5	1560	François II m. à Orléans âgé de 17 a.
9		8		8	6	1491	Charles VIII épouse Anne de Bretagne.
10		9		9	7	1726	Dancourt meurt en Berry à 65 ans.
11		10		10	8	1744	La d^{se} de Châteauroux m. à 34 ans.
12		11		11	9	1642	Le chanc. Séguier, protect. de l'Acad.
13		12		12	10	1720	Law s'enfuit à Bruxelles.
14		13		13	11	1686	Le Grand Condé meurt à 65 ans.
15		14		14	12	1577	Henri III se déclare chef de la Ligue.
16		15		15	13	1558	Naissance de Henri IV.
17		16		16	14	1515	Concordat ent. François 1er et Léon X.
18		17		17	15	1651	Turenne perd la bataille de Rethel.
19		18		18	16	1731	La Cadière et le P. Girard acquittés.
20		19		19	17	1742	Retr. de Prague par le mar. de Bellisle.
21		20		20	18	1745	Et. Fourmont meurt âgé de 62 ans.
22		21		21	19	1562	Bat. de Dreux, g. par le d. de Guise.
23		22		22	20	1582	Le calendr. grégor. adopté en France.
24		23		23	21	1641	Sully meurt âgé de 81 ans.
25		24		24	22	1386	Duel autorisé entre Le Gris et Caroug.
26		25		25	23	1588	Le duc de Guise assassiné à Blois.
27		26		26	24	1770	Le d. de Choiseul exilé à Chanteloup.
28		27		27	25	496	Baptême de Clovis.
29		28		28	26	1662	1re repr. de l'*Ecole des Femmes*.
30		29		29	27	1594	Jean Châtel frappe le roi Henri IV.
1		30		30	28	1706	Bayle meurt âgé de 59 ans.
2	Tebeth.	1	Dzoulc.	1	29	1689	Mme de Motteville meurt à 74 ans.
3		2		2	30	1730	Joseph Saurin meurt à 71 ans.
4		3		3	31	1563	Le mar. de Brissac m. à Paris, à 38 a.

Signes du Zodiaque.

♈ le Bélier.	♎ la Balance.
♉ le Taureau.	♏ le Scorpion.
♊ les Gémeaux.	♐ le Sagittaire.
♋ l'Écrevisse.	♑ le Capricorne.
♌ le Lion.	♒ le Verseau.
♍ la Vierge.	♓ les Poissons.

Mois du Calendrier hebraïque.

Nisan.	30 jours.	Thisri.	30 jours.
Jiar.	29	Marshevan.	29
Sivan.	30	Cisleu.	30
Thamuz.	29	Tebeth.	29
Ab.	30	Sabath.	30
Elul.	29	Adar.	29

Mois du Calendrier de l'Hégire.

Moharram.	30 jours.	Redgeb.	30 jours.
Sefer.	29	Schaban.	29
Rabié I.	30	Ramadhan.	30
Rabié II.	29	Schoual.	29
Gioumadi I	30	Dzoulcada.	30
Gioumadi II.	29	Dzoulhedgé.	29

RÉGLEMENT

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

TITRE PREMIER.

But de la Société.

ART. 1er. Une société littéraire est instituée sous le nom de SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

ART. 2. Elle se propose de publier :

1°. Les documents originaux relatifs à l'histoire de France, pour les temps antérieurs aux États généraux de 1789 ;

2°. Des traductions de ces mêmes documents, lorsque le Conseil le jugera utile ;

3°. Un compte-rendu annuel de ses travaux et de sa situation ;

4°. Un Annuaire ;

ART. 3. Toutes les publications de la Société sont délivrées GRATIS à ses membres.

ART. 4. Elle entretient des relations avec les savants qui se livrent à des travaux analogues aux siens ; elle nomme des associés correspondants parmi les étrangers.

TITRE II.

Organisation de la Société.

Art. 5. Le nombre des membres de la Société est illimité. On en fait partie après avoir été admis par le Conseil, sur la présentation faite par un des sociétaires.

Art. 6. Chaque sociétaire paie une souscription annuelle de TRENTE FRANCS.

Art. 7. Les sociétaires sont convoqués au moins une fois l'an, au mois de mai, pour entendre un rapport sur les travaux de la Société et sur l'emploi de ses fonds, ainsi que pour le renouvellement des membres sortants.

TITRE III.

Organisation du Conseil.

Art. 8. Le Conseil se compose de quarante membres, parmi lesquels sont choisis :

Un président,
Un président honoraire,
Deux vice-présidents,
Un secrétaire,
Un secrétaire adjoint,
Un archiviste,
Un trésorier.

Art. 9. Les membres du Conseil, à l'exception du président honoraire, sont renouvelés par quart, à tour de rôle, chaque année. Le sort désignera, les premières années, ceux qui devront sortir; les membres sortants peuvent être réélus. Le secrétaire continuera ses fonctions pendant quatre ans.

Art. 10. L'élection des membres du Conseil a lieu à la majorité absolue des suffrages des membres présents.

Art. 11. Le Conseil nomme chaque année un comité des fonds, composé de trois de ses membres.

Il nomme aussi des commissions spéciales.

Les nominations sont faites au scrutin. La présidence appartient à celui qui réunit le plus de suffrages.

Art. 12. L'assemblée générale nomme chaque année deux censeurs chargés de vérifier les comptes et de lui en faire un rapport.

Art. 13. Le Conseil est chargé de la direction des travaux qui entrent dans le plan de la Société, ainsi que de l'administration des fonds.

Les décisions du Conseil pour l'emploi des fonds ne pourront être prises qu'en présence de onze membres au moins, et à la majorité des suffrages.

Art. 14. Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un

commissaire responsable, chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'éditeur sera placé à la tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

Art. 15. Le Conseil règle les rétributions à accorder à chaque éditeur.

Le commissaire responsable aura droit à cinq exemplaires de l'ouvrage à la publication duquel il aura concouru.

Art. 16. Tous les volumes porteront l'empreinte du sceau de la Société. Après la distribution gratuite faite aux membres de la Société (art. 3), les exemplaires restants seront mis dans le commerce aux prix fixés par le Conseil.

Art. 17. Le Conseil se réunit en séance ordinaire au moins une fois par mois.

Tous les sociétaires sont admis à ses séances.

Art. 18. Nulle dépense ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une délibération du Conseil.

Art. 19. Les délibérations du Conseil portant autorisation d'une dépense sont immédiatement transmises au comité des fonds par un extrait signé du secrétaire de la Société.

Art. 20. Le comité des fonds tient un registre

dans lequel sont énoncées au fur et à mesure les dépenses ainsi autorisées, avec indication de l'époque à laquelle leur paiement est présumé devoir s'effectuer.

Le comité des fonds tient un registre dans lequel sont inscrits tous ses arrêtés portant mandat de paiement.

Art. 21. Le Conseil se fera rendre compte tous les trois mois au moins de l'état des impressions, ainsi que des autres travaux de la Société.

Art. 22. Le comité devra se faire remettre, dans le cours du mois qui précédera la séance où il doit faire son rapport, tous les renseignements qui lui seront nécessaires.

Art. 23. Les dépenses seront acquittées par le trésorier, sur un mandat du président du comité des fonds, accompagné des pièces de dépense dûment visées par lui; ces mandats rappellent les délibérations du Conseil par lesquelles les dépenses ont été autorisées.

Le trésorier n'acquitte aucune dépense si elle n'a été préalablement autorisée par le Conseil, et ordonnancée par le comité des fonds.

Art. 24. Le comité des fonds et le trésorier s'assemblent une fois par mois.

Art. 25. Tous les six mois, en septembre et en mars, le comité des fonds fait, d'office, connaître la situation réelle de la caisse, en indiquant les sommes qui s'y trouvent et celles dont elle est grevée.

Le même comité présentera au Conseil, dans les premiers mois de l'année, l'inventaire des exemplaires des ouvrages imprimés existant dans le fonds de la Société.

Art. 26. A la fin de l'année, le trésorier présente son compte au comité des fonds, qui, après l'avoir vérifié, le soumet à l'assemblée générale, pour être arrêté et approuvé par elle. La délibération de l'assemblée générale sert de décharge au trésorier.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

EN JUILLET 1836.

MM.

ALLOU, ingénieur en chef des mines, rue de Clichy, n° 50.

AMBERT, officier d'instruction à l'École militaire de Saumur.

AMPÈRE fils, professeur de littérature française au Collége de France, rue de Grenelle-S.-Germain, n° 56.

ARCHIAC (comte D'), place Vendôme, n° 4.

BARANTE (baron DE), pair de France, ambassadeur à S.-Pétersbourg; à Paris, rue d'Anjou-S.-Honoré, n° 41.

BARROIS, rue de Richelieu, hôtel d'Espagne.

BAZIN, rue Neuve-des-Mathurins, n° 20.

BAZOUIN (Félix), rue d'Aguesseau, n° 18.

BEAULIEU, de la Société des Antiquaires de France, rue du Cherche-Midi, n° 13.

BERBRUGGER (Adrien), Biblioth. de la colonie d'Alger.

BERGER DE XIVREY, rue du Cherche-Midi, n° 14.

BERNIER (Adhelm), avocat à Senlis (Oise).

BERNIER (César), juge de Paix, à Senlis.

BERTIN (Arm.), rue de Seine, n° 10.

BERTIN DE VAUX, pair de France, rue Louis-le-Grand, n° 11.

Berty (Nigon de), procureur du roi, à Mantes.

Beugnot (comte Arthur), membre de l'Institut, rue Bellechasse, n° 11.

Beugnot (baron), quai Voltaire, n° 21.

Beyle, consul de France, à Civita-Vecchia.

Bigant, conseiller à la Cour royale de Douai.

Blosseville (de), à Paris.

Boismilon, secrétaire des commandements de monseigr le duc d'Orléans, aux Tuileries.

Boissière (Frédéric), rue Neuve-Coquenard, n° 11.

Bonnin, ancien notaire à Évreux.

Bottée de Toulmon, rue Sainte-Anne, n° 27.

Bouillet (J.-B.) membre de plusieurs sociétés savantes, à Clermont-Ferrant.

Boulez, receveur de l'enregistrement, à Nogent-le-Rotrou.

Bourgeois, maire de Suippes (Marne).

Bouvier, rue Croix-des-Petits-Champs, n° 44.

Briquet, à Niort.

Broé (de), conseiller à la Cour de Cassation, rue de Vendôme, n° 2, au Marais.

Bruneau, avocat à la Cour royale de Douai.

Bruzard, rue Saint-Jacques, n° 123.

Bure (de) aîné, libraire, rue Serpente, n° 7.

Cadet de Gassicourt, procureur du Roi, à Troyes.

Cambis (marquis de), député, rue S.-Honoré, n° 348.

Canuel (P.), propriétaire, rue de l'Échiquier, n° 38.

Caraman (le duc de), rue de Grenelle-S.-Germ., n° 85.

Caraman (le vicomte, Victor de), rue de Grenelle, nº 85.
Cassan (Armand), sous-préfet, à Mantes.
Castel, ancien notaire, rue des Petits-Augustins, nº 20.
Caumont (de), correspondant de l'Institut, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.
Cayrol (de), ancien sous-préfet, à Compiègne.
Chabrillan (le comte Jules de), rue Ville-l'Évêque, nº 18.
Chambure (de), à Saulieu, Côte-d'Or.
Chastellux (le comte Alfred de), rue Richepanse, nº 11.
Chazelles (Léon de), rue du Bac, nº 35.
Clairet, notaire, boulevard des Italiens, nº 18.
Clogenson, député, rue Godot de Mauroy, nº 1.
Collot, directr de la Monnaie, à l'hôtel de la Monnaie.
Comminges (comte de), rue Richer, nº 6.
Cooper, Esq., avocat, secrétaire de la commission des Archives d'Angleterre, à Londres.
Coulon, rue d'Argenteuil, nº 12.
Courteilles (le vicomte de).
Crapelet, imprimeur, rue de Vaugirard, nº 9.
Crillon (duc de), place Louis xv, nº 10.
Cunin (Charles), manufacturier, à Sédan.
Curial (comte), pair de France, rue de la Michodière, nº 8.

David (Paul), rue de Sèvres, nº 19.
Delaroche (Paul), rue des Marais-S.-Germain, nº 17.
Desmichels, recteur de l'Académie d'Aix.

Desnoyers (Jules), bibliothécaire du Muséum d'Histoire naturelle, au Jardin du Roi.

Desperriers, notaire, rue Vivienne, n° 15.

Devaines, pair de France, rue de Breda, n° 2.

Deville (Achille), conservateur du Musée d'Antiquités de Rouen.

Ducas, agent de change, à Lille.

Duchesne aîné, conservateur-adjoint à la Bibliothèque Royale, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 12.

Duclos, rue de la Lune, n° 20.

Dumont, professeur d'histoire à l'Université de Paris, rue Cassette, n° 18.

Dureau de Lamalle, membre de l'Institut, rue de La Rochefoucauld, n° 11.

Dusevel (H.), avocat, membre de la Société des Antiquaires de France, etc., à Amiens.

Dussommerard, conseiller-maître à la Cour des Comptes, hôtel de Cluny, rue des Mathurins-S.-Jacques.

Dutems (Albert), sous-préfet à Abbeville, membre de la Société royale d'Abbeville, etc.

Duvergier,

Esterno (le comte d'), rue Montabor, n° 4.

Falkinsten, bibliothécaire du roi de Saxe, à Dresde.

Fauriel, professeur à la Faculté des Lettres, conservateur-adjoint au département des manuscrits de la Bibliothèque Royale, rue des Saints-Pères, n° 46.

Favart, rue Neuve-de-Luxembourg, n° 25.

FORTIA D'URBAN (marquis DE), membre de l'Institut, rue de La Rochefoucauld.

FOUCHÉ (Lucien), à Évreux.

FREMYN, notaire, rue de Seine-Saint-Germain, n° 53.

FRÈRE (Edouard), libraire, à Rouen.

FROIDEFOND DE FARGES (DE), conseiller à la Cour royale, rue Castiglione, n° 8.

GAILLARD (Em.), secrétaire perpétuel de l'Académie royale des Sciences, Lettres et Arts de Rouen, représentant cette Académie.

GALERON (Fr.), procureur du Roi, à Falaise.

GAUCHERAUD, rue de Varennes, n° 44, chez M. le marquis de La Guiche.

GENISSON (le comte DE), rue Ne-des-Mathurins, n° 9.

GERVILLE (DE), correspondant de la Société des Antiquaires de France, etc., à Valognes (Manche).

GÉRUSEZ, rue de Seine-Saint-Germain, n° 6.

GINGINS DE LA SARRAZ (le baron F. DE), à Lausanne.

GIVENCHY (Louis DE), secrétaire de la Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

GODEFROY (DE), à Lille.

GOUPIL (Ed.), auditr au conseil d'État, rue Bleue, n° 11.

GRANIER DE CASSAGNAC, rue de Buffaut, n° 4 *bis*.

GREGORI, conseiller à la Cour royale de Riom.

GUADET, rue de Laurette, n° 3.

GUÉRARD, membre de l'Institut, conservateur-adjoint au département des manuscrits de la Bibliothèque Royale, rue de La Rochefoucauld, n° 8.

Guérard, conseiller-auditr à la Cour royale d'Amiens.
Guillaume, juge au tribunal de Besançon.
Guizot, m. de l'Institut, ministre de l'instruction publ.

Hase, membre de l'Institut, conservateur des manuscrits de la Bibliothéque Royale, rue Colbert, n° 6.
Haxo, lieutenant-général, pair de France, rue Saint-Honoré, n° 362.
Héliand (de), rue d'Aguesseau, n° 18.
Hello, procureur général à la Cour royale de Rennes.
Hérisson, juge, à Chartres.
Houel, président du tribunal civil de Louviers.

Janet (L.), libraire, rue Saint-Jacques, n° 59.
Jarry de Mancy, professeur d'histoire à l'Université de Paris, rue du Pot-de-Fer, n° 20.
Jarry, juge au tribunal de première instance, rue Gaillon, n° 8.
Jaussaud, notaire, rue Croix-des-Petits-Champs, n° 61.
Jollois, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, rue Louis-le-Grand, n° 35.
Jubinal, rue Jacob, n° 14.
Juge fils, place de l'École de Médecine.

Lacabane (Léon), employé au département des manuscrits de la Bibliothéque Royale, rue du Bac, n° 77.
Lachauvinière (de), secrétaire-adjoint de la Chambre des Pairs, au Palais du Luxembourg.
Lacroix (Paul), rue Saint-Lazare, n° 130.
Lacroix, pharmacien, à Mâcon (Haute-Saône).

LAHURE, notaire honoraire, place de l'École.

LAFONTENELLE DE VAUDORÉ (DE), conseiller à la Cour royale de Poitiers, secrétaire perpétuel de l'Académie de cette ville.

LAMBERT (DE), sous-directeur au ministère des affaires étrangères.

LAMÉ-FLEURY, homme de lettres, à Versailles (Seine-et-Oise).

LAPREUGNE (DE), sous-préfet à Celles, auditeur au conseil d'Etat, rue Saint-Honoré, n° 370.

LARENAUDIÈRE (DE), membre du conseil de la Société de Géographie, rue du Mouton, n° 5.

LA SAUSSAYE (DE), bibliothécaire de la ville de Blois.

LASCOUX, substitut du procureur du Roi au tribunal de première instance de Paris, rue du Bac, n° 36.

LA SISTERNA (prince DE), rue de l'Université.

LATOUR (DE), précepteur de Mgr le duc de Montpensier, aux Tuileries.

LATOUR-MAUBOURG (le comte Septime DE), ministre de France à la cour de Belgique, à Bruxelles.

LAVERGNE (Léonce DE), à Toulouse.

LAVILLEGIL (Arthur DE), rue Taranne, n° 10.

LEBAS, professeur d'histoire à l'Université de Paris, rue de Vaugirard, n° 20.

LEBRETON (Emile), avocat, rue de Rivoli, n° 18.

LEBRUN, juge de paix, à Avezé, près Epernay.

LECLERC (Achille), architecte, rue Caumartin, n° 37.

LECOINTE, libraire, quai des Augustins, n° 49.

LEDUC-HOUSSET, faubourg Poissonnière, n° 98.

LEGLAY, conservateur général des Archives du département du Nord, à Lille.

LEMAIRE, professeur de rhétorique au Collége Bourbon, rue du Foin, n° 16, au Marais.

LENORMANT, conservateur-adjoint au département des médailles de la Bibliothéque Royale, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 12.

LE PRÉVOST (Auguste), député, à Paris, rue et hôtel Jacob, ou à Bernay.

LETRONNE, membre de l'Institut, directeur de la Bibliothéque Royale, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 10.

LE VER (marquis), à Roquefort, près Yvetot.

MAGNIN, conservateur au département des imprimés de la Bibl. Roy., rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 12.

MARIN-DARBEL, à Moscou.

MARTIN, rue Neuve-des-Mathurins, n° 21.

MARTIN, ancien juge de paix, à Mantes.

MASAZ, l'un des bibliothécaires à l'Arsenal, rue Madame, n° 1.

MASSÉ (Thomas), chez M. Bertin de Vaux, rue Louis-le-Grand, n° 11.

MÉRAULT père, rue de l'Eperon, n° 9.

MÉRAULT fils, rue des Trois-Frères, n° 8.

MÉRIMÉE (Prosper), inspecteur des monuments historiques, rue des Petits-Augustins, au Palais des Beaux-Arts.

MERLIN, libraire, quai des Augustins, n° 7.

MEYNONCOURT, député, rue de la Pépinière, n° 127.

MICHELET, chef de la section historique des Archives du royaume, professeur suppléant à la Faculté des Lettres, rue des Fossés-Saint-Victor, n° 33.

MIGNET, membre de l'Institut, archiviste du ministère des affaires étrangères, rue Ne-des-Capucines, n° 10.

MILLER (Emmanuel), rue de La Rochefoucauld, n° 12.

MILLET, garde général des forêts de l'arrondissement de Belley (Ain).

MIREPOIX (marquis DE), rue de la Planche, n° 13.

MOGNONCOURT (DE), rue de la Pépinière, n° 127.

MOLÉ (comte), pair de France, président du conseil des ministres, rue Ville-l'Evêque.

MONGLAVE (Eugène DE), membre de plusieurs Sociétés savantes, rue des Saints-Pères, n° 14.

MONMERQUÉ (DE), membre de l'Institut, conseiller à la Cour royale, rue Saint-Louis, au Marais, n° 39.

MONTALEMBERT (comte Charles DE), pair de France, rue Cassette, n° 20.

MONTBÉLIARD (Léon DE), à Semur.

MOREAU, rue Marsollier, n° 13.

MORNAY (DE), place Ville-l'Évêque, n° 27.

NIGON DE BERTY, procureur du Roi, à Mantes (Seine-et-Oise).

OLIVIER, ancien élève de l'École polytechnique, à Dieppe.

OLLIVIER, juge au tribunal de Valence (Drôme).

PAGÈS (J. P.), avocat, rue de Menars, n° 12.

PANCKOUCKE père, rue des Poitevins, n° 14.

Paquis, rédacteur du journal du Cher, à Bourges.

Paris (Paulin), premier employé au département des manuscrits de la Bibliothèque Royale, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 12.

Pasquier (baron), président de la Chambre des Pairs, rue d'Anjou Saint-Honoré, n° 30.

Passy (Antoine), préfet de l'Eure, à Évreux.

Pattu de Saint-Vincent (comte Jules), à Mortagne (Orne).

Pelet, lieutenant-général, directeur du dépôt de la guerre, rue des Saints-Pères.

Pelouze (Valentin de la), rue Croix-des-Petits-Champs, n° 12.

Petitot (Alex.), chef de division au ministère de l'instruction publique, rue Chantereine, n° 11.

Piers, bibliothécaire de la ville de Saint-Omer.

Poey d'Avant, receveur de l'enregistrement, à........

Poisson, sous-préfet, à Reims.

Poncelet, professeur à l'École de Droit de Paris.

Portalis (vicomte Frédéric), député, Place Royale, n° 4.

Prompsault (l'abbé), aux Quinze-Vingts.

Pronnier, secrétaire de la Société royale du département du Nord, représentant cette Société, à Douai.

Quenescourt, ancien notaire, à Nesle (Somme).

Quénot, ingénieur civil, rue du Battoir, n° 26.

Quenson, conseiller à la Cour royale de Douai.

Raigecourt (comte de), chez M. de Saint-Morys, rue Neuve-des-Mathurins, n° 21.

Ravenel, sous-bibliothécaire de la ville, rue Croix-des-Petits-Champs, n° 44.

Raynal (L.), substitut du procureur général, à Bourges.

Reiffenberg (baron de), ancien recteur de l'Académie de Louvain, à Liége.

Reinaud, membre de l'Institut, conservateur-adjoint à la Bibl. Royale, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 12.

Renouard (Jules), libraire, rue de Tournon, n° 6.

Renouvier (Jules), à Montpellier.

Requien, naturaliste, à Avignon (Vaucluse).

Rey, membre de la Société royale des Antiquaires de France, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 26.

Ridan, ancien notaire, rue Saint-Maur-Popincourt, n° 78.

Rippert-Montclar (Amédée de), ancien magistrat, rue de La Rochefoucauld, n° 12.

Roissy (Alfred de), rue Montholon, n° 18.

Rolle (Hypp.), bibliothécaire de la ville de Paris.

Rouen (Alexandre-Forth), agent diplomatique, boulevard Saint-Denis, n° 9.

Royer-Collard (H.), chef de la division des sciences et lettres au ministère de l'instruction publique, rue de Provence, n° 38.

Sahune (Ernest de), rue de l'Oratoire.

Saint-Aignan (comte de), pair de France, rue de Grenelle Saint-Germain, n° 107.

SAINT-AIGNAN (baron DE), député, rue de Grenelle Saint-Germain, nº 107.

SAINT-MORYS (vicomte DE), rue Nᵉ-des-Mathurins, nº 21.

SAINT-SURIN (madame DE), à Angoulême.

SCHNACKENBURG, à Berlin.

SCHWEISER, rue Neuve-des-Mathurins, nº 21.

SÉDILLOT (Amédée), rue Saint-André-des-Arcs, nº 68.

SERRURIER, doct.-méd., rue S.-Dominique-S.-G., nº 38.

SERRA DI FALCO (le duc DE), à Palerme.

SOULIÉ, bibliothécaire à l'Arsenal.

SPENCER-SMITH, membre de plusieurs Sociétés savantes, rue des Chanoinesses, à Caen.

SYLVESTRE DE CHANTELOUP fils, conseiller à la Cour royale, rue du Dragon, nº 21.

TAILLANDIER, conseiller à la Cour royale, rue Jacob, nº 14.

TAILLANDIER, ancien avoué, rue Saint-Benoît, nº 18.

TAILLIAR, conseiller à la Cour royale de Douai, membre des Sociétés académiques de Douai et de Valenciennes.

TARANNE, rue de Bièvre, nº 33.

TARBÉ (Prosper), substitut du procureur du Roi, à Étampes.

TARDIF, substitut du procureur général, rue Bellechasse.

TASCHEREAU (Jules), rédacteur en chef de la *Revue Rétrospective*, rue Saint-Benoît, nº 11.

TASTU, rue de Vaugirard, nº 38.

TÉRASSE, conservateur des archives judiciaires du Palais, cour de la Sainte-Chapelle.

TERREBASSE (comte DE), rue Ventadour, n° 4.

TEULET (Alexandre), employé aux Archives du royaume, quai de la Cité, n° 23.

THIERS, membre de l'Institut, rue Neuve-S.-Georges.

THIERRY (Alexandre), rue du Petit-Musc, n° 9.

THOMASSY, place du Palais-de-Justice, n° 4.

TIBY (Paul), rue de Sèvres, n° 14.

TRÉMISOT, rue Saint-Louis, au Marais, n° 31.

VATEMARE (Alexandre), rue du Bac, n° 43.

VATISMÉNIL (DE), avocat, rue Saint-Dominique, n° 11.

VIELLOT, président du tribunal de première instance de Meaux.

VIGUIER, conseiller référendaire à la Cour des comptes, rue des Mauvaises-Paroles, n° 18.

VINCENT, négociant, rue Serpente, n° 16.

VIOLLET-LEDUC, conservateur des résidences royales, aux Tuileries.

VIRLET, ingénieur civil, rue Neuve-Saint-Roch, n° 7.

VITET (L.), député, rue Trudon, n° 6.

VOILLEMIER, docteur en médecine, à Senlis.

WAILLY (Natalis DE), rue du Chaume, n° 12.

LISTE

DES

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

avec l'indication des années où cessent leurs fonctions.

1837.

MM.

De Barante.
Jules Desnoyers.
Dureau de la Malle.
De Fortia.
Mignet.
Molé.
Monmerqué.
Paris.
Hipp. Royer-Collard.
Thiers,

1838.

Allou.
Ampère fils.
Berger de Xivrey.
Bottée de Toulmon.
Guadet.
Jaussaud.
Jollois.
Ravenel.
Taschereau.
Paul Tiby.

1839.

MM.

Castel.
Duchesne aîné.
Guizot.
Hase.
Lenormant.
Lever.
Pasquier.
Taillandier.
Teulet.
Vitet.

1840.

A. Bertin.
A. Beugnot.
Crapelet.
Fauriel.
Fremyn.
Guérard.
Le Prévost.
Letronne.
Magnin.
Reinaud.

Comité de Publication.

MM. Guérard, *président.*
Hase.
Taillandier.
Taschereau.

Comité de l'Annuaire.

MM. Guérard, *président.*
Jules Desnoyers.
Duchesne aîné.
Allou.
Paris.

Comité des fonds.

MM. Duchesne aîné, *président.*
Jollois.
Tiby (Paul).

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

NOMMÉ EN 1836.

Président honoraire...	MM. De Fortia d'Urban.
Président............	De Barante.
Vice-Présidents......	Fauriel. Guérard.
Secrétaire...........	Jules Desnoyers.
Secrétaire-Adjoint....	Teulet.
Archiviste...........	Duchesne aîné.
Trésorier............	Jaussaud.

Censeurs.

MM. Dussommerard, Rippert-Montclar.

LISTE

DES OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ.

Bulletin de la Société de l'Histoire de France, revue de l'histoire et des antiquités nationales, années 1834 et 1835; 4 vol. gr. in-8.......... 40 fr.

L'Ystoire de li Normant, et la Chronique de Robert Viscart, par Aimé, moine du mont Cassin, publiées pour la première fois d'après un manuscrit français inédit du XIIIe siècle appartenant à la Bibl. Royale par M. Champollion Figeac; 1 vol. gr. in-8°... 9 fr.

Histoire ecclésiastique des Francs, par Grégoire de Tours; tome I, texte latin et traduction française en regard, par M. Guadet; 1 vol. gr. in-8...... 9 fr.

— Le même ouvrage, texte latin seul......... 5 fr.

— Le même ouvrage, traduction française..... 5 fr.

Lettres du Cardinal Mazarin a la Reine, à la princesse Palatine, etc., écrites pendant sa retraite hors de France, en 1651 et 1652, par M. Ravenel; 1 vol. gr. in-8................................ 9 fr.

— Le même ouvrage, *Pap. colomb. de Holl*.... 45 fr.

Ouvrages sous presse :

Histoire des Français, par Grégoire de Tours, t. II et III.

La Conqueste de Constantinoble, par Ville-Hardouin.

Chroniques de Froissard.

État de Paris sous Philippe-le-Bel, en 1292.

Journal de Pierre de Fenin.

LISTE CHRONOLOGIQUE

DES

SOUVERAINS DE LA FRANCE.

Ire RACE. — MÉROVINGIENS.

Années de l'avénement.

PHARAMOND. (?)

427 ou environ. CLODION.

448. MÉROVÉE, parent de Clodion.

458. CHILDÉRIC, fils de Mérovée.

481. CLOVIS, fils de Childéric. La reine Clotilde.

511. (Partage entre les fils de Clovis.)

Rois de Metz.	*Roi d'Orléans.*	*Roi de Paris.*	*Roi de Soissons.*
THÉODORIC ou THIERRY Ier, fils naturel. 534. THÉODEBERT, fils de Théodoric. 548. THÉODEBALD, fils de Théodebert, meurt sans enfants, en 555. Ses états passent à Clotaire I, son grand-oncle.	CLODOMIR, tué en 524. Deux de ses fils sont égorgés par leurs oncles; le troisième, Clodoald, se retire à *Nogent*, depuis appelé S.-Cloud.	CHILDEBERT, roi d'Orléans, en 526; de Bourgogne, en 534. Meurt en 558, ne laissant que deux filles, qui ne lui succèdent pas.	CLOTAIRE Ier, réunit successivement toute la monarchie. Seul roi en 558; meurt en 561.

561. (Partage entre les fils de Clotaire Ier).

Roi de Paris.	*Roi d'Orléans et de Bourgogne.*	*Roi de Metz.*	*Rois de Soissons.*
CARIBERT, meurt sans enfants, en 567.	GONTRAN, meurt sans enfants, en 593, et laisse ses états à Childebert son neveu.	SIGEBERT (mari de Brunehaut), meurt assassiné en 575.	CHILPÉRIC (mari de Frédégonde), meurt assassiné en 584.
	575. CHILDEBERT II (fils de Sigebert), roi d'Austrasie en 575, de Bourgogne en 593, meurt en 596, laissant		584. CLOTAIRE II; réunit toute la monarchie en 613; meurt en 628.
	la Bourgogne à THIERRI II son second fils, qui meurt en 613, ayant 4 fils de ses concubines. Aucun d'eux ne lui succède.	*l'Austrasie* à THÉODEBERT son fils aîné, qui meurt sans enfants, en 612.	

628-638. DAGOBERT Ier, roi unique (1).

Roi d'Austrasie.	*Rois de Neustrie et de Bourgogne.*
638. SIGEBERT II, fils de Dagobert, associé à son père dès 632 ou 633; meurt en 656. Son fils Dagobert est enlevé par Grimoald, maire du palais, qui fait monter sur le trône son propre fils CHILDEBERT, bientôt chassé.	638. CLOVIS II, fils de Dagobert; meurt en 656. 656-670. CLOTAIRE III (fils aîné de Clovis II). 670-691. THIERRY III (3e fils de Clovis II). Déposé presque aussitôt après son avénement, il resta trois ans enfermé dans l'abbaye de S.-Denis, et ne reprit le titre de roi qu'après la mort de son frère Childéric II, en 673.

(1) Caribert obtient en 630, de Dagobert, son frère consanguin, avec

656. Childéric II (second fils de Clovis II), roi d'Austrasie en 656; de toute la France, de 670 à 673.

Roi d'Austrasie.

674-679. Dagobert II, fils de Sigebert II; meurt assassiné en 679. L'Austrasie, sans roi, est gouvernée par les ducs Martin et Pépin.

Rois de Neustrie et de Bourgogne.

691-695. Clovis III, fils de Thierry III.

695-711. Childebert III, frère de Clovis III.

711-715. Dagobert III, fils de Childebert III.

715-720 (1). Chilpéric II (Daniel, fils de Childéric II).

720-737. Thierry IV (de Chelles), fils de Dagobert III.

Interrègne de 5 ans (737-742).

742. Childéric III, fils de Chilpéric II, déposé et enfermé dans le monastère de Sithiu ou Saint-Bertin en 752; meurt en 755. Son fils Thierry, confiné dans le monastère de Fontenelle ou Saint-Vandrille, meurt dans l'obscurité.

Fin de la dynastie Mérovingienne, qui dura 270 ans, à compter de Clovis Ier.

---

le titre de roi, à peu près tout ce qui composait l'ancien royaume des Visigoths, dans la Gaule. Il meurt l'année suivante. La charte de Notre-Dame d'Alaon, qui lui donne pour fils Childéric, Boggis et Bertrand, est un acte dont la sincérité n'a pas encore été suffisamment démontrée.

(1) Clotaire IV, que l'on croit issu du sang mérovingien, est fait roi par Charles Martel en 717, et meurt en 719.

IIe RACE. — CARLOVINGIENS.

---

752. PÉPIN-LE-BREF.

768. CHARLES (Charlemagne), roi de Neustrie, de Bourgogne et de Provence.	CARLOMAN, roi d'Austrasie, meurt en 771.

771. CHARLEMAGNE, maître de toute la monarchie. Empereur en 800.

814. LOUIS (le Débonnaire), empereur.

840. CHARLES II (le Chauve), roi; empereur depuis la fin de l'année 875.

877. LOUIS II (le Bègue), roi.

879-882. LOUIS III, roi; meurt sans enfants.	879-884. CARLOMAN, seul roi depuis 882.

884. CHARLES-LE-GROS, empereur, déposé en 887.

887-898. EUDES, fils de Robert-le-Fort. 922-923. ROBERT, frère d'Eudes. 923-936. RAOUL ou RODOLPHE, duc de Bourgogne, fils de Richard-le-Justicier.	rois élus; compétiteurs de CHARLES-LE-SIMPLE, roi, 893-929.

936. LOUIS IV (d'Outre-Mer), fils de Charles-le-Simple.

954. LOTHAIRE, fils de Louis-d'Outre-Mer.

986. LOUIS V (le Fainéant), fils de Lothaire; meurt sans enfants, le 21 mai 987.

Fin de la dynastie Carlovingienne, après une durée d'environ 235 ans.

IIIe RACE.

Capétiens directs.

987. Hugues-Capet.
Adélaïde de Guyenne.
996. Robert II, le Pieux.
Berte, veuve d'Eudes, comte de Blois;
Constance de Provence.
1031. Henri Ier.
Anne ou Agnès de Russie.
1060. Philippe Ier.
Berte de Hollande.
1108. Louis VI, le Gros.
Adélaïde de Savoie.
1137. Louis VII, le Jeune.
Eléonore d'Aquitaine, répudiée;
Constance de Castille;
Alix de Champagne.
1185. Philippe II, Auguste.
Isabelle de Hainaut;
Ingeburge de Danemarck, répudiée;
Agnès de Méranie, répudiée pour Ingeburge.
1223. Louis VIII, le Lion.
Blanche de Castille.
1226. Louis IX, le Saint.
Marguerite de Provence.
1270. Philippe III, le Hardi.
Isabelle d'Aragon;
Marie de Brabant.
1285. Philippe IV, le Bel.
Jeanne de Navarre.
1314. Louis X, le Hutin.
Marguerite de Bourgogne;
Clémence de Hongrie.
1316. Jean Ier.
1316. Philippe V, le Long.
Jeanne de Bourgogne.
1322. Charles IV, le Bel.
Blanche de Bourgogne;
Marie de Luxembourg;
Jeanne d'Evreux.

Branche collatérale des Valois.

1328. Philippe IV, de Valois, le Fortuné.
Jeanne de Bourgogne;
Blanche d'Evreux.
1350. Jean II, le Bon.
Bonne de Luxembourg;
Jeanne d'Auvergne.
1364. Charles V, le Sage ou le Riche.
Jeanne de Bourbon.
1380. Charles VI.
Isabelle de Bavière.
1422. Charles VII, le Victorieux.
Marie d'Anjou.
1461. Louis XI.
Marguerite d'Ecosse.
Charlotte de Savoie.
1483. Charles VIII, l'Affable.
Anne de Bretagne.

Rameau d'Orléans.

1498. Louis XII, le Père du peuple.
Jeanne de France;
Anne de Bretagne.
Marie d'Angleterre.

Rameau d'Orléans-Angoulême.

1515. François Ier, le Père des lettres.
Claude de France;
Eléonore d'Autriche.
1547. Henri II.
Catherine de Médicis.
1559. François II.
Marie Stuart.
1560. Charles IX.
Elisabeth d'Autriche.
1574. Henri III.
Louise de Lorraine.

Branche des Bourbons.

1589. Henri IV, le Grand.
Marguerite de Valois.
Marie de Médicis.
1610. Louis XIII, le Juste.
Anne d'Autriche.
1643. Louis XIV, le Grand.
Marie-Thérèse d'Autriche.
1715. Louis XV.
Marie Leczinska.
1774. Louis XVI.
Marie-Antoinette d'Autriche.

République.

1793. Convention nationale.
An 4 (1795). Directoire.
An 8 (1799). Consulat.
Bonaparte, Ier consul.

Empire.

An 12 (1804). Napoléon, empereur.
Joséphine;
Marie-Louise d'Autriche.

Restauration.

1814. Louis XVIII (Ire restauration), veuf de Marie-Joséphine-Louise de Savoie.
1815. (Cent jours). Napoléon.
1815. Louis XVIII (2e restauration).
1824. Charles X, veuf de Marie-Thérèse de Savoie.

Rameau d'Orléans.

1830. Louis-Philippe Ier.
Marie-Amélie de Bourbon-Naples.

ROYAUME DE BOURGOGNE.

ROIS BOURGUIGNONS.

413 ou 414. Gondicaire.
436. Gondioc ou Gondéric.
466. Chilpéric ou Hilpéric.
491. Gondebaud.
516. Sigismond.
523-534. Godomar.

ROIS FRANCS.

Voyez page 50.

ROYAUME D'AQUITAINE.

ROIS VISIGOTHS.

418. Vallia.
419 ou 420. Théodoric.
451. Thorismond.
453. Théodoric II.
466. Euric.
484-507. Alaric II.
507. L'Aquitaine tombe au pouvoir de Clovis, roi des Francs.
507-531. Amalaric, roi de Narbonne.

ROI FRANC D'AQUITAINE.

630. Caribert.

DUCS HÉRÉDITAIRES D'AQUITAINE.

688. Eudes.
735. Hunald.
745-768. Waifre.

ROIS D'AQUITAINE.

781. Louis-le-Débonnaire.
814. Pépin Ier, fils de Louis-le-Débonnaire.
839. Pépin II, fils de Pépin Ier.
865. Charles, fils de Charles-le-Chauve.
867-877. Louis-le-Bègue.

ROYAUME DE LORRAINE.

855. LOTHAIRE, 2e fils de l'empereur Lothaire.
869. CHARLES-LE-CHAUVE.

870. Partage de la Lorraine entre

CHARLES-LE-CHAUVE.	LOUIS-LE-GERMANIQUE.
877. LOUIS-LE-BÈGUE.	879. LOUIS DE SAXE.

879. LOUIS DE SAXE, maître de toute la Lorraine par l'abandon de Louis et Carloman.
882. CHARLES-LE-GROS.
887. ARNOUL.
895. ZWENTIBOLD.
900. LOUIS DE GERMANIE.
911. CHARLES-LE-SIMPLE.

921. La Lorraine est constituée en duché sous les empereurs.

ROYAUME DE PROVENCE.

QUATRE ROIS.

855-863. CHARLES, fils de l'empereur Lothaire.
879. BOSON, fils de Théodoric Ier, comte d'Autun.
890. LOUIS-L'AVEUGLE, fils de Boson.
929-947. HUGUES, comte de Provence.

ROYAUME DE LA BOURGOGNE TRANSJURANE.

DEUX ROIS.

888. RODOLPHE Ier, fils de Conrad, comte d'Auxerre.
911 ou 912-933. RODOLPHE II.

ROYAUME D'ARLES.

TROIS ROIS.

933. Rodolphe II (le même que le précédent).
937. Conrad-le-Pacifique.
993-1032. Rodolphe III, le Fainéant.
1033. Le royaume passe aux empereurs d'Occident.

ROIS, COMTES OU DUCS INDÉPENDANTS DE BRETAGNE.

383 ou 384. Conis ou Conan, surnommé Mériadec.
421. Salomon Ier, appelé aussi Guitol, Gicquel et Vitric.
434. Grallon (Gollit ou Gallon).
445 ou 446. Audren.
464. Erech ou Riothime.
478. Eusèbe.
490 - 509. Budic ou Debrock, détrôné par Clovis.

Teulet.

PROVINCES ET PAYS DE LA FRANCE.

Suivant le témoignage de plusieurs auteurs de l'antiquité (1), le territoire de la Gaule, avant la conquête de César, était partagé entre trois cents ou quatre cents peuples, qui habitaient autant de pays distincts. Les écrivains et les monuments de l'époque romaine ne nous en font connaître qu'un peu plus de deux cents (2); le reste nous est fourni, du moins en grande partie, par les documents des époques suivantes : on ne peut guère douter, en effet, que plusieurs pays de la France, qui sont nommés pour la première fois par des écrivains du moyen âge, n'aient existé dès les temps les plus anciens. Un assez grand nombre des pays primitifs de la Gaule se sont conservés, non seulement sous la domination des Romains et sous la domination des Barbares, mais encore sous le régime dissolvant de la féodalité, et sont parvenus jusqu'à nous avec très peu de changements dans leurs noms et même dans leurs limites. Ainsi, pour me borner à quelques citations, les pays

(1) Josèphe, *Bell. jud.*, II, 28. — Plutarq., *Cæsar.*, 15. — Appien, *Bell. civil.*, II, 150; *de Reb. gallic.*, 2.

(2) On en trouvera la liste dans mon *Essai sur le Syst. des divis. territ. de la Gaule*, p. 3-7.

gaulois des *Ambiani*, des *Bellovaci*, des *Veliocasses*, des *Caleti*, des *Parisii*, ont formé, sous les deux premières races de nos rois, le *pagus Ambianensis*, le *pagus Belvacensis*, le *pagus Vilcassinus*, le *pagus Caletensis*, le *pagus Parisiacus*; et sont devenus plus tard l'*Amiénois*, le *Beauvaisis*, le *Vexin*, le pays de *Caux*, le *Parisis*. Ce n'est que d'après la situation et l'étendue de ces pays modernes, considérés toutefois dans l'ordre des divisions ecclésiastiques, que les géographes ont pu dresser la carte des anciens territoires occupés par les divers peuples de la Gaule. Il est même tel peuple gaulois dont le nom, aboli en apparence depuis les temps les plus reculés, se retrouve dans la dénomination d'un village actuel, et peut servir à rectifier la position et les limites du pays habité par ce peuple gaulois. Je citerai pour exemple le village de Monestier-en-Vocance (1), du canton d'Annonay, département de l'Ardèche : le surnom de ce village rappelle évidemment le nom des anciens *Vocontii*; et la situation du même lieu me paraît indiquer clairement que les limites du territoire occupé par les *Vocontii* ont été mal tracées, et qu'il conviendrait de les étendre, surtout du côté du nord-ouest, jusqu'au-delà du Rhône, de manière que le village de Monestier, au moins, y fût compris. Quant aux *Ver-*

(1) *Dictionnaire des Postes*, nouvelle édition, in-folio.

tacomacori, qui occupaient un canton des mêmes *Vocontii*, Chorier (1) a déjà remarqué le rapport de nom et de position entre ce canton et le pays du Dauphiné que l'on appelle encore aujourd'hui le *Vercors*. Le tableau qui suit donnera plus d'une fois, au lecteur attentif, l'occasion de faire d'autres rapprochements du même genre, auxquels je ne puis ici m'arrêter (2).

Hadrien de Valois, qui, dans son excellente Notice des Gaules, embrasse tous les âges de la géographie de la Gaule et de la France, ne parle que d'environ trois cents pays ; mais, comme on va le voir, il en passe sous silence un très grand nombre. Relativement aux pays modernes seulement, la liste la plus nombreuse qui, je crois, en ait été publiée, est celle que l'abbé d'Expilly a placée dans le troisième volume de son Dictionnaire, à l'article *France*. Cette liste contient deux cent quatre-vingt-treize pays, et présente aussi beaucoup d'omissions. Le tableau que l'on trouvera ci-dessous réunit plus de huit cents pays tant anciens que modernes ; et quoiqu'il soit incomparablement le moins incomplet de tout ce qui a paru en ce genre, il ne sera certainement pas difficile d'y faire plus tard des additions. Le défaut de place a fait retrancher du tableau les pays de la Gaule

(1) *Hist. génér. du Dauphiné*, tom. 1, p. 11 et 12.

(2) Les questions relatives à la formation des *pagi* de la France ont été traitées dans mon *Essai* indiqué ci-dessus. *Paris*, 1832, in-8°, chez Crozet, libraire, quai Voltaire, n° 17.

qui ne font pas partie de la France actuelle; mais on pourra les publier plus tard avec les divisions et subdivisions territoriales d'un autre ordre, telles que les bailliages, les sénéchaussées, les *centaines*, les *vicairies* ou vigueries, etc. J'ai cru devoir suivre ici l'ordre alphabétique; d'abord parce que cet ordre est à la fois le moins exposé à l'erreur et le plus commode pour les recherches, ensuite parce que j'avais déjà observé ailleurs l'ordre systématique (1). A chaque pays on a mis son nom latin, quand ce nom est donné par des actes authentiques, et le nom de la province à laquelle il appartenait; puis on a marqué sa position, et en quelque sorte son étendue, en indiquant sa capitale ou les lieux principaux de son ressort. En général, les territoires des départements, des arrondissements et des cantons actuels sont représentés par leurs chefs-lieux. Ainsi, par exemple, tel pays qui contient tel chef-lieu de département, renfermera le plus souvent dans ses limites le département lui-même; tandis que s'il ne contenait que quelques arrondissements ou quelques cantons d'un département, ce seraient seulement les chefs-lieux de ces arrondissements ou de ces cantons qui seraient désignés. Les chefs-lieux d'arrondissement sont suivis de l'indication de leur département; les chefs-lieux de canton, de l'indication de leur arrondissement; les simples communes, de l'in-

(1) Dans l'*Essai sur les divis. territoriales de la Gaule.*

dication de leur canton; et les hameaux, châteaux ou fermes, de celle de leur commune. Ainsi, tout lieu accompagné du nom de son arrondissement est un chef-lieu de canton; de même tout lieu suivi du seul nom de son département est un chef-lieu d'arrondissement, ou quelquefois même, de plus, un chef-lieu de département. Pour les pays dont je n'ai pu trouver le nom moderne, je me suis borné à les donner tels qu'ils se présentent dans les textes qui me les ont fournis. Pour ceux dont les limites n'ont pas encore été déterminées d'une manière précise, on a pris soin de joindre à leurs articles les lieux qui ajoutent à leur dénomination actuelle le nom de ces pays, parce que de pareilles indications peuvent servir à résoudre la question des limites. Enfin, quoique j'aie porté beaucoup d'attention à mon travail, je ne me dissimule pas qu'outre les omissions dont j'ai averti, il ne présente aussi, et nécessairement, des erreurs, erreurs qu'il est difficile d'éviter dans l'éloignement du pays dont on parle, mais qui seront aisément reconnues dans les localités. Je prie donc le lecteur d'être ici sur ses gardes, et même de ne considérer ces feuilles que comme des sortes d'épreuves envoyées en correction dans les différentes contrées de la France. Si de là elles pouvaient revenir chargées de rectifications ou d'additions, elles seraient accueillies avec reconnaissance par l'auteur.

☞ c^{o}, signifie commune; c^{n}, canton; a^{t}, arrondissement.

Le mot *ibid.* mis, à la seconde colonne, entre deux crochets, se rapporte au département; sans crochets, au canton, ou à l'arrondissement qui précède.

ACHÈRES (plaines d'), *campi Apiariæ*, Ile-de-France.	Achères, c^{n} de Saint-Germain-en-Laye [Seine-et-Oise].
ACK (pays d'), *Agnensis pagus*, Bretagne (Léonnais).	Lesneven, a^{t} de Brest [Finistère].
AGADÈS, *pagus Agathensis*, Languedoc.	Agde [Hérault].
AGÉNOIS, *pagus Aginninsis*, Guienne.	Agen [Lot-et-Garonne].
AIGREFOIN (plaine d'), Ile-de-France.	Aigrefoin, c^{n} de Chevreuse [Seine-et-Oise].
AILLAS (pays d'), *pagus Aliardensis*, Bazadais.	Aillas, c^{n} d'Auros [Gironde]. Aillas-Vieux, *ibid.*
ALAIS (pays d'), *pagus Alesiensis*, Languedoc.	Alais [Gard].
Albensis pagus. Voyez VIVARAIS.	
ALBIGEOIS, *pagus Albigensis*, Languedoc.	Albi [Tarn]. Valence-en-Albigeois, a^{t} d'Albi.
ALBION (l'), ou le BION, *pagus Albionensis*, Provence.	Saint-Christol-d'Albion, c^{n} de Sault [Vaucluse]. Le Revest-de-Bion, c^{n} de Banon [Basses-Alpes].
ALBRET (pays ou sirie d'), *pagus Leporetanus*, Gascogne.	Labrit, autrement Albret, a^{t} de Mont-de-Marsan [Landes]. Nérac, dernière capitale [Lot-et-Garonne].
ALET (pays d'), *pagus Aletensis*, Bretagne.	Guich-Alet, près de Saint-Servan, a^{t} de Saint-Malo [Ille-et-Vilaine].
ALETH (pays d'), *pagus Alectensis*, Languedoc.	Alet, c^{n} de Limoux [Aude].

ALLOEUE, Artois.	Fleurbaix, c^n de Laventie. La Gorgue, c^n de Merville. Laventie, a^t de Béthune. Sailly-sur-la-Lys, c^n de Laventie. } [Nord].
ALLOY ou HALLOY, Picardie.	Buire-en-Alloy, c^n de Rue [Somme].
AIX (pays d'), *pagus Aquensis*, Provence.	Aix [Bouches-du-Rhône].
Aliodrensis pagus, Brie.	Dufay (?), près de Mortefontaine, c^n de Noailles [Oise].
ALPES grecques et pennines (provinces des), *provincia Alpium graiarum et penninarum;* dixième des dix-sept provinces de la Gaule. Moutier-en-Tarantaise, métropole.	La Savoie, en partie. Le Valais. Le val d'Aoste. La Lombardie, en partie.
ALPES maritimes (province des), *provincia Alpium maritimarum;* dix-septième des dix-sept provinces de la Gaule. Embrun, métropole.	Le Piémont. Le marquisat de Saluces. Le comté de Nice. Le Dauphiné, en partie. } *Voyez ces mots.* La Provence, en partie.
ALSACE, *Alsatia.*	Strasbourg [Haut-Rhin]. Colmar [Bas-Rhin].
Altaccensis pagus, pays d'Artas (?), Viennois.	Artas, c^n de Saint-Jean-de-Bournay [Isère]. Culin, *ibid.*
AMANCE (pays d'). Lorraine.	Pange, a^t de Metz [Moselle]. Coligny, c^n de Pange. Mont, *ibid.*
AMIÉNOIS, *pagus Ambianensis,* Picardie.	Amiens [Somme]. Camps-en-Amiénois, c^n de Molliéns-Vidame [Somme]. Vaux-en-Amiénois, c^n de Villers-Bocage [Somme].
AMIX (l'), Basse-Navarre.	*Voyez* LA MIXE.

Amognes (les), *pagus Amoniensis*, Nivernais.	Montigny-aux-Amognes, c^{n} de S.-Benin-d'Azy [Nièvre]. Amognes, autrement Cicogne, c^{e} de S.-Jean-de-Lichy, *ibid.* Ourouer-aux-Amognes, c^{n} de Pouques [Nièvre]. S.-Péraville-aux-Amognes, *ibid.*
Amont (pays d'), Franche-Comté.	Gray [Haute-Saône].
Amous (pays d'), *pagus Amausus* ou *Amausensis*, Bourgogne et Franche-Comté.	Charnay-sur-Saône et Chazelles, c^{n}. de Verdun-sur-le-Doubs [Saône-et-Loire]. Pontallier, a^{t} de Dijon [Côte-d'Or]. Saint-Vivien-en-Amou, c^{n} de Dôle [Jura].
Ananocensis ager, Viennois.	*Argentaus.*
Andorre (vallée d'), *vallis* ou *pagus Andorrensis*, comté de Foix.	Andorre en Catalogne, près de la limite du département de l'Ariège.
Saint-André (plaine ou campagne de), Normandie.	Saint-André, Verneuil, } a^{t} d'Evreux [Eure].
Angle (l'), Artois.	Sainte-Marie-Kerque et Saint-Nicolas, c^{n} d'Audruicq [Pas-de-Calais].
Angle (l'), Champagne.	Charmes-en-l'Angle, c^{n} de Doulevant [Haute-Marne]. Sogny-en-l'Angle, c^{n} de Heïltz-le-Maurupt [Marne].
Angoumois, *pagus Engolismensis.*	Angoulême [Charente].
Anjou (l'), *pag. Andegavus.*	Angers [Maine-et-Loire].
Anjou (vallée d'), Anjou, entre l'Authion et la Loire.	Rosiers, c^{n} de Saumur [Maine-et-Loire]. Saint-Mathurin, c^{n} de Pont-de-Cé [Maine-et-Loire].
Anse (pays d'), *ager Ansensis*, Lyonnais.	Anse, a^{t} de Villefranche [Rhône].
Apremont (pays ou comté d'), Lorraine.	Apremont, c^{n} de S.-Mihiel [Meuse].

Apt (pays d'), *pagus Aptensis*, Provence.	Apt [Vaucluse].	
Aquitaine, *Aquitania*, l'une des quatre grandes divisions de la Gaule sous César, d'où sont sorties trois provinces ; savoir :	L'Aquitaine première. L'Aquitaine seconde. La Novempopulanie.	*Voyez* ces mots.
Aquitaine première, *provincia Aquitanica prima ;* douzième des dix-sept provinces de la Gaule ; Bourges, métropole.	Le Berry. Le Nivernais, en partie. Le Bourbonnais, La Marche. Le Limousin. L'Auvergne. Le Rouergue. L'Albigeois. Le Quercy. Le Gévaudan. Le Velay.	*Voyez* ces mots.
Aquitaine seconde, *provincia Aquitanica secunda ;* treizième des dix-sept provinces de la Gaule ; Bordeaux, métropole.	Le Poitou. La Saintonge. L'Aunis. Le Périgord. L'Agenois. L'Angoumois. Le Bordelais.	*Voyez* ces mots.

Aquitaine troisième. *Voyez* **Novempopulanie.**

Aquitaine, *Aquitania*, divisée en trois provinces, comprenant :

1°. Le Berry, le Limousin, le Bourbonnais, l'Auvergne, le Velay. Capitale, Bourges [Cher].

2°. La Guienne (le Quercy, le Rouergue, l'Armagnac, le comté de Bigorre, le Bordelais, le Périgord, l'Agénois, le Condomois, le Bazadais, le pays de Labour), la Saintonge, l'Angoumois, l'Aunis, le Poitou. Capitale, Bordeaux [Gironde].

3°. La Novempopulanie (Gascogne, Béarn, Comminges). Eause, a[t] de Condom [Gers].

Aran (vallée d'), *Arania*, Conserans.	Viella, aujourd'hui à l'Espagne.

ARBEROUE, Navarre.	Isturitz, c^{n} de La Bastide-Clairence [Basses-Pyrénées]. Saint-Palais, a^{t} de Mauléon [*ibid.*].
ARBOUSTE (vallée d'), Comminges.	Bernet, c^{n} de Bagnères-de-Luchon [Haute-Garonne].
ARCHIAZÈS, ou pays d'Archiac, Saintonge.	Archiac, a^{t} de Jonzac [Charente-Inférieure].
ARCIS (pays d'), *Arciacensis pagus*, Champagne.	Arcis-sur-Aube [Aube]. Rilly-S.-Syre, c^{n} de Méry-sur-Seine [Aube].
ARDENNES (les), *Arduennæ*, Champagne.	Mézières [Ardennes].
Arebrignus pagus, Autunois et Beaunois.	Arnay-le-Duc, a^{t} de Beaune [Côte-d'Or].
ARGONNE, *Argona*, Champagne.	Sainte-Menehould [Marne]. Clermont, a^{t} de Verdun [Meuse].
Ariasinensis pagus, Champagne.	
ARLES (province d'), *provincia Arelatensis*; démembrement de la Viennoise. Arles, métropole.	Provence, en partie. Comtat-Venaissin. Principauté d'Orange. *Voyez* ces mots.
ARLES (pays d'), *pagus Arelatensis* ou *Arlatinus*, Provence.	Arles [Bouches-du-Rhône].
ARMAGNAC (haut ou blanc, et bas ou nègre), *pagus Armeniacensis* ou *Armanicus*, Gascogne.	Auch [Gers]. Nogaro, a^{t} de Condom [Gers].
Aronalensis pagus, Picardie.	*Sulis*.
ARRAS (gouvernance d'), Artois.	Arras [Pas-de-Calais].
ARROUAISE (pays d'), *Aroasia*, Artois et Picardie.	Transloi, c^{n} de Bapaume [Pas-de-Calais]. Gouy-en-Arrouaise, c^{n} du Câtelet [Aisne]. Vaux-en-Arrouaise, c^{n} de Vassigny [Aisne]. Mesnil-en-Arrouaise, c^{n} de Combles [Somme].

Arsat (l'), *ager Arisitensis*, Rouergue.	Larsac [Rhodez].
Arthies, *Artegia*, Vexin français.	Saint-Cyr-en-Arthies, c^{n} de Magny [Seine-et-Oise]. Villiers-en-Arthies, *ibid.*
Artois, *pagus Atrebatensis* ou *Adertisus*.	Arras [Pas-de-Calais].
Arvert (île ou pays d'), *Arverta*, Saintonge.	Arvert, Royan, Mornac-en-Arvert, } c^{n} de la Tremblade [Charente-Inf.].
Asnacensis pagus, Limousin.	*Teludis.* *Binestum.* *Mauriacus.*
Aspe (vallée d'), *vallis Aspallucensis*, Béarn.	Lescun, c^{n} d'Accous [Basses-Pyrénées].
Asson (vallée d'), Béarn.	Asson, c^{n} de Nay [Bass.-Pyrénées].
Astarac ou Estarac, *pag. Astaracensis*, Gascogne.	Mirande [Gers].
Attouares (pays des), *pag. Atoariensis*, Bourgogne.	Mirebeau, a^{t} de Dijon [Côte-d'Or]. Saint-Jean-de-Losne, a^{t} de Beaune [*ibid.*]
Auch (pays d'), *pagus Ausciensis*, Gascogne.	Auch [Gers].
Auge, *Algia*, Normandie.	Lisieux [Calvados]. Putot-en-Auge, c^{n} de Dives [Calvados]. Hiesmes, autrement Exmes, a^{t} d'Argentan [Orne].
Aulnay (l'), *pagellus Alnetensis*, Parisis.	Aulnay-lès-Bondy, c^{n} de Gonesse [Seine-et-Oise]. Clichy-en-l'Aulnay, *ibid.* Livry-en-l'Aulnay, *ibid.*
Aunis (pays d'), *pagus Alinensis*, *Alienensis* ou *Alnisus*.	La Rochelle [Charente-Inférieure].
Aure (vallée d'), l'une des Quatre-Vallées; Nébousan.	Arreou, a^{t} de Bagnères [Hautes-Pyrénées]. Sarrancolin, c^{n} d'Arreou.

Auribat, *pagus Aturiripensis,* Gascogne.	Tartas, a^{t} de S.-Sever. [Landes]. Saint-Jours-d'Auribat, c^{n} de Tartas.
Austrasie, *Austrasia* ou *Austria*, entre le Rhin et la Meuse.	Metz [Moselle].
Autunois, *pagus Augustodunensis,* Bourgogne.	Autun [Saône-et-Loire].
Auvergne, *Arvernia*, ou *pagus Arvernicus.*	Clermont-Ferrand [Puy-de-Dôme].
Auxerrois, *pagus Autissiodorensis,* Bourgogne.	Auxerre [Yonne].
Auxois, *pagus Alsensis* ou *Alesiensis,* Bourgogne.	Semur [Côte-d'Or].
Auxonnais, *territorium Aussonense*, Bourgogne.	Auxonne [Côte-d'Or].
Aval (pays d'), Franche-Comté.	Saint-Claude [Jura]. Salins, a^{t} de Poligny [*ibid.*].
Avalonnais, *pagus Avalensis,* Bourgogne.	Avallon [Yonne].
Avernes (les), Isle-de-France.	Tremblay, c^{n} de Gonesse [Seine-et-Oise].
Avignonnais, *pagus Avenionensis.*	Avignon [Vaucluse].
Avranchin, *pagus Abrincatinus,* Normandie.	Avranches [Manche].
Azois, Champagne.	Cirfontaines-en-Azois, c^{n} de Châteauvillain [Haute-Marne]. Villars-en-Azois, *ibid.*
Azun (val d'), Bigorre.	Port d'Azun, c^{n} d'Auzun [Hautes-Pyrénées]. Arrens, *ibid.*
Bache (pays de), Bourgogne.	Saint-Seine-en-Bache, c^{n} de Saint-Jean-de-Losne [Côte-d'Or].
Baigorri, Navarre.	Saint-Etienne de Baigorri, a^{t} de Mauléon [Basses-Pyrénées].

Bais, Rennois.	Bais, c^{n} de La Guerche [Ille-et-Vilaine]. Louvigné-en-Bais, c^{n} de Châteaubourg [*ibid.*].
Barbézieux (pays de), *territorium Barbezillense*, Saintonge.	Barbézieux [Charente]. Brie-en-Barbézieux, c^{n} de Barbézieux.
Barcelonnette (vallée de), Provence.	Barcelonnette [Basses-Alpes].
Baréges (vallée de), *Valletria* ou *vallis Bareddgina*, Bigorre.	Baréges, c^{n} de Luz-en-Barèges [Hautes-Pyrénées].
Baretons (vallée de), Béarn.	Aramitz, a^{t} d'Oléron [Basses-Pyrénées]. Lescuns, c^{n} d'Aramitz.
Barguillière (vallée de), Foix.	Bessac, Brassac, } c^{n} de Foix [Ariège].
Baroeul, Flandre.	Marc-en-Barrœul, c^{n} de Turcoing [Nord]. Mons-en-Barrœul, c^{n} de Lille [*ibid.*].
Baronnies (les), Dauphiné.	Nions [Drôme]. Le Buis, a^{t} de Nions.
Baronnies (les), Lomagne.	Castelmayran, c^{n} de Saint-Nicolas-de-la-Grave [Haute-Garonne]. Sérignac, c^{n} de Beaumont [*ibid.*].
Barrois, *pagus Barrensis*.	Bar-le-Duc [Meuse].
Barrois, *pagus Barrensis*, Champagne.	Bar-sur-Aube [Aube].
Barrois, *pagus Barrensis*, Bourgogne.	Bar-sur-Seine [Aube].
Barrolle ou **Barrolie**, Forez.	Saint-Georges-en-Barrolie, c^{n} de Saint-Germain-Laval [Loire].
Basques (les), *Basconia*, Gascogne.	Bayonne, Mauléon, Saint-Jean-Pied-de-Port, a^{t} de Mauléon, Saint-Palais, *ibid.* } Basses-Pyrénées.

Basset, Velay.	Bas-en-Basset, a^{t} d'Yssengeaux [Haute-Loire].
Bassigny, *pagus Bassiniacensis*, Champagne et Barrois.	Chaumont, Langres, } [Haute-Marne]. Bar-sur-Aube [Aube]. Gondrecourt, a^{t} de Commercy [Meuse].
Barousse (vallée de), Nébousan.	Mauléon [Basses-Pyrénées].
Barrême (val de), Provence.	Barrême, a^{t} de Digne [Basses-Alpes].
Barrou, *pagus Berravensis*, Touraine.	Barrou, c^{n} de Pressigny-le-Grand [Indre-et-Loire].
Baugé (pays de), *pagus Balbiacensis* (?), Anjou.	Baugé-le-Château [Maine-et-Loire].
Bauné (pays de), *Bagaunensis pagus*, Anjou.	Bauné, c^{n} de Seiche [Maine-et-Loire].
Bauptois ou **Bautois**, Basse-Normandie.	Prétot-en-Bautois, c^{n} de La Haye-du-Puits [Manche]. Les Montiers-en-Bautois, *ibid.* Baupte, c^{n} de Périers [Manche].
Bazadais, *ager Vasatensis*, Guienne.	Bazas [Gironde].
Bazelle, Berry.	Saint-Christophe-en-Bazelle, a^{t} d'Issoudun [Indre].
Bazois, Nivernais.	Châtillon-en-Bazois, a^{t} de Château-Chinon [Nièvre]. Moulins-Engilbert, *ibid.* Mont-en-Bazois, c^{n} de Châtillon-en-Bazois [*ibid.*].
Béarn, *pagus Benearnensis.*	Pau [Basses-Pyrénées]. Lescar, a^{t} de Pau.
Bearnecensis pagus, Gévaudan.	Église de Saint-Martin, dite *Canonica.*
Beauce, *Belsia*, Orléanais.	Chartres [Eure-et-Loir]. Châteaudun [*ibid.*]. Etampes [Seine-et-Oise]. Vendôme [Loir-et-Cher]. Pithiviers [Loiret].

BEAUCHAMP (val de), Gapençois.	Aspres-les-Veynes, a^{t} de Gap [Hautes-Alpes].
BEAUCHÊNE, Gapençois.	Saint-Julien-en-Beauchêne, c^{n} d'Aspres-les-Veynes [H.-Alpes]. Saint-André-en-Beauchêne, c^{e} de La Faurie, *ibid.*
BEAUFICEL, Normandie.	Beauficel, c^{n} de Sourdeval, a^{t} de Mortain [Manche]. Perriers-en-Beauficel, *ibid.*
BEAUJOLAIS, *pagus Bellojocensis*, Lyonnais.	Villefranche [Rhône]. Beaujeu, a^{t} de Villefranche.
BEAUMONT, Dauphiné.	Saint-Laurent-en-Beaumont, c^{n} de Corps [Isère]. Saint-Michel-en-Beaumont, *ibid.* Quet-en-Beaumont, *ibid.*
BEAUMONT, Normandie.	Neuville-en-Beaumont, c^{n} de Saint-Sauveur-sur-Douve [Manche]. Sortosvilles-en-Beaumont, c^{n} de Barneville [*ibid.*].
BEAUNOIS, *pagus Belnensis*, Bourgogne.	Beaune [Côte-d'Or].
BEAUVAISIS, *pagus Belvacensis*, Picardie.	Beauvais [Oise].
BÉCÈDE (la), Sarladais.	La Sauvetat, c^{e} et c^{n} de Cadouin [Dordogne].
BÉDERROIS, BÉZARÈS ou pays de BÉZIERS, *pagus Biterrensis*, Languedoc.	Béziers [Hérault].
BEINE, Ile-de-France.	Neuville-en-Beine, c^{n} de Chauny [Aisne].
BÉLESMOIS, *pagus Bellismensis*, Grand-Perche.	Bélesme, a^{t} de Mortagne [Orne].
BELGIQUE, *Belgica*, l'une des quatre grandes divisions de la Gaule, sous Jules-César; d'où sont sorties :	La Belgique Ire. La Belgique IIe. La Germanie Ire. La Germanie IIe. *Voy.* ces mots.

Belgique première, *Belgica prima*, cinquième des dix-sept provinces de la Gaule ; Trèves, métropole.	L'électorat de Trèves, en deçà du Rhin. Le Luxembourg autrichien. Le Luxembourg français. } *Voyez* ces mots. La Lorraine. } *Voyez* ces mots. Le Barrois. } *Voyez* ces mots. Une partie du Bassigny. } *Voyez* ces mots.
Belgique seconde, *Belgica secunda*, sixième des dix-sept provinces de la Gaule ; Reims, métropole.	La Belgique en partie. Flandre française, } *Voyez* ces mots. Cambrésis, Hainaut. } *Voyez* ces mots. Picardie. } *Voyez* ces mots. Artois. } *Voyez* ces mots. Champagne, partie du nord-est. } *Voyez* ces mots.
Belin (le), *pagus Bellinus*, Maine.	Ruaudin-en-Belin, c^{n} du Mans [Sarthe]. Ecomoy, a^{t} du Mans [*ibid.*]. Laigné-en-Belin, c^{n} d'Ecomoy. Moncé-en-Belin, } *ibid.* Saint-Bié-en-Belin, } *ibid.* Saint-Gervais-en-Belin, } *ibid.* Saint-Ouen-en-Belin, } *ibid.*
Benauges, *Benalgiæ*, ou *pagus Benaugensis*, Bordelais.	Cadillac, a^{t} de Bordeaux [Gironde].
Benne (la), Gascogne.	Castets, a^{t} de Dax [Landes]. Magesc, c^{n} de Soustons [*ibid.*].
Benoît (le val), *vallis Bodonensis* : Dauphiné, Comtat-Venaissin et principauté d'Orange.	Sainte-Jalle, c^{n} du Buis [Drôme]. Montréal, c^{n} de Rémuzat [*ibid.*]. Curnier, c^{n} de Nions [*ibid.*].
Bermontais, Marche.	La Celle-Bermontaise, c^{n} d'Aubusson [Creuse].
Bern (le), Gascogne.	Biscarosse, c^{n} de Parentis [Landes].
Berry, *pagus Bituricus*.	Bourges [Cher]. Châteauroux [Indre].

Besançonnais, *pagus Vesontiensis*, Franche-Comté et Suisse.		Besançon [Doubs]. Porentruy, Sainte-Ursanne,	 En Suisse.
Bessin, *pagus Baiocensis* ou *pagus Bagasinus*, Normandie.		Bayeux [Calvados]. Monts-en-Bessin, c^{n} de Villers-Bocage [*ibid.*].	
Betmale (vallée de), Conserans.		Arrien-de-Betmale, c^{n} de Castillon [Ariége].	
Béziers (pays de). *Voyez* **Béderrois**.			
Bidache (principauté de), Navarre.		Bidache, a^{t} de Bayonne [Basses-Pyrénées].	
Bierre (pays ou forêt de), *Bieria*, Gâtinais.		Fontainebleau [Seine-et-Marne]. S.-Martin-en-Bierre, c^{n} de Melun [*ibid.*]. Villiers-en-Bierre, *ibid.*	
Bigorre, *pagus Bigerricus* ou *Begorrensis*, Gascogne.	La Plaine de Bigorre.	Tarbes, capitale de toute la Bigorre [Hautes-Pyrénées]. Lourde, a^{t} d'Argelez [*ibid.*]. Bagnères-de-Bigorre [*ibid.*]. Vic-en-Bigorre, a^{t} de Tarbes.	
	La Montagne de Bigorre; Argelès, capitale, H.-Pyrénées.	La vallée de Lavedan. La vallée de Cauterets. La vallée de Barèges. La vallée de Campau.	*Voyez* ces mots.
	Le Rustan. La Rivière-Basse.	*Voyez* ces mots.	
Billy, Bourbonnais.		Billy, c^{n} de Varennes. Saint-Didier-en-Billy, c^{n} de Saint-Pourçain. Billezois, c^{n} de La Palisse.	[Allier].
Biros (vallée de), Conserans.		Senten, a^{t} de S.-Girons [Ariége].	
Biscaye ou pays des Basques. *Voyez* **Basques**.			
Bischeim (pays de), *pagus de Bischovisheim* ou *de Piscofesheim*, Nordgau.		Bischeim, c^{n} d'Oberhausbergen [Bas-Rhin].	

BLAIGUÈS ou BLAYEZ, *pagus Blaviensis*, Bordelais.	Blaye [Gironde].
BLAISOIS ou BLÉSOIS, *pagus Blesensis*, Orléanais.	Blois [Loir-et-Cher].
BLAISY (le), ou le BLÉSY, Champagne. *Voyez* le BLÉZOIS.	Chapelle-en-Blaisy, c^{n} de Juzennecourt [Haute-Marne]. La Mothe-en-Blézy, *ibid*.
BLAMONTOIS, *Albechowa* ou *pagus Albensis*, Lorraine.	Blamont, a^{t} de Lunéville [Meurthe].
BLÉZOIS (le), Champagne. *Voyez* le BLAISY.	Ville-en-Blézois, c^{n} de Vassy [Haute-Marne].
BLOIS (le), *pagus Blesensis*, Lorraine.	Broussey-en-Blois, c^{n} de Void [Meuse]. Nives-en-Blois, *ibid*. Rozières-en-Blois, c^{n} de Gondrecourt [*ibid*.].
BOCAGE (le), Normandie.	Bernières-le-Bocage, c^{n} de Balleroy. Livry-le-Bocage, c^{n} de Caumont. Tracy-le-Bocage, c^{n} de Villers-le-Bocage. Villers-le-Bocage, a^{t} de Caen. [Calvados.]
Bogensis pagus, Bordelais.	La Tête-de-Buch, a^{t} de Bordeaux [Gironde]. Cazau, c^{n} de la Tête-de-Buch. Sanguinet, c^{n} de Parentis [Landes].
BOIS (le), Poitou.	Villers-en-Bois, c^{n} de Brioux [Deux-Sèvres].

BOISBELLE (souveraineté de). *Voyez* HENRICHEMONT.

BOISÉ (le), Poitou.	Pont-en-Boisé, c^{e} de Luzé, c^{n} de Richelieu [Indre-et-Loire].
BOLOGNE (pays de), *pagus Boloniensis*, Champagne.	Bologne, c^{n} de Vignory [Haute-Marne].

Bommières (les), Berry.	Condé-en-Bommières, c^{n} d'Issoudun [Indre].
Born (le), *pagus Burnensis*, Gascogne.	Parentis-en-Born, a^{t} de Mont-de-Marsan [Landes]. Saint-Julien-en-Born, c^{n} de Castets [*ibid.*].
Boucherie (la), Berry.	Saint-Christophe, c^{n} de La Châtre [Indre].
Bouère (la), Anjou.	Grez-en-Bouère, a^{t} de Château-Gontier [Mayenne]. Bouère, c^{n} de Grez-en-Bouère.
Boulay (comté de), Lorraine.	Boulay, a^{t} de Metz [Moselle].
Boulonnais, *pagus Bononiensis*, Picardie.	Boulogne [Pas-de-Calais].
Bourbonnais, *pagus Burbunensis*.	Moulins [Allier].
Bordelais, *pagus Burdegalensis*, Guienne.	Bordeaux [Gironde].
Bourdeaux (val de), Diois.	Bourdeaux, a^{t} de Die [Drôme].
Bourg (le), Anjou.	Saint-Cyr-en-Bourg, c^{n} de Montreuil-Bellay [Maine-et-Loire].
Bourgeonval (le), Artois.	Neuville-en-Bourgeonval, c^{n} de Bertincourt [Pas-de-Calais].
Bourgez (le), Bordelais.	Bourg-sur-Mer, a^{t} de Blaye [Gironde].
Bourgogne, *Burgundia*.	Dijon [Côte-d'Or]. Mâcon [Saône-et-Loire]. Bourg [Ain]. Auxerre [Yonne].
Boutières (les), Vivarais.	Pays des Cévennes, à l'ouest de Privas [Ardèche].
Bouzemont (le), Champagne.	Saint-Remy-en-Bouzemont, a^{t} de Vitry-le-Français [Marne].

Bray (le), *Braium* et *Bracius*, Normandie et Picardie.		Elbeuf-en-Bray, c^{n} de Gournay [Seine-Inférieure]. La Ferté-en-Bray, c^{n} de Forges [Seine-Inférieure]. Neuchâtel-en-Bray, *ibid.* Fontaine-en-Bray, c^{n} de Saint-Saens, *ibid.* Hodenc-en-Bray, c^{n} du Coudray-Saint-Germer [Oise].
Brédenarde (la), *terra Bredenarda*, Térouennais.		Audruick, a^{t} de Saint-Omer [Pas-de-Calais].
Brenil (le), Bourgogne.		Roche-en-Brenil, c^{n} de Saulieu [Côte-d'Or].
Brenne (la), *Briona silva*, Berry et Touraine.		Mézières-en-Brenne, a^{t} de Leblanc [Indre]. Saint-Michel-en-Brenne, c^{n} de Mézières-en-Brenne. Bouchet-en-Brenne, c^{n} de Rosnay [*ibid.*].
Bresse (la), *Brissia*, Bourgogne.	Bresse propre ou savoyarde.	Bourg-en-Bresse [Ain].
	Bresse châlonnaise.	Louhans [Saône-et-Loire].
Bretagne (la), *Britannia*.		Rennes [Ille-et-Vilaine]. Nantes [Loire-Inférieure]. Vannes [Morbihan]. Saint-Brieuc [Côtes-du-Nord]. Quimper [Finistère].
Briançonnais, *pagus Brigantionensis* ou *Brigantinus*, Dauphiné.		Briançon [Hautes-Alpes].
Brie, *pagus Briegius*, Champagne et Isle-de-France.	Brie champenoise.	Meaux [Seine-et-Marne].
	Brie française ou parisienne.	Brie-Comte-Robert, a^{t} de Melun [*ibid.*].
Autre division.	Haute-Brie.	Meaux [Seine-et-Marne].
	Basse-Brie.	Provins [*ibid.*].
	Brie pouilleuse.	Château-Thierry [Aisne].

Briennois, *pagus Breonensis* ou *Brenensis*, Champagne.	Brienne, a^t de Bar-sur-Aube [Aube].
Brionnais ou Briennais, *ager Brionnensis*, Bourgogne.	Semur-en-Brionnais, a^t de Charolles [Saône-et-Loire]. Saint-Christophe-en-Brionnais, c^n de Semur. Saint-Laurent-en-Brionnais, c^n de La Clayette [*ibid.*].
Briou (le), *ager Briocensis*, Poitou.	Briou, a^t de Melle [Deux-Sèvres].
Brivadois, *ager Brivatensis*, Auvergne.	Brioude [Haute-Loire].
Brouageais, *ager Broagiensis*, Saintonge.	Brouage, c^n de Marennes [Charente-Inférieure].
Broverech (*pagus*), ancien diocèse de Vannes.	Redon [Ille-et-Vilaine]. Bains, c^n de Redon. Langon, *ibid.* Sérent, c^n de Ploërmel [Morbihan].
Brulliolais, *ager Broliacensis*, Lyonnais.	Brullioles, c^n de Saint-Laurent-de-Chamousset [Rhône].
Brullois, Armagnac.	Layrac, a^t d'Agen [Lot-et-Garonne].
Buch (captalat de), *Boiorum ager*, Bordelais.	Tête-de-Buch, a^t de Bordeaux [Gironde].
Bugey, *Bugesia*, Bourgogne.	Belley, Seyssel, Nantua [Ain].
Buis (Tête-de-), Isle-de-France.	A l'est du château de Grosbois, c^e de Villecrênes, c^n de Boissy-Saint-Léger [Seine-et-Oise].
Bussy (le), Forez.	Allieux-en-Bussy, c^n de Boen [Loire].
Cabrières (pays ou prévôté de), *præpositura Caprariensis*, Languedoc.	Cabrières, c^n de Montagnac [Hérault].

Calaisis, *pagus Calesiensis*, Picardie.	Calais, a^t de Boulogne-sur-Mer [Pas-de-Calais].
Callianez, Provence.	Callian, c^n de Fayence [Var].
Camargue (la), *Camaria*, Provence.	Du c^n des Saintes-Maries [Bouches-du-Rhône].
Cambrésis, *pagus Cameracensis*, Flandre française.	Cambrai [Nord]. Cateau-Cambresis, a^t de Cambrai.
Camizisus ou *Camiacensis pagus*, Châlonnais-Champagne.	Pargny, c^n de Thiéblemont [Marne].
Campagne d'Alençon, Normandie et Maine.	Alençon [Orne].
Campagne de Caen, Normandie.	Caen [Calvados].
Campagne de Neubourg, Normandie.	Neubourg, a^t de Louviers [Eure].
Campagne d'Evreux, ou plutôt de Saint-André, Normandie.	Saint-André, a^t d'Evreux [Eure].
Campan (vallée de), Bigorre.	Campan, a^t de Bagnères-en-Bigorre [Hautes-Pyrénées].
Camsiacensis pagus, pays de Chançay (?), Touraine.	Chançay, c^n de Vouvray [Indre-et-Loire].
Canigou (montagnes ou pays de), Roussillon.	Villefranche, c^n de Prades [Pyrénées-Orientales].
Capsir, Roussillon. *Voyez* Roussillon.	
Captalat-de-Buch, Médoc, dans le Bordelais.	*Voyez* Buch.
Carcassès, *pagus Carcassonensis*, Languedoc.	Carcassonne [Aude].
Carembault (le), Flandre et Artois.	Camphin-en-Carembault, c^n de Seclin [Nord]. Gondecourt, *ibid.* Allennes, *ibid.* Provin, *ibid.* Abbaye de Phalempin, c^n de Pont-à-Marcq [*ibid.*].

Carintensis pagus, pays de Créans (?), Anjou.	Créans, c^n de La Flèche [Sarthe].
CARLADÈS, *pagus Cartilatensis*, Haute-Auvergne.	Carlat, c^n de Vic-sur-Cère [Cantal].
CARMAING (comté ou pays de), *ager Carmanensis*, Languedoc.	Carmaing, a^t de Villefranche [H.-Garonne].
CARME (pays de), *ager Carmensis*, Lorraine.	Bouconville, c^n de Saint-Mihiel [Meuse]. Mandre-aux-Quatre-Tours, c^n de Domèvre [Meurthe].
CAROL (vallée de), Cerdagne française.	La vallée de Carol, c^n de Saillagouse [Pyrénées-Orientales].
Casonicus, autrement *Cathonicus ager* ou *vallis*, vallée de Cannes (?), Uzége.	Combas, c^n de Saint-Mamet [Gard].
CASTELLANE (baronnie ou pays de), Provence.	Castellane [Basses-Alpes].
CASTREZ, *ager Castrensis*, Albigeois.	Castres [Tarn].
Castricensis pagus, ancien diocèse de Reims en Champagne.	Mézières [Ardennes]. Donchéry, c^n de Sédan [*ibid.*].
CAUCHIES, Hainaut.	Villers-en-Cauchies, c^n de Carnières [Nord].
CAUX, *pagus Caletensis*, Normandie.	Caudebec, a^t d'Yvetot. Le Havre. Dieppe. Eu, a^t de Dieppe. Neufchâtel. Lillebonne, a^t du Havre. [Seine-Inférieure].
CAVAILLON (pays de), *pagus Cavilonensis* ou *Cavellicus*, Comtat-Venaissin.	Cavaillon, a^t d'Avignon [Vaucluse].
CELTIQUE (la), ou LYONNAISE, *Celtica*, l'une des quatre grandes divisions de la Gaule, sous Jules-César, d'où sont sorties :	La Séquanaise. Les Lyonnaises Ire, IIe, IIIe et IVe. *Voyez* ces provinces.

Cerdagne française, *Ceritania*, Roussillon. *Voyez* Roussillon.	Mont-Louis, a^t de Prades [Pyrénées-Orientales]. La vallée de Carol, c^n de Saillagouse [*ibid.*].
Cernay (plaine de), Hurepoix.	Chevreuse, a^t de Rambouillet [Seine-et-Oise].
Cernès (le), Bordelais. *Voyez* le Sernès.	
Cévennes (les), *Cebennæ*, Bas-Languedoc.	Hautes-Cévennes. { Le Vigan [Gard]. Mende [Lozère]. Basses-Cévennes. { Alais [Gard]. Uzès [*ibid.*]. Viviers [Ardèche].
Chabot (comté de), Bas-Poitou; pays situé entre	La Châtaigneraie, a^t de Fontenay-le-Comte [Vendée]; Mouchamp, c^n des Herbiers [*ibid.*]; Bressuire [Deux-Sèvres].
Chaffaux (pays de), Bourgogne.	Changey-en-Chaffaux, c^n et près de S.-Jean-de-Losne [Côte-d'Or].
Chalançon (le), Velay.	Saint-Pal-de-Chalançon, c^n de Bas-en-Basset [Haute-Loire]. Saint-André-de-Chalançon, *ibid.* Chalançon, c^e de Saint-André-de-Chalançon.
Chalonnais, *pagus Cabilonensis*, Bourgogne.	Châlons-sur-Saône [Saône-et-Loire].
Chalonnais, *pagus Catalaunicus*, Champagne.	Châlons-sur-Marne [Marne].
Chalosse, *Calossia*, Gascogne.	La Chalosse propre. Le Tursan. Le Marsan. } *Voyez* ces mots.
Chalosse propre, *Calossia*, Chalosse.	Saint-Séver [Landes].
Chambly, *pagus Camliacensis*, Vexin français.	Chambly, c^n de Neuilly-en-Thelle [Oise].

Champagne, *Campania*.	La Champagne proprement dite.	Troyes [Aube]. Châlons-sur-Marne [Marne].
	Le Rémois.	Reims [Marne]. Rocroi [Ardennes]. Château-Porcien, a^t de Réthel [*ibid.*].
	Le Réthelois.	Réthel [Ardennes]. Mézières [*ibid.*]. Donchéry, a^t de Sédan [*ibid.*].
	Le Perthois.	Vitry-le-Français [Marne]. Saint-Dizier, a^t de Vassy [Haute-Marne].
	Le Vallage.	Vassy [Haute-Marne]. Arcis-sur-Aube [Aube]. Bar-sur-Aube [*ibid.*].
	Le Bassigny.	Chaumont [Haute-Marne]. Langres [*ibid.*]. Grand, c^n de Neufchâteau [Vosges].
	Le Sénonais.	Sens [Yonne]. Joigny [*ibid.*]. Tonnerre [*ibid.*].
	La Brie champenoise.	Meaux [Seine-et-Marne]. Coulommiers [*ibid.*]. Provins [*ibid.*]. Sézanne, a^t d'Epernay [Marne.]
Champagne pouilleuse, Champagne.		Vitry-le-Français [Marne].
Champagne (la), Berry.		Lugny-Champagne, c^n de Sancergues [Cher]. Jussy-Champagne, c^n de Baugy [*ibid.*]. La Champenoise, c^n d'Issoudun [Indre]. Ménétréol-en-Champagne, autrement Ménétréol-sous-Vatan, c^n de Vatan [*ibid.*].

Champagne mancelle, Maine.	Loué-en-Champagne, a^t du Mans [Sarthe]. Cranne-en-Champagne, c^n de Loué. Montreuil-en-Champagne, c^n de Joué-en-Charnie [*ibid.*]. Saint-Christophe-en-Champagne, c^n de Brulon [*ibid.*]. Saint-Ouen-en-Champagne, *ibid.* Domfront-en-Champagne, c^n de Conlie [*ibid.*]. Neuvy-en-Champagne, *ibid.* Ruillé-en-Champagne, *ibid.* Mareil-en-Champagne, c^n de La Flèche [*ibid.*]. Cossé-en-Champagne, c^n de Meslay [Mayenne].
Champagne, Normandie.	Bailly-en-Champagne, c^e de Fresnoy-Folny, c^n de Londinières, [Seine-Inférieure]. Saint-Martin-en-Champagne, c^n d'Envermeu [*ibid.*].
Champsaur (pays, duché ou val de), Gapençois.	Saint-Bonnet, a^t de Gap [Hautes-Alpes]. Molines-en-Champsaur, c^n de Saint-Bonnet. La Motte-en-Champsaur, *ibid.* Saint-Julien-en-Champsaur, *ibid.* La Plaine-en-Champsaur, c^e de Chabottes [*ibid.*].
Chanois (le), Franche-Comté.	Sainte-Marie-en-Chanois, c^n de Faucogney [Haute-Saône].
Charlieu (pays de), *Carolocensis ager*, Lyonnais.	Charlieu, a^t de Roanne [Loire].

CHARNIE (la), *ager Carniacensis,* Maine.	Joué-en-Charnie, c^{n} de Loué [Sarthe]. Chemiré-en-Charnie, *ibid.* Etival-en-Charnie, c^{e} de Chemiré. Ste-Suzanne, a^{t} de Laval [Mayenne]. Thorigné-en-Charnie, c^{n} de Sainte-Suzanne. Torcé-en-Charnie, *ibid.* Livet-en-Charnie, c^{n} d'Evron [*ibid.*]. Bannes-en-Charnie, c^{n} de Meslay [*ibid.*].
CHAROLAIS, *pagus Quadrigellensis* ou *Quadrellensis,* Bourgogne.	Charolles [Saône-et-Loire]. Paray-le-Monial, a^{t} de Charolles. Vitry-en-Charolais, c^{n} de Paray.
CHARS (le), Vexin français.	Chars, c^{n} de Marines [Seine-et-Oise]. Oinville-en-Chars, c^{n} de Limay [*ibid.*].
CHARTRAIN (pays), *pagus Carnotinus,* Beauce.	Chartres [Eure-et-Loir].
CHARTRES (?), Isle-de-France.	Saint-Pierre-en-Chartres, c^{e} de Vieux-Moulin, c^{n} de Compiègne [Oise].
CHASTEL (pays de), *ager Castrensis,* Lorraine.	Châtel-sur-Moselle, a^{t} d'Epinal [Vosges].
CHATELNEUF (le), Forez.	Essertine-en-Châtelneuf, c^{n} de Montbrison [Loire].
CHATELLERAUDOIS, *pagus Castro-Airaldensis,* Poitou.	Châtellerault [Vienne].
CHATRAIS, ou pays de CHATRES, *pagus Castrensis,* Isle-de-France.	Châtres, aujourd'hui Arpajon, a^{t} de Corbeil [Seine-et-Oise].
CHAUME, *territorium Calmense,* Bourgogne.	Bessey-en-Chaume, c^{n} de Bligny-sur-Ouche [Côte-d'Or].
CHAUMONTOIS, *ager Calvo-Montensis,* Bassigny.	Chaumont [Haute-Marne].
CHAUMONTOIS, *pagus Calvo-Montensis,* Lorraine.	Nancy [Meurthe]. Epinal [Vosges].

CHAUSSÉE (la), Picardie.	Mons-en-Chaussée, c^n de Péronne [Somme]. Estrées-en-Chaussée, *ibid.* Fresnoy-en-Chaussée, c^n de Moreuil [Somme]. Noyelles-en-Chaussée, c^n de Crécy [*ibid.*]. Saint-Vast-en-Chaussée, c^n de Villers-Bocage [*ibid.*]. Ansauvillers-en-Chaussée, c^n de Breteuil [Oise]. Saint-Just-en-Chaussée, a^t de Clermont [*ibid.*]. Saint-Omer-en-Chaussée, c^n de Marseille [*ibid.*].
CHAUX, Franche-Comté.	Sainte-Marie-en-Chaux, c^n de Luxeuil [Haute-Saône].
CHAYE (la), *ager Chaiacensis*, Mâconnais.	Sarry (?), c^n de Semur-en-Brionnais [Saône-et-Loire].
CHAYE (la), Soissonnais.	Saint-Crépin-en-Chaye, c^e et c^n de Soissons [Aisne].
CHERBOURG (pays de), *pagus Coriovallensis*, Normandie.	Cherbourg [Manche].
CHEVALET, Forez.	Saint-Just-en-Chevalet, a^t de Roanne [Loire].
CHEVRIE (la), *Capria*.	La Villeneuve-en-Chevrie, c^n de Bonnières [Seine-et-Oise]. Chevry, c^e de Blaru, *ibid.*
CHÉZERY (vallée de), Bourgogne.	Chézery, c^n de Collonges [Ain].
CHINONAIS, *pagus Cainonensis*, Touraine.	Chinon [Indre-et-Loire].
CHOTAGNE, Bugey.	Ruffieux-en-Chotagne, c^n de Champagne [Ain].
CINGLAIS, Normandie.	Bray-en-Cinglais, c^n de Fontaine-le-Pin [Calvados]. Cesny-en-Cinglais, c^n de Harcourt-Thierry [*ibid.*]. Moutiers-en-Cinglais, c^n de Bretteville-sur-Laize [*ibid.*].

CIZE (la), Basse-Navarre.	Saint-Jean-Pied-de-Port, a^t de Mauléon [Basses-Pyrénées].
CLERMONTOIS, *pagus Claromontensis*, Auvergne.	Clermont-Ferrand [Puy-de-Dôme].
CLERMONTOIS, Champagne.	Clermont, a^t de Verdun [Meuse].
CLISSONAIS, *ager Clicchionensis*, Bretagne.	Clisson, a^t de Nantes [Loire-Inférieure].
COAILLEUX (le), Lyonnais.	Saint-Martin-en-Coailleux, c^n de Saint-Chamond [Loire].
COGLES (les), Bretagne.	Saint-Brie-en-Cogles, a^t de Fougères [Ille-et-Vilaine]. La Selle-en-Cogles, c^n de S.-Brice. Saint-Etienne-en-Cogles, *ibid.* Saint-Germain-en-Cogles, *ibid.*
COIRON (le), Languedoc.	Saint-Gineis-en-Coiron, c^n de Villeneuve-de-Berg [Ardèche].
COISLIN (duché de), Bretagne.	Coislin, c^n de Pont-Château [Loire-Inférieure]. Pont-Château, a^t de Savenay [*ibid.*]. La Roche-Bernard, a^t de Vannes [Morbihan]. Saint-Dolé ou Saint-Dolay, c^n de La Roche-Bernard. Saint-Gildas, c^n de Sarzeau [Morbihan].

Colerensis pagus. Voyez FRÉDÉGAIRE, *Chron.*, c. 35.

COLMAR (plaine de), *campi Columbarienses*, Alsace.	Au nord de Colmar [Haut-Rhin].
COLOMBARET, *ager Columbariensis*, Forez.	Colombier, autrement S.-Pierre-en-Colombaret, c^n de Bourg-Argental [Loire]. Villette-en-Colombaret, au N.-O.-O. et près de Colombier, *ibid.*
COLOMBES (plaine de), Isle-de-France.	COLOMBES, c^n de Nanterre [Seine].
COMAVOIS, *pagus Commavorum*, Bourgogne et Franche-Comté.	Même pays que celui d'Amous. *Voyez* AMOUS.

COMBRAILLE, *Combralia*, Auvergne.	Montaigut, a^{t} de Riom [Puy-de-Dôme]. Combraille, c^{n} de Pontaumur [*ibid.*]. Chambon-en-Combraille, a^{t} de Boussac [Creuse]. Evaux, a^{t} d'Aubusson [*ibid.*].
COMMERCY (terres de), *terræ Commerciacenses*, Lorraine.	Commercy [Meuse].
COMMINGES, *pagus Convennensis*, Gascogne.	Saint-Bertrand, a^{t} de Saint-Gaudens [Haute-Garonne]. Saint-Gaudens [*ibid.*]. Muret [*ibid.*]. Lombez [Gers].
COMTAT-VENAISSIN, *pagus Vendascinus*, Provence.	Carpentras. Vaison, a^{t} d'Orange. Cavaillon. Venasque, c^{n} de Perne. [Vaucluse.]
CONDOMOIS, *pagus Condomiensis*, Gascogne.	Condom [Gers].
CONFLENT ou CONFLANS, *pagus Confluentinus*, Roussillon. *Voyez* ROUSSILLON.	Ville-Franche ou Villa-Franca, c^{n} de Prades [Pyrénées-Orientales]. Espira-en-Conflans, c^{n} de Vinça [*ibid.*].

CONQUÊTE (la). *Voyez* la DOUBLE.

CONROCS (pays ou montagne des), Languedoc.	Saint-Mamet, a^{t} de Sommières [Gard].
CONSERANS ou COUSERANS, *pagus Consoranensis*, Gascogne.	Saint-Girons [Ariége]. Saint-Lizier, a^{t} de Saint-Girons.
CONSERANS ou COUSERANS (vallée de), Couserans.	Seix, c^{n} d'Oust [Ariége].
CORBIÈRES (val de), *Corbaria vallis*, Languedoc.	Castelmaure, c^{e} d'Embres, c^{n} de Durban [Aude].
CORBONNAIS, *pagus Corbonensis*, Grand-Perche.	Mortagne-sur-Huine [Orne]. Corbon, c^{n} de Mortagne-sur-Huine.

Corilisus pagus, probablement dans le diocèse de Séez [Normandie].

Cornillon (vallée de), *vallis Cornelionis*, anciennement *vallis Ollæ* ou *Orlæ ;* les Baronnies, en Dauphiné.	Cornillon, cⁿ de Rémusat [Drôme].
Cornillon (le), Forez.	Saint-Paul-en-Cornillon, cⁿ du Chambon [Loire].
Cornouailles, *Cornu Galliæ*, Bretagne.	Quimper-Corentin [Finistère].
Corny (le), Poitou.	Vaux-en-Corny, cⁿ de Couché-Vérac [Vienne].
Cotentin, *pagus Constantinus*, Normandie.	Coutances [Manche].
Coulmier (pays de), *pagus Columbarensis*, Bourgogne.	Coulmier-le-Sec, cⁿ de Châtillon-sur Seine [Côte-d'Or].
Cousans ou Couzan, Forez.	Saint-Georges-en-Cousans, aᵗ de Montbrison [Loire]. Coste-en-Couzan, cⁿ de Noirétable [*ibid.*]
Couture (la), Artois.	Metz-en-Couture, cⁿ de Bertincourt [Pas-de-Calais].
Craonnais, *ager Credonensis*, Anjou.	Craon, aᵗ de Château-Gonthier [Mayenne]. La Selle-Craonnaise, cⁿ de Craon. Saint-Agnan-en-Craonnais, autrement Saint-Agnan-sur-Roé, aᵗ de Château-Gonthier.
Crau (la), *campus Cotulosus*, Basse-Provence.	Cᵉ d'Arles [Bouches-du-Rhône].
Crépin (le), Bourbonnais.	Saint-Germain-en-Crépin, cⁿ de Cusset [Allier].
Curiensis pagus, Rouergue.	Vabres, cⁿ de Sainte-Afrique [Aveyron].
Cuzaguez, *pagus Cusacensis*, Bordelais.	Cubzac, cⁿ de Saint-André-de-Cubzac [Gironde].

Dagni pagus, Agénois.	Allemans, c^{n} de Penne [Lot-et-Garonne].
DAUPHINÉ (haut et bas), *Dalfinatus* ou *Delphinatus*.	Grenoble [Isère].
DAUPHINÉ D'AUVERGNE, Auvergne.	Vodable, c^{n} d'Issoire [Puy-de-Dôme].
Decolatensis ou *Portuensis pagus*, Champagne et Franche-Comté.	Aubigney, c^{n} de Pesme [Haute-Saône]. Saint-Marcel, c^{n} de Vitrey [*ibid.*]. Vellefaux, c^{n} de Montboson [*ibid.*].
DENIS (plaine Saint-), Isle-de-France.	Saint-Denis (au S.-O. de) [Seine].
DER, *ager Dervensis*, Champagne.	Montier-en-Der, a^{t} de Vassy [Haute-Marne].
DÉSERT (le), Bretagne.	Louvigné-du-Désert, a^{t} de Fougères [Ille-et-Vilaine]. Basouges-du-Désert, c^{n} de Louvigné.
DÉSERT (le), Maine.	Couptrain, a^{t} de Mayenne [Mayenne].
DÉSERVE ou SERVE, ou DÉSOEUVRE, *Diana silva*; Normandie et Beauce.	Villiers-en-Désœuvre, c^{n} de Pacy-sur-Eure [Eure]. Dammartin-en-Désœuvre, c^{n} de Houdan [Seine-et-Oise]. Lognes-en-Serve, *ibid.*
DEVOLUY, Gapençois.	Saint-Étienne-en-Devoluy, a^{t} de Gap [Hautes-Alpes]. Agnières-en-Devoluy, c^{n} de Saint-Étienne-en-Devoluy. Saint-Didier-en-Devoluy, *ibid.*
DIÉ (val de Saint-), *vallis Galileæ*, Lorraine.	Saint-Dié [Vosges].
DIEULET, Champagne.	Vaux-en-Dieulet, c^{n} de Buzancy [Ardennes].
DIGNE (pays de), *pagus Dignensis*, Provence.	Digne [Basses-Alpes].
DIJONNAIS, *pagus Divionensis*, Bourgogne.	Dijon [Côte-d'Or].

DINANNOIS, *ager Dinnanensis*, Bretagne.	Dinan [Côtes-du-Nord].
DIOIS, *pagus Deensis*, Dauphiné.	Die [Drôme]. Luc-en-Diois, a^t de Die.
DO (?), Gascogne.	La Mothe-en-Do, c^e et c^n de Fleurance [Gers].
DODON (le), Comminges.	L'Isle-en-Dodon, a^t de Saint-Gaudens [Haute-Garonne].
DOGNON (le), Limousin.	Chatenet-en-Dognon, c^n de Saint-Léonard [Haute-Vienne].
DOIZIEU (le), Lyonnais.	Doizieu, c^n de Saint-Chamond [Loire]. S.-Just-en-Doizieu, c^e de Doizieu.
DOL (le), Bretagne.	Lennevez-en-Dol, c^e de Ploubazlanec, a^t de Saint-Brieuc [Côtes-du-Nord].
DOLE (la), Picardie.	Mareuil-en-Dole, c^n de La Fère-en-Tardenois [Aisne]. Nesle-en-Dole, c^e de Seringes, *ibid.*
DOMBES (principauté de), *pagus Dombensis*, Bresse.	Trévoux [Ain]. Lent-en-Dombes, c^n de Bourg-en-Bresse [*ibid.*].
DONJON (le), Bourbonnais.	Le Donjon, a^t de La Palisse [Allier]. Neuilly-en-Donjon, *ibid.* S.-Didier-en-Donjon, c^n du Donjon.
DONNEZAN ou DONAZAN (le), comté de Foix.	Quérigut, a^t de Foix [Ariége]. Artigues, c^n de Quérigut.
Donobrensis pagus, Auvergne.	*Lituinas.*
DONZIAIS, *pagus Donzeiensis*, Nivernais.	Donzy, a^t de Cosne [Nièvre].
DONZY (le), *ager Diniciacensis*, Forez.	Donzy, c^e de Salt-en-Donzy [Loire]. Essertine-en-Donzy, c^n de Feurs [*ibid.*]. Salt-en-Donzy, *ibid.* Sainte-Agathe-en-Donzy, c^n de Néronde [*ibid.*]. Sainte-Colombe-en-Donzy, *ibid.* Noailly-en-Donzy, c^n de Saint-Haon-le-Châtel [*ibid.*].

Dormois, *pagus Dulcomensis* ou *Dulmensis*, Champagne et Lorraine.	Cernay-en-Dormois, cⁿ de Ville-sur-Tourbe [Marne]. Fontaine-en-Dormois, *ibid.* Rouvroy-en-Dormois, *ibid.* Dulcon, cⁿ de Dun-sur-Meuse [Meuse].
Dorthe (la), Landes.	Castets-en-Dorthe, cⁿ de Langon [Gironde].
Double (la) ou **La Conquête**, Périgord.	Douzillac, cⁿ de Neuvic [Dordogne].
Drouais ou **Dreugesin**, *pagus Durocassinus* ou *Dorcassinus*, Isle-de-France et Perche.	Dreux [Eure-et-Loir]. Boissy-en-Drouais, cⁿ de Dreux.
Duensis pagus, Mâconnais.	Confrançon, cⁿ de Jouvence [Saône-et-Loire].
Duesmois, *pagus Duesmensis*, Bourgogne.	Duesme, cⁿ d'Aignay-le-Duc [Côte-d'Or]. Villaine-en-Duesmois, cⁿ de Baigneux-les-Juifs [*ibid.*].
Dun (le), Berry.	Dun-le-Roi, autrement Dun-sur-Auron, aᵗ de Saint-Amand-Mont-Rond [Cher]. Neuilly-en-Dun, cⁿ de Sancoins [*ibid.*].
Dunois, *pagus Dunensis*, Beauce.	Châteaudun [Eure-et-Loir].
Dunois, Marche.	Dun-le-Palleteau, aᵗ de Guéret [Creuse]. La Celle-Dunoise, cⁿ de Dun-le-Palleteau. Saint-Sulpice-le-Dunois, *ibid.* Bussière-Dunoise, cⁿ de Saint-Vaulry [*ibid.*].
Eau (l'), Beauvaisis.	Saint-Remy-en-l'Eau, cⁿ de Saint-Just-en-Chaussée [Oise].
Eauzan, *pagus Elusatensis* ou *Elusensis*, Armagnac.	Eauze, aᵗ de Condom [Gers].

Ecage, Normandie.	Les Authieux-Papillon, autrement les Authieux-en-Ecage, c^{n} de Mézidon [Calvados]. Ecajeul, *ibid.*
Elne (pays d'), *pagus Elnensis* ou *Helenensis*, Roussillon.	Elne, c^{n} de Perpignan [Pyrénées-Orientales].
Elsgaw, *pagus Alsgaugensis*, Alsace et Suisse.	Porentruy [Suisse]. Delle, a^{t} de Belfort [Haut-Rhin].
Embrunois, *pagus Ebredunensis*, Dauphiné.	Embrun [Hautes-Alpes].
Enclaves d'Artois (les), Artois.	L'Épine-lès-Bruyères, c^{n} de Montreuil [Pas-de-Calais].
Entre-deux-Guiers (l'), Graisivaudan.	S.-Christophe-entre-deux-Guiers, c^{n} de S.-Laurent-du-Pont [Isère].
Entre-deux-Mers (l'), Bordelais.	Artigues, c^{n} de Carbon-Blanc [Gironde]. Créon, a^{t} de Bordeaux [*ibid.*].
Entre-Dordogne (l'), *Inter-Dordonia*, pays qui s'étend sur la droite de la Dordogne et de la Gironde, depuis Castillon jusqu'au-delà de Blaye.	Libourne [Gironde]. Blaye [*ibid.*].
Entre-Loire-et-Allier (l'), Nivernais.	Saint-Pierre-le-Moutier, a^{t} de Nevers [Nièvre].
Entrevails, Roussillon.	Thuès-Entrevails, c^{n} d'Olette [Pyrénées-Orientales]. Entrevails, autrement Entravail, c^{e} de Thuès.
Epicensis pagus, Normandie.	Suré (?), c^{n} de Pervenchères [Orne].
Epotius pagus, Gapençois.	Upaix (?), c^{n} de Laragne [Hautes-Alpes].
Ergny (l'), Boulonnais.	Ergny, c^{n} de Hucqueliers [Pas-de-Calais]. Aix-en-Ergny, *ibid.*

Escrebieu, *pagus Scirbiu*, Artois.	Flers-en-Escrebieu, c^{n} de Douay [Nord]. Lens, a^{t} de Béthune [Pas-de-Calais]. Harnes, c^{n} de Lens. Loison, *ibid.* Vendin, *ibid.* Hennin-Liétard, c^{n} de Carvin [*ibid.*]. Lorgies, c^{n} de La Ventie. [*ibid.*].
Estarac. *Voyez* Astarac.	
Esterel (l') ou le Sterel, *pagus Suelterorum*, Provence.	Esterel, c^{n} de Fréjus [Var].
Etampois, *pagus Stampensis*, Beauce.	Etampes [Seine-et-Oise].
Estenois, Champagne.	Dampierre-en-Estenois, autrement Dampierre-le-Château, c^{n} de Dammartin [Marne].
Eu (comté d'), *comitatus Aucensis*, pays de Caux.	Eu, a^{t} de Dieppe [Seine-Inférieure]. Criel, c^{n} d'Eu. Le Tréport, *ibid.* Blangi, a^{t} de Neufchâtel-en-Bray [*ibid.*].
Evêchés (les Trois-), Lorraine.	Metz [Moselle]. Toul [Meurthe]. Verdun [Meuse].
Evreux (pays d'), *pagus Ebroicinus*, Normandie.	Evreux [Eure].
Exmes ou Hiesmois, *pagus Oximensis*, Normandie.	Exmes, autrement Hiesmes, a^{t} d'Argentan [Orne]. Aubry-en-Exmes, c^{n} de Trun [*ibid.*].
Fagne (la), *Fania*, Hainaut.	Avesnes [Nord]. Moustier-en-Fagne, c^{n} de Trélon [*ibid.*]. Liessies, c^{n} de Solre-le-Château [*ibid*].
Faldidiensis pagus, pays de Faudoas (?), Lomagne.	Faudoas, c^{n} de Beaumont [Haute-Garonne].

FAMARS (pays de), *pagus Fanomartensis,* Hainaut.	Famars, c^{n} de Valenciennes [Nord].
FANGAT (?), Provence.	Revest-en-Fangat, c^{n} de Saint-Etienne-lès-Orgues [B.-Alpes].
FAYE (la), Forez.	Chapelle-en-la-Faye, c^{n} de Saint-Jean-Soleymieux [Loire]. Riotort-en-la-Faye, c^{n} de Montfaucon [Haute-Loire].
FENIERS (?), Auvergne.	Condat-en-Feniers, c^{n} de Marcenat [Cantal].
FENOUILLÈDES (pays de), *pagus Fenolitensis,* Languedoc.	Saint-Paul-de-Fenouillet, a^{t} de Perpignan [Pyrénées-Orientales].
FERRA (le quartier), Flandre.	Lannoy, Roubaix, Turcoing, } a^{t} de Lille [Nord].
FERRAIN (le), Flandre.	Neuville-en-Ferrain, c^{n} de Turcoing [Nord].
FERRETTE (la), *ager Fierritensis,* Sundgau.	Ferrette, autrement Pfirt, a^{t} d'Altkirch [Haut-Rhin].
FERTOIS (le), Maine.	La Ferté-Bernard, a^{t} de Mamers [Sarthe].
FÉZENSAC, *pagus Fidentiacus,* Armagnac.	Vic-Fézensac, a^{t} d'Auch [Gers].
FEZENZAGUEL OU FEZENZAGUEZ, Armagnac.	Mauvezin, a^{t} de Lectoure [Gers].
FLANDRE FRANÇAISE OU FLANDRE VALONNE, *Flandria.*	Lille. Douai. Dunkerque. Cassel, a^{t} de Hazebrouck. Orchies, a^{t} de Douai. S.-Amand, a^{t} de Valenciennes. } [Nord].
FLANDRE (petite), Aunis et Saintonge.	Sur la droite de la Charente, au nord de Rochefort [Charente-Inférieure].
FLANDRE DE MÉDOC (petite), Bordelais.	Lesparre [Gironde].

Flandre teutonne, flamingante ou maritime; Flandre.	Bergues-Saint-Vinox, a^t de Dunkerque. Bourbourg, *ibid.* Bailleul, a^t de Hazebrouck. Cassel, *ibid.* [Nord].
Flavermont, Artois.	Flers-en-Flavermont, c^n de Saint-Pol-sur-Ternoise [Pas-de-Calais].
Fleurieux (le), *pagellus Floriacensis*, Lyonnais.	Fleurieux-sur-l'Arbresle, c^n de l'Abresle [Rhône].
Foix (pays ou comté de), *comitatus Fuxensis*.	Foix [Ariége].
Fontenelle, Franche-Comté.	Villedieu-en-Fontenelle, c^n de Saulx [Haute-Saône].
Fontenois (comté de), Lorraine.	Fontenois-le-Château, c^n de Bains [Vosges].
Forcalquier (pays ou comté de), *comitatus Forcalqueriensis*, Provence.	Forcalquier [Basses-Alpes].
Forez (haut et bas), *pagus Forensis*, Lyonnais.	Montbrison [Loire]. Feurs, a^t de Montbrison.
Forêts (?), Lorraine.	Faux-en-Forêts, c^e de Vittoncourt, c^n de Foulquemont [Moselle].
Fosse (la), Boulonnais.	La Fosse, c^e de Lestrem, c^n de Laventie [Pas-de-Calais].
Fougerais, *ager Filiceriensis*, Rennois.	Fougères [Ille-et-Vilaine]. Louvigné-en-Fougerais, a^t de Fougères.
Fourques (plaine de), Languedoc.	Fourques, c^n de Beaucaire [Gard].
Franc-Aleu, Auvergne et Marche.	Sermur, c^n d'Auzances [Creuse]. Mainsat, c^n de Bellegarde [*ibid.*].
France (Isle-de-). *Voyez* **Isle-de-France**.	Saint-Denis. Charenton. Vincennes. [Seine]. Montmorency. Chelles. Mareil-en-France. [Seine-et-Oise]. Luzarches. Dammartin. [Seine-et-Marne].

FRANCHE-COMTÉ, *comitatus Burgundiæ.*	Besançon [Doubs]. Lons-le-Saulnier [Jura]. Vesoul [Haute-Saône].
FRANC-LYONNAIS, Lyonnais.	La Neuville-l'Archevêque, a[t] de Lyon. [Rhône].
FRÉJUS (pays de), *pagus Forojuliensis,* Provence.	Fréjus, a[t] de Draguignan [Var].
FRONSADOIS ou FRONSAGUEZ, *ager Frontiacensis,* Bordelais.	Fronsac, a[t] de Libourne [Gironde].
Furidrensis pagus, peut-être le même pays que celui de Fréjus, *pagus Forojuliensis;* Provence.	Brignolle [Var].
GABARDAN, *pagus Gavarritanus,* Condomois.	Gabarret, a[t] de Mont-de-Marsan [Landes].
GAL (le), Lyonnais.	Saint-Romain-en-Gal, c[n] de Sainte-Colombe [Rhône].
GALAURE (vallée de la), *vallis Aurea,* Viennois.	Epinouse, c[e] de Moras, c[n] de Grand-Serre [Drôme]. Salaise, c[n] de Roussillon [Isère].

GALILÉE (val de), autrement pays de Saint-Dié, Lorraine. *Voyez* SAINT-DIÉ.

GALIN (?), Armagnac.	Laroque-Engalin, c[n] de Lectoure [Gers].
GALLEVESSE ou GALAVÈSE, autrement BRIE POUILLEUSE, *ager Vadicassinus,* Brie.	La Ferté-sous-Jouare, a[t] de Meaux [Seine-et-Marne]. Château-Thierry [Aisne].
GALLIE (val de), Isle-de-France.	Rennemoulin, c[n] de Marly-le-Roi [Seine-et-Oise]. Gif, c[n] de Palaiseau, *ibid.*
GAPENÇOIS, *pagus Wapincus,* Dauphiné.	Gap [Hautes-Alpes].
GASCOGNE *Wasconia*, anciennement NOVEMPOPULANIE, *Novempopulania*, Basse-Guienne.	Mont-de-Marsan [Landes]. Pau [Basses-Pyrénées]. Tarbes [Hautes-Pyrénées]. Auch [Gers]. Saint-Girons [Ariége]. Saint-Gaudens [Haute-Garonne].

GASCOGNE proprement dite ; Basse-Guienne.	Les Landes propres.	Dax et Tartas.	[Landes].
	L'Auribat, dans les Landes propres.	Dax.	
	La Chalosse.	Saint-Séver.	
	Le Tursan.	Aire, Grenade, Cazères.	
	Le Marsan.	Mont-de-Marsan.	
	L'Albret.	Labrit.	
GASCOGNE improprement dite ; Basse-Guienne.	La Gascogne proprement dite.		*Voyez* ces noms.
	Les Basques.		
	Le Béarn.		
	La Bigorre.		
	Le Comminges.		
	L'Armagnac.		
	Le Condomois.		
	Le Bazadais.		
	Le Bordelais.		
GASCOGNE très improprement dite ; Basse-Guienne.	La Gascogne improprement dite.		*Voyez* ces noms.
	Le reste de la Guienne.		
	Le Languedoc.		
GATINE (la), Poitou.	Parthenay [Deux-Sèvres].		
	Mazières-en-Gâtine, a^{t} de Parthenay.		
	Boissière-en-Gâtine, c^{n} de Mazières.		
	Saint-Paul-en-Gâtine, c^{n} de Montcoutent [*ibid.*].		
	Vernoux-en-Gâtine, c^{n} de Secondigny [*ibid*].		
GATINE (la), pays Chartrain.	Champrond-en-Gâtine, c^{n} de La Loupe [Eure-et-Loir].		
	Saint-Germain-de-la-Gâtine, c^{n} nord de Chartres [*ibid.*].		
GATINE (la), Orléanais.	Mézières-en-Gâtine, c^{n} de Bellegarde [Loiret].		

GASTINES (les), Touraine.		Saint-Laurent-en-Gâtines, c^n de Château-Renault [Indre-et-Loire]. Nouzilly [*ibid.*].
GATINAIS, *pagus Wastinensis.*	Gâtinais français; Isle-de-France.	Nemours, a^t de Fontainebleau [Seine-et-Marne]. Moret, *ibid.* Courtenay, a^t de Montargis [Loiret]. Dourdan, a^t de Rambouillet [Seine-et-Oise]. Montlhéry, c^n d'Arpajon [*ibid.*].
	Gâtinais orléanais; Orléanais.	Montargis [Loiret]. Château-Renard, a^t de Montargis. Châtillon-sur-Loing [*ibid.*]. Gien [*ibid.*]. Briare, a^t de Gien. Milly, a^t d'Etampes [Seine-et-Oise].
GATINAIS CHALONNAIS, Bourgogne.		Saint-Martin-en-Gâtinais, c^n de Verdun-sur-le-Doubs [Saône-et-Loire].
GAULT (le), Blaisois.		Marcilly-en-Gault, c^n de Salbris [Loir-et-Cher]. Menestreau-en-Gault, autrement Menestreau-en-Villette, c^n de La Ferté-Saint-Aubin [Loiret].
GAURE (pays ou comté de), *comitatus Gaurensis*, Bas-Armagnac.		Fleurance, a^t de Lectoure [Gers].
GERBECOURT (pays de), *pagus Gerbercursis*, Lorraine.		Gerbecourt, c^n de Château-Salins [Meurthe].
GERMANIE PREMIÈRE OU SUPÉRIEURE, *Germania prima*; septième des dix-sept provinces de la Gaule. Mayence, métropole.		L'Alsace. *Voyez* ce mot. L'électorat de Mavence, en partie. Le palatinat du Rhin, en partie. Les diocèses de Worms et de Spire, à la Bavière.

Germanie seconde ou inférieure, *Germania secunda ;* huitième des dix-sept provinces de la Gaule. Cologne, métropole.	La Belgique, en partie. Le Luxembourg, en partie. Les provinces Rhénanes, à la Prusse.
Gesoriacus pagus, Boulonnais. *Voyez* **Boulonnais.**	
Gévaudan, *pagus Gabalitanus,* Languedoc.	Mende [Lozère]. Javoulx, c^{n} d'Aumont [*ibid.*].
Gex (pays de), *pagus Gesiensis,* gouvernement de Bourgogne.	Gex [Ain].
Gier (le), Lyonnais.	Saint-Romain-en-Gier, c^{n} de Givors [Rhône].
Glenne (la), Autunois.	Glux-en-Glenne, c^{n} de Château-Chinon [Nièvre]. Verrières-sous-Glenne, c^{n} de Saint-Léger-sous-Beuvray [Saône-et-Loire]. *Ruines* de *Glenne,* près et à l'ouest de Verrières.
Glenon (le), Nivernais.	Montier-en-Glenon et Varennes-en-Glenon, sur la droite de la Loire, près et au-dessous de Décize, entre Béard et Saint-Léger-des-Vignes, c^{n} de Décize [Nièvre].
Gohelle (la), Artois.	Aix-en-Gohelle, c^{n} de Lens [Pas-de-Calais]. Bully-en-Gohelle, *ibid.* Arleux-en-Gohelle, c^{n} de Vimy [*ibid.*]. Montigny-en-Gohelle, c^{n} de Carvin [*ibid.*]. Sains-en-Gohelle, c^{n} de Houdain [*ibid.*]. Bouvignies-en-Gohelle, *ibid.*
Gohelle ou Goelle, Isle-de-France.	Dammartin-en-Goelle, a^{t} de Meaux [Seine-et-Marne]. Goelle, c^{e} de Mongé, c^{n} de Dammartin.

Gombries (les), Valois.	Fresnoy-les-Gombries et Boissy-les-Gombries, c^{n} de Nanteuil-Haudouin [Oise]. Peroy, *ibid.* Bouillancy, c^{n} d'Acy [*ibid.*]. Villers-Saint-Genest, c^{n} de Betz [*ibid.*].
Gothie, *Gothia*, ou Languedoc. *Voyez* Languedoc.	
Goufer ou Gouffern, Normandie.	Saint-André-en-Goufer, c^{e} de La Hoguette, c^{n} de Falaise [Calvados]. Silli-en-Gouffern, c^{n} d'Exmes [Orne].
Gourgois, Forez.	Saint-Maurice-en-Gourgois, c^{n} de Saint-Bonnet-le-Château [Loire].
Gout (le), Berry.	Nohan-en-Gout, c^{n} de Baugy [Cher].
Graçay ou Gracey, *ager Crazzacensis*, Berry.	Graçay, a^{t} de Bourges [Cher]. Dampierre-en-Graçay, c^{n} de Graçay. Nohan-en-Graçay, *ibid.*
Graignes (?), Cotentin.	Montmartin-en-Graignes, c^{n} de Saint-Jean-de-Daye [Manche].
Graves (les), Bordelais.	Pays à l'ouest de Bordeaux [Gironde].
Grenelle (plaine de), Isle-de-France.	Grenelle, c^{n} de Sceaux [Seine].
Grenouilles, Haut-Maine.	Rennes-en-Grenouilles, c^{n} de Lassay [Mayenne].
Grésivaudan, *pagus Gratianopolitanus*, Dauphiné.	Grenoble [Isère].
Grésolles, Forez.	Luré-en-Grésolles, c^{n} de Saint-Germain-de-Laval [Loire].
Grève (?), Bretagne.	Saint-Michel-en-Grève, c^{n} de Plestin [Côtes-du-Nord].
Grignan (pays ou comté de), Provence.	Grignan, a^{t} de Montélimart [Drôme]. Colonzelles, c^{n} de Grignan.

Guarigues de Bellegarde, Languedoc.	Pays à l'ouest de Bellegarde, c^{n} de Beaucaire [Gard].
Guarigues de Saint-Gilles, *ibid.*	Pays à l'ouest de Saint-Gilles, a^{t} de Nîmes [*ibid.*].
Guarigues de Nîmes, *ibid.*	Pays à l'ouest de Nîmes [*ibid.*]
Guéretais, *pagus Waractensis*, Marche.	Guéret [Creuse]. Saint-Sulpice-en-Guéretais, c^{n} de La Souterraine [*ibid.*]

Guienne, *Aquitania*.

Guienne haute ou septentrionale, ou simplement Guienne.
- Le Bordelais ou Guienne propre.
- Le Bazadais.
- L'Agenois.
- Le Quercy.
- Le Rouergue.
- Le Périgord.
- La Saintonge. } Pays étrangers, mais ajoutés à la Guienne.
- L'Angoumois.
- Le Limousin.

Voyez ces noms.

Guienne basse ou méridionale, ou Gascogne.
- L'Armagnac.
- La Gascogne propre.
- L'Astarac.
- Le pays de Rivière-Verdun.
- La Lomagne.
- La Chalosse.
- Le pays des Landes.
- Le pays de Labourd.
- La vicomté de Soulle.
- La Bigorre.
- Le Comminges.
- Le Conserans.

Voyez ces noms.

Voyez, à l'article **Gascogne**, une autre division de cette province.

Hague (la), Cotentin.	Cherbourg [Manche].
Haguenau (pays d'), *pagus Hagenaus*, Nordgau.	Haguenau, a^{t} de Strasbourg [Bas-Rhin].

Hainaut, *pagus Hannoniensis*, Hainaut.	Impérial. Mons [Belgique]. Français. Valenciennes [Nord]. Avesnes [*ibid.*].
Harponville, Picardie.	Harponville, cⁿ d'Acheux [Somme]. Saint-Aubin-en-Harponville, cᵉ de Harponville.
Haspungous pag., Toullois.	Aux environs de Toul [Meurthe].
Havend (pays d'), *pagus Habendensis*. Lorraine.	Remiremont [Vosges].
Haye (la), Laonnais.	Mauregny-en-Haye, cⁿ de Sissonne [Aisne].
Haye (la), Lorraine.	Velaine-en-Haye, cⁿ de Nancy [Meurthe]. Viéville-en-Haye, cⁿ de Thiaucourt [*ibid.*]. Rosières-en-Haye, cⁿ de Domèvre [*ibid.*]. Villers-en-Haye, *ibid.*
Hebocasiacus ager, Comtat-Venaissin.	Dans le diocèse de Vaison, aᵗ d'Orange [Vaucluse].
Henrichemont ou Boisbelle (souveraineté d'), Berry.	Henrichemont, autrement Boisbelle, aᵗ de Sancerre [Cher].
Herbauge, *pagus Herbadillicus*, Bretagne.	Machecoul, aᵗ de Nantes [Loire-Inférieure].
Herm (l'), Bas-Poitou.	Saint-Michel-en-l'Herm, cⁿ de Luçon [Vendée].
Hermoi (l'), Gâtinais.	La Selle-en-Hermoi, cⁿ de Château-Renard [Loiret].
Hesse, Lorraine.	Verrières-en-Hesse, cᵉ de Récicourt, cⁿ de Clermont-en-Argonne [Meuse].
Hettgovia pagus, pays de Hatten, Nordgau.	Hatten, cⁿ de Vissembourg [Bas-Rhin].
Heys, Lorraine. *Voyez* la Haye.	Domèvre-en-Heys, aᵗ de Toul [Meurthe].
Hez, *Hesium*, Beauvaisis.	Neuville-en-Hez, cⁿ de Clermont [Oise].

Hidonensis pagus, Lorraine.	Edeling, c^{n} de Bouzonville [Moselle]. Gondrange, c^{n} d'Audun-le-Roman [*ibid*].
Hiesmois, *pagus Oximensis*, Normandie.	*Voyez* **Exmes**.
Hort-Dieu, *Hortus Dei*, Vivarais.	Partie des Cévennes, près des monts d'Aigoual et de l'Eperon [Ardèche].
Houille (plained'), Isle-de-France.	Houille, c^{n} d'Argenteuil [Seine-et-Oise].
Houlme, *Hulmus*, Basse-Normandie.	Domfront [Orne]. Briouze, a^{t} d'Argentan [*ibid.*]. Bellou-en-Houlme, c^{n} de Messei [*ibid.*].
Huningue (pays d'), *Huningensis pagus*, Haute-Alsace.	Huningue, a^{t} d'Altkirch [Haut-Rhin].
Hurepoix, *pagus Mauripensis*, *Morivensis* ou *Huripensis*; Isle-de-France.	Dourdan, a^{t} de Rambouillet [Seine-et-Oise]. Chevreuse, *ibid.* Corbeil [*ibid.*]. La Ferté-Aleps, a^{t} d'Étampes [*ibid.*]. Palaiseau, a^{t} de Versailles [*ibid.*].
Ill (pays d'), *pagus Illiche*, Haute-Alsace.	Colmar [Haut-Rhin]. Ensisheim [*ibid.*].
Iluridensis pagus, Auvergne.	Ambert [Puy-de-Dôme]. Viverols, a^{t} d'Ambert. Montravel, c^{n} de Viverols. Saint-Eloi, c^{n} de S.-Amand [*ibid.*].
Iniensis pagus, Lorraine.	Dombasle, c^{n} de Saint-Nicolas [Meurthe].
Iseure (pays d'), *pagus Isiodorensis*, Touraine.	Iseure ou Yseure, c^{n} de Preuilly [Indre-et-Loire].
Isle (l'), Champagne.	Montier-en-l'Isle, c^{n} de Bar-sur-Aube [Aube].

Isle-de-France (gouvernement de l'), *præfectura Insulæ Franciæ*.	L'Isle-de-France proprement dite. Le Laonnais, Le Noyonnais, Le Soissonnais, Le Valois, Le Beauvaisis, — détachés de la Picardie. Le Vexin-Français. Le Thimerais, détaché du Perche. Le Mantois, Le Hurepoix, — détachés de la Beauce. Le Gâtinais français. La Brie française. *Voyez* ces articles.
Isle-de-France proprement dite, *Insula Franciæ ;* pays compris entre la Marne, la Seine, l'Oise, le Valois et le Mulcien [1]. [1] Anciennement l'Isle-de-France s'étendait vers le nord-est jusqu'aux rivières d'Aisne et d'Ourcq, et formait à peu près une île; ce qui lui a valu son nom.	Paris [Seine]. Saint-Denis [*ibid.*]. Montmorency, a^{t} de Pontoise [Seine-et-Oise]. Beaumont-sur-Oise, c^{n} de l'Isle-Adam. [*ibid.*]. Luzarches, a^{t} de Pontoise. Louvres, c^{n} de Luzarches. Dammartin, a^{t} de Meaux [Seine-et-Marne].
Issart, Artois.	Aix-en-Issart, c^{n} de Campagne-lès-Hesdin [Pas-de-Calais].
Iveline (pays ou forêt d'), *Silva Equalina*, Pincerais.	Saint-Léger-en-Iveline, c^{n} de Rambouillet [Seine-et-Oise].
Jalle, Bordelais.	Saint-Médard-en-Jalle, c^{n} de Blanquefort [Gironde].
Jarest, Lyonnais.	Saint-Romain-en-Jarest, c^{n} de Rive-de-Gier [Rhône]. Soucieu-en-Jarest, c^{n} de Saint-Genis-Laval [*ibid.*]. La Tour-en-Jarest, c^{n} de Saint-Héant [Loire]. Saint-Christo-en-Jarest, *ibid.* Saint-Jullien-en-Jarest, c^{n} de S.-Chamond [*ibid.*]. Saint-Paul-en-Jarest, c^{n} de Rive-de-Gier [*ibid.*].

JARNISY, Lorraine.	Jarny, c^{n} de Conflans [Moselle]. Moncel-en-Jarnisy, c^{n} de Jarny, [*ibid.*].
JEAN D'ANGELY (S.-), *ager Angeriacensis*, Saintonge.	Saint-Jean-d'Angely [Charente-Inférieure].
JEGUN, Armagnac.	Jegun, a^{t} d'Auch [Gers]. Saint-Michel-en-Jegun, c^{e} et c^{n} de Jegun.
JOINVILLOIS, Champagne.	Joinville, a^{t} de Vassy [Haute-Marne].
JOSAS, *pagus Joiacensis* ou *Josasensis*, Parisis.	Jouy-en-Josas, c^{n} de Versailles [Seine-et-Oise]. Les Loges-en-Josas, *ibid.*
JOSBAT ou JOSBAIG, Béarn.	Préchacq-Josbaig, c^{n} de Navarrenx [Basses-Pyrénées].
JOURDAIN, Lomagne.	L'Isle-en-Jourdain, a^{t} de Lombez [Gers].
JOUX ou JURA, *pagus Juranus* ou *Jurensis*, Franche-Comté.	Château-de-Joux, c^{e} de La Cluse, c^{n} de Pontarlier. [Doubs]. Joux-Lavaux, c^{e} de Charquemont, c^{n} de Maiche [*ibid.*]. Ménetru-en-Joux, c^{n} de Clairvaux [Jura]. La Joux, c^{e} de Sepmoncel, c^{n} de Saint-Claude [*ibid.*].
JOYEUSE, Velay.	Saint-Didier-en-Joyeuse, autrement Saint-Didier-en-Velay, a^{t} d'Yssengeaux [Haute-Loire].
KEMBS (pays de), *pagus Campanensis*, Sundgau.	Kembs-le-Gros, c^{n} d'Habsheim [Haut-Rhin].
KIRCHEIM (pays de), *pagus Kirchheimensis* ou *Troningorum*, Alsace.	Schelestadt [Bas-Rhin]. Ebersheim, c^{n} de Schelestadt. Kirchheim, c^{n} de Wasselonne [*ibid.*]. Troenen, *ibid.*
LABOURD (pays de), *pagus Lapurdensis*, Basques.	Bayonne [Basses-Pyrénées]. S.-Jean-de-Luz, a^{t} de Bayonne.

Pays	Subdivision	Lieux	Renvoi
LACOIS ou LASSOIS, *pagus Latiscensis*, Bourgogne et Champagne.		Vix-Saint-Marcel, c^{e} d'Etrochey, c^{n} de Châtillon [Côte-d'Or]. Laignes, a^{t} de Châtillon [*ibid.*].	
LES LANDES, *ager Syrticus*, Gascogne et Guienne propre.	Les grandes Landes.	Castets, a^{t} de Dax [Landes]. Arjuzan, a^{t} de M^{t}-de-Marsan [*ibid.*]. Labrit, Sabres, Pissos, Sore, — *Ibid.* Belin, a^{t} de Bordeaux [Gironde].	
	Les petites Landes.	Le Marsan. Partie de l'Albret et du Bazadais.	*Voyez* ces mots.
	Les Landes propres, dont les capitales sont Dax et Tartas.	La vicomté d'Orthe. La Chalosse propre. L'Auribat. Le Tursan.	*Voyez* ces mots.
		Partie des grandes Landes. Castets, a^{t} de Dax [Landes].	
	Les Landes de Bordeaux.	Hostenz, c^{n} de Saint-Symphorien [Gironde].	
	Le Seignans. Le pays de Marenne. Le Marensin. Le pays de Born. Le pays ou capdalat de Buch.		*Voyez* ces mots.
LANGADAIS, *ager Lengiacensis*, Basse-Auvergne.		Langeac, a^{t} de Brioude [Haute-Loire].	
LANGROIS, *pag. Lingonicus*, Champagne.		Langres [Haute-Marne].	
LANGUEDOC, *Occitania*.	Haut-Languedoc.	Toulouse [Haute-Garonne]. Alby [Tarn]. Carcassonne [Aude].	
	Bas-Languedoc.	Montpellier [Hérault]. Nîmes [Gard]. Mende [Lozère]. Privas [Ardèche]. Le Puy [Haute-Loire].	

Lantabat (vallée de), Basse-Navarre.		Iholdy, a^{t} de Mauléon [Basses-Pyrénées]. Lantabat, c^{n} d'Iholdy [*ibid.*].
Laonnais, *pagus Laudunensis*, Picardie.		Laon [Aisne].
Larrey (pays de), *Elariacensis pagus* (?), Bourgogne.		*Elariacus villa*, Larrey (?), c^{e} et c^{n} ouest de Dijon [Côte-d'Or].
Lassay (le), Maine.		Lassay, a^{t} de Mayenne [Mayenne]. Montreuil-en-Lassay, c^{n} du Horps [*ibid.*]. Saint-Aignan-en-Lassay, c^{n} de Couptrain [*ibid.*]
Lauragais, *ager Lauracensis*, Languedoc.	Haut-Lauragais.	Castelnaudary [Aude]. Saint-Papoul, a^{t} de Castelnaudary.
	Bas-Lauragais.	Lavaur [Tarn]. Ville-Franche-de-Lauragais [Haute-Garonne].
Laval (comté de), Maine.		Laval [Mayenne].
Lavedan (le), *Levitania*, Bigorre.		Lourde, a^{t} d'Argelès [Hautes-Pyrénées]. Campan, a^{t} de Bagnères-en-Bigorre [*ibid.*].
Lavieu, Lavieux ou **Ladvieu**, Forez.		Lavieux, c^{n} de Saint-Jean-de-Soleymieux [Loire]. Rivière-en-Ladvieu, *ibid.* Montagne-en-Ladvieu, *ibid.*
Laye, *Ledia silva*, Isle-de-France.		Saint-Germain-en-Laye [Seine-et-Oise]. Montaigu-en-Laye, c^{e} de Chambourcy, c^{n} de Saint-Germain. Saint-Léger-en-Laye, c^{e} de Saint-Germain.
Layrisse (pays de), Comminges.		Estenos, c^{n} de Saint-Béat [Haute-Garonne]. Marignac, *ibid.* Burgalais, *ibid.* Bachos, *ibid.* Binos, *ibid.* Cierp, *ibid.*

Lectoure (pays de), *pagus Lactorensis*, Bas-Armagnac.	Lectoure [Gers].
Léonnais, *pagus Leonensis*, Bretagne.	Saint-Pol-de-Léon, a^t de Morlaix [Finistère].
Lésadez ou Lézadois, Foix et Languedoc.	Lézat, c^n du Fossat [Ariége]. Saint-Sulpice-Lézadois ou Saint-Sulpice-de-Lézat, c^n de Carbonne [Haute-Garonne].
Lieu (le), Champagne.	Villiers-en-Lieu, c^n de S.-Dizier [Haute-Marne].
Lieuvin, *pagus Lexuinus*, Haute-Normandie.	Lisieux [Calvados].
Lignières, Berry.	Lignières, a^t de Saint-Amand-Mont-Rond [Cher]. Dampierre-en-Lignières, c^n de Lignières. Saint-Hilaire-en Lignières, *ibid.*
Ligoure, Haut-Limousin.	Saint-Jean-Ligoure, c^n de Pierre-Buffière [Haute-Vienne].
Limagne, *Limania*, Basse-Auvergne.	Vic-le-Comte, a^t de Clermont-Ferrand [Puy-de-Dôme].
Limousin, *pagus Lemovicinus*. — Haut-Limousin.	Limoges [Haute-Vienne]. Saint-Yrieix [*ibid.*].
Limousin, *pagus Lemovicinus*. — Bas-Limousin.	Saint-Junien, a^t de Rochechouard [*ibid.*]. Tulle [Corrèze].
Limours (plaine de), Hurepoix.	Au nord de Limours, a^t de Rambouillet [Seine-et-Oise].
Limoux (pays de), *pagus Limozinus*, Bas-Languedoc.	Limoux [Aude].
Lipidiacensis pagus, Auvergne.	Lugeac (?), c^n de Brioude [Haute-Loire].
Lisse ou Lis (vallée de), Comminges.	Au nord de Bagnères-de-Luchon, a^t de Saint-Gaudens [Haute-Garonne].

LIVIÈRE, *Liguria* et *Livoria*, Languedoc.	Montlaurier, près de Névian, c^{n} Narbonne [Aude].
LIVRADOIS, Basse-Auvergne.	Ambert [Puy-de-Dôme].
LIZONNE (pays de). *Voyez* NIZONNE.	
LODÉVOIS, *pagus Lutevensis*, Bas-Languedoc.	Lodève [Hérault].
LOMAGNE, *Leomania*, Bas-Armagnac.	Lectoure [Gers]. Beaumont-de-Lomagne, a^{t} de Castel-Sarrasin [Tarn-et-Garonne]. Vic ou Lavit-de-Lomagne, *ibid.*
LOMMOIS, *pagus Lomacensis* ou *Laumensis*, comté de Namur et petite partie de Hainaut.	Namur [Belgique]. Revin, c^{n} de Fumay [Ardennes].
ONGJUMEAU et de LONGBOYAU (plaine de), au nord-est de Longjumeau; pays situé entre la Bièvre, l'Yvette, l'Orge et les bords de la Seine : Isle-de-France.	Chevilly, c^{n} de Villejuif [Seine]. Paray, c^{n} de Longjumeau [Seine-et-Oise]. Morangis, *ibid.*
ordacensis pagus, pays de Laveraet (?), Astarac.	Etampes, c^{n} de Miélan [Gers]. Pallanne, c^{n} de Marciac [*ibid.*].
ORRAINE, *Lotharingia*.	Nancy [Meurthe]. Metz [Moselle].
ORRIS (pays de), *pagus Lauriacensis*, Gâtinais.	Lorris, a^{t} de Montargis [Loiret].
OUDUNOIS, *pagus Lausdunensis* ou *Losdunensis*, Poitou.	Loudun [Vienne].
OURON ou LORON (vallée de), Comminges.	Génos, c^{n} de Bordères [Hautes-Pyrénées].
UCHON (vallée de), Comminges.	Bagnères-de-Luchon, a^{t} de Saint-Gaudens [Haute-Garonne].
UÇONNAIS, *pagus Lucionensis*, Poitou.	Luçon, a^{t} de Fontenai [Vendée].
ucovivensis pagus, Bourbonnais ou Bourgogne.	*Voyez* les Annales de Metz, à l'an 765.

Lucretius pagus, la Crau (?), Provence.	Gargniés ou Saint-Jean-Gargniés, c[e] de Géménos, c[n] d'Aubagne [Bouches-du-Rhône]. *Voyez* d'Anville, *Notice*, p. 91, 339 et 340.	
Luitré, Bretagne.	La Selle-en-Luitré, c[n] de Fougères [Ille-et-Vilaine].	
Luxembourg français, *pagus Luciliburgensis Franciæ*.	Thionville [Moselle]. Montmédy [Meuse]. Carignan ou Yvoi [Ardennes].	
Lyonnais, *pagus Lugdunensis major*. — Lyonnais propre.	*Voyez* ce nom.	
Lyonnais, *pagus Lugdunensis major*. — Forez.	Montbrison [Loire]. Saint-Etienne [Loire].	
Lyonnais, *pagus Lugdunensis major*. — Beaujolais.	Beaujeu, a[t] de Villefranche [Rhône]. Roanne [Loire].	
Lyonnais propre, *pag. Lugdunensis minor*, Lyonnais.	Lyon [Rhône].	
Lyonnaise première, *provincia Lugdunensis prima*; première des dix-sept provinces de la Gaule. Lyon, métropole.	Le duché de Bourgogne, en grande partie. La Champagne, en partie. Le Lyonnais, en très grande partie; le Forez, en partie, et le Beaujolais. La Bresse, la Dombes. Le Bugey, en très grande partie.	*Voyez* ces mots.
Lyonnaise deuxième, *provincia Lugdunensis secunda*; seconde des dix-sept provinces de la Gaule. Rouen, métropole.	La Normandie. Le Vexin français, en très grande partie.	*Voyez* ces mots.
Lyonnaise troisième, *provincia Lugdunensis tertia*; troisième des dix-sept provinces de la Gaule. Tours, métropole.	La Bretagne. L'Anjou. Le Maine. Le Perche.	*Voyez* ces mots.

Lyonnaise quatrième ou **Sénonie**, *provincia Lugdunensis quarta* ou *Senonia;* quatrième des dix-sept provinces de la Gaule. Sens, métropole.	L'Isle-de-France. L'Orléanais. Le Nivernais, en grande partie. La Brie française et la Brie champenoise. La Champagne, en partie.	*Voyez* ces mots.
Lyons, Haute-Normandie.	Lyons-la-Forêt, a^{t} des Andelys [Eure]. Mortemer-en-Lyons, c^{n} de Lyons-la-Forêt. Beauvoir-en-Lyons, c^{n} d'Argueil [Seine-Inférieure]. La Haye-en-Lyons, c^{n} de Croisy-la-Haye [*ibid.*].	
Lys (plaine du), Isle-de-France, au nord de Luzarches.	Le Lys, c^{e} de La Morlaye, c^{n} de Creil [Oise].	
Lys (pays de la), *pagus Leticus*, Artois et Flandre.	Pays s'étendant sur les bords de la Lys depuis Aire, a^{t} de Saint-Omer [Pas-de-Calais], jusqu'au dessous d'Armentières, a^{t} de Lille [Nord].	
Maceracius pagus, pays de Mézières (?), Normandie.	Mézières, c^{n} d'Ecos [Eure]. Pierre-d'Autils, au sud de Mézières.	
Maconnais, *pagus Matisconensis*, Bourgogne.	Mâcon [Saône-et-Loire].	
Madrie (pays de), *pagus Madriacensis*, Normandie et Isle-de-France.	Douains, c^{n} de Vernon [Eure]. Cailly, c^{n} de Gaillon [*ibid.*]. La Croix-Saint-Leufroy, *ibid.* Condé-sur-Vesgre, c^{n} de Houdan [Seine-et-Oise]. Gambais, *ibid.* Maulette, *ibid.* Prunay-le-Temple, *ibid.* Rolleboise, c^{n} de Bonnières [*ibid.*]. Galluis-la-Queue, c^{n} de Montfort-l'Amaury [*ibid.*].	

Maginisius pagus, sur la droite de la Meuse ; Lommois.	Givet, a^{t} de Rocroy [Ardennes]. Revin, c^{n} de Fumay [*ibid.*].
Magnoac (vallée de), les Quatre-Vallées.	Castelnau-Magnoac, a^{t} de Bagnères-en-Bigorre [H.-Pyrénées].
Maguelonne (pays de), *pagus Magdalonensis*, Bas-Languedoc.	Maguelonne, ruinée, c^{n} de Frontignan [Hérault].
Aine (le), *pagus Cenomanensis*, divisé en haut Maine ou Maine méridional, auquel on joint le comté de Laval, et en bas Maine ou Maine septentrional.	Le Mans [Sarthe]. Mayenne [Mayenne]. Laval [*ibid.*].
Mandensis pagus, peut-être pour *Vermandensis pagus*, Picardie.	Péronne [Somme]. *Voyez les Martyrologes de Rhaban et de Notker, au* XVII *des calendes de février.*
Mantois ou Mantoan, *pagus Meduntensis*, Isle-de-France.	Mantes [Seine-et-Oise].
Marche ou Marche de Limousin, *Marchia;* démembrée du Limousin, divisée en haute et en basse Marche.	Guéret [Creuse]. Bellac [Haute-Vienne]. Le Dorat, a^{t} de Bellac. Nantiat, *ibid.*
Marches (les), Basse-Normandie.	Alençon [Orne]. Argentan [*ibid.*]. Moulins-la-Marche, a^{t} de Mortagne [*ibid.*].
Marcillat, *ager Martiliacensis*, Bourbonnais.	Marcillat, a^{t} de Montluçon [Allier]. Saint-Marcel-en-Marcillat, c^{n} de Marcillat. Saint-Priest-en-Marcillat, *ibid.*
Marennes (les), Landes.	Cap-Breton, c^{n} de Saint-Vincent-de-Tyrosse [Landes].
Marensin, les Landes.	Magescq, c^{n} de Soustons [Landes]. Saint-Girons-en-Marensin, c^{e} de Vielle-Saint-Girons, c^{n} de Castets [*ibid.*].

MARQUENTÈRE, Ponthieu.	Rue, a^t d'Abbeville [Somme].
MARSAN, les Landes.	Mont-de-Marsan [Landes].
MARSEILLE (pays de), *pagus Massiliensis*, Provence.	Marseille [Bouches-du-Rhône].
Martialis pagus, nommé auparavant *Vialoscensis pagus*, pays de Marchal (?), Auvergne.	Marchal (?), c^n de Champs [Cantal].
Matensis pagus, peut-être pour *Metensis pagus*, le pays Messin; Lorraine.	*Alivas villa*. Voyez la charte d'Adalbéron Ier, évêque de Metz, de l'an 933.
MATÉSINE, *ager Matacenus*, Dauphiné.	La Mure, a^t de Grenoble [Isère].
MAUGES (les), *pagus Medalgicus*, Anjou et Poitou.	Beaupréau [Maine-et-Loire]. Pin-en-Mauges, c^n de Beaupréau. Saint-Philibert-en-Mauges, *ibid.* Saint-Quentin-en-Mauges, c^n de Montrevault [*ibid.*]. Saint-Remi-en-Mauges, *ibid.* Chalonnes, a^t d'Angers [*ibid.*].
Mauripensis ou *Morivensis pagus*, Gâtinais, Brie et Champagne : l'Hurepoix, suivant Hadrien de Valois; le Montois, suivant l'abbé Lebeuf. *Voyez* HUREPOIX et MONTOIS.	Nogent-sur-Seine [Aube].
MÉDOC, *pagus Medulicus* ou *Medulcensis*, Bordelais.	Lesparre [Gironde]. Civrac-en-Médoc, c^n de Lesparre. Prignac-en-Médoc, *ibid.* Soulac, c^n de Saint-Viviens [*ibid.*]. Blanquefort, a^t de Bordeaux [*ibid.*]. Castelnau-de-Médoc, *ibid.* La Lande-en-Médoc, c^e de Listrac, c^n de Castelnau-de-Médoc.
MÉE (la), *Media*, Bretagne.	Ercé-en-la-Mée, c^n de Bain [Ille-et-Vilaine].
MÉLANTOIS, *pagus Medeletensis* ou *Menenatensis*, Flandre.	Seclin, a^t de Lille [Nord]. Sainghin-en-Mélantois, c^n de Cysoing [*ibid.*].

Meldois, pays ou diocèse de Meaux, *pagus Meldicus* ou *Meldensis*, Brie.	Meaux [Seine-et-Marne].
Melle (pays de), *pagus Metulensis* ou *Metullus*, Poitou.	Melle [Deux-Sèvres].
Melunais, *pagus Meludunensis*, Hurepoix et Gâtinais.	Melun [Seine-et-Marne].
Mémontais, *pagus Magnimontensis*, Bourgogne.	Mémont, c^{n} de Sombernon [Côte-d'Or].
Mempiscus pagus, Flandre, Artois et Belgique.	Lille [Nord]. Dunkerque [*ibid.*]. Hazebrouck [*ibid.*]. Saint-Omer [Pas-de-Calais]. Tournay, Bruges, etc. [Belgique].
Menenatensis pagus. Voyez	Mélantois.
Ménil-Saint-Denis (plaine de), Hurepoix.	Ménil-Saint-Denis, c^{n} de Chevreuse [Seine-et-Oise].
Messin (pays), *pagus Metensis*, Lorraine.	Metz [Moselle].
Méun (pays de), *pagus Magdunensis*, Orléanais.	Méun ou Méhun, sur la Loire, a^{t} d'Orléans [Loiret]. Rodon (?), c^{n} de Sélommes [Loir-et-Cher].
Michaille, Bugey.	Châtillon-de-Michaille, a^{t} de Nantua [Ain].
Mijoux (vallée de), Franche-Comté.	Mijoux, c^{e} de Septmoncel, c^{n} de Saint-Claude [Jura].
Milhau (pays de), *ager Æmilianus*, Rouergue.	Milhaud, c^{n} de Nîmes [Gard].
Minervois, *pagus Minerbensis*, Languedoc.	Minerve, c^{n} d'Olonzac [Hérault]. Peyriac-Minervois, a^{t} de Carcassonne [Aude]. Rieux-les-Minervois, c^{e} de Merinville, c^{n} de Peyriac-Minervois.
Mirebalais, Poitou.	Mirebeau, a^{t} de Poitiers [Vienne].
Mirecourt (pays de), *pagus Mercuriensis*, les Vosges.	Mirecourt [Vosges].

MIXE (la), Basse-Navarre.	Saint-Palais, a^t de Mauléon [Basses-Pyrénées].
Maginisus pagus, Champagne.	Pays entre Givet, a^t de Rocroi [Ardennes], et Revin, c^n de Fumay, *ibid.*
MOIRANS (pays de), *pagus Moriensis*, Franche-Comté.	Moirans, a^t de Saint-Claude [Jura]. Le Croyat, c^e de Villars, c^n de Moirans.
MOLLE (la), Bourbonnais.	Molle, c^n de Cusset [Allier]. Saint-Germain-en-Molle, à l'E. et c^n de Cusset. [*ibid.*].
MONASTIER (val de), Haut-Dauphiné.	Monestier-de-Briançon, a^t de Briançon [Hautes-Alpes].
MONT-D'OR, *Mons Aureacensis*, Lyonnais, entre la Saône et la Benne.	Chasselay, c^n de Limonest [Rhône]. Saint-Didier-au-Mont-d'Or, *ibid.* Saint-Germain-au-Mont-d'Or, c^n de Neuville-sur-Saône [*ibid.*].
MONTSAUGEONNAIS, Champagne.	Mont-Saugeon, c^n de Prauthoy [Haute-Marne].
MONTAGNE (la), Bourgogne.	Châtillon-sur-Seine [Côte-d'Or].
MONTENOISON, Nivernais.	Prémery, a^t de Cosne [Nièvre]. Montenoison, c^n de Prémery.
MONTOIS (le), Gâtinais et Brie.	Le Montois, c^e de Vernon, c^n de Moret [Seine-et-Marne]. Sognolles-en-Montois, c^e de Lisines, c^n de Donnemarie [*ibid.*].
MONTREUIL, Poitou.	Montreuil-Bonnin, c^n de Vouillé [Vienne]. Chiré-en-Montreuil, *ibid.*
MONT-VAUX, Dijonnais.	Corcelles-en-Mont-Vaux, c^n de Chevigny-S.-Sauveur [Côte-d'Or].
MORINS (pays des), *pagus Morinorum;* Picardie, Artois, Flandre, Belgique.	Boulogne [Pas-de-Calais]. Saint-Omer [*ibid.*]. Dunkerque [Nord]. Hazebrouck [*ibid.*]. Ypres [Belgique].

Morivensis pagus. Voyez *Mauripensis.*

Morvan, *pagus Morvennensis,* Autunois et Nivernais.	Vézelai, a^{t} d'Avallon [Yonne]. Château-Chinon [Nièvre]. Ouroux, c^{n} de Montsauche [*ibid.*].
Moselle (pays ou duché de), *ducatus Mosellanus* ou *Mosellensis ;* pays arrosé par la Moselle : Lorraine, Luxembourg, Bas-Rhin.	Epinal [Vosges]. Nancy [Meurthe]. Metz [Moselle]. Luxembourg [Luxembourg]. Trèves, etc. [provinces du Bas-Rhin].
Mosellois, *pagus Mosellanus* ou *Mosellensis*, partie du duché de Moselle ou Mosellane, Lorraine.	Metz [Moselle]. Thionville [*ibid.*].
Moutiers (vallée de). Voyez *Munster-Thal*, Alsace.	
Mouzonois, ou pays de **Mouzon**, *pagus Mosomagensis* ou *Mosmensis*, Champagne.	Mouzon, a^{t} de Sédan [Ardennes].
Multien, *pagus Melcianus*, situé entre Crespy (Oise) et Crécy (Seine-et-Marne); Brie.	Meaux [Seine-et-Marne]. May-en-Multien, c^{n} de Lisy [*ibid.*]. Rosoy-en-Multien, c^{n} de Betz [Oise]. Rouvres-en-Multien, *ibid.* Acy-en-Multien, a^{t} de Senlis [*ibid.*].
Munster-Thal, autrement **Moutiers-Grand-Val** ou vallée de **Moutiers**; Alsace.	Moutiers, a^{t} de Délemont [Haut-Rhin].
Murat, Bourbonnais.	Murat, c^{n} de Montmarault [Allier]. Saint-Marcel-en-Murat, *ibid.* Saint-Priest-en-Murat, *ibid.*
Musfa pagus, Bretagne.	Coray (?), c^{n} de Rosporden [Finistère].
Namurois français, *pagus Namurcensis Franciæ.*	Charlemont, c^{e} et c^{n} de Givet, a^{t} de Rocroi [Ardennes].
Nantais, *pagus Namneticus,* Bretagne.	Nantes [Loire-Inférieure].

NARBONNAIS, *pagus Narbonensis,* Languedoc.	Narbonne [Aude].	
NARBONNAISE, *Provincia*, l'une des quatre grandes divisions de la Gaule sous César; d'où sont sorties trois provinces, savoir :	La Narbonnaise première. La Narbonnaise seconde. La Narbonnaise troisième ou Viennoise. A ces trois provinces furent ajoutées les provinces des Alpes maritimes et des Alpes grecques, détachées de la Gaule cisalpine. *Voyez* ces provinces.	
NARBONNAISE PREMIÈRE, *provincia Narbonensis prima ;* quinzième province de la Gaule. Narbonne, métropole.	Le Languedoc, en très grande partie. Le Roussillon. Le comté de Foix, en grande partie.	*Voyez* ces mots.
NARBONNAISE SECONDE, *provincia Narbonensis secunda ;* seizième province de la Gaule. Aix, métropole.	La Provence, en partie. Le Dauphiné, en partie.	*Voyez* ces mots.
NAVACELLES, Languedoc.	Navacelles, c^n^ de Saint-Ambroix [Gard].	
NAVARRE (Basse-), *Navarra inferior* ou *gallica,* comprenant les pays de la Mixe, de la Cize, du Baigorry, de l'Arberou et de l'Ostabaret.	Saint-Jean-Pied-de-Port, a^t^ de Mauléon [Basses-Pyrénées]. Saint-Palais, *ibid.*	
NEBOUSAN, Armagnac et Béarn.	Saint-Gaudens [Haute-Garonne]. Barbazan-Debat, c^n^ de Tarbes [Hautes-Pyrénées]. Barbazan-Dessus, *ibid.* Mauvésin, c^n^ de Lannemezan [*ibid.*].	
NÉGRE ou BAS-ARMAGNAC, Armagnac.	Nogaro, a^t^ de Condom [Gers].	
NESTE (val de), les Quatre-Vallées.	La Barthe-de-Neste, a^t^ de Bagnères-en-Bigorre [Hautes-Pyrénées].	

NEUBOURG (plaine ou campagne de), Haute-Normandie.	Le Neubourg, a[t] de Louviers [Eure].
NEUILLÉ (pays de), *pagus Nobiliacensis,* Touraine.	Neuillé-Pont-Pierre, a[t] de Tours [Indre-et-Loire].
NEUSTRIE, *Neustria.*	Pays compris entre la Loire et la Meuse, puis entre la Loire et la Seine, et qui plus tard, réduit encore à une moindre étendue, forma la Normandie. *Voyez* NORMANDIE.
NISMES (pays de), *pagus Nemausensis*, Bas-Languedoc.	Nismes [Gard].
NIORTAIS, *pagus Niortensis,* Poitou.	Niort [Deux-Sèvres].
NISTOS (vallée de), Comminges.	Nistos, c[n] de Nestier [Hautes-Pyrénées].
NITOIS ou pays du NIED, *pagus Nitensis,* Lorraine.	Saint-Avold, a[t] de Sarreguemines [Moselle].
NIVERNAIS, *pagus Nivernensis.*	Nevers [Nièvre].
NIZONNE ou LIZONNE (pays de), Périgord.	Mareuil, a[t] de Nontron [Dordogne]. Saint-Paul-de-Lizonne, c[n] de Verteillac [*ibid.*].
NONAIS (?), Bretagne.	Ville-ès-Nonais, c[e] de Saint-Suliac, c[n] de Châteauneuf-en-Bretagne [Ille-et-Vilaine].
Nongencensis pagus, pays Messin.	Montmédy [Meuse].
NORDGAU, *pagus Nordgaviensis*, Basse-Alsace.	Strasbourg [Bas-Rhin].

NORMANDIE, *Normannia*.	Haute-Normandie, comprenant : Le pays de Caux, Le Roumois, Le Vexin-Normand, Le pays de Bray, Le pays d'Ouche, Le Lieuvin.	Rouen, capitale de toute la Normandie [Seine-Inférieure]. Évreux [Eure].
	Basse-Normandie, comprenant : Le pays d'Auge, La Campagne de Caen, Le Bessin, Le Cotantin, L'Avranchin, Le pays de Bocage, Les Marches.	Caen, capitale [Calvados]. Alençon [Orne]. Saint-Lô [Manche].

Voyez ces pays.

NOUVELLE CONQUÊTE (pays de la), Guienne.	Castillon, a^{t} de Libourne [Gironde]. Pujols, *ibid.* Sainte-Foy-la-Grande, *ibid.* Sauveterre, a^{t} de La Réole [*ibid.*]. Pellegrue, *ibid.* Montcaret, c^{n} de Velines [Dordogne].

NOVEMPOPULANIE ou AQUITAINE TROISIÈME, *provincia Novempopulana ;* quatorzième des dix-sept provinces de la Gaule. Eauze, métropole.	La Gascogne. Le Bazadais. Le Condomois. La Lomagne. L'Armagnac. Le Comminges. Le Conserans. La Bigorre. Le comté de Foix, en petite partie. Le Béarn. Les Landes. Le Marsan. Le Tursan. Le Gabardan. Le Labourd. Le pays de Soule. La Basse-Navarre.	*Voyez* ces mots.

NOVEMPOPULANIE ou GASCOGNE, *Novempopulania.* Voyez GASCOGNE.

NOYONNAIS, *pagus Noviomensis,* Picardie.	Noyon [Oise].
NYON (pays de), *pagus Equestrinus* ou *Equestricus ;* Suisse, Franche-Comté et pays de Gex.	Nyon, c^n de Vaux [Suisse]. Gex [Ain].
OBER-MUNDAT, Haute-Alsace.	Rouffach, a^t de Colmar [Haut-Rhin].
OCQ (?), Picardie.	Brexent-Enocq, c^n d'Etaples [Pas-de-Calais].
OEIL (vallée d'), Gascogne.	Benque, c^n de Bagnères-de-Luchon [Haute-Garonne].
OGEROLLES, Forez.	Saint-Priest-en-Ogerolles, au S.-E. de Saint-Priest-la-Prugne, c^n de Saint-Just-en-Chevalet [Loire].
OISANS, Dauphiné.	Bourg-d'Oisans [Isère]. Allemond-en-Oisans, c^n de Bourg-d'Oisans. Besse-en-Oisans, *ibid.* Saint-Christophe-en-Oisans, *ibid.*

Orange (principauté ou pays d'), *pagus Arausicus.*	Orange [Vaucluse].
Orléanais (gouvernement d'), *provincia Aurelianensis.*	Orléanais propre. Blaisois. Vendômois. Dunois. Beauce, en partie. Gâtinais, en partie. *Voyez* ces mots.
Orléanais propre, *pagus Aurelianensis,* y compris la Sologne; Orléanais.	Orléans [Loiret]. Pithiviers [*ibid.*]. Jargeau, a^{t} d'Orléans. Beaugency, *ibid.* Méun, *ibid.* Notre-Dame-de-Cléry, *ibid.* Sully, a^{t} de Gien [*ibid.*]. Janville, a^{t} de Chartres [Eure-et-Loir].
Ormois, Champagne.	Cirfontaines-en-Ormois, c^{n} de Poissons [Haute-Marne].
Ornois, *pagus Odornensis*, Lorraine. — Ornois-en-Barrois, sur la rivière d'Orney.	Gondrecourt, a^{t} de Commercy [Meuse]. Richecourt, c^{n} de S.-Mihiel [*ibid.*]. Vaux-en-Ornois, autrement Vaux-la-Petite, c^{n} de Void [*ibid.*].
Ornois-en-Verdunois, sur la rivière d'Orne.	Orne, c^{n} de Charny [Meuse]. Ornel, c^{n} d'Etain [*ibid.*].
Orthe (vicomté d'), les Landes.	Peyrhouarde, a^{t} de Dax [Landes].
Orxois, *pagus Orcensis* ou *Orcisus*, sur les rives de l'Ourq; Brie.	Chézy-en-Orxois, c^{n} de Neuilly-Saint-Front [Aisne]. Marigny-en-Orxois, c^{n} de Château-Thierry [*ibid.*].
Oscarois ou pays d'**Ouche**, *pagus Oscarensis*, Bourgogne. *Voyez* **Ouche**.	
Osning (*pagus*), nommé entre le Mosellois et l'Haspungau; Toullois.	*Longlar curtis*, aux environs de Toul [Meurthe]. *V.* le diplôme de l'empereur Otton II, de l'an 982.
Ossau (val d'), Béarn.	Laruns, a^{t} d'Oloron [B.-Pyrénées].

OSSEZ (vallée d'), Basse-Navarre.	Bidarray, c^{n} de Saint-Etienne-de-Baigorry [Basses-Pyrénées]. Iriberry, c^{n} de Saint-Jean-Pied-de-Port [*ibid.*].
OSTABAREZ, Basse-Navarre.	Ostabat, c^{n} d'Iholdy [Basses-Pyrénées].
OSTREVANT, *pagus Ostrebantensis,* Hainaut.	Bouchain, a^{t} de Valenciennes [Nord]. Marc-en-Ostrevant, c^{n} d'Arleux [*ibid*]. Sailly-en-Ostrevant, c^{n} de Vitry [Pas-de-Calais].
OTHE (l'), *Otta silva,* Champagne.	Aix-en-Othe, a^{t} de Troyes [Aube]. Bercenay-en-Othe, c^{n} d'Estissac [*ibid.*]. Bucey-en-Othe, *ibid.* Maraye-en-Othe, c^{n} d'Aix-en-Othe. Nogent-en-Othe, *ibid.* Bligny-en-Othe, c^{n} de Brienon [Yonne]. Bussy-en-Othe, *ibid.* Paroy-en-Othe, *ibid.*
Otlingua saxonia (pagus), Bessin.	Environs de Caen [Calvados].
Otmensis pagus, peut-être le pays d'Othe; Champagne.	Vincelle, c^{n} de Dormans [Marne]. *Voyez* l'OTHE.
OUCHE, *pagus Uticensis,* Haute-Normandie.	Bernay [Eure]. Sainte-Marguerite-en-Ouche, c^{n} de Beaumesnil [*ibid.*]. Tilleul-en-Ouche, *ibid.* Villers-en-Ouche, c^{n} de La Ferté-Fresnel [Orne].
OUCHE (pays d'), ou OSCHERET, *pagus Oscarensis;* entre la Tille et la Vouge, la Saône et la Côte : Bourgogne.	Dijon [Côte-d'Or].
Oxomensis pagus, nommé avec le *pagus Andegavensis;* peut-être pour *Oximensis pagus,* l'Hiesmois.	*Fossatum Dragberti. Voyez* le diplôme de Charles-le-Gros, de l'an 886.

Oye (pays d'), *pagus Oviensis*, Basse-Picardie.	Oye, c^{n} d'Audruicq [Pas-de-Calais].
Ozon, Bigorre.	Ozon, c^{n} de Tournay [H.-Pyrénées]. Castera-en-Ozon, c^{e} d'Ozon.
Pail, Maine.	Prez-en-Pail, a^{t} de Mayenne [Mayenne]. Saint-Cyr-en-Pail, c^{n} de Prez-en-Pail.
Paillers.	Bazoges-en-Paillers, c^{n} de Saint-Fulgent [Vendée]. Chavagnes-en-Paillers, *ibid.*
Pentières (les), Lyonnais.	Fontaines-en-Pentières, au nord de Violey, c^{n} de Néroudes [Loire].
Pareds, *ager Alperiensis*.	Bazoges-en-Pareds, c^{n} de La Châtaigneraie [Vendée]. Mouilleron-en-Pareds, *ibid.* Saint-Sulpice-en-Pareds, *ibid.* Saint-Paul-en-Pareds, c^{n} des Herbiers [*ibid.*].
Parisis, *pagus Parisiacus*, Isle-de-France. — Grand-Parisis, ou ancien diocèse de Paris.	Paris [Seine].
Parisis, *pagus Parisiacus*, Isle-de-France. — Petit-Parisis, ou ancien grand archidiaconné du diocèse de Paris.	Paris [Seine]. Louvres, c^{n} de Luzarches [Seine-et-Oise].
Passais, Normandie et Maine.	Passais, a^{t} de Domfront [Orne]. Bois-en-Passais, c^{n} de Gorron [Mayenne].

Pays-Bas français, composés de la Flandre et du Hainaut. *Voyez* ces mots.

Pays-Reconquis, Basse-Picardie.	Calais, capitale, a^{t} de Boulogne [Pas-de-Calais]. Guines, *ibid.* Ardres, a^{t} de Saint-Omer [*ibid.*].

PENESMES, Cotantin.		Carentan, a^t de S.-Lô [Manche]. Brucheville, c^n de Sainte-Mère-Eglise [*ibid.*]. Penesmes, *ibid.*
PERCHE, *pagus Perticus* ou *Perticensis,* Maine.		Le Grand ou le Haut-Perche. Le Petit-Perche ou le Perchet. Le Bas-Perche ou le Perche-Gouet. Les Terres françaises. Les Terres démembrées. *Voyez* ces articles.
PERCHE (le Grand-), *pagus Perticus major;* comprenant le Corbonnais et le Bélesmois; Perche.		Mortagne [Orne]. Corbon, c^n de Mortagne. Bélesme, a^t de Mortagne. Nogent-le-Rotrou [Eure-et-Loir].
PERCHE-GOUET, *pagus Perticus-Goeti*, Perche.		Montmirail, a^t de Mamers [Sarthe]. Brou, a^t de Châteaudun [Eure-et-Loir]. Alluye, c^n de Bonneval [*ibid.*]. Authon, a^t de Nogent-le-Rotrou [*ibid.*]. Bazoches, c^n d'Authon.
PERCHET ou PETIT-PERCHE, *pagus Perticus minor*, Perche.		Champrond-en-Perchet, c^n de Nogent-le-Rotrou [Eure-et-Loir]. La Louppe, a^t de Nogent-le-Rotrou. Thiron-le-Gardais, *ibid.* Montigny-le-Chartif, c^n de Thiron. Bretoncelles, c^n de Regmalard [Orne].
PÉRIGORD, *pagus Petragoricus* ou *Petragoricensis*, Guienne.	Le Haut-Périgord.	Périgueux [Dordogne].
	Le Périgord blanc, comprenant une partie du Sarladais.	Sarlat [*ibid.*].
	Le Périgord noir.	Nontron [*ibid.*].
	Le Sarladais. La Double.	*Voyez* ces mots.

Pertois, *pagus Pertensis*, Champagne.	Vitry-le-Français [Marne]. Vitry-en-Pertois, autrement Vitry-le-Brûlé, c^n de Vitry-le-Français. Juvigny-en-Pertois, c^n d'Ancerville [Meuse]. Savonnières-en-Pertois, *ibid.* Perthes-en-Pertois, c^n de Saint-Dizier [Haute-Marne].
Petite-Pierre ou **Lutzelstein** (comté ou pays de), Basse-Alsace.	La Petite-Pierre, autrement Lutzelstein, a^t de Saverne [Bas-Rhin].
Petrocius pagus.	*Castrum Toringius.* Voyez la charte de Louis-le-Débonnaire, de l'an 823.
Pevelle ou **Puelle**, *pagus Pabulensis*, Flandre.	Orchies, a^t de Douay [Nord]. Capelle-en-Pevelle, c^n de Cysoing [*ibid.*]. Marc-en-Pevelle, a^t de Lille [*ibid.*]. Templeuve-en-Pevelle, *ibid.* Mons-en-Pevelle, c^n de Pont-à-Marcq [*ibid.*].
Peyrepertusez ou **Pierrepertusais**, *ager Petrapertusensis*, Languedoc.	Pierrepertuse, c^e de Rouffiac, c^n de Montréal [Aude].
Phalempin, Flandre.	Neuville-en-Phalempin, c^n de Pont-à-Marcq [Nord.].
Phalsbourg (principauté de), Lorraine.	Phalsbourg, a^t de Sarrebourg [Meurthe].

Picardie, *Picardia*. Amiens, capitale.	Haute-Picardie.	L'Amiénois. Le Santerre. Le Vermandois. La Thiérache. Le Laonnais. Le Noyonnais. Le Soissonnais. Le Valois. Le Beauvaisis.	*Voyez* ces mots.
	Basse-Picardie.	Le Pays-Reconquis. Le Bolonnais. Le Ponthieu. Le Vimeu.	

Pincerais ou Poissiais, *pagus Pinciacensis*, Isle-de-France.	Poissy, a^{t} de Versailles [Seine-et-Oise].
Piverais, *pagus Pithiverensis*, Beauce.	Pithiviers [Loiret].
Plain ou Plein (?), Cotantin.	Angoville-au-Plain, c^{n} de Sainte-Mère-Eglise [Manche]. Beuzeville-au-Plain, *ibid.* Neuville-au-Plain, *ibid.*
Plaine (?), Poitou.	Villiers-en-Plaine, c^{n} de Coulonges [Deux-Sèvres].
Plains ou Pleins (?), pays de Caux.	Manneville-ès-Plains, c^{n} de S.-Valery-en-Caux [Seine-Inférieure]. Saint-Riquier-ès-Plains, *ibid.*
Plélo, Bretagne.	Plélo, c^{n} de Châtelaudren [Côtes-du-Nord]. S.-Nicolas-en-Plélo, c^{e} de Plélo. S.-Quay-de-Plélo, c^{e} de Plélo.
Poitou, *pagus Pictavus*. — Haut ou oriental.	Poitiers, capitale de toute la province [Vienne].
Poitou, *pagus Pictavus*. — Bas ou occidental.	Niort [Deux-Sèvres]. Bourbon-Vendée [Vendée]. Fontenay-le-Comte [*ibid.*].
Pons, Saintonge.	Pons, a^{t} de Saintes [Charente-Inférieure]. Saint-Léger-en-Pons, c^{n} de Pons.
Ponthieu, *pagus Pontivus*, Picardie.	Abbeville [Somme].
Porcéan ou Porcien (comté ou pays de), *pagus Porcensis*, Champagne.	Château-Porcien, a^{t} de Réthel [Ardennes]. Ecly-en-Porcien, c^{n} de Château-Porcien. Chaumont-en-Porcien, a^{t} de Réthel [*ibid.*]. Charleville, a^{t} de Mézières [*ibid.*].
Portois, *pagus Portensis*, Franche-Comté.	Faverney, c^{n} d'Amance [Haute-Saône].

PORTOIS, *pagus Portensis*, Lorraine.	Port-Saint-Nicolas, autrement S.-Nicolas-du-Port, a^{t} de Nancy [Meurthe]. Blainville-sur-l'Eau, c^{n} de Bayon [*ibid.*].
POUILLY (pays de), *pagus Pauliacensis*, Autunois.	Pouilly-en-Montagne, a^{t} de Beaune [Côte-d'Or].
PRAYÈRES, Soissonnais.	Villers-en-Prayères, c^{n} de Braisne [Aisne].
PRÉS ou PRAS (val des), Haut-Dauphiné.	Les Prés, c^{n} de Briançon [Hautes-Alpes].
Privatensis pagus. Voyez SAINT-PRIVAT.	
PROVENCE, *Provincia*.	Marseille [Bouches-du-Rhône]. Aix, *ibid.* Draguignan [Var]. Digne [Basses-Alpes]. Apt [Vaucluse].
PROVINOIS, *pagus Provinensis*, Brie champenoise.	Provins [Seine-et-Marne].
PUISAYE, *pagus Podiensis*, Gâtinais et Orléanais.	S.-Fargeau, a^{t} de Joigny [Yonne]. Sainte-Colombe-en-Puisaye, c^{n} de Saint-Sauveur [*ibid.*]. Saints-en-Puisaye, *ibid.* Saint-Amand-en-Puisaye, a^{t} de Cosne [Nièvre].
PUY-NORMAND (le), Bordelais.	Puy-Normand, c^{n} de Lussac [Gironde]. S.-Cibard-en-Puy-Normand, *ibid.* Saint-Sauveur, *ibid.* Saint-Georges-de-Montagne, *ibid.* La Lalande-en-Puy-Normand, c^{n} de Libourne [*ibid.*].
QUATRE-VALLÉES, comprenant le val d'Aure, le val de Barousse, le val de Magnoac et le val de Neste; Gascogne.	Castelnau-de-Magnoac, a^{t} de Bagnères-de-Bigorre [H.-Pyrénées].
QUEUDES (pays de), *pagus Copedensis* ou *Covedensis*, Multien.	Queudes, hameau, au S.-E. de Barbonne, c^{n} de Sézanne [Marne].

QUERCY, *pagus Cadurcinus*, Haute-Guienne.	Cahors [Lot].
QUEYRAS, Haut-Dauphiné.	Queyras, c^{e} de Château-Ville-Vieille, c^{n} d'Aiguilles [H.-Alpes]. Molines-en-Queyras, *ibid.*
QUINT (?), Diois.	Saint-Jullien-en-Quint, c^{n} de Die [Drôme].
RANÇON, Marche.	Rançon, c^{n} de Château-Ponsac [Haute-Vienne]. Rillac-en-Rançon, c^{n} d'Ambazac [*ibid.*].
RATIER, Dauphiné.	Oris-en-Ratier, c^{n} d'Entraigues [Isère]. Faurie-en-Ratier, c^{e} de Sousville, c^{n} de La Mure [*ibid.*].
RAZÈS, *pagus Radensis* ou *Redensis*, Languedoc.	Limoux [Aude].
RECHICOURT (comté ou pays de), Lorraine.	Rechicourt-le-Château, a^{t} de Sarrebourg [Meurthe].
REGNIER, Vélai.	La Roche-en-Regnier, c^{n} de Vorey [Haute-Loire].
RÉMOIS, *pagus Remensis*, Champagne.	Reims [Marne].
RENNOIS, *pagus Redonicus*, Bretagne.	Rennes [Ille-et-Vilaine].
RESSON (pays de), *pagus Rossontensis*, Soissonnais.	Resson-le-Long, c^{n} de Vic-sur-Aisne [Aisne].
RÉTHELOIS, *pagus Reitestinus*, Champagne.	Réthel [Ardennes]. Mézières [*ibid.*].
RETZ ou RAIS, *pagus Ratiatensis*, Bretagne.	Machecoul, a^{t} de Nantes (Loire-Inférieure]. Bourgneuf-en-Retz, a^{t} de Paimbœuf [*ibid.*]. Saint-Père-en-Retz, *ibid.* Sainte-Opportune-en-Retz, c^{e} de Saint-Père-en-Retz. Saint-Cyr-en-Retz, c^{e} de Fresnay, c^{n} de Bourgneuf-en-Retz.

Revermont, Bresse.	Savigny-en-Revermont, c^{n} de Beaurepaire [Saône-et-Loire].
Rhuys (pays de), *pagus Reuvisius*, Bretagne.	Sarzeau, a^{t} de Vannes [Morbihan]. S.-Gildas-de-Rhuys, c^{n} de Sarzeau.
Rieux (pays de), Languedoc.	Rieux, a^{t} de Muret [H.-Garonne].
Riez (pays de), *pagus Regensis*, Provence.	Riez, a^{t} de Digne [Basses-Alpes].
Rigaut, Barrois.	L'Isle-en-Rigaut, c^{n} d'Ancerville [Meuse].
Riom (pays de), *pagus Riomensis*, Auvergne.	Riom [Puy-de-Dôme].
Riotort, Vélay.	Riotort, c^{n} de Montfaucon [Haute-Loire]. Clavas-en-Riotort, *ibid.*
Rivière, Normandie.	Bailly, c^{n} d'Envermeu [Seine-Inférieure]. Saint-Riquier-en-Rivière, c^{n} de Blangy [*ibid.*]. Saint-Remi-en-Rivière, c^{e} de Saint-Riquier-en-Rivière. Sainte-Beuve-en-Rivière, c^{n} de Neufchâtel-en-Bray, *ibid.*
Rivière (?), Bresse.	Saint-Maurice-en-Rivière, c^{n} de Saint-Martin-en-Bresse [Saône-et-Loire].
Rivière (?), Artois.	Serny-en-Rivière, c^{e} d'Enquin, c^{n} de Fauquembergue [Pas-de-Calais].
Rivière (la), Bourgogne.	Annay, c^{n} de Noyers [Yonne]. Molay, *ibid.*
Rivière-Basse (la), Bigorre.	Montaner, a^{t} de Pau [B.-Pyrénées]. Maubourget, a^{t} de Tarbes [Hautes-Pyrénées]. Castelnau-de-Rivière-Basse, *ibid.* Plaisance, a^{t} de Mirande [Gers].
Rivière-Haute (la), partie du Rustan, Bigorre.	Tournay, a^{t} de Tarbes [Hautes-Pyrénées]. Saint-Séver-de-Rustan, c^{n} de Rabastens [*ibid.*].

Rivière (pays de), Comminges.	Montrejeau, a[t] de Saint-Gaudens [Haute-Garonne]. Villeneuve-de-Rivière, c[n] de Saint-Gaudens. Fontsorbes ou Fonsorbe, c[n] de Saint-Lys [*ibid.*].

Rivière-Verdun, c'est-à-dire pays de Rivière [Comminges] et pays de Verdun. *Voyez* ces mots.

Roannais, *ager Rodanensis*, Forez.	Roanne [Loire].
Roche-sur-Yon (principauté ou pays de la), Poitou.	Roche-sur-Yon, aujourd'hui Bourbon-Vendée [Vendée].
Rolla (?), Bourbonnais.	Saint-Remi-en-Rolla, c[n] d'Escurolles [Allier].
Roslensis pagus, pays de Blois en Lorraine.	Rollainville, c[n] de Neufchâteau [Vosges].
Rothières (?), Champagne.	Perthes-en-Rothières, c[n] de Brienne [Aube].
Rouennais ou cité de Rouen, *civitas Rotomagensis*, comprenant tout l'ancien diocèse de Rouen, c'est-à-dire le pays de Caux (y compris l'archidiaconné d'Eu), le grand archidiaconné, le Vexin français et le Vexin normand : Normandie.	Rouen [Seine-Inférieure]. Pont-Audemer [Eure]. Les Andelys [*ibid.*]. Chaumont-Oise, autrement Chaumont-en-Vexin, a[t] de Beauvais [Oise]. Magny, a[t] de Mantes [Seine-et-Oise]. Limay, *ibid.* Pontoise [*ibid.*]. Marines, a[t] de Pontoise.
Rouennais ou pays de Rouen, *pagus Rotomagensis major*, comprenant le grand archidiaconné de l'ancien diocèse de Rouen : Grand-Rouennais.	Rouen [Seine-Inférieure]. Caudebec, a[t] d'Yvetot [*ibid.*]. Totes, a[t] de Dieppe [*ibid.*]. Pont-Audemer [Eure].

Rouergue, *pagus Rutenicus*, Guienne.	Comté de Rodez.		Rodez, capitale de toute la province [Aveyron].
	Comté de Rouergue.	Haute-Marche.	Espalion [*ibid.*]. Milhaud [*ibid.*]. Sainte-Afrique [*ibid.*].
		Basse-Marche.	Villefranche [*ibid.*].
Roumois, *pagus Rotomagensis minor*, Normandie.			Rouen [Seine-Inférieure]. Elbœuf, a^t de Rouen. Quillebœuf, a^t de Pont-Audemer [Eure]. Bourgachard [*ibid.*]. Routot-en-Roumois, *ibid.*
Rousset, Forez.			Saint-Priest-en-Rousset, c^e de Boisset, c^n de Saint-Jean-de-Soleymieux [Loire].
Roussillon, *pagus Ruscinonensis*.	Comté de Rousillon.	Viguerie de Perpignan.	Perpignan, capitale de la province [Pyrénées-Orientales].
		Sous-viguerie de Valespir, *vallis Asperia*.	Collioure, a^t de Céret [*ibid.*]. Arles ou Valespir, *ibid.*
	Comté de Conflant.	Viguerie de Conflant.	Villefranche-sur-le-Tet, a^t de Prades [*ibid.*]. Prades [*ibid.*].
		Sous-viguerie de Capsir.	Puy-Valador, c^n de Mont-Louis [*ibid.*].
		Cerdagne française. *Voyez* Cerdagne.	

Royans ou Royanez, Bas-Dauphiné.	Pont-en-Royans, a^t de Saint-Marcellin [Isère]. Auberives-en-Royans, c^n de Pont-en-Royans. Saint-André-en-Royans, *ibid.* Saint-Jean-en-Royans, a^t de Valence [Drôme]. Oriol-en-Royans, c^n de Saint-Jean-en-Royans. Saint-Nazaire-en-Royans, c^n du Bourg-du-Péage [*ibid.*].
Rozanois, Dauphiné.	Rozans, a^t de Gap [H.-Alpes]. S.-André-en-Rozanois, autrement Saint-André-de-Rozans, c^n de Rozans.
Rue (la), Forez.	Saint-Sauveur-en-Rue, c^n de Bourg-Argental [Loire].
Ruffach, Rufac ou Rouffach (pays de), *pagus Rubiacus*, Sundgau.	Ruffach, a^t de Colmar [Haut-Rhin].
Rustan, *ager Rustanus*, Bigorre.	Saint-Sever, c^n de Rabastens [Hautes-Pyrénées].
Sablons (plaine des), Isle-de-France.	Sablonville, c^e et c^n de Neuilly-sur-Seine [Seine].
Saclé ou Saclay (plaine de), Hurepoix.	Saclay, c^n de Palaiseau [Seine-et-Oise].
Saint-Alban, Vivarais.	S.-Alban-en-Montagne, c^n de S.-Etienne-de-Lugdarès [Ardèche]. Saint-Julien-en-Saint-Alban, c^n de Chomérac [*ibid.*].
Saintois ou Xaintois, *pagus Segintensis*, Lorraine.	Vézelise, a^t de Lunéville [Meurthe]. Vaudemont, c^n de Vézelise. Mirecourt [Vosges]. Dombasle-en-Xaintois, c^n de Mirecourt. Ménil-en-Xaintois, *ibid.* Rouvres-en-Xaintois, *ibid.*

Saintonge, *pagus Santonensis* ou *Santonicus.*	La Saintonge méridionale.	Saintes [Charente-Inférieure]. Barbézieux [Charente].
	La Saintonge septentrionale.	Saint-Jean-d'Angely [Charente-Inférieure].
	Le Brouageais.	*Voyez* ce mot.
Saint-Pol (comté ou pays de), *comitatus Sancti Pauli*, Artois.		Saint-Pol-sur-Ternoise [Pas-de-Calais]. Magnicourt-en-Comté, c^{n} d'Aubigny [*ibid.*].
Saint-Privat (pays de), *pagus Privatensis*, Auvergne.		Saint-Privat, c^{n} d'Issoire [Puy-de-Dôme]. Gignac, c^{n} de Saint-Germain-Lambron [*ibid.*]. Bourloncle, c^{n} de Brioude [Haute-Loire]. Sainte-Florine, c^{n} d'Auzon [*ibid.*].
Saire (val de), Cotantin.		Saint-Pierre-Eglise, a^{t} de Valognes [Manche]. Quettehou, *ibid.* Barfleur, c^{n} de Quettehou.
Salm (comté ou pays de), *pagus Salmensis*, Lorraine.		Salm, c^{e} de La Broque, c^{n} de Schirmeck [Vosges]. Raon-sur-Plaine, *ibid.*
Salmorenc (le), *pagus Salmoracensis*, aux environs de Grenoble : Grésivaudan.		Salmorenc, aujourd'hui détruit, dont le nom seulement a été conservé à une église de Voiron. Voiron, a^{t} de Grenoble [Isère].
Sancerre, Berry.		Sancerre [Cher]. Ménétréol-en-Sancerre, c^{n} de Sancerre. Neuilly-en-Sancerre, c^{n} de Henrichemont [*ibid.*]. Savigny-en-Sancerre, c^{n} de Léré [*ibid.*].
Santerre, *pagus Sancteriensis*, Picardie.		Montdidier [Somme].

SAÔNE (pays de la), *pagus Sequanus,* Bourgogne.	Châlons [Saône-et-Loire].
SAONOIS, *pagus Sagonensis*, Bas-Maine.	Saosnes, c^{n} de Mamers [Sarthe]. Saint-Calais, *ibid.* Livet-en-Saonois, c^{n} de Saint-Pater [Sarthe]. Moncé-en-Saonois, c^{n} de Marolles-les-Braux [*ibid.*]. Neufchâtel-en-Saonois, c^{n} de La Fresnaye [*ibid.*].
SARLADAIS, *pagus Sarlatensis,* Périgord.	Sarlat [Dordogne].
SARREBOURG (seigneurie et pays de), Lorraine.	Sarrebourg [Meurthe].
SARREGAU (Haut et Bas), ou pays de la SARRE, *pagus Saravensis* ou *Sarachowa :* Lorraine et pays de Trèves.	Sarreguemines [Moselle]. Sarrebourg [Meurthe]. Sarrebruck, à la Prusse.
SATAURY (plaine de), dans le petit parc de Versailles, Isle-de-France.	Sataury, c^{e} et c^{n} de Versailles [Seine-et-Oise].
SAULNOIS, *pagus Salinensis* ou *Salonensis*, Lorraine.	Saulnes (haute et basse), c^{n} de Longwy [Moselle]. Dain-en-Saulnois, c^{n} de Pange [*ibid.*]. Silly-en-Saulnois, c^{n} de Verny [*ibid.*]. Fresnes-en-Saulnois, c^{n} de Château-Salins [Meurthe]. Neuville-en-Saulnois, c^{n} de Delme [*ibid.*].
SAULT (le), *Saltus*, Languedoc.	Escouloubre, c^{n} de Roquefort-de-Sault, a^{t} de Limoux [Aude]. Belcaire [*ibid.*].
SAULT (comté ou pays de), Provence.	Sault, a^{t} de Carpentras [Vaucluse]. Aurel, c^{n} de Sault.
SAUMUROIS, *ager Salmurensis,* Anjou.	Saumur [Maine-et-Loire].

SAUVESTRE, Béarn.	Castillon-en-Sauvestre, c^{n} d'Arthez [Basses-Pyrénées].
SAVEZ (le), sur la Save, Toulousan.	Grenade, a^{t} de Toulouse [Haute-Garonne].
SAVIGNY ou SAVIGNIAS (le), *ager Saviniacensis*, Lyonnais.	Savigny, c^{n} de l'Arbresle [Rhône].
Scadinensis pagus, Lorraine.	*Waisiron villa.* *Arra villa.* Voy. la charte d'Adalbéron Ier, évêque de Metz, de l'an 933.
Scarmensis pagus, peut-être le même que le Charmois, *pagus Carmensis*; Lorraine.	*Ermaris curtis super fluvium Matt* [le Maid?]. *Voyez* la charte d'Ende, abbé de Saint-Mihiel, de l'an 972.
SCARPONNAIS, *pagus Scarponensis*, Lorraine.	Scarponne ou Charpeigne, c^{e} de Dieulouard, c^{n} de Pont-à-Mousson [Meurthe].

Scirbiu pagus, dans une charte du roi Lothaire. *Voyez* ESCREBIEU.

SCODINGUE (pays de), *pagus Scudensis* ou *Scotingorum*, Franche-Comté.	Salins, a^{t} de Poligny [Jura].
SÉDAN (souveraineté ou pays de), Champagne.	Sédan [Ardennes].
SÉES (pays de), *pagus Saiensis* ou *Sagiensis*, Normandie.	Sées, a^{t} d'Alençon [Orne].
Segeste (*pagus*), Bourgogne.	Pays situé, suivant l'abbé Lebeuf, aux environs d'Is-sur-Tille et de Mirebeau, a^{t} de Dijon [Côte-d'Or].
SEIGNANS, pays situé au sud du Marenne, les Landes.	Saint-Martin-de-Seignans, c^{n} du Saint-Esprit [Landes]. Seignosse, c^{n} de Soustons [*ibid.*].
SÉJOUR (le), Nivernais.	Thoury-en-Séjour, c^{n} de Dorne [Nièvre].

SELVE (?), Champagne.	Ville-en-Selve, c^{n} de Verzy [Marne].
SENLISSIEN (le), *pagus Silvanectensis,* Picardie.	Senlis [Oise].
SÉNONAIS, *pagus Senonensis,* Champagne.	Sens [Yonne].
SEPT-PROVINCES (les), *septem Provinciæ.*	Les deux Aquitaines. La Novempopulanie. Les deux Narbonnaises. La Viennoise, avec une partie de la province des Alpes grecques. Les Alpes maritimes. *Voyez* ces mots.
SEPTAINE, Berry.	Savigny-en-Septaine, c^{n} de Baugy [Cher].
SEPTIMANIE, *Septimania,*	Narbonne, capitale [Aude]. *Voyez* LANGUEDOC.
SÉQUANAISE, *provincia Maxima Sequanorum,* neuvième des dix-sept provinces de la Gaule. Besançon, métropole.	La Franche-Comté. La Haute-Alsace. La Suisse. *Voyez* ces mots.
SEREINE, Gâtinais.	Chevry-en-Sereine, c^{n} de Lorrez-le-Bocage [Seine-et-Marne].
SERNÈS ou CERNÈS (le), *pagus Sarnensis,* Bordelais.	Podenzac, a^{t} de Bordeaux [Gironde]. Arsins, c^{n} de Castelnau-de-Médoc [*ibid.*]. Beautiran, c^{n} de La Brède [*ibid.*]. Ile-Saint-Georges, *ibid.* Saucats, *ibid.* Canéjan, c^{n} de Pessac [*ibid.*]. Bomes, c^{n} de Langon, a^{t} de Bazas. Sauternes, *ibid.*
SERVAL, Senlissien.	La Chapelle-en-Serval, c^{n} de Senlis [Oise].
SERVANCE (val de), Franche-Comté.	Servance, c^{n} de Melisey [Haute Saône].
SERVE (la). *Voyez* DÉSERVE.	

Servois (le), le même que le Senlissien, suivant Hadrien de Valois.

Séry, Ponthieu.	Bouillancourt-en-Séry, c^{n} de Gamaches [Somme]. Saint-Etienne-en-Séry, c^{e} de Bouttencourt, *ibid.*
Sisteron (pays de), *pagus Segestericus,* Provence.	Sisteron [Basses-Alpes].
Soissonnais, *pagus Suessionicus,* Picardie.	Soissons [Aisne].
Sologne, *Secalaunia,* Orléanais.	Romorantin [Loir-et-Cher].

Sonnois (le). *Voyez* le Saonois [Maine], et le Saulnois [Lorraine].

Sorans, Franche-Comté.	Sorans-lès-Breurey, c^{n} de Rioz [Haute-Saône]. They-en-Sorans, c^{e} de Sorans-lès-Breurey.
Soule (pays de), *ager Solensis,* Gascogne.	Mauléon [Basses-Pyrénées].
Soulossois, *pagus Solocensis,* Lorraine.	Soulosse, c^{n} de Coussey [Vosges].
Stonne (pays de), *pagus Stadinisus,* Champagne.	Stonne, c^{n} de Raucourt [Ardennes].
Substantionensis pagus, Languedoc.	Substancion, détruite, non loin de Montpellier [Hérault].
Sullias (le), *ager Solliacensis,* Orléanais.	Sully, a^{t} de Gien [Loiret]. Lion-en-Sullias, c^{n} de Sully. Neuvy-en-Sullias, c^{n} de Neuville-aux-Bois [*ibid.*].
Sundgau, *Suntgavia,* H^{te}-Alsace.	Ferrette, autrement Pfirt, a^{t} d'Altkirch [Haut-Rhin]. Altkirch [*ibid.*]. Belfort [*ibid.*].

Talende (pays de), *pagus Talendensis*, Auvergne.	Talende, c^{n} de Vayre [Puy-de-Dôme]. Plausat [*ibid.*].
Talmondais, Bas-Poitou.	Talmont, a^{t} des Sables [Vendée]. Saint-Cyr-en-Talmondais, c^{n} des Moutiers [*ibid.*].
Talou ou Tallau, *pagus Talogiensis*, pays de Caux.	Envermeu, a^{t} de Dieppe [Seine-Inférieure].
Tardenois ou Tartenois, *pagus Tardanisus*, Soissonnais.	La Fère-en-Tardenois, a^{t} de Château-Thierry [Aisne]. Ville-en-Tardenois, a^{t} de Reims [Marne].
Tauves (pays de), *pagus Talvensis*, Auvergne.	Tauves, a^{t} d'Issoire [Puy-de-Dôme]. Saint-Pardoux-la-Tour, c^{e} et c^{n} de la Tour [*ibid.*]. Saint-Donat, *ibid.* Saint-Victor, c^{n} de Besse [*ibid.*].
Telle ou Thelle (le), Beauvaisis et Vexin français.	Méru-en-Telle, a^{t} de Beauvais [Oise]. Hénouville-en-Telle, c^{n} de Méru-en-Telle. Neuilly-en-Telle, a^{t} de Senlis [*ibid.*]. Fresnoy-en-Telle, c^{n} de Neuilly-en-Telle. Jouy-en-Telle, c^{n} de Chaumont [*ibid.*].
Telles, Tellau ou Tillois, *pagus Tellaus*, Vexin normand.	Tilly, c^{n} d'Ecos [Eure]. Sieurcy, *ibid.*
Termenais, *ager Terminensis*, pays de Corbières.	Termes, c^{n} de Monthoumet [Aude]. Durfort, *ibid.* Tuchan, a^{t} de Carcassonne [*ibid.*]. Talayran, c^{n} de La Grasse [*ibid.*].
Ternois, *pagus Terganensis* ou *Tarnensis*, sur la Ternoise : Térouennais.	Saint-Pol-en-Ternois, autrement Saint-Pol-sur-Ternoise [Pas-de-Calais]. OEuf-en-Ternois, c^{n} de Saint-Pol-sur-Ternoise. Ternas, *ibid.*

TÉROUENNAIS, ancien diocèse de Térouenne, ou pays des MORINS, *pagus Tarvennensis ;* Picardie, Artois, Flandre.	Térouenne, c^{n} d'Aire-sur-la-Lys [Pas-de-Calais]. Boulogne-sur-Mer [*ibid.*]. Saint-Omer [*ibid.*]. Ypres [Belgique].
TERRE-PLEINE, Avallonnais.	Saint-André-en-Terre-Pleine, c^{n} de Guillon [Yonne]. Savigny-en-Terre-Pleine, *ibid.*
TERRES-ADJACENTES, Provence.	Marseille [Bouches-du-Rhône]. Arles [*ibid.*], etc.
TERRES-BOUSSENQUES ou DES BAUX, comprenant soixante-dix-neuf terres; Provence.	Les Baux, c^{n} de Saint-Remy [Bouches-du-Rhône].
TERRES-DÉMEMBRÉES, Perche.	Châteauneuf-en-Thimerais, a^{t} de Dreux [Eure-et-Loir]. Senonches, érigée en principauté sous le nom de Mantoue, *ibid.* Brezolles, *ibid.* Champrond, c^{n} de Nogent-le-Rotrou [*ibid.*].
TERRES-FRANÇAISES, Perche.	Tour-Grise-de-Verneuil, quartier de la ville de Verneuil situé sur la droite de l'Aure, a^{t} d'Evreux [Eure].
THIÉBAULT-DE-BOURMONT (terres de S.-), Bassigny.	Saint-Thiébault, c^{n} de Bourmont [Haute-Marne].
THIÉRACHE, *Theoracia*, Picardie.	La Fère, capitale, a^{t} de Laon [Aisne]. Guise, a^{t} de Vervins [*ibid.*]. Riblemont, a^{t} de Saint-Quentin [*ibid.*]. Magny-en-Thiérache, c^{n} de Rosoy-sur-Serre [*ibid.*]. Taisnières-en-Thiérache, c^{n} d'Avesnes [Nord].
THIERS (pays de), *pagus Thiernensis,* Auvergne.	Thiers [Puy-de-Dôme].

THIMERAIS, *ager Theodemerensis*, Perche.	Châteauneuf-en-Thimerais, a^{t} de Dreux [Eure-et-Loir]. Thimer, c^{n} de Châteauneuf-en-Thimerais.
THOUARSAIS, *pagus Thoarcensis*, Poitou.	Thouars [Deux-Sèvres].
THURE (pays de la), *pagus Thurensis*, Nordgau.	Sundhausen, c^{n} de Marckolsheim [Bas-Rhin].
TIFAUGE (pays de), *pagus Teofalgicus*, Vendée.	Tifauge, c^{n} de Mortagne [Vendée].
Todornensis pagus, Auvergne.	Chauriat, c^{n} de Vertaison [Puy-de-Dôme]. Saint-Julien-de-Coppel, c^{n} de Billom [*ibid.*].
Tolornensis pagus, Auvergne.	Billom, a^{t} de Clermont-Ferrand [Puy-de-Dôme].
TONNERROIS, *pagus Tornodorensis*, Champagne.	Tonnerre [Yonne].
TOULOIS ou ancien diocèse de Toul, *pagus Tullensis :* Lorraine, Barrois et Champagne.	Toul [Meurthe]. Nancy [*ibid.*]. Bar-le-Duc [Meuse]. Mirecourt [Vosges]. Neufchâteau [*ibid.*]. Reynel, c^{n} d'Andelot [H.-Marne].
TOULOIS particulier, ou partie du diocèse de Toul soumise à la France avant la réunion de la Lorraine propre, en 1736 : Toulois.	Toul [Meurthe]. Autrey, c^{n} de Rambervilliers [Vosges]. Brixey-sur-Meuse, c^{n} de Vaucouleurs [Meuse]. Void, a^{t} de Commercy [*ibid.*].
TOULON, Poitou.	Toulon, c^{e} de Salles-en-Toulon, c^{n} de Lussac [Vienne].
TOULONNAIS, *pagus Telonensis* ou *Tolonensis ;* Provence.	Toulon [Var].
TOULOUSAN, *pagus Tolosanus*, Haut-Languedoc.	Toulouse [Haute-Garonne]. Rieux, a^{t} de Muret [*ibid.*]. Castel-Sarrasin [Tarn-et-Garonne].

Touraine, *pagus Turonensis* ou *Turonicus.*	Tours [Indre-et-Loire].
Tourmont, Picardie.	Saint-Quentin-en-Tourmont, c^{n} de Rue [Somme].
Tournay (pays ou diocèse de), *civitas Tornacensis*, Flandre.	Le Tournaisis. Le Mélantois. La Pevelle. Le *Mempiscus*. *Voyez* ces mots. Le Courtraisis. Le Gantois. La Flandre. En Belgique.
Tournaisis, *pagus Tornacensis*, Flandre.	Tournay, en Belgique. Cysoing, c^{n} de Templeuve [Nord]. Saint-Amand, a^{t} de Douay [*ibid.*]. Mortagne, c^{n} de Saint-Amand.
Tourne-à-Fuy (?), Champagne.	Neuville-en-Tourne-à-Fuy, c^{n} de Juniville [Ardennes].

Transaliensis pagus. Voyez Grégoire de Tours, *Miracles de saint Martin*, II, 10.

Tricastin ou Tricastinais, *pagus Tricastinus*, Bas-Dauphiné.	Saint-Paul-Trois-Châteaux, c^{n} de Pierrelatte [Drôme].
Trièves (pays ou val de), *pagus Trevis*, Bas-Dauphiné.	Trièves, c^{e} de La Frette, c^{n} de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs [Isère]. Cornillon-en-Trièves, c^{n} de Mens [*ibid.*].
Troningorum pagus.	Même pays que le *pagus Kirchheimensis*, ou pays de Kirchheim. *Voyez* Kirchheim.
Troyes (pays de), *pagus Tricassinus* ou *Trecassinus*, Champagne.	Troyes [Aube].
Tullins (pays de), *pagus Tolianensis*, Dauphiné.	Tullins, a^{t} de Saint-Marcellin [Isère.]

TURENNE (pays de), *pagus Torinensis*, Limousin.	Turenne, c^{n} de Meymac [Corrèze]. Beaulieu, a^{t} de Brives [*ibid.*]. Brivezac, c^{n} de Beaulieu. Estaillac, *ibid.* Nonars, *ibid.* Arnac-Pompadour, c^{n} de Lubersac [*ibid.*]. Estivaux, c^{n} de Vigeois [*ibid.*]. Espagnac, c^{n} de La Roche-Canillac [*ibid.*].
TURSAN, *Tarusates*, Gascogne.	Aire ou Aire-sur-l'Adour, a^{t} de Saint-Séver [Landes].
USSON (pays d'), *pagus Ucionensis*, Auvergne.	Usson, c^{n} de Sauxillanges [Puy-de-Dôme]. Saint-Remi-de-Chargnat [*ibid.*].
USTOU (l'), ou VALLÉE D'USTOU, Conserans.	Oust, a^{t} de Saint-Girons [Ariége].
UZÉGE, *pagus Uceticus*, Bas-Languedoc.	Uzès [Gard].
UZERCHE (pays d'), *pagus Usercensis*, Limousin.	Uzerche, a^{t} de Tulle [Corrèze]. Tarnac, c^{n} de Bugeat [*ibid.*].
VAISON (pays de), *pagus Vasensis* ou *Vasionensis*, Provence.	Vaison, a^{t} d'Orange [Vaucluse].
VAL (le), Carcassez.	Bastide-en-Val, c^{n} de Lagrasse [Aude]. Caunettes-en-Val, *ibid.* Rieux-en-Val, *ibid.* Villar-en-Val, *ibid.*
VAL (le), ou LE VAL DE QUINT, Diois.	Die [Drôme].
VAL (le), Orléanais.	Saint-Cyr-en-Val, c^{n} d'Orléans [Loiret]. Saint-Denis-en-Val, *ibid.*
VAL (?), Basse-Auvergne.	Saint-Jean-en-Val, c^{n} de Sauxillanges [Puy-de-Dôme].
VAL (?), pays de Caux.	Saint-Pierre-en-Val, c^{n} d'Eu [Seine-Inférieure].

Val-Carlos, Basse-Navarre.	Val-Carlos, c^{n} de Saint-Jean-Pied-de-Port [Basses-Pyrénées].
Val-Romey, *Vallis Romana*, Bugey.	Châteauneuf, c^{n} de Champagne.
Valbonne, Bresse.	Montluel, a^{t} de Trévoux [Ain].
Valentinois, *pagus Valentinus* ou *Valentinensis*, Bas-Dauphiné.	Valence [Drôme].
Valespir ou Valspir, *Vallis Asperia*. Voyez Roussillon.	
Valet, Bourbonnais.	Lucenay-en-Valet, c^{e} de Gennetines, c^{n} de Moulins-sur-Allier [Allier].
Valgodemard, Gapençois.	Saint-Firmin-en-Valgodemard, a^{t} de Gap [Hautes-Alpes]. Saint-Jacques-en-Valgodemard, c^{n} de S.-Firmin-en-Valgodemard. Chapelle-en-Valgodemard, c^{n} de Clémence-d'Ambel [*ibid.*].
Valière, Beaunois.	Chevigny-en-Valière, c^{n} de Beaune [Côte-d'Or].
Vallage, Champagne.	Vassy [Haute-Marne]. Joinville, c^{n} de Vassy.
Vallée (la), *Vallagia*, Anjou.	Beaufort, a^{t} de Beaugé [Maine-et-Loire]. Bourgueil, autrement Saint-Germain-de-Bourgueil, a^{t} de Chinon [Indre-et-Loire].
Valois, *pagus Vadensis*, *Vadisus*, *Valesiensis* ou *Valesius* : Picardie.	Crépy, a^{t} de Senlis [Oise]. Vez, *Vadum*, ancienne capitale du Valois, c^{n} de Crépy. Villers-Cotterets, a^{t} de Soissons [Aisne].
Vannes (pays de), *pagus Veneticus* ou *Venetensis*, Bretagne.	Vannes [Morbihan].
Varais, *pagus Warascus*, Franche-Comté.	Scey-en-Varais, c^{n} d'Ornans [Doubs].
Vaucouleurs (terres de), Lorraine.	Vaucouleurs, a^{t} de Commercy [Meuse]. *Voyez* Vaux.

Vaudemont (comté ou pays de), Lorraine.	Vaudemont, c^{n} de Vézelise [Meurthe].
Vaugirard (plaine de), Parisis.	Vaugirard, c^{n} de Sceaux [Seine].
Vaunage (la), diocèse de Nîmes.	Calvisson, c^{n} de Sommières [Gard].
Vaux (?), Sancerre.	Sury-en-Vaux, c^{n} de Sancerre [Cher].
Vaux (?), Autunois.	Saint-Pierre-en-Vaux, c^{n} d'Arnay-le-Duc [Côte-d'Or].
Vaux (?), Anjou.	Saint-Pierre-en-Vaux, c^{n} de Gennes [Maine-et-Loire].
Vaux (pays de), *pagus Vallium*, Lorraine.	Vancouleurs, a^{t} de Commercy [Meuse]. Burey-en-Vaux, c^{n} de Vaucouleurs[1]. [1] On trouve dans le même pays les Vaux-de-la-Meuse, les Vaux-de-Gondrecourt, les Quatre-Vaux et Gombervaux. *Voyez* Vaucouleurs.
Vaux (?), Franche-Comté.	Neurey-en-Vaux, c^{n} de Saulx [Haute-Saône].
Les Vaux, Nivernais.	Parigny-lès-Vaux, c^{n} de Pougues [Nièvre].
Le Vélay, *pagus Vellaus*, *Vellavensis* ou *Vellaicus*: Cévennes.	Le Puy-en-Vélay [Haute-Loire].
Vélin, Viennois.	Vaulx-en-Vélin, c^{n} de Meyzieux [Isère].
Venaissin (pays ou comtat).	*Voyez* Comtat-Venaissin.
Vendée, Bas-Poitou.	Bourbon-Vendée [Vendée].
Vendelais, *pagus Vindoilisus* ou *Vindiolensis*, Beauvaisis.	Vendeuil, c^{n} de Breteuil. Breteuil, a^{t} de Clermont [Oise].
Vendelais, *pagus Vendellensis*, Rennois.	Vendel, c^{n} de Saint-Aubin-du-Cormier [Ille-et-Vilaine]. Châtillon-en-Vendelais, c^{n} de Vitré [*ibid.*]. Fougères [*ibid.*]. Louvigné-en-Fougerais, a^{t} de Fougères.

Vendômois, *pagus Vindocinus*, Beauce.	Vendôme [Loir-et-Cher].
Verbonnais (le), *pagus Verbonensis*, mentionné entre le Saulnois et le Scarponnais : Lorraine.	*Watcurtis ad Alsonam.* *Dodiniaca finis.* *Inguriaca finis.* *Frucelinsis finis.* Non loin de Nancy [Meurthe].
Vercors, *pagus Vertacomicorus*, Bas-Dauphiné.	La Chapelle-en-Vercors, a^{t} de Die [Drôme]. Saint-Agnan-en-Vercors, c^{n} de La Chapelle-en-Vercors. Saint-Jullien-en-Vercors, *ibid.* Saint-Martin-en-Vercors, *ibid.*
Verdun (pays de), ancien diocèse de Toulouse.	Verdun-sur-Garonne, a^{t} de Castel-Sarrasin [Haute-Garonne]. Grenade, a^{t} de Toulouse [*ibid.*].
Verdunois, *pagus Virdunensis*, Lorraine.	Verdun [Meuse]. Neuville-en-Verdunois, c^{n} de Pierrefitte [*ibid.*].
Vergonnois, Blaisois.	Saint-Lubin-en-Vergonnois, c^{n} de Blois [Loir-et-Cher].
Vergy (val de), Dijonnais.	Vergy, c^{e} de Reulle, c^{n} de Gevrey [Côte-d'Or].
Vermandois, *pagus Vermandensis*, Picardie.	Saint-Quentin, capitale [Aisne]. Vermand, a^{t} de Saint-Quentin.
Vermois, *pagus Vermensis*, Toulois.	Manoncourt-en-Vermois, c^{n} de Saint-Nicolas-du-Port [Meurthe]. Ville-en-Vermois [*ibid.*].
Verron ou Vairon, Touraine.	Chinon [Indre-et-Loire]. Beaumont-en-Verron, c^{n} de Chinon.
Vertus (pays de), *pagus Vertudensis*, Champagne.	Vertus, a^{t} d'Epernay [Marne].
Vexin français, *pagus Vilcassinus Franciæ*, Isle-de-France.	Pontoise [Seine-et-Oise]. Magny, a^{t} de Mantes [*ibid.*]. Chaumont, a^{t} de Beauvais [Oise].
Vexin Normand, *pagus Vilcassinus Normanniæ*, Haute-Normandie.	Gisors, a^{t} des Andelys [Eure].

Vézie, Haute-Auvergne.	Vèze, c^{n} d'Allanche [Cantal]. Capelle-en-Vézie, c^{e} de La Capelle-del-Fraisse, c^{n} de Montsalvy [*ibid.*].
Vialoscensis pagus, nommé plus tard *Martialis pagus;* Auvergne.	Voyez *Martialis pagus.*
VIC-DE-SOZ (vallée de), pays de Foix.	Vic-de-Soz, a^{t} de Foix [Ariége].
VICHIAS (le), *pagus Viciacensis*, Bourbonnais.	Vichy, autrement Moutier-les-Bains, c^{n} de Cusset [Allier].
VIENNOIS, *pagus Viennensis*, Bas-Dauphiné.	Vienne [Isère]. Saint-Romain-en-Viennois, c^{n} de Vaison [Vaucluse].
LA VIENNOISE, *provincia Viennensis*, onzième des 17 provinces de la Gaule. Vienne, métropole.	Le Dauphiné, en très grande partie. Le Bugey, en partie. Le pays de Gex. Le Comtat-Venaissin, avec Avignon. La principauté d'Orange. La Provence, en grande partie. Le Languedoc, en partie. Le Lyonnais, en partie. Le Forez, en partie. La Savoie, en grande partie. *Voyez* ces mots.
VILLETTE, Orléanais.	Marcilly-en-Villette, c^{n} de La Ferté-Saint-Aubin [Loiret].
VIMEU, *pagus Vinemacus* ou *Vimaus*, Picardie.	Saint-Valery-sur-Somme, a^{t} d'Abbeville [Somme]. Méricourt-en-Vimeu, c^{n} d'Hornoy [*ibid.*].
VINGEANNAIS, Dijonnais.	Beaumont-sur-Vingeanne, c^{n} de Mirebeau [Côte-d'Or]. Montigny-sur-Vingeanne, c^{n} de Fontaine-Française [*ibid.*]. Licey-sur-Vingeanne [*ibid.*].

VIRY (le), Nivernais.		Viry, c^e de Cervon, c^n de Corbigny [Nièvre]. Saint-Germain-en-Viry, c^n de Décize [*ibid.*]. Saint-Parize-en-Viry, c^n de Dormes [*ibid.*].
VITREZAI, Bordelais.		Saint-Ciers-le-Lande, a^t de Blaye [Gironde]. Marcillac, c^n de Saint-Ciers-la-Lande.
VIVARAIS, *pagus Vivariensis* ou *Albensis*, ou *Helviorum*: Cévennes.	Vivarais bas ou méridional, sur la droite de la rivière d'Erieu.	Viviers, a^t de Privas [Ardèche].
	Vivarais haut ou septentrional, sur la gauche de la rivière d'Erieu.	Annonay, a^t de Tournon [*ibid.*].
VOCANCE, *pagus Vocontius*, Haut-Vivarais.		Monestier-en-Vocance, c^n d'Annonay. [Ardèche].
Vocontiorum pagus, comprenant les pays de Vaison et de Die, avec le territoire de Luc, a^t de Die, et probablement aussi le Haut-Vivarais.		*Voyez* Vaison, Die et Vocance.
OIDE (la), *pagus Bedensis*, Toulois.		Commercy [Meuse]. Void, a^t de Commercy.
OLVESTRE, Languedoc.		Rieux, a^t de Muret [H^te-Garonne]. Montesquieu-Volvestre [*ibid.*].
ONGEOIS ou pays de Vouzy, *pagus Vongensis*, Champagne.		Vouzy, c^n de Vertus [Marne].
osagensis pagus, pays de Voussac (?), Bourbonnais.		Voussac, c^n de Chantelle-le-Château [Allier].
OSGES, *pagus Vosagus* ou *Vosagensis*, Lorraine et Franche-Comté.		Epinal [Vosges]. Passavant-en-Vosges, c^n de Jussey [Haute-Saône].
OULX (pays de), *pagus Flavodiensis* (?), Gâtinais.		Voulx, c^n de Lorrez [Seine-et-Marne].

Warochia, Nantais.	Arton, c^{n} de Pornic [Loire-Inférieure].
WASGAU, Basse-Alsace.	Wissembourg [Bas-Rhin].
WEPPES, Flandre française.	Armentières, a^{t} de Lille [Nord]. La Bassée, *ibid.* Sainghin-en-Weppes, c^{n} de La Bassée. Ennetières-en-Weppes, c^{n} de Haubourdin [*ibid.*].
WOIVRE (la), *pagus Wabrensis*, Barrois.	Saint-Mihiel, a^{t} de Commercy [Meuse]. Broussey-en-Woivre, c^{n} de Saint-Mihiel. Fresnes-en-Woivre, a^{t} de Verdun-sur-Meuse [*ibid.*]. Saux-en-Woivre, c^{n} de Fresnes-en-Woivre. La Tour-en-Woivre, *ibid.* Ville-en-Woivre, *ibid.* Wadonville-en-Woivre, *ibid.* Savonnières-en-Woivre, c^{n} de Vignolles [*ibid.*]. Saint-Maurice-en-Woivre, c^{e} de Gussainville, c^{n} d'Etain [*ibid.*].
Wormomensis pagus, mentionné entre le Saulnois et le *pagus Nongencensis*, Lorraine.	*Voyez* la Charte d'Adalberon Ier évêque de Metz, de l'an 933.
XAINTOIS. *Voyez* SAINTOIS.	
YSER (pays de l'), *pagus Isseretius*, Flandre.	Wormhout, sur la droite de la rivière d'Yser, a^{t} de Bergues [Nord].
YSSANDONNAIS (l'), *pagus Exandonensis*, Limousin.	Yssandon, c^{n} d'Ayen [Corrèze].
YVOI OU CARIGNAN (pays d'), *ager Eposiensis*, Luxembourg français.	Yvoi ou Carignan, a^{t} de Mézières [Ardennes].

POÉSIES.

LANGUE DES TROUBADOURS.

Xe SIÈCLE.

Fragment du poëme sur Boëce.

Drez es e bes que l'om e Deu s'esper,
Mas non es bes que s fi' e son aver :
Ta mala fe nulz om no pot veder,
L'om l'a al ma, migà no l'a al ser;
Cum l'us lo pert, a l'altre ve tener.
E la morz a epsament mala fe :
L'om ve u ome quaitiu e dolent,
O es malaptes, o altre pres lo te;
Non a aver, ni amic, ni parent,
E dunc apel la mort ta dolzament,
Crida e ucha : « Morz, a me quar no ves ? »
Ella s fen sorda, gens a lui non atend;
Quant menz s'en guarda, no sap mot quan lo s preut.

(*Choix des Poésies originales des Troubadours*, tom. II, p. 9.)

Il est droit et bien que l'homme se repose en Dieu, mais il n'est bien qu'il se fie en son avoir : nul homme ne peut voir si mauvaise confiance; on l'a au matin, on ne l'a mie au soir; quand l'un le perd (l'avoir), il le voit tenir à un autre, et la mort mêmement n'est pas sûre : on voit un homme

chétif et dolent, ou malade, ou pris par quelque autre chose; il n'a ni avoir, ni ami, ni parent, et alors il appelle doucement la mort, il crie et invoque : « Mort, pourquoi ne viens-tu pas à moi ? » elle se feint sourde, ne fait pas attention à lui; quand il s'en garde le moins, il ne sait pas quand elle le prend.

XIe SIÈCLE.

Fragment d'un chant du comte de Poitiers, avant son départ pour la première croisade.

Ieu m'en anarai en eyssilh; Laissarai en guerra mon filh, En grant paor et en perilh, Et faran li mal siey vezy.	Je m'en irai en exil; je laisserai mon fils en guerre, en grand effroi et en péril, et ses voisins lui feront mal.
Pus lo partirs m'es aitan grieus Del seignoratge de Peytieus, En garda de Falco d'Angieus Lais ma terra e son cozi.	Puisque le départ de la seigneurie de Poitou m'est si pénible, je laisse à la garde de Foulque d'Anjou son cousin et ma terre.
Si Falco d'Angieus no 'lh secor E 'l reys de cui ieu tenc m'onor, Mal li faran tug li pluzor Qu'el veyran jovenet, meschi....	Si Foulque d'Anjou ne le secourt, ainsi que le roi de qui je tiens mon fief, la plupart, qui le verront jeune, faible, lui feront mal.

Aissi lais tot quant amar suelh,
Cavalairia et orguelh,
E vauc m'en lay, sestot destuelh,
On li peccador penran fi.

Ainsi je quitte tout ce que j'ai coutume d'aimer, chevalerie et pompe, et je m'en vais, sans aucun retard, là où tous les pécheurs prendront fin.

(*Choix des Poésies originales des Troubadours*, tom. II, p. 83 et 84.)

XII[e] SIÈCLE.

Ja de sos pes no m partira,
S'il plagues qu'ieu a lui servis,
Et sivals d'aitant m'enrequis
Que dieises que ma dona era;
Qu'en ren als non ay mon voler,
Jor ni nueh, ni matin ni ser,
Ni als mon cor non dezira.

Genser dona el mont no us mira,
Guai' e blanca coma ermis,
Plus fresca que roza ni lis;
Ren als non m'en desespera.
Dieus! si poray l'ora vezer
Qu'ieu josta leis puesca jazer;
Ben ai dreg, mas trop mi tira.

(*Fragment d'une Chanson inédite de Richard-Cœur-de-Lion*, tirée d'un ms. récemment découvert à Aix, et appartenant à M. Giraut.)

Jamais je ne m'éloignerais de ses pieds, s'il lui plaisait que je fusse son serviteur, et si du moins elle m'enrichissait d'autant qu'elle dit qu'elle sera ma dame; vu que je n'ai mon vouloir en rien autre chose, ni jour ni nuit, ni matin ni soir, et que mon cœur n'a d'autre désir.

Pas un ne voit au monde plus gentille dame, gaie et blanche comme hermine, plus fraîche que rose ni lis; rien autre chose ne me désespère. Dieu! si je puis jamais voir l'heure que je puisse coucher auprès d'elle; je l'ai bien mérité, mais c'est trop attendre.

XIII[e] SIÈCLE.

L'ANE ET LE PETIT CHIEN.

FABLE.

Totas horas que .I. senhor venia a son ostal, .I. gosset li fazia festa, e s metia e sa fauda, e li sautava al coll, e lo senhor lo enamorava e li fasia molt de gaug, e lo aplanava e lo payssia de sas viandas. Pesset se l'aze del senhor que ell degues ayssi far coma lo gosset, e dizia a se meteys: « Miels degra ieu far gaug a mo senhor que lo gosset, car ieu lo servisc e lo gosset non lo servis de re. » Apres aysso, l'aze vic so senhor intrar, e venc li encontra regi-

tan, cridan e braman, e volc li metre los pes sobre las espallas. Cant o vic lo senhor e tota sa companha pesseron se que l'aze fos enrabiatz e bateron lo mot largament ab grans tortos; e d'aco que l'aze cuget aver profieg et honor, ell ac vergonha e dampnatge.

(*Traité des Vices et Vertus*, inédit.)

Toutes les fois qu'un seigneur venait à son hôtel, un petit chien lui faisait fête, et se mettait dans son giron, et lui sautait au cou, et le seigneur le chérissait et lui faisait beaucoup de plaisir, et le carressait, et le nourrissait de sa nourriture. L'âne du seigneur s'imagina qu'il dût ainsi faire comme le petit chien, et se disait à lui-même : « Mieux devrais-je faire plaisir à mon seigneur que le petit chien; car je le sers, et le petit chien ne le sert en rien. » Après cela, l'âne vit son seigneur entrer, et vint à sa rencontre, gambadant, criant et brayant, et voulut lui mettre les pieds sur les épaules. Quand le seigneur vit cela, lui et toute sa compagnie, ils s'imaginèrent que l'âne était enragé, et le battirent très largement avec de grandes triques, et de ce dont l'âne pensa avoir profit et honneur, il eut honte et dommage.

XIVe SIÈCLE.

FABLE.

Apenrè pot, qui s vol, del ca
Que venc, am gran pessa de pa,
Al riu d'una ayga qu'era clara,
E mentre la jus se regara,
Autre can vic am semblan pessa,
Adonx sautet dedins la vessa :
So que non es crezec que fos,
De rapar l'autra fo cochos,
E laysshec cela que tènia
Per haver so que no vezia ;
No deu hom voler va per cert,
E qui tot o vol tot o pert.

(*Leys d'amors*, manuscrit dè Toulouse, inédit.)

Apprendre peut, qui veut, du chien qui vint, avec un gros morceau de pain, au courant d'une onde qui était claire ; et, tandis qu'il se regarde en bas, vit un autre chien avec semblable morceau. Alors il sauta dans le ruisseau ; il crut que ce qui n'était pas existait ; il fut empressé de saisir l'autre, et laissa celle qu'il tenait pour avoir ce qu'il ne voyait. On ne doit pas vouloir chose vaine pour chose certaine ; et qui veut tout perd tout.

XVe SIÈCLE.

D'HOME SEGON SA ETAT PUERIL.

Mena vita de segurtat,
Joc, deport; per el es amat.
May tem verga que perilh gran,
Ses barat es et ses engan;
May que aur ama una poma,
Quan es tot nut no ha vergonha.
Non a cura, si es lauzat,
Aytan pauc, si vituperat;
Aysshi cum de leu es irat,
Aytan tost es pacificat.
Dels parens pren infeccio,
Si han en si corrupcio,
Quar filh de lebros es lebros,
E 'l del qui ha gota, gotos.

(*Elucidari de las proprietatz de totas res naturals*, manuscrit de Sainte-Geneviève, inédit.)

DE L'HOMME DANS L'AGE DE L'ENFANCE.

Il mène vie de sécurité, de joie et d'amusement; il est aimé pour lui; il craint plus la verge qu'un grand péril; il est sans fourberie et sans ruse; il aime plus une pomme que l'or; quand il est tout nu,

il n'a pas honte; il n'a souci, s'il est loué, aussi peu, s'il est blâmé; de même qu'il s'irrite d'un rien, il est aussitôt apaisé; il prend les vices de ses parens, s'ils ont en eux corruption; car fils de lépreux est lépreux, et celui d'un goutteux a la goutte.

RAYNOUARD.

LANGUE DES TROUVÈRES.

L'ART D'AIMER.

XIII[e] SIÈCLE.

Chanson composée par MONIOT, de Paris (1).

I.

Qui veut amors maintenir
Tiengne soi jolivement :
Car nus ne doit avenir
A fine amor autrement.
Cil qui aime loiaument
Se doit netement tenir
Et belement contenir ;
Si aura de s'amie joie.
— Diex me laist anuit venir
En tel point que m'amie voie !

(1) Manuscrit de la Biblioth. Royale, fonds Cangé, n° 65.

II.

Amors se veut detenir
Par chascun bien cointement :
Beau chaucier et beau vestir,
Et aler mignotement,
Et contenir sagement.
Qui veut amors retenir,
De parler vilainement
Se doit toujours bien tenir.
— Diex me laist anuit venir
En tel point que m'amie voie !

III.

Bras estroitement laciés
Doit li fins amans avoir ;
Blanc gant, piés estroit chauciés,
Netes mains : si doit savoir
Que s'il a petit d'avoir,
Soit courtois et renvoisiés ;
Lors est d'Amor essauciés.
— Diex me laist anuit venir
En tel lieu que m'amie voie !

IV.

Net chief, chevaus bien pignés,
Doit li fins amis vouloir ;
Beaus sorcis, dans afaitiés,
Ne doit metre en nonchaloir :

Riens ne li peut tant valoir ;
Les ungles blans et deugiés,
Le nés sovent espinciés,
Lors aura de s'amie joie.
— Diex me laist anuit venir
En tel lieu que m'amie voie !

V.

Soit courtois et enseigniés
Fins amis, vers tote gent ;
Eux nés, blans dras et nés piés
Et de bel acointement,
Et parle cortoisement,
Si en sera miels prisiés.
Jà nus hons n'iert d'amor liés
Qui vilement se courtoie.
— Diex me laist anuit venir
En tel lieu que m'amie voie !

LE DIT DES ALLIÉS,

Par Godefroi, de Paris.

Geoffroi ou Godefroi, celui qu'on a fréquemment cité, d'après Villaret, pour l'auteur d'une précieuse Chronique en vers, publiée par M. Buchon dans le neuvième volume de ses *Chroniques nationales françaises*, florissait à Paris dans les premières années du

quatorzième siècle. On lui a attribué cette Chronique, que sans doute il n'a pas faite; on a gardé le silence sur les petits poëmes qu'il avait certainement composés. Il était mesureur de sel, où plutôt, suivant les apparences, il occupait à Paris, sous le règne de Philippe-le-Bel, ce grand fondateur d'impôts, un emploi analogue à celui des contrôleurs de notre ancien grenier à sel. J'ai trouvé la preuve de ce fait, et même l'indication de la demeure de Geoffroi dans le rapprochement de quelques uns de ses vers avec un passage du *Livre de la taille assise sur les bourgeois de Paris en* 1313. Nous voyons en effet, dans ce dernier, à l'article de la rue de la *Voirerie*, que *Geoffroi, le mesureur de sel*, donna cette année-là aux collecteurs trois sous parisis pour sa quote-part. Puis, d'un autre côté, le poète Geoffroi ou Godefroi de Paris, à la fin de ses *Enseignemens au roy Louys*, s'exprime ainsi :

Roys, mon dité cy te defin.
Cil qui le fist si est ton homme ;
Geoffroi de Paris l'en le nomme ;
Se riens y a outre *mesure*,
Ou pou *salé*, à cui la cure
De *mesurer* s'ert et *saler*,
Ja n'en quiert à nul autre aller
Mès qu'à toi, qui dois être adresé
Qui tous les messarrans adresse.

Malgré leur obscurité, ces vers nous prouvent

suffisamment que Geoffroi de Paris était mesureur de sel; nous devons donc le reconnaître dans le saulnier Geoffroi de la rue de la Verrerie, qui donnait six livres pour le Roi en 1313.

Les poésies de Geoffroi sont renfermées dans le manuscrit du Roi coté n° 6812; elles sont désignées clairement à la suite du roman de *Fauvel*, et immédiatement avant les chansons de Jeannot de Lescurel, autre poète du même temps. Mais si le même manuscrit contient encore à la suite de ce *Jeannot de Lescurel* une *Chronique métrique* anonyme, on n'en aurait pas dû conclure, avec Villaret et plusieurs autres critiques distingués, que Geoffroi de Paris avait composé cette dernière. Pourquoi n'en avoir pas fait honneur tout aussi bien à Jean de Rues, ou bien à Chaillon de Pestain, auteurs du roman de *Fauvel*, à *Jeannot de Lescurel*, dont les œuvres précèdent la *Chronique métrique*, ou bien enfin, et avec plus de vraisemblance, à un cinquième auteur? De tous ceux-là, Geoffroi de Paris semble avoir le moins de titres sur la composition de la *Chronique*. En effet, on y parle fort mal des taxes, des maltotiers, d'Enguerrand de Marigny et de Philippe-le-Bel. Et c'était moins que tout autre un *mesureur de sel* chez lequel on pourrait reconnaître des sentiments et des opinions de cette nature. Ajoutons que parmi les poésies qui portent réellement, et avec toute raison, le nom de Geoffroi de Paris, plusieurs sont dirigées spécialement contre les antagonistes des

impôts. Deux entre autres, composées l'une en latin, sous le titre *de Alliacis*, et l'autre en français, sous celui *des Alliés*, ont pour but unique d'exciter le roi Philippe-le-Bel à maintenir les impôts et à châtier ceux qui ne les trouvent pas précisément de leur goût. C'est la seconde de ces pièces que nous allons publier, et l'on jugera facilement que sa tendance n'a rien de commun avec le passage de la Chronique métrique qui se rapporte aux mêmes événements.

Nos compilateurs modernes ont à peine parlé de ce grand mouvement des barons de France, organisé sur la fin du règne de Philippe-le-Bel, dans le but d'obliger le Roi à révoquer toutes les taxes dont il avait depuis long-temps chargé les propriétés. Ils pouvaient y puiser l'un des chapitres les plus curieux de leur travail historique; à peine s'il leur a fourni deux lignes décolorées. Cette alliance eut cependant pour résultat de faire abolir toutes les taxes précédentes, et de prouver à la noblesse française qu'elle avait encore les moyens de parler haut et de se faire écouter. Il faut lire, dans la *Chronique métrique*, l'origine de cette ligue, et le discours que Philippe-le-Bel fut obligé d'entendre :

Li Rois respondit doucement
Qu'il i metroit amendement...
« Si vous en dirai tost novelles
« Qui vos seront bonnes et belles... »

Et le Roy ne volt plus atendre ;
Les males tortes fist defendre,
Les tailles, les susventions,
N'onques puis n'en fu mencions,
Ne plus, se Diex plat, ne sera.
Celui qui cueillir le fera
Soit perdu perdurablement
Et qui les cueudra ensement....

A mon avis, il est difficile de reconnaître ici un *mesureur de sel*, ou comme nous dirions aujourd'hui, un *percepteur de contributions indirectes*. Aussi Geoffroi de Paris parle-t-il bien différemment dans son dit des *Alliés*. Le voici :

I.

Tout auxi com par la fumée,
Qui s'en ist par la cheminée,
Le feu se monstre clerement,
Auxi de l'homme la pensée,
Telle com du cuer est pensée,
De fait et se bouche ensement (1),
Se monstre manifestement;
Il n'i faut autre esclairement.
Et auxi com de l'ente entée
En bonne terre fermement
L'en se nourist moult doucement,
Auxi du bien bontés est née.

(1) Également.

II.

Ceste figure proposée,
A quel fin ele est recordée
Vous raporterai-je brement ;
Je voy une gent aliée,
Mais miex diroie desliée
Plus à droit et plus proprement,
Qui, par son fait, apertement
Monstre son mau concevement.
Autre raison n'i est trouvée
Que leur voulenté seulement;
En la fin gist l'encombrement
De la chose mal ordenée.

III.

Tel gent dit qu'elle est engendrée
De noble sanc et alevée,
Mais il i pert (1) mauvaisement;
Quer par leur ouvre est revelée
Leur voulenté, leur desirrée,
Et leur mavès proposement.
Dont il ont, par decevement
Et par mauvès enortement
D'eux, mainte grant gent aveuglée
Qui en est au repentement,
Quant voit leur fol conspirement
Et leur malice desnuée.

(1) *Pert*, paraît.

IV.

En une semblance fardée,
Par dehors bonne et coulorée,
Firent-il leur aliement,
Pour ce que féust relevée
Bonne coustume, et ramenée;
Tels estoit leur assemblement;
Ce disoient premierement.
Mès en leur cuer reposement
Leur grant malice pourpensée
Estoit en leur venimement;
Dont tel gent qui vilainement
Ouvre, à droit vilaine est nommée.

V.

Ele est trop en mours disparée
Et de ses devanciers sevrée
Qui se menèrent noblement.
Il sont lignée deslignée,
Contrefaite et mal alignée,
En eux n'a point d'alignement.
Leur devancier, leur pensement
Mirent tout en l'avencement
De nostre courone sacrée,
Et il sont au destruisement;
Ci a mauvès engendrement,
Mauvès fruict et male portée.

VI.

Bien est tels gent desnaturée
Qui contre son chief est meslée;
Dont el quiers son encombrement.
Nature est en eux bestournée;
Venir n'en peut bonne soudée,
Puis qu'en eux la nature ment.
Guerre font sans deffiement (1),
Là où il doivent serement,
Foy y doit estre aussinc gardée.
Se Ganelon nouvellement
Est venus, mal amendement
Ait-il, et male destinée!

VII.

Quant droit li Rois ne leur devée (2),
Mès raisons leur est présentée,
Leur fait font-il non déument.
N'ont-il la venue et l'alée,
Et l'essue aussinc et l'entrée
Et au Roy et au Parlement?
Et les orroit l'en bonnement,
Et sans faire déportement

(1) *Sans deffiement*, sans avoir défié, sans avoir prévenu préalablement l'adversaire de se tenir sur ses gardes, et de n'avoir plus confiance. C'est là exactement le sens du mot *défier*.

(2) *Devée*, refuse. Quand le roi ne leur dénie pas justice.

Sera leur raison escoutée.
Puisque ce ne font vraiement,
Leur fait ne tien-je à hardement
Mais à grant malice esprouvée.

VIII.

A tort est adonc conspirée
Contre le Roy telle contrée,
Si leur en vendra folement.
Trop tost s'est non pas pour hastée,
Mainte teste en sera gratée
Ainçois que soit au finement.
Li Rois tout débonnairement
Verra tout leur efforcement
Ne n'en fera autre assemblée;
Puis ira bien pourvéument
Li royal signe ouvertement
Qui les prendra à la volée.

IX.

Il ont fait une triboullée
De mars, mais com blanche gelée
Tost aura fait son passement.
Si leur lo (1) que ne soit outrée
Leur folie, mès recoupée
Par bon et sage ordenement.

(1) *Leur lo*, je leur conseille de ne pas pousser plus loin leur folie.

De ce ne font courtoisement ;
Damage i aront grandement.
Pour ce pri la Vierge honorée
Qu'ele i mete hastivement
Bonne pais, bon accordement ;
Quer trop est la folie alée.

X.

Il sont com la beste esgarée
Qui, quant s'aperçoit adirée,
Ne va pas moult séurement ;
Et se se sent avironnée
De levriers entour et serrée
Lors li va par empirement,
Ne ne peut fouir longuement ;
Quer se li chien font sagement,
Tost en sera prise cornée.
Je ne di pas par jugement,
Mès tels ont parlé hautement
Qui paieront ceste porée.

XI.

Rois, la flour de lis esmerée (1),
Blanche est comme la noif neigée ;

---

(1) *Esmerée,* pure, simple, naturelle. — Cette digression sur la signification de l'écu de France est aujourd'hui très importante pour nous ; on y voit la preuve de la réduction des fleurs de lis dès les premières années du XIVe siècle, dès le règne de

Mès en la teue a dorement :
Rois, ta flour de lis est dorée,
Dont charités t'est demonstrée
Et que vivre dois chastement
En tes cinq sens sensiblement.
En ton escu de parement
Trible a flour de lis enarmée ;
C'est de la foi le sacrement,
Une en déité simplement
Et en personnes est triblée.

XII.

Rois, tele est la fourme fourmée
De l'escu, qu'elle est trianglée.
Et par ceti disposement
T'est-il la Trinité notée
Et la teue foi baptisée
Dont tu es enoint dignement.
Mas li fust (1) sans devisement
Est un, quar singulierement

Philippe-le-Bel. Sans doute ce prince n'était pas l'auteur de cette réduction, dont il ne faut pas, à mon avis, chercher d'autre cause que la forme triangulaire de l'écu royal. Du reste, on doit induire de notre texte même, que, partout ailleurs que sur cet écu, les fleurs de lis étaient encore de son temps blasonnées sans nombre.

(1) *Li fust,* le bois, la hampe de la bannièro de France.

Est un Dieu : s'à toi acollée (1)
Est telle foi, hardiement
Va, quar victoire t'ert sauvée.

XIII.

Gentils Rois, de royal ligniée,
En la roïne couronnée
Prenez le vostre avisement;
Ses fruis qui la char naturée
Prist, qui puis fu en crois triblée
Pour faire nostre salvement,
Ceus qui aloient humblement
Obéissanz outréément
Retint à lui sans dessevrée;
Et par telz, sans delaiement,
Rois, amirauz, devotement
Vindrent à foi crestiennée.

XIV.

Nostre Sires fait sa monstrée (2)
D'estelles en lune éclipsée
Et en souleil diversement.
Et li quatre vent font meslée,
En l'air est mainte rencontrée,
Et li quatre ausinc clement.

---

(1) Le dixième ou le onzième vers de cette stance a été oublié par le scribe.

(2) Le poète va faire allusion aux phénomènes naturels et aux éclipses qui effrayèrent les peuples en 1314.

L'iau a divers contenement,
La terre refait mouvement,
Et bien faillent, foi est troublée;
La mort chevauche durement.
Si dis, ne ne puis autrement,
Li mondes est en Galilée.

XV.

Rois, l'année est pieça passée
Que la chose est recitée
Qui doit venir certainement;
D'Isaïe fu racontée
Qui dis que montagne en valée
Vendroit, et en abaissement;
Si que l'en iroit plainement
Partout, sans espéeschement.
Tost vous sera, Rois, exposée
Ceste parole espertement;
Quer, selon mon entendement,
Pour vous fu dite et raportée.

XVI.

Hé Rois! la montaigne esleée
Qui doit em bas estre versée
Et venir à declinement,
C'est l'orgueil de la gent faée
Qui contre toy s'est forcenée,
Que metras à terminement,
Et tretout à plain vraiement,

Si que ta gent paisiblement
Vive, qui d'eus estoit foulée.
Souffrir est desheritement,
Or en prens doncques venchement
Que ta personne en soit doutée.

XVII.

Tu dois estre pierre adurée,
Et glaive aceré et espée
Pour maintenir ton tenement;
Si que ne soit pas mesprisée
France en ton temps, ne diffamée,
Dont tu as le couronnement.
Des mauvais fais corrigement
Et contre eux te tiens roidement;
Ton estat honnourablement
Garde, et ta gent tieng franchement,
Adont regneras seurement.
Explicit: ma rime est finée.

PAULIN PARIS.

OBSERVATIONS

SUR LES CARTES A JOUER.

Déjà plusieurs auteurs ont écrit sur les cartes à jouer ; leurs dissertations, plus ou moins étendues, n'ont pourtant établi aucune certitude sur le temps et le pays où elles ont été découvertes. Pouvons-nous espérer d'être plus heureux? D'ailleurs, dans le court espace qui nous est accordé ici, nous ne pourrions arriver non plus à faire connaître avec précision l'époque de leur naissance, l'art de les fabriquer, leur usage et les diverses combinaisons auxquelles elles ont donné lieu ; mais nous croyons pouvoir émettre de nouveaux aperçus, tant sur leur emploi dans l'origine, que sur une division très remarquable dans leur nature, et à laquelle pourtant personne n'a fait aucune attention jusqu'à ce jour.

Il sera nécessaire de faire observer d'abord, qu'en supposant les cartes inventées dès la fin du XIVe siècle, elles ne pouvaient alors être que peintes ou dessinées, puisque l'impression de la gravure sur bois n'offre rien d'antérieur à la date de 1423, et que celle de la gravure sur métal ne fut découverte qu'en 1452 par l'orfèvre florentin Finiguerra. Ces premières cartes donc étaient peu répandues. L'usage

les aura tellement détériorées, qu'on peut dire qu'il n'en existe plus de cette ancienne époque. Depuis un siècle, toutes les recherches n'ont fait rencontrer aucun monument de cette nature qui puisse remonter au-delà de Charles VI.

L'importance des divisions que nous croyons devoir établir parmi les cartes, doit nous engager à leur attribuer des dénominations différentes, au moyen desquelles on ait plus de facilité à les reconnaître. Nous laisserons aux plus anciennes le nom de *cartes tarocs*, et nous donnerons aux secondes celui de *cartes numérales*. Les premières ont été certainement un jeu instructif; les autres sont celles dont on fait encore usage maintenant, pour tous les jeux mathématiques. Nous avons dit que nous laissions aux plus anciennes le nom de *tarocs*, et non pas *tarots*, malgré l'expression *tarotée*, mot employé par les cartiers pour désigner les petits dessins réguliers imprimés en diverses couleurs, sur le revers des cartes. Ce mot vient en effet de l'italien *tarrochio*, dont à la vérité nous ignorons encore la signification.

Nous croyons devoir donner aux autres le nom de *cartes numérales*, parce que sur treize, dont chaque couleur se compose, il y en avait autrefois neuf, et maintenant dix, qui ne sont autre chose que des nombres, exprimés par différentes figures plus ou moins répétées.

Le premier guide que l'on puisse trouver dans ce labyrinthe, est la *Bibliothéque curieuse et instructive*,

par le père Menestrier (1). Cet ouvrage montre plus d'esprit que de sagacité; parmi des choses exactes, il tire des inductions erronées, qui ne sont pas admissibles. Il dit que les cartes ont été inventées pour distraire et amuser Charles VI, pendant les intervalles un peu lucides que laissait à ce prince l'aliénation mentale dont il fut frappé en 1392; il appuie son opinion sur un compte de l'argentier Poupard, que possédait autrefois la Chambre des comptes. On y trouvait cet article : « Donné à Jacquemin Gringonneur, peintre, pour trois jeux de cartes à or et à diverses couleurs, ornés de plusieurs devises, pour porter devers le seigneur Roi, pour son ébatement, cinquante-six sols parisis. » Cette note doit faire penser que l'invention des cartes est plus ancienne que cette époque; car si Gringonneur eut été réellement l'inventeur des cartes, l'article eût sans doute été rédigé autrement.

Nous ne rapporterons rien ici du père Daniel, parce que son mémoire a moins pour but l'invention des cartes que l'origine du *jeu de piquet*; mais nous parlerons de l'ouvrage intitulé *Recherches historiques sur les cartes à jouer*, par Bullet (2). L'auteur répète en partie ce qu'avait dit le père Ménestrier; il y ajoute un grand nombre de notes et d'éclaircis-

---

(1) Trévoux, 1704, in-12, tom. II, p. 168 à 194.
(2) Lyon, 1757, in-12.

sements aussi instructifs que curieux, et soigneusement élaborés.

D'autres ouvrages relatifs aux cartes peuvent encore être consultés avec fruit par les personnes qui voudraient connaître ce qu'on a dit à leur sujet. Nous en donnons ici la note (1); mais elles devront

---

(1) *Le Monde primitif*, par Court de Gebelin. *Paris*, 1781; in-4°, tom. VIII, la première des dissertations mêlées, p. 365 à 400.

Idée générale d'une Collection d'Estampes, par de Heinecken. *Leipsick*, 1771, in-8°.

Il Giuoco delle Carte, par Saverio Bettinelli. *Cremone*, 1775, in-8°.

Étrennes aux Joueurs de Cartes, par l'abbé Rive. *Paris*, 1780.

Versuch den Ursprung der Spielkarten, etc., par Breitkopf. *Leipsick*, 1784, in-4.

Materiali per servire alla Storia dell' origine et de' progressi dell' incizioni in rame, in legno, etc., par D. Pierre Zani. *Parme*, 1802, in-8°, p. 78 à 81, et 149 à 182.

Essai sur l'origine de la Gravure en bois et en taille-douce, par Jansen. *Paris*, 1802, in-8°, tom. I, p. 87 à 108.

Researches into the history of playing Cards, par Singer. *Londres*, 1816, in-4°.

Le Peintre-graveur, par Bartsch. *Vienne*, 1812, in-8°, tom. X, p. 70 à 120, et tom. XIII, p. 120 à 138.

Recherches historiques et littéraires sur les Danses des Morts et sur l'origine des Cartes à jouer, par Gabriel Peignot. *Dijon*, 1826, in-8°, p. 197 à 323.

A Catalogue raisonné of the select collection of engra-

se prémunir contre les graves erreurs qui souvent y sont longuement déduites. Nous nous contenterons de rapporter d'une manière succincte ce qui a été dit de plus important par ces auteurs; nous discuterons quelques uns des passages que nous croyons erronés; nous ferons ensuite connaître avec détail quelques pièces dont ils ont ignoré l'existence, et, par là, nous parviendrons peut-être à offrir quelques lumières nouvelles à ceux qui voudront encore examiner le même sujet.

Il n'est pas besoin, sans doute, de recourir aux preuves pour faire sentir que, si les anciens jouaient aux osselets, aux dés, au tric-trac, aux échecs, ils n'ont pas connu les cartes. Elles n'existaient pas davantage dans le moyen âge, puisque, jusqu'au XIVe siècle, les actes des conciles, les édits des princes, en proscrivant les jeux de hasard, et surtout les jeux de dés, ne nomment jamais les cartes. C'est seulement au synode de Bamberg, en 1491, qu'au titre XVI on trouve la défense « Ludosque taxillorum et *chartarum*, et his similes, in locis publicis. »

L'abbé Rive, d'une opinion entièrement opposée à la nôtre, prétend que les cartes se trouvent suffi-

---

ving of an amateur (M. Wilson). *Londres*, 1828, in-4°, p. 87 à 91.

Origine française de la Boussole et des Cartes à jouer, par M. Rey. *Paris*, 1836, in-8.

samment désignées dans les édits de cette époque par l'expression : Les jeux de hasard et autres de même nature. Cet auteur va même plus loin : il croit démontrer que les cartes existaient dès le commencement du XIVe siècle, puisque, dit-il, Alphonse XI, roi de Castille, donnant, en 1332, des statuts à l'ordre de la Bande, défend aux chevaliers de *jouer aux cartes*. Cette preuve serait en effet péremptoire si elle existait ; mais le fait est plus que douteux. Nous sommes obligé d'entrer à ce sujet dans des détails que nous abrégerons autant que possible, afin de les rendre moins fastidieux.

Nous ignorons si on pourrait trouver en Espagne quelques manuscrits anciens et authentiques des statuts de l'ordre de la Bande, qui depuis long-temps n'existe plus ; mais, ne pouvant arriver à cette source, nous devons nous contenter des ouvrages imprimés, dans lesquels ils sont rapportés. L'abbé Rive les a trouvés dans les Lettres familières de Guevare ; mais il n'a pu rencontrer l'édition espagnole imprimée à Valladolid en 1539. Il cite son passage d'après la traduction française faite par de Guterry (1). Les statuts de l'ordre y sont rapportés dans une lettre adressée par de Guevare au comte de Benavente, don Alphonse Pimetel ; il y est dit : « Commandoit leur ordre que nul chevalier de la Bande osast iouer argent aux *cartes* ou dez, ne semblablement don-

(1) Lyon, 1558, in-4°.



nast consentement d'en jouer en sa maison. » La même phrase se retrouve dans les autres éditions de Paris, 1563, 1565, 1570, 1573 et 1588, ainsi que dans celles de Lyon 1588 et d'Anvers 1591. Mais il est à remarquer que dans la traduction italienne imprimée à Venise en 1558 (1), 1565 (2) et 1575 (3), on trouve en effet la défense de jouer aux dés, mais non pas celle de jouer *aux cartes*. Il y est dit : « Che niun d'essi havesse ardire di guiocare a niun giuoco, *massime a dadi*, sotte pena che chi giuocasse, etc. »

Le mot *carte* ne se trouve pas non plus dans les diverses éditions espagnoles imprimées à Anvers en 1578 (4), 1594 (5) et 1603 (6), ni dans une très ancienne édition sans année, imprimée à Anvers, chez Martin Nucis, avec privilége de l'Empereur. Cette édition à longues lignes, en caractère tenant encore un peu du gothique, est d'autant plus ancienne, qu'elle ne contient que le Ier Livre des Épîtres de Guevare. Le passage est ainsi conçu (7) : Mandaua su regla q̃ ning un cauallero de la Vanda fuesse osade da jugar ning un juego *en especial al juego de*

(1) P. 253.
(2) P. 291.
(3) P. 280.
(4) P. 203.
(5) P. 288.
(6) P. 283.
(7) P. 129.

dados secos, so pena que si alguno los jugasse, etc. » Sans doute le mot *secos* est placé pour faire comprendre que ce n'est pas seulement le tric-trac, mais aussi le jeu de dés jetés simplement avec la main.

Nous ajouterons encore que si le père Hélyot, dans son Histoire des ordres religieux (1), en parlant de l'ordre de la Bande, dit seulement : « Il ne leur étoit pas permis de jouer aux dez. » Puis nous dirons : Pourquoi donc vouloir croire que toutes les éditions où ne se trouve pas la défense de jouer aux cartes soient *châtrées,* suivant l'expression de l'abbé Rive, plutôt que de penser que de Guterry, traducteur de Guevare, aura pu ajouter le mot *cartes* avant celui de dés, dans l'intention d'expliquer seulement la phrase espagnole *ningun juego?* Est-il raisonnable de dire que dans la crainte de contrarier ceux qui voulaient jouer aux cartes, les éditeurs de divers pays auraient consenti à supprimer le mot *cartes ?* N'est-il pas plus naturel de penser que l'erreur commise par de Guterry dans sa traduction française a été répétée dans toutes les autres éditions en cette langue? Plus tard nous aurons à faire connaître une interprétation de même nature, et plus singulière encore, puisque, au lieu de se trouver dans des lettres familières, elle a été faite dans un ouvrage de jurisprudence.

Les auteurs de romans des XIIe, XIIIe et XIVe siè-

(1) Tom. VIII, p. 292.

cles, entrent dans des détails infinis sur les usages de l'époque où ils vivaient; cependant aucun ne nomme les cartes, ni les jeux auxquels elles ont servi. Souvent dans des bas-reliefs, des tapisseries, des vitraux, on voit des dés, des cornets; jamais on n'a découvert de cartes. Charles V enfin, dans un édit de 1369, défend tous les jeux, ceux de hasard et même ceux d'adresse, ne permettant que les exercices qui peuvent servir à la défense et à la sûreté de l'État. Les termes de l'ordonnance sont si précis, qu'il nous a paru intéressant de la rapporter en entier, telle qu'on la trouve dans le recueil des ordonnances des rois de France (1) :

« Charles par la grâce Dieu, Roi de France;

« A tous ceux qui ces présentes Lettres verront, salut.

« Savoir faisons que Nous desirans de tout nostre cuer, le bon estat, seureté et deffense de nostre Royaume, de la chose publique et de tous nos subgès d'iceluy, voulant obvier à tous inconveniens et tousjours enduire et gouverner noz bons subjez en ce qui leur peut estre agreable et prouffitable, avons deffendu et deffendons par ces présentes tous geux de Dez, de Tables (2) de Palmes (3) de Quilles, de

(1) Tom. v, p. 172.

(2) Tric-trac.

(3) Paume.

Palet, Soules (1), de Billes et tous autres tels geux, qui ne cheent point à exercer ne habiliter (2) noz diz subgez à fait et usaige d'armes à la deffense de nostre dit Royaume, sur poine de quarante sols parisis, à appliquier à Nous, de chascun et pour chascune foiz qu'il y encherra : et voulons et ordenons que noz diz subgez prennent et entendent à prenre leurs geux et esbatemens, à eulz exercer et habiliter en fait de trait d'Arc ou d'Arbalestres ès biaux lieux et places convenables à ce, ès Villes, terrouoirs, et facent leurs dons aux mieulx traians (3) et leurs festes et joies pour ce, si comme bon vous semblera. Si donnons en mandement à tous Seneschaux, Baillis, Prevots, Vicontes et autres Officiers de nostre dit Royaulme et à chascun d'eulz, si comme à lui appartiendra, que nostre dite ordonnance ilz facent tenir et garder sans enfraindre, et mettre à execution de point en point, selon sa fourme et teneur, sur paine d'encourir nostre indignacion, et d'estre punis, les remis et négligens, de telles paines que ce soit exemple aux autres, en tesmoing de ce, Nous avons fait mectre nostre Scel à ces présentes lettres. Donné en nostre Hostel de Saint Pol lez Paris, l'An de grace mil trois cens soixante-neuf, et de nostre Regne le quint. »

---

(1) Mail.

(2) Rendre habile.

(3) Tirans, habiles au tir.

Si les cartes étaient déjà inventées en 1369, l'usage apparemment en était fort peu répandu, autrement elles eussent été désignées dans une ordonnance aussi détaillée. Ne serait-on pas fondé à croire que ce serait au moment où tous les jeux venaient d'être si formellement défendus qu'on aurait cherché à en imaginer de nouveaux, dont le nom ne se trouvait pas compris dans la liste que nous venons de voir, et auxquels il était par conséquent possible de se livrer sans avoir la crainte d'être repris ni amendé? Une autre observation viendrait à l'appui de ce raisonnement; c'est de voir les cartes introduites en Espagne sous le nom de *naipi*, mot, sans contredit, imité de l'italien *naibi*, qui désigne un jeu d'enfants. Quoi de plus adroit en effet? et pourrait-on mieux faire maintenant si, dans un tarif de douane, on eût prohibé tout jeu de hasard, que d'introduire une pacotille de cartes, en cherchant a faire croire qu'un tel article ne pouvait être compris dans la prohibition, puisqu'il serait un simple jeu d'enfants?

Plus tard, le prévôt de Paris rend une ordonnance, en date du 22 janvier 1397, par laquelle il est fait défense aux gens de métier de jouer les jours ouvrables à la paume, à la boule, aux dés, AUX CARTES et aux quilles. C'est donc dans un espace de vingt-huit ans, entre 1369 et 1397, que doit être placée l'invention des cartes à jouer, ou au moins leur introduction en France.

On peut même avancer que les *cartes tarocs*, alors

importées d'Italie en France, changèrent bientôt de nature, et donnèrent naissance aux *cartes numérales*. Aucun fait positif ne peut, il est vrai, être apporté à l'appui de cette assertion; mais nous verrons bientôt que si les plus anciennes *cartes tarocs*, imprimées avec des planches de métal, ont été fabriquées en Italie, c'est en France, et à une époque antérieure à ces cartes italiennes, que l'on rencontre des *cartes numérales*, également imprimées, mais avec des planches en bois.

Nous ne sommes pas de l'opinion de Meerman, qui croit trouver une date positive sur l'existence des cartes, dans la remontrance faite aux pages de Charles V par leur gouverneur, au moment où Jehan de Saintré, l'un d'eux, venait d'être nommé écuyer par le Roi, qui, comme nous l'avons vu, défendit tous les jeux par son ordonnance de 1369. Selon Meerman, ce fut en 1367 que Jehan de Saintré fut préféré à ses camarades à cause de sa bonne conduite, et que le gouverneur leur adressa ces paroles: « Veez ci vostre compaignon qui, pour estre tel, a acquis la grace du Roy et de la Royne et de tous, et vous qui estes noiseux et *joueux de cartes* et de dez et sieuvés deshonnestes gens, taverniers et cabarets. »

Ce passage semblerait décisif; mais on doit observer que s'il se voit dans d'anciennes éditions, même dans un ancien manuscrit français de la Bibliothéque Royale, n° 7569, il ne se trouve pas dans les

deux autres manuscrits, l'un du fonds de Saint-Germain, n° 1676; l'autre de celui de la Sorbonne, n° 445. Le manuscrit n° 7569 paraît être de la fin du xve siècle, et semble avoir servi pour l'impression; quant à celui de Saint-Germain, il est certainement le plus ancien des trois. En 1583 il était entre les mains de Claude d'Expilly, et porte ces deux vers sur le premier feuillet :

« Ce livre soit gardé, non tant pour sa beauté,
« Que pour le saint respect de son antiquité. »

Dans ce manuscrit le passage est ainsi conçu :

« Veez icy votre compaignon qui par la bonté de lui a acquis le bien qu'il a? et leur fit beaucoup de belles remontrances, etc. »

Le troisième manuscrit est exactement comme celui de Saint-Germain.

De cet examen, nous devons conclure que le mot *cartes* est une interpolation faite par le copiste un siècle plus tard, et cela, par conséquent, ne peut servir de preuve pour l'année 1367.

Il doit en être de même de l'opinion basée sur *Renard le contrefait*, poëme terminé en 1341, et dans lequel on trouve ces vers, au folio 95 de l'exemplaire qui a appartenu à Lancelot, et qui est maintenant à la Bibliothéque Royale, n° 6985-3.

« Si comme fols et folles sont,
« Qui pour gaigner, au bordel vont;

« Jouent aux dez, aux cartes, aux tables,
« Qui à Dieu ne sont delectables. »

Le mot *cartes* est encore ici ajouté par le copiste. La preuve qu'il n'est pas de l'auteur se tire d'un autre exemplaire du même ouvrage, plus ancien de près d'un siècle, qui vient de la bibliothéque de De la Marre, et qui se trouve aussi à la Bibliothéque Royale, nº 7630-4, les vers sont ainsi écrits :

« Si comme fols et foles font,
« Qui pour gaigner, au bordel sont;
« Jouent à geux de dez ou de tables,
« Qui à Dieu ne sont delitables. »

L'ouvrage de Sandro di Pipozzo, intitulé *Traité du Gouvernement de la famille*, ne peut non plus servir à résoudre la question qui nous occupe; car si l'auteur l'a composé en 1299, la copie que l'on en connaît ne peut, suivant la remarque de l'abbé Zani (1), être antérieure à 1400; et s'il y est fait mention des cartes, tout porte à croire que cette mention ne doit être attribuée qu'au copiste.

Le recueil intitulé : *Recopilacion de las Leyes destos Regnos, etc.* (2), imprimé en 1640, contient une ordonnance rendue en 1387 par Jean Ier, roi de Castille; elle est ainsi conçue : « Mandamos y or-

(1) *Materiali per servire, etc.*, p. 161.
(2) Tom. II, p. 305, verso.

« denamos q̃ ningunos de los de nuestros reynos sēa « osados de jugar dados, ni *naypes* en publico ne « en escōdido, y qualquier q̃ los jugare, etc. » A la suite se trouve une autre ordonnance de Jean II, donnée à Tolède en 1486. Il y est également dit : « Qualquier q̃ en sa casa tablero para jugar dados, « o *naypes*, etc. »

C'est là-dessus que s'est fondé l'abbé Rive, pour dire que les cartes existaient en 1387; mais s'il eût bien voulu examiner soigneusement et faire des recherches plus scrupuleuses, il aurait trouvé que le mot *naypes*, qui en espagnol signifie *cartes*, est une interpolation moderne facile à démontrer, puisque le mot ne se trouve pas dans le recueil intitulé : *Ordenanças reales de Castilla*, imprimé à Medina del Campo, en 1541 (1). Dans cette ancienne édition, ces mêmes ordonnances portent seulement la défense « de jugar juego de dados ni de tablas, a dinero, etc.; » c'est-à-dire, de jouer aux jeux de dés et au tric-trac, pour de l'argent.

Une autre édition plus ancienne encore des ordonnances royales de Castille, imprimée par Jacob Croberguer, en 1508 (2), présente la même défense « de jugar juego de dados ni de tablas, a dinero, etc.»

Ainsi les cartes ne sont assurément pas nommées dans le texte original des ordonnances de Castille;

(1) Fol. 104, col. 1re.

(2) Fol. 111, verso, col. 2e.

mais les modernes éditeurs de ce recueil considérant que le jeu de tric-trac, *tablas* (d'où est venu le mot *tablier*, qui est encore maintenant le nom donné au fond de ce jeu), était peu en usage, se sont permis de supprimer le mot *tablas*, et de le remplacer par celui de *naypes*, parce que les *naypes* ou cartes étaient devenues d'un usage très fréquent.

Après la question de la date est venue celle du pays. Bullet, Heinecken, Betinelli, ont cherché à démontrer que la France, l'Allemagne ou l'Italie, devait être considérée comme le berceau de cette invention; Singer même a voulu aussi revendiquer une part pour l'Angleterre. Quant au droit que l'abbé Rive veut donner à l'Espagne, nous venons de démontrer que son opinion est basée sur une citation inexacte.

Plusieurs des pays que nous venons de nommer pourraient cependant revendiquer une part dans l'invention des cartes. Ainsi, l'un d'eux pourrait avoir eu d'abord des cartes peintes ou dessinées, tandis que ce serait dans un autre qu'on aurait fabriqué les premières cartes gravées. Puis, comme parmi les cartes il existe deux divisions, l'une d'elles semblerait avoir pris naissance en Italie, tandis que l'autre serait due à la France. De plus, les différents usages auxquels les cartes ont pu servir, et les combinaisons diverses auxquelles elles ont été soumises en divers pays, ont pu faire dire, avec raison, que tel ou tel jeu est d'origine italienne, allemande

française ou espagnole, et par conséquent entraîner dans l'erreur sur l'origine des cartes mêmes.

Observons en passant que le mot *trappola*, employé par Bartsch pour désigner certaines cartes, ne peut pas servir à démontrer leur ancienneté, plus que ceux de *lansquenet* ou *piquet*. Cette expression n'est ni une marque, ni une fabrication particulière; c'est un mot italien qui signifie *tromperie*, *attrape*; il a été donné soit à un jeu particulier, soit plutôt aux *cartes numérales*, inventées pour attraper de l'argent, tandis que les cartes *tarocchio* servaient à l'instruction.

Les cartes, comme tout ce qui tient aux arts, ont une origine italienne : c'est à Venise ou à Florence que les Grecs réfugiés de Constantinople les ont d'abord fait connaître. Suivant toute apparence, elles n'ont été considérées d'abord que comme un moyen d'éducation, et c'est pour cela, sans doute, qu'elles ont reçu en Italie le nom de *naibi*, jeu d'enfants. En effet, les premières cartes étaient réellement un moyen d'instruction, un jeu agréable pour les enfants : elles représentaient les figures de divers états de la vie, les Muses, les sciences, les vertus, les planètes; il n'était pas alors question de points, de nombres. Deux preuves de ce que nous avançons sont rapportées par Zani. L'une est puisée dans la Chronique de Jean Morelli (1), qui écrivait en 1393, à

(1) Florence, 1718, p. 270.

Florence. En parlant des pertes auxquelles un jeune homme est exposé, il dit : « Ne joue pas au jeu de hasard ni à aucun jeu de dés ; joue les jeux qui sont à l'usage des enfants : les osselets, la toupie, les fers, les *naibi.* » L'autre preuve se rencontre dans la vie du duc Philippe-Marie Visconti, par Decembrio (1). L'auteur rapporte que ce prince, né en 1392, s'exerçait dans sa jeunesse au palet, au ballon, souvent au jeu où l'on se sert de *figures peintes*, et qu'il y trouvait tant de plaisir, qu'il paya 1500 écus d'or celui fait par son secrétaire Marziano. Donc les cartes n'étaient pas alors un jeu de hasard, un jeu dangereux, mais un jeu instructif, amusant, un jeu d'enfants.

Des cartes de cette espèce ont bien pu aussi servir à l'amusement du roi Charles VI, quand il était réduit à l'état le plus triste et le plus malheureux de la vie, puisque, par la folie, l'homme a perdu ce qui le distingue de la bête : le bon sens et le jugement. Il est facile de concevoir que, même dans un tel état d'abrutissement, des figures diversement coloriées peuvent offrir quelque attrait à un esprit affaibli, tandis qu'un huit de cœur, un neuf de carreau, ne présentent aucune espèce de distraction, si on ne peut y joindre les combinaisons mathématiques, qui maintenant les rendent si précieuses aux joueurs.

(1) Milan, 1630, chap. LXI, p. 33.

Ces cartes, comme nous l'avons déjà dit, portaient, en Italie, le nom de *naibi*. Nous n'en chercherons pas l'origine, et nous nous garderons de penser que ce mot puisse venir du grec νὴπιος, composé de νὴ, particule négative *sans*, et de ἔπος, *parole; infans* désignant, en effet, un être *sans parole*, un enfant. C'est bien certainement de l'Italie que le mot a passé en Espagne, où les cartes sont encore désignées sous le nom de *naipi*. Nous n'accorderons pas plus de créance aux étymologies données par Bullet et par Court de Gebelin: l'un, disant que le mot *naïpi* vient du basque; et l'autre, faisant dériver de l'égyptien le mot *tarochio*.

Le plus ancien exemple qu'on puisse citer d'un jeu de cartes, est celui qui fut peint en 1392 par Jacquemin Gringonneur, pour le roi Charles VI. On a souvent rapporté l'article du compte de Poupard, mais on n'a jamais décrit ces précieuses cartes. L'abbé de Longuerue est le seul qui en ait parlé; encore le fait-il d'une manière très incomplète, disant seulement : « J'ai vu chez M. de Ganières (1) un jeu de cartes (je ne sais s'il était complet) telles qu'elles étaient dans leur origine; il y avait un Pape, un Empereur, les quatre Monarchies, qui combattaient les unes contre les autres; ce qui a donné naissance

(1) C'est de Gaignières, gouverneur des petits-fils de Louis XIV.

à nos quatre couleurs. Elles étaient longues de 7 à 8 pouces. »

La dimension rapportée, les figures du Pape et de l'Empereur, le nom du possesseur, font facilement reconnaître le jeu, dont une partie se trouve maintenant à la Bibliothèque Royale de France; mais l'abbé de Longuerue ne les a pas bien examinées, ou peut-être les a-t-il confondues avec d'autres cartes moins anciennes, qui alors se trouvaient dans le même volume avec les cartes de Charles VI. Elles ont été peintes avec grand soin, même avec talent, sur un fond doré rempli d'ornements formés par de petites lignes, en points legèrement enfoncés dans la pâte sur laquelle l'or est appliqué; elles sont entourées d'une bordure en argent, où se voit aussi un ornement également en points, le même répété sur toutes les cartes, et figurant un ruban ou une bande de papier étroite, roulée autour d'une baguette. Quelques parties de broderie sur les vêtements sont rehaussées d'or, tandis que les armes et armures sont couvertes d'argent, en grande partie oxidé par le temps, comme celui de la bordure. Aucune inscription, aucune lettre, aucun numéro, n'indiquent la manière d'arranger les cartes; mais le sujet des figures qui nous sont parvenues donne lieu de penser que, comme le jeu de *taroc italien*, dont nous parlerons bientôt, il devait être composé de cinquante figures sans aucun point.

Ces cartes, d'un si haut intérêt, ont été recueillies

par M. de Gaignières, qui a formé sa collection à la fin du XVIIe siècle; leur richesse, leur beauté, la perfection avec laquelle elles sont exécutées, doivent faire penser qu'elles ont été, en effet, destinées à l'amusement d'un prince, et nous avons seulement à regretter de ne savoir que par tradition que ce sont les cartes de Charles VI, sans connaître comment elles sont parvenues au zélé collecteur qui a conservé à la France un si grand nombre de monuments intéressants pour l'histoire.

La grandeur de ces cartes varie de 4 lignes sur la hauteur et de 3 sur la largeur : nous n'en possédons que dix-sept. Celles qui se trouvent chez le marquis de Girolamo, à Venise, sont au nombre de sept; peut-être ont-elles fait partie du même jeu : c'est, du moins, ce qu'on peut présumer, en réfléchissant qu'elles sont également peintes sur un fond doré, et qu'elles n'offrent que des figures, sans aucun point indicateur des nombres et sans aucune enseigne pour la désignation des couleurs.

En donnant ici la note des dix-sept cartes que possède la Bibliothèque Royale, nous avons cru utile de leur assigner un numéro d'ordre, et d'y joindre le nom de la figure correspondante ainsi que le numéro qu'elle porte dans le jeu de taroc italien, dont nous parlerons ensuite.

1. *Le Fou.* Cette figure se retrouve aussi dans le jeu de taroc actuel; elle y est placée la première :

peut-être bien est-ce le même personnage que celui qui, dans le jeu italien, est nommé MISERO I.

2. *L'Écuyer*, CHAVALIER VI.

3. *L'Empereur*, IMPERATOR VIIII.

4. *Le Pape*, PAPA X.

5. *Les Amoureux*. Cette carte représente des groupes de jeunes gens et de jeunes filles se promenant ensemble sur la terre, tandis que, du ciel, deux divinités leur lancent des flèches. Ne devons-nous pas voir ici Apollon et Diane avec les enfants de Niobé? Alors ne doit-elle pas être considérée comme la dixième carte de la série des Muses, APOLLO XX?

6. *La Fortune*. Cette figure, debout sur un cercle représentant le monde, tient une sphère d'une main et de l'autre une baguette divinatoire; nous la regardons comme devant correspondre à ASTROLOGIA XXXVIIII. Il faut ici faire remarquer que, dans le jeu italien, cette figure porte le n° 39 tant en chiffre romain qu'en chiffre arabe. C'est une erreur: elle devrait porter le n° XXVIIII. Il est étonnant que Bartsch, en en donnant la description, n'ait pas fait cette observation.

7. *La Tempérance*, TEMPERANCIA XXXIIII.

8. *La Force*, FORTEZZA XXXVI.

9. *La Justice*, JUSTICIA XXXVII.

10. *La Lune*, LUNA XXXXI.

11. *Le Soleil*, SOL XXXXIIII.

12. *Le Char*. C'est un guerrier armé de toutes

pièces, la main appuyée sur une hallebarde, se tenant debout sur un char traîné par deux chevaux blancs. Cette composition répond certainement à MARTE XXXXV.

13. *L'Ermite* avec un sablier. Cette figure de vieillard est probablement la même que celle qui, dans le jeu italien, est nommée SATURNO XXXXVII.

Il reste encore quatre cartes qui ne paraissent offrir aucun rapport avec les figures de l'ancien jeu de taroc italien, mais qui pourtant se retrouvent dans le jeu de taroc tel qu'il est actuellement composé; ce sont:

14. *Le Pendu.* Figure d'un homme suspendu par un seul pied. Court de Gebelin prétend que cette figure a été mal interprétée par le cartier, qui l'a considérée en la regardant du bas en haut. Elle représente *la Prudence*, l'une des quatre vertus cardinales, portant le n° XXXV dans le jeu italien, où se trouvent les autres vertus. Il ajoute qu'en la retournant sens dessus-dessous, on y verra, en effet, comme emblême de la Prudence, l'homme se tenant un instant sur un seul pied, jusqu'à ce qu'il soit assuré du lieu où il pourra placer l'autre avec sécurité.

15. *La Mort.*

16. *La Maison-Dieu.*

17. *Le Jugement dernier.*

Ce serait maintenant le moment de nous occuper de l'ancien jeu de *taroc italien*, qui a tant de rapport

avec celui que nous venons de décrire ; mais comme nous pensons qu'il n'a été exécuté que vers 1470, nous croyons devoir parler auparavant d'un sermon que saint Bernardin de Sienne prononça le 5 mai 1423 (1), sur les degrés de Saint-Pétrone, à Bologne. Les paroles du saint prédicateur eurent une telle influence sur les auditeurs, que « déférant à ses ordres, en présence des magistrats, on brûla sur la place les dés, les totons, *les cartes*, et même les tables sur lesquelles on se livrait à ces jeux impurs. »

Devons-nous croire la singulière anecdote rapportée par Bernini, qui amène le fabricant en larmes devant saint Bernardin, et lui fait dire : « Mon père, je n'ai jamais appris autre chose qu'à peindre des cartes ; en me privant d'exercer cet art, tu m'ôtes la vie et à ma pauvre famille les ressources nécessaires pour son existence. — Si tu ne sais autre chose que peindre, lui répondit le saint avec bonhomie, peins cette image. » En même temps il traça un soleil rayonnant ayant au milieu les lettres I. H. S., si souvent employées depuis pour désigner le nom de Jésus. Ce conseil réussit au pauvre peintre, qui s'enrichit en vendant une image destinée à rappeler de pieux sentiments.

Il nous reste encore à entretenir nos lecteurs d'un acte qui prouve que l'art de fabriquer les cartes

(1) *Histoire des Hérésies*, par Bernini. *Venise*, 1784, tom. IV, p. 157.

avait déjà une grande extension, en Europe, au milieu du XVe siècle; mais il est bon de faire observer que le titre dans lequel on trouve ce document n'indique pas s'il y est question de cartes *tarocs* ou de cartes *numérales*. Temanza le rapporte dans une lettre adressée au comte Algarotti (1); il l'a tiré d'un ancien registre de Venise, écrit en dialecte vénitien. Nous en donnons la traduction d'après l'italien de Zani (2):

« Ce jourd'hui 11 octobre 1441. Comme il paraît que l'art et la fabrication des cartes et des figures imprimées, qui se font à Venise, sont tombés dans une décadence totale, et cela à cause de la grande quantité de cartes à jouer et de figures peintes et imprimées qui se font hors de Venise; à quoi on doit remédier, afin que lesdits maîtres, qui forment une association assez nombreuse, soient utilisés de préférence aux étrangers : il soit ordonné et statué, comme lesdits maîtres nous en ont supplié, que désormais, à compter de ce jour, il ne puisse être introduit dans ce territoire aucuns travaux du susdit art, imprimés et peints sur toile ou sur papier, comme qui dirait aussi cartes à jouer et quelque autre chose que ce soit dudit art, fait au pinceau ou imprimé, sous peine de saisie des objets introduits et de trente livres douze sous d'amende, etc. »

(1) *Lettere pittoriche*, tom. V, p. 320 et 321.

(2) *Materiali per servire, etc.*, p. 75.

Il est donc bien démontré, par ce décret, qu'en 1441 on faisait des cartes à Venise; qu'on en fabriquait aussi dans d'autres pays; que ces cartes étaient imprimées et peintes. On doit en conclure aussi qu'elles étaient gravées sur bois, puisque l'impression de la gravure sur métal ne fut découverte que onze ans plus tard, en 1452.

Arrivant maintenant à l'ancien jeu de *taroc* italien, nous devons dire d'abord que le nom du graveur de ce jeu est demeuré inconnu. Il est certain qu'il n'est pas de l'invention d'André Mantegna, comme l'ont pensé quelques personnes. Zani paraît croire qu'il a été fait à Padoue; mais il ne peut donner le nom de l'auteur. On n'est pas non plus certain du temps où il a été gravé; mais il en existe une copie complète, dont une des pièces porte l'année 1485, inscrite sur la tablette que tient la figure Arithmeticha XXV. Or, on peut penser que le jeu original doit avoir une antériorité de quinze années environ; il aurait donc été gravé vers 1470.

Il est nécessaire de faire remarquer que Bartsch, en donnant la description de ces deux suites, a commis une grande erreur; il cite la copie pour l'original, et l'original pour la copie. Malgré l'estime que nous portons à cet excellent auteur, nous ne pouvons nous empêcher de dire qu'il est d'autant moins excusable dans cette occasion, qu'il avoue lui-même être, à cet égard, en contradiction avec l'abbé Zani, juge assurément très compétent.

Le jeu sans année est certainement l'original : d'un bon goût de dessin, la gravure en est fine, les tailles droites et serrées, ce qui est un caractère des anciennes estampes florentines. Cependant plusieurs des inscriptions placées au bas sont dans le dialecte vénitien. L'encre d'impression de l'exemplaire de la Bibliothéque Royale de France est d'un gris cendré, et les épreuves sont tirées de planches fort usées; mais nous avons rencontré des épreuves éparses d'un ton très vigoureux. L'abbé Zani dit avoir vu à Naples, chez le duc de Cassano Serra, un exemplaire complet, d'une parfaite conservation, et dont l'impression était très noire.

Il est difficile de comprendre comment Bartsch a pu regarder les cartes originales comme étant des copies; il aurait dû voir, au contraire, que celles qu'il décrit comme originales sont visiblement copiées d'après les autres. La gravure en est plus raide et plus maladroite; le caractère des têtes est souvent différent et toujours moins agréable. Une autre preuve de la priorité du jeu donné comme copie, c'est que, dans cette suite, la même figure de l'arithmétique dont nous avons déjà parlé compte, dans la suite originale, avec des jetons, tandis que dans l'autre suite elle tient une tablette où sont placés des chiffres arabes. Or il est bien certain que, lorsqu'on écrivait les nombres en chiffres romains, on ne pouvait compter qu'avec des jetons. L'usage des chiffres arabes, étant plus moderne, n'a pu être

indiqué par le graveur qu'au moment où la méthode de ces chiffres a été adoptée généralement. Il faut encore faire remarquer que, dans le jeu original, les cartes ont de hauteur 9 pouces 6 à 8 lignes, et de largeur 3 pouces 7 à 8 lignes; tandis que les copies ont seulement 9 pouces 4 à 5 lignes sur 3 pouces 5 lignes. On doit naturellement penser que les cartes fabriquées en second doivent être plutôt plus petites que plus grandes; d'ailleurs, ces cartes étant d'une dimension plus égale entre elles, c'est une perfection de fabrication qui démontre leur postériorité.

Quoique ce jeu ait été décrit, nous pensons qu'il sera agréable d'en trouver ici la récapitulation, afin de pouvoir plus facilement se faire une idée exacte des conformités et des différences qui existent entre les cartes et celles de Charles VI. L'ancien jeu de taroc est divisé en cinq séries, marquées chacune d'une des premières lettres de l'alphabet, rangées en sens inverse de leur ordre numérique, le nº 1 faisant partie de la série E, tandis que le nº 50 est de la série A.

Zani a voulu faire considérer ces lettres comme les initiales de ATUTTO, BATTONI; COPPE. DENARI et ESPADONE pour *Spadone,* qui est le véritable mot italien; peut-être aussi à cette époque, ou dans le dialecte vénitien, cette expression était-elle reçue.

Ire Série. — LES ÉTATS DE LA VIE.

·E·	·Misero ·I·	·1·
·E·	·Fameio ·II·	·2·
·E·	·Artixan ·III·	·3·
·E·	·Merchadante ·IIII·	·4·
·E·	·Zintilomo ·V·	.5.
·E·	·Chavalier ·VI·	·6·
·E·	·Doxe ·VII·	·7·
·E·	·Re ·VIII·	·8·
·E·	·Imperator ·VIIII·	·9·
·E·	·Papa ·X·	·10·

IIe Série. — LES MUSES.

·D·	·Caliope ·XI·	·11·
·D·	·Vrania ·XII·	·12·
·D·	·Terpsicore ·XIII·	·13·
·D·	·Erato ·XIIII·	.14.
·D·	·Polimnia ·XV·	·15·
·D·	·Talia ·XVI·	·16·
·D·	·Melpomene ·XVII·	·17·
·D·	·Evterpe ·XVIII·	·18·
·D·	·Clio ·XVIIII·	·19·
·D·	·Apollo ·XX·	·20·

IIIe Série. — LES SCIENCES.

·C·	·Grammatica ·XXI·	·21·
·C·	·Loica ·XXII·	·22·
·C·	·Rhetorica ·XXIII·	·23·

·C·	·Geometria ·XXIIII·	·24·
·C·	·Aritmeticha ·XXV·	·25·
·C·	·Mvsicha ·XXVI·	·26·
·C·	·Poesia ·XXVII·	·27·
·C·	·Philosofia ·XXVIII·	·28·
·C·	·Astrologia ·XXXVIIII· (1)	·39·
·C·	·Theologia ·XXX·	·30·

IVe Série. — LES VERTUS.

·B·	·Iliaco ·XXXI·	·31·
·B·	·Chronico ·XXXII·	·32·
·B·	·Cosmico ·XXXIII·	·33·
·B·	·Temperancia ·XXXIIII·	·34·
·B·	·Prvdencia ·XXXV·	·35·
·B·	·Forteza ·XXXVI·	·36·
·B·	·Ivsticia ·XXXVII·	·37·
·B·	·Charita ·XXXVIII·	·38·
·B·	·Speranza ·XXXVIIII·	·39·
·B·	·Fede ·XXXX·	·40·

Ve Série. — LES PLANÈTES.

·A·	·Lvna ·XXXXI·	·41·
·A·	·Mercvrio ·XXXXII·	·42·
·A·	·Venvs ·XXXXIII·	·43·
·A·	·Sol ·XXXXIIII·	·44·

(1) Cette pièce, ainsi que nous l'avons déjà fait observer, devrait porter le n° 29, et non 39.

·A·	·Marte ·XXXXV·	·45·
·A·	·Ivpiter ·XXXXVI·	·46·
·A·	·Satvrno ·XXXXVII·	·47·
·A·	·Octava spera ·XXXXVIII·	·48·
·A·	·Primo mobile ·XXXXVIIII·	·49·
·A·	·Prima cavsa ·XXXXX·	·50·

Les cartes sont ici au nombre de cinquante, ce qui n'est en rapport avec aucun de nos jeux, puisque, suivant le nombre de joueurs et les combinaisons adoptées pour chaque jeu, elles sont en nombre toujours divisible par 4, tel que 20 pour la bouillotte, 28 pour le brelan, 32 pour le piquet et un grand nombre de jeux, 36 pour la trappola, 40 pour l'hombre, 48 pour le reversis, 52 pour le lansquenet et plusieurs autres, 96 pour la comète, 104 pour la loterie et 312 pour le trente-et-un; le taroc actuel est cependant composé de 78 cartes. Il se joue entre deux personnes, mais on fait trois parts, dont deux de 25 et une de 28 pour celui des joueurs qui donne les cartes.

Les anciennes cartes tarocs n'ont donc pas été faites pour des jeux mathématiques, mais seulement pour un jeu instructif. Dans ce jeu, divisé en cinq séries, on trouve les 7 planètes, base du système céleste; les 7 vertus, formant le principe de toute morale; les sciences, que l'homme seul est capable d'acquérir, et dont la connaissance l'élève au-dessus des animaux; les Muses, dont la culture répand tant

de charmes dans la vie; enfin une suite des divers états dans lesquels l'homme peut se trouver, depuis la situation la plus pénible, *la misère*, jusqu'à la plus élevée de toutes, *le souverain pontificat*.

On sent qu'en mêlant de telles cartes et les distribuant au hasard à plusieurs personnes, elles pouvaient souvent offrir des assemblages agréables, singuliers, bizarres ou ridicules, qui, comme le jeu d'oie ou d'autres, présentaient des chances amusantes pour toute la société. Les chiffres et les lettres, alors, ne servaient donc de reconnaissance que pour ceux dont l'instruction n'était pas assez complète pour juger à quelle association appartenaient les cartes qu'ils avaient dans la main.

Nous n'avons pas besoin, d'après cet exposé, de faire sentir que le mot *naipi* devait en effet convenir à désigner une telle collection de cartes, puisqu'elles étaient véritablement un jeu d'enfants. Il sera aussi bien facile de voir qu'un jeu de cette espèce pouvait offrir un délassement au prince qui, par la faiblesse de son esprit, se trouvait ramené à l'état de l'enfance.

Mais si d'un côté de telles cartes présentaient quelques points d'instruction à certaines personnes, d'autres voulurent trouver, sous une forme à peu près semblable, les chances hasardeuses de la guerre et de la fortune : alors on imagina les *cartes numérales*, qui furent divisées d'abord en quatre compagnies égales, ayant chacune une enseigne pour les

reconnaître, et huit soldats numérotés de 2 à 9. A leur tête se trouvaient un roi, une reine, un écuyer et un varlet.

Ce système a éprouvé une variation : depuis, on a supprimé la figure de l'écuyer, et on a ajouté le nombre 10; d'où on doit conclure que dès lors les figures avaient toutes quatre cette même valeur : c'est en effet ce qui est encore d'usage maintenant pour les trois figures restées dans chaque couleur.

Il y a peu d'années, M. Henin, curieux de tout ce qui peut avoir quelque rapport à l'histoire de France, rencontra, à Lyon, un manuscrit in-4°, n'ayant aucune importance par lui-même, mais dont la couverture se trouvait être une feuille de cartes à jouer. Il acheta le volume, puis s'empressa d'enlever la couverture, et la plaça sur une autre feuille, comme échantillon d'une ancienne gravure sur bois. Plus tard, ayant échangé cette feuille de cartes contre un autre objet avec M. Colnaghi, marchand d'estampes de Londres, celui-ci la céda, en 1833, à la Bibliothéque Royale de France. De légères restaurations ont fait en partie disparaître les maculatures qu'avait souffertes cette couverture, ainsi que les trous où passaient les lanières de cuir dont se trouvaient composées les charnières de ce petit volume, mais on n'a pas pu restituer les parties qui manquent à cette feuille et qui devaient offrir sans doute le reste des figures, peut-être aussi les as.

Ces cartes sont certainement de fabrique française, puisque les inscriptions et les noms sont tous écrits en français. Les figures sont gravées sur bois, imprimées avec une encre pâle, un peu bistrée ; puis coloriées au patron, ainsi que c'est encore l'usage maintenant; les couronnes des rois sont formées de fleurs de lis, et les costumes sont ceux du règne de Charles VII, qui monta sur le trône en 1422. Ces motifs, et surtout la couleur de l'encre, ainsi que le caractère du dessin, nous donnent presque la certitude qu'elles ont été imprimées dans le deuxième quart du xve siècle. Elles se trouvent donc être à la fois un curieux monument de xylographie et de typographie. La description n'en ayant pas encore paru, nous pensons bien faire en la donnant ici.

Elles sont ainsi placées sur deux rangs :

A B C D E
Valet, roi, dame de *trèfle*, roi, dame *de carreau.*

Valet, dame, roi *de pique,* dame, roi *de cœur.*
F G H I J

A, valet de trèfle, tenant une hache d'armes de la main droite; il porte le nom de *Rolan,* l'un des preux.

B, roi de trèfle, portant un sceptre de la main droite et tenant une fleur de l'autre. L'inscription est : *faut sou,* ce qui signifie sans doute manque d'argent.

C, dame de trèfle, tenant un sceptre de la main

gauche et de la droite un anneau, emblème de la foi conjugale, ce qui, avec l'inscription, *tromperie*, semblerait être une critique amère du mariage.

D, roi de carreau, tenant une épée de la main gauche. Il porte le nom de *Coursube*, qui, dans les anciens romans, est le nom d'un roi sarrasin.

E, dame de carreau, tenant un sceptre de la main gauche, et de l'autre une espèce de hochet en orfévrerie. L'inscription est : *en toi te fie*, c'est-à-dire : *ne te fie qu'en toi.*

F, valet de pique, ayant la main gauche sur le pommeau de son épée, et tenant de la droite un grand flambeau. A ses pieds est la boule de l'empire. L'inscription semble être : *ctarde*, ce qui ne présente aucun sens.

G, dame de pique, la main gauche sur la hanche et tenant une fleur de la droite. L'inscription paraît être : *ıe aut dict*, dont le sens paraît incompréhensible.

H, roi de pique, tenant à deux mains une lance de tournoi et portant le nom d'*Apollin*, qui est celui d'une idole attribuée aux Sarrasins dans les romans de cette époque.

I, dame de cœur, la main droite sur la hanche et tenant un sceptre de la main gauche. L'inscription est : *la foy et* p*du*, c'est-à-dire, *la foi est perdue.*

J, roi de cœur, tenant son sceptre de la main gauche. L'inscription est coupée.

A la suite de cette carte devait probablement se trouver le valet de cœur, comme le valet de carreau devait être à la fin de la première rangée. Que se trouvait-il au-dessous? rien ne l'indique. Cette feuille contenait-elle encore les quatre écuyers et les as? nous devons le présumer, sans pouvoir cependant savoir comment ils se seraient trouvés placés.

N'ayant vu que les figures de ce jeu de *cartes numérales*, nous ne pouvons cependant douter que les points y étaient exprimés, dans chaque couleur, par *cœur, carreau, trèfle* et *pique,* comme ceux que nous voyons encore maintenant sur nos cartes, puisque c'est la marque distinctive des figures de chaque couleur.

Nous devons rappeler ici que les enseignes employées pour les couleurs ont éprouvé beaucoup de variations : cœur, carreau, trèfle et pique, sont les plus répandues; mais, en Italie et en Espagne, elles sont encore désignées par *coupes, deniers, bâtons, épées.* En Allemagne on dit *rouge, grelots, glands* et *vert.* Quelquefois, en conservant les cœurs, les deniers ont été remplacés par des grelots; puis des glands tiennent lieu des trèfles, et des feuilles de lierre remplacent les piques, dont elles ont la forme.

Il est sans doute inutile de rappeler que les coupes ont varié de forme, que les autres couleurs même ont été désignées par plusieurs espèces de figures d'hommes, d'animaux, des fleurs, ou autres ob-

jets. Un de ces jeux, gravé sur métal, a été fait par un maître dont le nom nous est encore inconnu, mais qui quelquefois a marqué ses gravures des lettres E. S., avec l'année 1466. Les couleurs et le numéro des soldats y sont exprimés par des figures nues d'homme ou de femme, par des animaux féroces; lions, lionnes et ours : par des bêtes fauves; cerfs, biches, daims ou élans : enfin par des oiseaux de différentes espèces.

Ce jeu offre, ainsi que nous l'avons dit plus haut, quatre figures et neuf points dans chaque couleur; il serait trop long d'en donner ici la description entière; on la trouvera en partie dans le *Peintre graveur,* par Bartsch (1), puis dans le *Catalogue raisonné du Cabinet de M. Wilson* (2).

Il nous reste encore à parler d'un autre jeu également curieux par son ancienneté et sa singularité : les cartes en sont rondes et au nombre de 52, divisées en quatre couleurs, ayant chacune quatre figures, roi, dame, écuyer, varlet et neuf points, désignés par des lièvres, des perruches, des œillets et des ancolis. Indépendamment de cette manière d'exprimer les points, ils se trouvent encore retracés en chiffres romains dans le bas de la carte, et en chiffres arabes dans le haut. Il est bon de faire remarquer que, dans les chiffres arabes, les 4, les 5 et

(1) Tom. x, p. 80 et suivantes.
(2) P. 87 et suiv.

les 7, sont faits à la manière des Arabes, et non dans celle qui leur a été substituée en Europe vers la fin du xve siècle. Au bas de chaque carte, et entre les cercles qui forment leur bordure, on aperçoit les lettres T. W., qui sont certainement les initiales du nom du graveur; cela prouve suffisamment qu'elles ne doivent pas être attribuées à Martin Schongauer, ainsi que l'ont cru quelques amateurs. Quant à la date, elle se trouve sur les quatre as, écrite, il est vrai, à la main, mais en caractère et d'une encre qui ne peuvent laisser de doute sur leur ancienneté. Le diamètre de ces cartes est de 2 pouces 6 lignes.

Bartsch, dans le *Peintre graveur,* décrit un jeu semblable (1), seulement il donne le nom de pied-d'alouette à la fleur d'ancoli, et il y comprend une cinquième couleur désignée par des roses. Il dit que chacune d'elles se compose de 13 cartes, ce qui en donnerait 65 pour le jeu, complet. *Heinecken* a parlé de la suite des roses; *Singer* décrit aussi celles de ces cartes (2) qui se trouvaient dans la collection de M. Douce, à Kensington; il pense de même que ce jeu doit avoir cinq couleurs de 14 cartes chacune, ce qui donnerait 70 cartes. Ces deux auteurs se trompent certainement. Le jeu que possède la Bibliothèque Royale, et qui fut ac-

(1) Tom. x, p. 70 à 76.

(2) P. 45 et 46, 205 à 208.

quis de M. Volpato en 1833, est assurément complet; les planches y sont encore dans leur entier; les cartes y sont réunies par 4 ou par 6. Les as se trouvent sur une seule planche; ils ne sont qu'au nombre de 4. Les points 4 à 9 de chaque couleur sont réunis sur 4 planches; mais les 2 et les 3, ainsi que les figures, sont mélangés sur 5 planches, et dans aucune de ces planches on ne trouve autre chose que les quatre couleurs dont nous avons parlé.

La Bibliothéque Royale de France ne possède qu'une seule carte avec une rose : c'est un roi à cheval marchant vers la droite; la rose est placée dans le fond à gauche. Le cheval est couvert d'un caparaçon orné de fleurs de lis, ainsi que l'indique Singer, mais cette carte ne porte aucun monogramme, et quoique sa dimension soit la même, elle me paraît devoir être d'un autre graveur : ce qui donnerait lieu de penser qu'il existerait un jeu dont cette série ferait partie. M. Sigismond Bermann de Vienne, à qui nous avons écrit pour avoir des éclaircissements à cet égard, a bien voulu nous répondre. Les renseignements qu'il nous a adressés démontrent que les cartes rondes de Vienne ne sont pas les mêmes que celles de Paris. Elles sont des copies sans marque de la suite complète de Paris. M. Rechberger a bien voulu aussi nous faire parvenir une note à ce sujet, et, comme nous, il pense que cette classe des roses doit appartenir à un autre jeu, puisqu'aucune des combinaisons connues jus-

qu'à ce jour ne peut amener aux nombres que donnerait une cinquième couleur.

Nous pourrions peut-être encore parler de beaucoup d'autres cartes, dont les couleurs et les points sont marqués par toutes sortes d'objets de différents genres, mais cela nous entraînerait trop loin; d'ailleurs les cartes de cette nature ont été exécutées dans le XVIe et même dans le XVIIe siècle; alors elles offrent moins d'intérêt.

Avant de terminer cet article, il nous reste à dire quelques mots du jeu de taroc, tel qu'il existe actuellement, et dont on fait encore usage en Italie, en Suisse, dans quelques parties voisines de l'Allemagne, et aussi en France, dans plusieurs départements de l'est et du midi. Ainsi que nous l'avons dit, il contient 78 cartes, et paraît être un composé des anciennes *cartes tarocs* et des *cartes numérales*. Il est formé de cette manière :

40 cartes donnant les points 1 à 10 de chaque couleur, comme dans les cartes numérales modernes; car nous avons déjà fait remarquer que les anciennes n'exprimaient que les chiffres de 1 à 9.

16 figures représentant roi, dame, écuyer et varlet, comme dans les anciennes cartes numérales, chaque figure ayant l'enseigne de sa couleur.

21 figures numérotées, dont le choix, assez hétéroclite, semble fait dans l'ancien jeu de taroc; ces cartes sont dites *a tutti*, à tous, c'est-à-dire supérieures à toute autre, et n'appartenant à aucune couleur.

1 autre figure, enfin, sans numéro, et qui est la première du jeu; elle représente *un fou*, n'a pas de valeur par elle-même, mais augmente celle des figures auxquelles elle se trouve jointe.

Ces figures sont :

LE FOU.

I. Le Bateleur.
II. Junon.
III. L'Impératrice (1) (le pape).
IV. L'Empereur.
V. Jupiter.
VI. L'Amoureux (Apollon).
VII. Le Chariot (Mars).
VIII. La Justice.
VIIII. L'Ermite (Saturne).
X. La Roue de fortune (l'Astrologie).
XI. La Force.
XII. Le Pendu (la Prudence).
XIII. La Mort.
XIIII. La Tempérance.
XV. Le Diable.
XVI. La Maison-Dieu.
XVII. Les Étoiles.
XVIII. La Lune.
XVIIII. Le Soleil.
XX. Le Jugement.
XXI. La fin du monde.

De tout ce qui vient d'être exposé ne devrons-nous pas conclure :

Que les cartes sont d'origine italienne et inventées dans le XIVe siècle;

Que les cartes tarocs sont celles inventées d'abord,

(1) Sans doute le cartier a fait ici une erreur de la même nature que celle du *pendu*, en considérant comme une figure de femme celle du *pape* vêtu d'une robe longue.

et qu'on en trouve des traces à la fin du XIVe siècle;

Que l'exemple le plus ancien qui existe est le jeu peint par Jacquemin Gringonneur pour le roi Charles VI, en 1392;

Que dès 1441 on trouve la preuve de cartes imprimées et peintes à Venise et dans d'autres parties de l'Europe;

Que nous ignorons si ces cartes vénitiennes étaient *tarocs* ou *numérales;*

Que le jeu le plus ancien des *cartes numérales* est tiré de planches en bois, gravées et coloriées au patron;

Que ce jeu a été fabriqué en France vers 1430, ce qui donne lieu de penser que c'est en France qu'ont été inventées les *cartes numérales;*

Qu'on trouve des *cartes numérales* gravées sur cuivre, en Allemagne, soit en 1466, soit en 1497, avec des changemens très variés dans l'enseigne des couleurs;

Que les variations qui ont eu lieu dans les figures et dans les nombres, ainsi que dans les couleurs, ont pu être multipliées sans qu'on puisse tirer aucune conséquence de ces changements;

Que l'existence des *cartes numérales* n'a pas fait abandonner l'usage des *cartes tarocs*, puisque nous trouvons un jeu de cette espèce qui doit avoir été gravé vers 1470, et recopié en 1485?

DUCHESNE AÎNÉ.

DE LA CHANSON MUSICALE
EN FRANCE,
AU MOYEN AGE.

Pour peu que l'on se soit adonné à l'étude de la littérature au moyen âge, il est impossible de ne pas s'être aperçu que la chanson occupe une place importante dans la poésie de cette époque. Les Français se distinguèrent surtout dans ce genre de composition. Je ne répéterai pas ici ce qui a été dit à ce sujet sous le rapport littéraire; je ferai seulement remarquer que nos poètes chansonniers composaient ordinairement les airs sur lesquels devaient se chanter leurs productions : c'est donc comme musiciens que je vais les envisager.

Aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles, les grands seigneurs non seulement protégèrent les troubadours et les trouvères, mais ils se livraient encore eux-mêmes avec succès à la composition de la chanson. Thibault roi de Navarre, le duc de Brabant, le duc de Bretagne, le comte d'Anjou, le vidame de Chartres, le châtelain de Couci, etc., figurèrent parmi les principaux chansonniers du moyen âge.

La littérature de cette époque nous apprend donc qu'il y avait plusieurs espèces de chansons : la chan-

son de geste, la chanson amoureuse, le servente, le rotruenge, la pastourelle ou bergerette, les partures ou jeux-partis, et enfin la chanson balladée.

Malheureusement, le nombre de ces compositions musicales est trop restreint pour permettre de découvrir facilement les différences essentielles qui existent entre elles. Cependant je vais tâcher de les analyser en les passant en revue.

C'est mal à propos que l'on a pensé que le morceau connu sous le nom de chanson de geste fût véritablement une chanson : c'est une erreur dont on est actuellement revenu. La chanson de geste, celle de Roland, par exemple, dont tant d'auteurs du moyen âge ont parlé, n'était pas autre chose qu'un poëme dont ce personnage était le héros, et lorsque l'on voit, d'après le témoignage de Robert Wace, dans le *Roman de Rou*, que le ménestrel Taillefer chanta à haute voix les chansons de Charlemagne, de Roland et d'Olivier, à la tête de l'armée des Normands avant la bataille d'Hastings, cela signifie simplement qu'il déclama différents morceaux de ces poëmes, dans lesquels il présentait ces personnages comme modèles, aux soldats assemblés et près d'en venir aux mains. Les formes musicales, telles que nous les entendons aujourd'hui, ne me paraissant donc pas suffisamment arrêtées, je ne crois pas devoir m'en occuper ici.

La chanson amoureuse, le servente, les rotruenges, les pastourelles ou bergerettes, les par-

tures ou jeux-partis, se rencontrent fort souvent; ils étaient tous à peu près du même caractère, toujours à trois temps. L'exemple n° 1 est le premier couplet du *Jeu de Robin et Marion* (1), par Adam de la Halle (1282).

Le lay, d'origine bretonne, était encore une chanson d'amour fort en vogue, mais ses formes musicales étaient différentes de celles dont nous venons de parler; le lay était presque toujours à trois temps, et chaque couplet se chantait sur une mélodie différente, au lieu que dans toutes les chansons dont il a été question précédemment, la mélodie se répétait à chaque couplet, comme on le fait de nos jours. On trouve cependant beaucoup de lays dont le dernier couplet est semblable au premier, si ce n'est qu'il arrivait le plus souvent dans ce cas qu'il était dans un autre ton. Le lay s'accompagnait ordinairement sur la harpe; ainsi l'on voit Tristan se livrer souvent à cette occupation, et le roman d'Alexandre représente son héros écoutant un lay accompagné par cet instrument. Dans cette division de la chanson on doit ranger le descors, qui différait peut-être du lay proprement dit sous le rapport poétique, mais qui, musicalement parlant, en était un véritable. L'exemple n° 2 est le premier couplet d'un lay que l'on trouve dans Guillaume de Machault (1360-1400), Ms. 7609, p. 370,

(1) Voyez la musique notée, à la fin du volume.

recto. Cette mélodie doit avoir obtenu un grand succès, car on la rencontre avec des paroles différentes dans des auteurs différents. Enfin la chanson balladée participait du virelay quant aux lois de la composition littéraire, et de la ballade sous le point de vue musical. En effet, cette double forme se trouve textuellement exprimée dans Guillaume de Machault :

Puisqu'il vous plaist, lors sans délay
Encommençai ce virelay,
Qu'on claimme chanson baladée,
Einsi doit-elle estre nommée.

Mss. 7609, *fol.* 74, *recto.*

Je la présente ici, exemple n° 3. On voit qu'elle est à 6/8 ; effectivement, telle était la mesure de la ballade, qui ne figure pas dans notre nomenclature, car cette composition s'écrivait presque toujours à plusieurs parties, ainsi que les rondels et les motets, et tout en faisant partie de la musique du moyen âge, je dois les exclure de mon travail, qui n'a que la chanson pour objet.

La ballade, et par conséquent la chanson balladée, n'ont dû se présenter qu'au XIVe siècle ; en effet, avant cette époque, la musique mesurée n'admettait pas de mesure à 6/8. La mesure à trois temps était seule employée, puisque le traité de Francon, qui représente l'état de la musique au XIIIe siècle, n'admet pas cette mesure. Jean de Muris est le pre-

mier auteur important qui exprime l'idée de cette combinaison du rhythme binaire avec le rhythme ternaire. De plus, ce qui vient à l'appui de cette opinion, c'est qu'aucune ballade ne se trouve dans les poëtes du moyen âge avant le XIVe siècle.

Je ne puis terminer un travail sur ce sujet sans parler d'une chanson française qui courut l'Europe aux XVe et XVIe siècles, et dont le nom est parvenu jusqu'à nous; je veux parler de la fameuse chanson de *l'Homme armé*. Plusieurs auteurs, entre autres Burney (*History of Music*, vol. 2, p. 493), ont prétendu, mal à propos, que cette chanson était la chanson de Roland. On a vu, d'après ce que j'ai dit tout à l'heure, que si cela eût été, elle n'eût rien renfermé de musical, et cependant c'était bien une chanson, car elle servait de thême à presque tous les compositeurs de cette époque. On pense généralement que c'est une chanson de guerre, et cette opinion est établie sur son titre ; or, rien n'est plus faux, car on trouve dans le *Proportionale musices* de Tinctor les premières paroles de cette production si répandue ; elles sont ainsi conçues :

Lome, lome, lome armé
Et Robinet tu m'as
La mort donnée
Quant tu t'en vas, etc.

Malgré les recherches les plus étendues, je n'ai pu retrouver le reste nulle part. Au surplus, on voit

que ce n'était qu'une chanson d'amour dont le sens se rapporte à celui d'un air trivial qui de nos jours a couru les rues : *Grenadier, que tu m'affliges*, etc.

Il y a quelques années, plusieurs personnes avancèrent, à l'occasion de la représentation d'un ballet, que l'air de *l'Homme armé* était le même que celui sur lequel on chante les grotesques paroles, *C'est la mère Michel qu'a perdu son chat;* elles étaient sans doute induites en erreur par le rhythme fortement scandé de l'air en question; d'autres critiques prétendirent que l'air était perdu. Si la première de ces opinions est erronée, la seconde n'est pas plus exacte. Cette mélodie, fort peu connue aujourd'hui, n'a été qu'égarée; on la retrouve parfaitement indiquée en analysant les différentes compositions auxquelles elle a servi de base, telles que les noms de Dufay, Busnois, Brumel, Delarue, Pippelare, Josquin, Tinctor, Morales, Palestrina, etc., exemple n° 4. Il est vrai que l'auteur est inconnu; quelques personnes ont pensé à tort, d'après une phrase que l'on trouve dans Aaron, *Toscanello in musica*, que c'était Busnois qui l'avait composée; or, il y a ici erreur évidente, puisque la phrase ne parle que de la manière dont Busnois a noté la chanson de *l'Homme armé*, probablement dans la messe de ce nom que Baini dit se trouver dans les archives pontificales; cela ne prouve pas qu'il en soit plutôt l'auteur que tel autre compositeur d'alors, puisque presque tous ont écrit une messe sur ce thème. J'ai

choisi pour exemples des productions musicales dans lesquelles le système de tonalité se trouve en rapport avec le nôtre, ce qui, à ces époques reculées, n'était qu'un cas exceptionnel; il eût été sans doute fort essentiel de développer cette importante question, mais les bornes que je ne dois pas dépasser dans cet article m'empêchent d'entrer dans de plus grands détails à l'occasion de la chanson. Je crois donc avoir démontré que ce jeu d'esprit musical a toujours trouvé faveur parmi nos ancêtres, et je puis ajouter, sans pouvoir être taxé de prévention nationale, qu'aucun peuple ne s'y est distingué comme eux.

Bottée de Toulmon.

SUR LES MANUSCRITS

CONSERVÉS AU SÉMINAIRE ET A L'HÔTEL-DE-VILLE DE LIMOGES,

Relatifs à l'histoire du Limousin.

Dans le cours de l'année 1819, M. le comte Siméon, ministre de l'intérieur, ayant demandé à tous les préfets un travail sur les antiquités de leurs départements, M. de Castéja, qui administrait alors la Haute-Vienne, me pria de lui donner une notice sur les monuments des diverses époques que j'avais été à portée d'observer dans ce département, où les devoirs de mon service m'ont retenu pendant huit ans. Je m'occupai avec zèle de ce travail, qui a été depuis publié; et dans l'intention de le compléter autant qu'il était en mon pouvoir, je cherchai de tous côtés des matériaux.

On me parla alors de manuscrits composés ou recueillis en assez grand nombre par un abbé Nadaud, curé de la petite paroisse de Teijac, mort avant 1789, et qui avait consacré près de quarante ans à mettre en ordre des notes sur l'histoire et les monuments du Limousin. Ces manuscrits avaient passé dans les mains de l'abbé Legros, autre ecclésiastique aussi zélé, aussi savant que le premier, quoique doué

d'une érudition moins judicieuse, et qui avait beaucoup ajouté, par ses propres recherches, à celles de son laborieux prédécesseur. On ignorait, au surplus, ce que ces manuscrits étaient devenus depuis la mort de l'abbé Legros, décédé en 1803 ou 1804; mais on pensait généralement qu'ils avaient dû être déposés au séminaire de Limoges.

Je les y découvris, en effet, non dans la bibliothéque de cet établissement, mais dans le fond d'une vieille malle couverte de poussière; quelques uns même se trouvaient notablement endommagés par suite de cet abandon. Je m'empressai de dresser un catalogue de ceux qui pouvaient avoir quelque importance relativement à l'histoire et à l'archéologie du département; plusieurs se rapportent à l'ancienne province tout entière du Limousin, et offriraient ainsi de précieux documents pour ce qui intéresse le département de la Corrèze, sur lequel je ne pense pas qu'aucun ouvrage archéologique ait encore été publié, et qui pourtant est aussi fort riche en monuments des différents âges.

Voici les titres des principaux manuscrits qui existaient en 1821, et qui probablement existent encore au séminaire de Limoges; la liste totale que je dressai alors en indique cinquante-huit, de divers formats, reliés ou brochés.

Mémoires pour l'histoire du diocèse de Limoges, par Nadaud (*pouillé* ou état des bénéfices de la province), 2 vol. in-folio, reliés.

Nobiliaire, 2 vol. in-folio, reliés.

Histoire du Limousin, par Nadaud, in-fol., parch.

Mélanges manuscrits, ou *Recueil de pièces justificatives* pour servir à l'histoire de Limoges et de la province du Limousin, 3 vol. in-folio, parch. On y remarque les pièces ci-après : une lettre particulière, contenant la relation du mariage de Louis XIV, en 1660 ; le testament de Jean de Sandelas, de 1404 ; un inventaire de Gilbert de Malemort, évêque de Limoges, mort en 1294 ; l'excommunication prononcée par l'évêque Philippe de Montmorency contre ceux qui lui retenaient le droit de joyeux avénement (1518) ; statuts des maîtres selliers de Limoges, de 1403 ; inventaire de l'abbaye de Grandmont (sécularisée en 1771) ; testament de Bertrand de Lur, chevalier, de 1483 ; une relation détaillée de la mort de Richard-Cœur-de-Lion devant Chalus (à dix lieues de Limoges), qui contient des particularités curieuses ; mémoires sur les guerres des religionnaires ; recherches sur la maison de Pompadour ; dissertation sur l'historien Adhémar de Chabannais ; observations sur un *bénédictionnaire* de la bibliothèque du séminaire des ordinants de Limoges, qui paraît remonter au moins à l'an 1100, etc., etc.

Histoire de Grandmont (abbaye de), par l'abbé Nadaud, grand in-4°, parch.

Table chronologique ecclésiastique du diocèse de Limoges, in-folio, parch.

Pouillé du diocèse de Limoges; cures. 2 vol. in-folio, parch.

Histoire des abbayes du diocèse, in-folio, parch.

Table chronologique civile du Limousin, in-folio, parch.

Abrégé des annales du Limousin jusqu'à l'an 1682, grand in-4°, relié, 1776. C'est un bon résumé, fait par Legros, de l'informe compilation du P. Bonaventure-de-Saint-Amable.

Continuation de l'Abrégé des annales jusqu'en 1791, in-4°, relié, 1778, par le même. C'est la suite du précédent. Ces deux volumes forment une histoire complète de la province, depuis les premiers temps jusqu'en 1791, et mériteraient d'être publiés.

Essai historique sur Limoges, in-4°, relié.

Recueil d'épitaphes, inscriptions et autres antiquités, in-4°, relié.

Dissertation sur la mission de saint Martial, petit in-4°, parch.

Mémoires pour servir à l'histoire des évêques de Limoges, petit in-4°, parch.

Terriers de plusieurs notaires, de 1552 à 1620, in-4°, parch.

Fondation de Limoges et limitation de la Gaule celtique, cahier qui, d'après le style et l'écriture, doit être au moins du commencement du XVIIe siècle.

Mémoires pour servir à l'histoire du cardinal Dubois, in-folio, relié.

Epîtres de saint Martial aux Bordelais, in-fol., br.

Partie des Annales du royaume de France, deux petits cahiers.

Abrégé de l'histoire de Chartres, cahier in-folio.

Mémoires sur les guerres des protestants dans le Limousin, cahier in-folio.

Extrait des Mémoires de Nadaud, pour l'histoire de Brives, cahier in-folio.

Le Limousin ecclésiastique, cahier in-folio.

Essai sur la politique du clergé de France, cahier in-12.

Mémoires sur M. de La Fayette (évêque de Limoges, mort en 1676), cahier in-folio.

On voit que cette collection, dont je n'ai cité que les principaux manuscrits, offre un assez grand intérêt. C'est là que j'ai puisé la plus grande partie des faits et des indications que j'ai donnés dans ma *Description des monuments de la Haute-Vienne*; et je ne doute pas qu'on n'y trouvât encore la matière de plus d'un ouvrage curieux sur des objets dont je n'avais pas à m'occuper, tels que l'histoire ecclésiastique et celle des familles nobles du pays, les fiefs, les divisions territoriales, et même le commerce et l'industrie, pour les époques antérieures à 1789. On a pu remarquer encore, dans cette liste, les documents qui se rapportent à l'histoire du cardinal Dubois (né, comme on sait, à Brives, en Bas-Limousin); à celle de la ville de Chartres; à la politique du clergé de France, etc.

Il ne faut pas oublier d'ajouter que, parmi ces

manuscrits, se trouvait encore une feuille volante contenant, en écriture très fine, une relation en latin du passage et du séjour de Charles VII à Limoges, en 1438, rédigée par un moine de Saint-Martial qui avait assisté à toutes ces cérémonies. Cette pièce, qui contient des détails extrêmement curieux non seulement pour le pays même, mais encore pour notre histoire générale, a été insérée dans le XI[e] volume des Mémoires de la Société des Antiquaires de France.

Après avoir examiné et extrait les manuscrits du séminaire dont il a été parlé ci-dessus, et que M. le supérieur m'avait confiés avec une rare obligeance, je voulus m'assurer si les archives de l'hôtel-de-ville ne renfermaient pas aussi, comme cela a lieu presque partout, des manuscrits dont je pourrais faire usage. J'y trouvai d'abord les registres de l'administration consulaire de Limoges; cette ville, comme beaucoup d'autres du midi de la France, avait été long-temps gouvernée par des consuls élus par les citoyens, au nombre de douze, à raison d'un par chaque canton.

Les registres dont il s'agit forment deux gros volumes in-folio, contenant les actes des consuls depuis 1563 jusqu'à 1757. Il y a aussi des pièces qui remontent à des époques plus anciennes, et même à 1503 et 1504; d'autres du temps de madame d'Angoulême, régente du royaume pendant la captivité de son fils François I[er].

L'un de ces volumes a pour titre : *Mémoires du consulat, des choses qui se sont passées durant nostre charge consulaire, commencée le 7 décembre* 1563, *finissant le même jour* 1564. Mais, malgré cette indication, il contient beaucoup de faits antérieurs et postérieurs à cette double date. Le second volume est intitulé : *Élection de MM. les consuls de la ville de Lymoges, faite par les habitants d'icelle, au son de la cloche à la manière accoustumée, en la maison de ville, etc.* (1592). (Même observation sur ce titre que sur le précédent.)

Ce qui ajoute beaucoup à l'intérêt de ce recueil, c'est qu'on y trouve non seulement des faits et surtout des actes qui intéressent au plus haut point l'histoire du pays, mais encore des édits et ordonnances de nos rois qui s'appliquaient à tout le reste du royaume, et se rattachent, par conséquent, à notre histoire générale. Ces actes ont été consignés ici par l'ordre et sous les yeux mêmes des magistrats chargés de les faire exécuter; ce qui garantit suffisamment leur exactitude, et pourrait fournir, au besoin, un contrôle précieux pour celles de ces pièces qui ont été publiées. Nous citerons seulement, pour exemple, l'ordonnance de Henri II, de 1553, qui autorise dans la Guienne et les pays voisins le rachat de la gabelle et des droits de *quart* et de *demi-quart*, à condition de payer, pour la province seule du Limonsin, une somme de *neuf vingt dix-*

neuf mille livres. La ville seule de Limoges est taxée à 32,496 livres 12 sous 6 deniers.

Voici un extrait sommaire des faits les plus intéressants que présentent ces deux précieux registres, à peu près inconnus des habitants de Limoges à l'époque où je m'en occupai. Je suivrai ici l'ordre des pages, où la série chronologique se trouve assez souvent intervertie, surtout dans les premières années.

Sous la date de 1563, nous trouvons l'indication d'une *grande pestilence* qui ravagea alors le pays; plus loin, la réception faite au roi de Navarre, beau-frère de François Ier; la représentation d'un mystère de sainte Barbe et de Théophile, *par personnaiges, durant neuf années*, etc.

En 1531, la rivière de Vienne, la Briance, la Creuse, la Gartempe, « se desbordèrent et escrurent « si énormément, que oncques mais l'on eust oy « dire, dont plusieurs ponts, maisons, molins, etc.... « furent dirrupts et fondus, avec les biens estant « dedans..... Plusieurs maux considérables furent « faits par les dites eaux en Lymousin, Poitou et « Tourraine, comme avoit jà auparavant fait le « Thybre dans Rome, environ le septième du mois « d'octobre précédent, et la mer Océane au pays de « Zélande.... On oyoit si grands cris, lamentations, « soupirs et gémissements, tant par la ville de Ly- « moges que aux environs où alleyent les dictes pro- « cessions, que à peine on eust pu oyr Dieu tonner....

« et ne demeura quasi personne ès maisons pour « icelles garder ; les petits innocents cryoient à Dieu « si piteusement miséricorde.... Item, étoit en la « dicte saison grand cherté de bledz et de vins par-« tout Lymousin ; car le sestier de froment se vendoit « 50 solz, le septier de seigle 40 solz et plus, etc. »

Nous notons ailleurs les pièces suivantes : inventaire des poudres à canon et artillerie de la ville, avec l'indication des tours qui faisaient partie de son enceinte ; construction des égouts ou *douhatz* de la ville ; élection faite par les consuls d'un ermite (à Montjovy, près de Limoges), pour remplacer frère Claude Angelus, qui venait de mourir (1535). On donne l'acte qui nomme à cette place Pierre Las-Ayras, homme ancien et de *bonne fame*, à condition « qu'il fera prière et oraisons, comme appartient, pour la prospérité du Roy, des consuls et des habitants de Limoges, comme doit faire un bon et dévot hermite. »

A la réception du roi de Navarre (en 1556), on joua une *moralité à six personnaiges*, où figuraient quatre bergers, *l'ancien homme Lymoges*, et sa fille. Les bergers discutent sur les avantages de la vie champêtre, sur la prééminence de la noblesse et les soins qu'elle se donne pour la défense des pasteurs, qui *n'ont à faire qu'à garder brebiettes*, etc. ; après quoi ils vont éveiller Lymoges, *homme gris et aagé, habillé à l'ancienne, qui tenoit contenance de prendre repos*. Celui-ci fit son compliment au roi de Navarre

son seigneur, « et monstra de la main *un grand* « *cueur rouge*, couvrant une pomme dans laquelle « estoit un enfant de l'âge de dix ans, accoustré en « fille et déesse, tenant en la main une clef d'ar- « gent, etc. »

Des cérémonies à peu près semblables se répétèrent à l'entrée de la reine de Navarre; elle fut, en outre, complimentée par Apollon et trois des Muses, qui n'oublièrent pas de vanter les talents poétiques de sa mère, la célèbre Marguerite.

Sous la date de 1572, nous trouvons des détails relatifs à la mort de l'amiral de Coligny et au massacre des protestants, rapportés par J. Pénicaud (nom d'une famille qui existe encore à Limoges). On lit à la suite cette note singulière : *Collegarum mandato memoriæ posteri tradidit.* Ailleurs on lit que ce récit (ou peut-être un semblable) a été fait par le maître-d'hôtel du sieur *de Casse* ou *de Losse,* qui, passant à Limoges, découvrit à un des consuls les faits dont il avait été témoin.

Dans les derniers temps, nous remarquons le passage de Henri IV à Limoges et les fêtes qui furent célébrées à cette occasion, puis une relation de la mort de ce bon roi; sous le règne de Louis XIV, l'arrivée à Limoges d'un corps d'Espagnols pris à la bataille de Lens, etc., etc.

Un autre volume également conservé à l'hôtel-de-ville a pour titre : *Livre de recepte et de mise de la confrérie de la feste Dieu, establie en l'église de*

Saint-Pierre-du-Queyroix de Limoges. On trouve à la première page la date de 1550 ; il y est fait mention d'un registre semblable commencé en 1447 (la confrérie avait été fondée en 1235), mais qui se trouvait alors *rempli et complect d'escriptures.* On voit qu'on devait « au dict livre inscripre les comptes « des *bailes*, peindre et figurer les réparations et « joyaux qui se feront doresnavant, etc. » Suit un état des sommes dépensées pour la confection de ce livre et de deux autres : « Le parchemin achepté à « la foire de la grand' Saint-Jehan, à Fontenay; « quinze douzaines de grand vélin de Bretaigne, qui « a cousté trente solz tournois la douzaine; item, « payé à Jehan d'Engolesme, livrayre, pour la fasson « des dicts troys livres, III liv. V solz; item, à Pierre « Raymond, pour peindre et *illuminer* les dicts troys « livres, III liv., etc. »

Sous la date de 1631, dans un article intitulé : *Pestilence notable*, on lit : « Nous escripvons aux « siècles à venir, et inscrivons dans ce papier comme « sur colonnes de la Syrie, qu'aux environs de mars « de l'an 1631, noz péchés estant parvenus à leur « comble et ayant excédé la mesure de ceux de nos « pères.... la peste ravagea hostilement nos foyers, et « fist un funeste charnier de noz concitoyens, au « nombre de vingt mille par bon calcul.... Cette « désolation publique fut *comme la tonsure et rasure* « du genre humain, etc. » La ville était presque déserte, bien que ce fût l'époque de l'*ostention ;* et

ce fut alors, dit le narrateur, « qu'on ne trouva plus « Lymoges dedans Lymoges, etc. »

Un autre volume de format in-4° renferme, avec quelques titres assez modernes, un grand nombre de pièces des XIIe et XIIIe siècles, écrites en langue nationale de cette époque, qui a beaucoup d'analogie avec le *patois limousin* d'aujourd'hui. La plupart de ces pièces, publiées au nom des consuls, sont des actes de leur autorité; quelques unes, portant les dates de 1212, 1246, 1260, 1274, se rapportent à des fondations pieuses. On y trouve encore le tarif des *droits de peatges qui se pagen à Lemotges; de cera, de draps de Franssa, de peysso salat, de peysso fresc*, etc. (1377). Une autre pièce, aussi en patois, contient les coutumes et franchises de la ville et du château de Limoges, approuvées par Henri, jadis roi d'Angleterre, seigneur d'Irlande, etc.; par Édouard, prince de Galles et de Guienne, et par Charles, roi de France, etc. (vers 1363). Il y est fait mention de *Joh. Chandos, vescomte de Sanh-Sauveur, loctenen général en las partidas de Franssa*, etc., etc.

Vers la fin du volume, on a placé un grand nombre de *forléaux* ou tarifs du prix des denrées exposées au marché de Limoges, et de la valeur des monnaies du temps; ces tarifs, arrêtés et signés (depuis 1545) par les consuls, présentant, parmi ces signatures, des noms encore bien connus dans le pays, sont intéressants sous plus d'un rapport, et montrent les variations de valeur des objets de pre-

mière nécessité pendant l'espace de près d'un siècle (1457 à 1529). Plusieurs de ces forléaux se trouvent rapportés à la fin de mon Essai sur la Haute-Vienne.

On conservait encore aux archives de la mairie, outre les actes des rois de France et d'Angleterre ci-dessus relatés, le traité signé entre Édouard III et Jean de France, qui délaisse la ville et le territoire de Limoges, à condition que le roi d'Angleterre conservera aux habitants leurs priviléges (1361); la confirmation de ces priviléges par Charles V; l'ordonnance de Charles, *fils du roi de France, régent du royaume*, qui accorde aux consuls le droit de posséder des fiefs nobles (1421); un acte semblable de Louis XI (1463), et d'autres encore de Charles VIII, Henri II, Henri IV, etc.

Des copies de plusieurs de ces pièces se trouvaient (en 1821) entre les mains de M. Maurice Ardant, négociant de Limoges, qui s'occupe avec succès de l'histoire et de la numismatique du Limousin; il me communiqua aussi une charte de la vicomtesse Marguerite de Bourgogne, de l'an 1274, qui confirme les priviléges et libertés de l'ancienne cité de Limoges, dite *le Château*; des arrêts de la juridiction consulaire, de 1498, etc. Cette dernière pièce est en latin, et la plupart des autres en patois.

La bibliothèque de la ville, que je n'oubliai pas de visiter en détail, ne m'offrit point de manuscrits curieux, à l'exception d'une traduction de la Cité de Dieu, attribuée à Raoul de Presles, poète et



historien de Charles V, et d'un beau volume en parchemin, contenant une suite de chants d'église, avec la musique notée. Toutes les pages sont chargées d'ornements en or d'assez bon goût, et les majuscules offrent des peintures d'une belle exécution ; on lit en tête de celui-ci un *memento* daté de l'an 1387.

Telles sont les indications qu'il m'est possible de présenter sur les manuscrits qui existaient à Limoges en 1821, date de la publication de mon ouvrage sur les antiquités du département, rédigé d'après les notes que j'avais alors recueillies. Cette notice est nécessairement incomplète ; mais elle m'a semblé pouvoir offrir de l'intérêt aux personnes qui, maintenant plus qu'à aucune autre époque, vont étudier à leurs sources les histoires de nos provinces. Ce motif m'a décidé à leur soumettre mon travail, tout imparfait qu'il puisse être.

C. N. Allou.

INDICATION

DES PRINCIPAUX OUVRAGES PROPRES A FACILITER LES TRAVAUX RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE,

Fondée sur l'étude des documents originaux.

Au moment où, par une ardeur nouvelle vers les recherches concernant notre histoire nationale, on s'empresse de recueillir de toutes parts les documents originaux, et où bientôt la valeur d'un ouvrage d'histoire ne se mesurera, comme cela eût toujours dû être, que d'après un emploi réel, consciencieux et judicieux de ces documents, il n'est sans doute pas inutile de jeter un coup d'œil sur le passé, et de donner un aperçu des ressources presque infinies, et la plupart non encore utilisées, qu'offrent à l'étude les principaux travaux d'érudition de nos prédécesseurs. Constater les richesses acquises aux hommes studieux par des publications antérieures, c'est à la fois épargner un temps précieux pour des recherches nouvelles, et rendre hommage au profond savoir, au dévouement désintéressé des hommes laborieux qui par leurs veilles et leur intelligence nous ont enrichis de tant de ressources, de tant de moyens d'étude, dont nous serions bien aveugles de ne pas profiter.

Il suffit de s'être occupé un peu sérieusement de la moindre question historique, pour savoir com-

bien d'embarras on rencontre sur sa route, et combien on est heureux de pouvoir s'aider des ressources de toute espèce que l'érudition des deux derniers siècles a préparées aux hommes laborieux, mais moins courageux, qui devaient leur succéder. Difficultés de connaître les travaux antérieurs sur le sujet qu'on veut traiter; difficultés de connaître les titres et le lieu des documents originaux relatifs à ce sujet; difficultés de les lire s'ils sont manuscrits, et très souvent difficultés d'en comprendre les textes, soit en latin barbare, soit en vieux langage français; difficultés biographiques, chronologiques, généalogiques, géographiques. Puis, après avoir acquis les moyens de surmonter ces obstacles, autre embarras pour se reconnaître au milieu des nombreux recueils de documents originaux, seule base solide de tout travail d'histoire. Cependant toutes ces richesses existent, elles sont sous notre main, elles reposent sous la poussière des grandes bibliothèques : que de recherches superflues leur usage eût souvent épargnées aux écrivains modernes qui ont pris plus d'une fois la peine de refaire moins bien des travaux excellents, qu'ils auraient trouvés tout faits et qui, plus souvent encore, ont pris le parti de s'en passer !

En essayant de présenter en quelques pages le résumé de travaux qui ont exercé la patience et le savoir de plusieurs générations et de plusieurs siècles, nous avons dû penser qu'il serait lu par d'autres personnes que celles pour qui les sources de

l'histoire de France sont familières; aussi n'est-ce point à ces dernières que s'adresse cette Notice, à moins qu'elles n'aiment à y retrouver rapprochés en un cadre étroit les ouvrages si volumineux et si nombreux dont elles vivent entourées.

Nous distinguerons dans l'examen des sources de l'histoire de France et des travaux qui en facilitent l'emploi :

1°. *Les moyens généraux d'étude*, tels que les catalogues de documents originaux, les recueils bibliographiques et biographiques, les grands glossaires, les traités de paléographie, de géographie historique, de généalogies, de numismatique, les recueils de mémoires d'érudition historique;

2°. *Les principales collections de documents originaux.*

Il est surabondant de prévenir que, resserré dans les limites les plus étroites, nous sommes forcé de ne nous attacher qu'à quelques sommités, et que nous avons dû trop souvent les signaler sans analyse et sans critique. Mais cette sèche Notice n'est en quelque sorte qu'une petite partie de l'introduction ou de la table d'un travail de longue haleine dont la rédaction nous a été confiée par M. Guizot, ministre de l'instruction publique, sur l'appréciation des sources de l'histoire de France, et des nombreux travaux d'érudition positive qui ont eu cette histoire pour objet.

Nous nous trouverons alors en état de payer de

fréquents tributs d'admiration à tant d'hommes savants et modestes, dont on connaît généralement moins la vie et les œuvres, malgré l'auréole de célébrité qui les entoure, qu'on ne connaît les plus légers écrits de nos poètes ou de nos romanciers de second ordre, passés ou présents.

I. Moyens généraux d'études.

Nous commençons par indiquer un Manuel, ou Guide général de l'Histoire de France, qui nous paraît propre à tenir lieu, pour le simple exposé chronologique des faits, de la plupart des histoires modernes, dont on peut craindre d'adopter les théories, quelque séduisantes qu'elles soient, quand on veut travailler d'après les sources :

Summa historiæ Gallo-Francicæ civilis et sacræ, edita à F. M. Lorenz, *eloquentiæ et histor. prof. publ. Argentor.* Treuttel, 1790-1793, in-8°, 4 vol.

Cet ouvrage trop peu répandu est rédigé avec conscience et une érudition sage et positive; il offre un sommaire analytique très concis et impartial des principaux faits historiques et des plus importantes questions de géographie historique, de législation, de mœurs, en un mot, de l'état social de la France depuis les Gaulois jusqu'au 30 mars 1793. Les faits y sont disposés avec une méthode presque aussi rigoureuse que dans les classifications des sciences na-

turelles ; à l'appui de chaque fait important, l'auteur indique succinctement une partie des principales sources originales qui l'ont fait connaître. C'est sans contredit, avec les Index chronologiques de D. Bouquet, placés en tête de la grande collection des Histoires de France, mais restés malheureusement incomplets, et qui demanderaient à être publiés à part pour devenir plus utiles, le Résumé chronologique le meilleur et le plus instructif qu'on puisse prendre pour guide ; il nous paraît bien supérieur à celui du président Hénault, quoiqu'il soit moins connu que ce dernier, qui a joui d'une si grande vogue.

Bibliothèque historique de la France. Un ouvrage bien plus nécessaire encore à l'étude consciencieuse de notre histoire, mais que son étendue et son importance même ne permettent pas de consulter aussi facilement et aussi usuellement, est la *Bibliothèque historique de la France, par le Père Le Long.* Une première édition parut, en 1719, en un volume in-folio de 1,100 pages, contenant 17,487 articles et quelques additions; et cinquante ans après, une seconde édition en 5 volumes in-fol., contenant près de 50,000 articles, fut donnée, sans nulle modification au premier plan, par M. Fevret de Fontette, et terminée par M. Barbeau La Bruyère, sous ce titre : *Bibliothèque historique de la France, contenant le Catalogue des ouvrages tant imprimés que manuscrits, qui traitent de l'histoire de ce royaume ou*

qui y ont rapport, avec des notes critiques et historiques, par Jacques Le Long, de l'Oratoire; nouvelle édition, revue, corrigée et considérablement augmentée par M. Fevret de Fontette, conseiller au parlement de Dijon. Paris, 1768-1778, in-fol. 5 vol.

Il suffit d'avoir consulté une seule fois cet inappréciable recueil pour savoir qu'il n'est pas une question de notre histoire sur laquelle on n'y trouve les indications les plus précises de la plus grande partie des travaux antérieurs qui la concernent. On peut sans doute lui reprocher des défauts dans la distribution des matières, défauts en partie compensés par les bonnes et nombreuses tables qui forment presque seules le cinquième volume; on désirerait surtout y trouver les documents authentiques de l'histoire isolés des travaux de seconde main, distinction qui n'existe pas; ce qui nous engagea à proposer en 1834, à la Société de l'Histoire de France, la publication d'un *Répertoire des sources originales de notre histoire*, dont nous nous occupons. On peut aussi remarquer que le Catalogue de Le Long et de Fontette, quelque considérable qu'il soit, puisqu'il comprend le nombre vraiment effrayant de 48,223 articles, sans les suppléments placés à la fin du tome IV et au commencement du tome V, est cependant encore incomplet, même pour l'époque à laquelle il a paru, et que depuis 1778 des suppléments volumineux sont devenus indispensables, soit pour les documents et les ouvrages relatifs à la

révolution française et aux temps postérieurs, soit pour les travaux publiés depuis lors sur des époques antérieures. Mais malgré ces défauts, dont plusieurs étaient inévitables, la *Bibliothèque historique de la France* n'en reste pas moins le guide indispensable de toutes les personnes dévouées à l'étude de notre histoire, jusqu'à ce qu'il puisse en être donné une nouvelle édition, à laquelle sans doute on travaillera long-temps encore.

Cet ouvrage est partagé en cinq Livres dans l'ordre suivant : Livre Ier, *Préliminaires généraux de l'Histoire de France;* chap. 1er, *Géographie des Gaules et du royaume de France;* chap. 2, *Histoire naturelle de ce royaume;* chap. 3, *Histoire des anciens Gaulois.* — Livre II, *Histoire ecclésiastique de la France;* chap. 1er, *Histoire des origines des Églises de France;* chap. 2, *Vies des Saints de France;* chap. 3, *Histoire ecclésiastique des provinces et des villes de France* (par ordre alphabétique); chap. 4, *Histoire des contestations qui se sont élevées entre les théologiens de France;* chap. 5, *Histoire des hérésies nées en France;* chap. 6, *Actes et traités concernant l'Histoire générale des Églises de France;* chap. 7, *Des droits et des bénéfices de l'Église de France;* chap. 8, *Histoire du gouvernement ecclésiastique* ou *des Métropoles et de leurs suffragants, avec les histoires du second ordre du Clergé de France;* chap. 9, *Histoire du Clergé régulier ou des Ordres monastiques.* —

Livre III, *Histoire politique de la France*. En tête de ce Livre, qui commence le deuxième volume, est un tableau chronologique de nos Rois. Chap. 1er, *Préliminaires de l'Histoire de France*, savoir: traités de l'origine des Français; ouvrages sur les mœurs et coutumes des Français, sur la langue française et les antiquités; mélanges et ouvrages qui traitent de plusieurs parties de l'histoire de France; histoires générales, plans sommaires et abrégés de l'Histoire de France; traités concernant la chronologie des rois de France et l'établissement fixe des Français dans les Gaules; catalogues des écrivains de l'Histoire de France; collections d'historiens contemporains; chap. 2, *Histoires des Rois de France*, 1re, 2e *et* 3e *race*; chap. 3, *Histoires et généalogies de la famille royale de France*; chap. 4, *Cérémonial de France*; chap. 5, *Traités politiques concernant les Rois et le royaume de France*, tels que prérogatives des Rois de France, leurs palais et armoiries, gouvernement de l'État, recueils des lois du royaume, titres des domaines du Roi, traités concernant les finances du Roi, ouvrages sur le commerce et la marine de France, contrats de mariages et testaments des Rois, droit de succession à la couronne, alliances politiques de la France, droits de la couronne sur plusieurs États voisins; chap. 6, *Recueils des actes publics, chartes, traités et autres pièces politiques qui concernent l'Histoire de France* (ce chapitre est des plus précieux pour l'in-

dication des documents originaux); chap. 7, *Traités et histoires des offices de France,* grands dignitaires, grands officiers, grandes magistratures. — Livre IV, *Histoire civile de France;* chap. 1er, *Histoire civile des provinces de France;* chap. 2, *Histoires des pays qui appartenaient à l'ancienne Gaule et qui ne sont plus du royaume de France,* tels que la Suisse, les électorats du Rhin, les provinces des Pays-Bas, etc.; chap. 3, *Histoires des Colonies françaises formées en Amérique, en Afrique et en Asie, et Histoire de la Corse;* chap. 4, *Histoires de la Noblesse de France et de ses familles illustres,* traités des fiefs, armoiries, tournois, ordres militaires, chevalerie, généalogies des grandes familles. — Livre V, *Histoire littéraire de la France;* chap. 1er, *Histoires générales de la littérature de France,* et *Histoires des Universités et Académies;* chap. 2, *Recueils généraux d'histoires, vies et éloges des Français qui se sont distingués dans les sciences et les arts;* chap. 3, *Histoires des Français célèbres dans les sciences,* théologiens, jurisconsultes, médecins, philosophes, mathématiciens, historiens, antiquaires, voyageurs, géographes; chap. 4, *Histoires des Français qui se sont distingués dans les arts libéraux,* orateurs, philologues, poètes, musiciens, histoire des spectacles en France; chap. 5, *Histoires des Français qui se sont distingués dans les beaux-arts,* architectes, peintres, sculpteurs, graveurs, imprimeurs, etc.; chap. 6, *Vies des Dames illustres,*

savantes et autres de France. — Outre ces divisions, on trouve, en appendice, au tome III des *Mémoires sur plusieurs historiens modernes de France;* en appendice au tome IV, une table détaillée des titres de Fontanieu conservés à la Bibliothéque Royale, en 841 portefeuilles; le catalogue d'un recueil d'estampes représentant une suite des événements de l'histoire de France depuis les Gaulois jusqu'au règne de Louis XV inclusivement, recueil précieux formé par M. Fevret de Fontette, et qui est aussi conservé à la Bibliothéque Royale; la table générale d'une autre collection de portraits de rois et de grands personnages, très curieux pour l'histoire des costumes, et conue sous le nom de M. de Gaignières, qui l'avait formée; enfin, une liste alphabétique de portraits des Français illustres. — Viennent ensuite de nombreux suppléments aux tomes I, II, III et IV, et enfin les neuf tables suivantes, qui sont de la plus grande utilité pour l'étude : 1°. table générale des matières selon l'ordre qu'elles ont dans les quatre premiers volumes; 2°. table géographique des provinces, villes, abbayes et autres lieux; 3°. table chronologique des documents; 4°. table alphabétique des chroniques et des histoires générales indiquées dans la table précédente; 5°. table alphabétique des personnes dont il est parlé dans cette bibliographie; 6°. table alphabétique des matières; 7°. table des manuscrits; 8°. table alphabétique des auteurs; 9°. enfin, table alphabétique des anonymes. Après

cette énumération, qui ne peut donner qu'une idée fort imparfaite des immenses ressources fournies à l'étude par la *Bibliothèque historique*, nous devrions peut-être supprimer toute autre indication bibliographique, nous bornant à renvoyer à l'ouvrage de Le Long et de Fontette; mais outre que nous avons à signaler plusieurs recueils de premier ordre, publiés ou continués postérieurement, nous pensons encore être utile en groupant sous un jour nouveau les ouvrages les plus essentiels à l'étude des documents originaux de notre histoire, qui sont en partie perdus, pour ainsi dire, dans ce grand recueil au milieu d'une foule d'autres d'un intérêt tout-à-fait secondaire.

D'ailleurs, les auteurs de la *Bibliothèque historique* n'ayant point dépouillé toutes les grandes collections de documents originaux qui existaient de leur temps au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque Royale, dont elles font encore une des principales richesses, non plus que beaucoup d'autres collections de pièces historiques manuscrites existant alors à Paris ou dans les provinces, et qui pour avoir changé de mains n'ont pas toutes été détruites pendant nos orages révolutionnaires, il est utile de rechercher et de consulter les catalogues de ces collections. Dès l'année 1739, Montfaucon avait publié sous le titre de *Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum nova*, Paris, in-folio, 2 vol., un ouvrage qui présentait déjà un tableau précieux des

plus riches collections de manuscrits existant en France au commencement du XVIIIe siècle, surtout dans les établissements religieux. La plupart de ces dépôts ont été dispersés pendant la révolution, mais il n'est pas impossible de retrouver les traces d'une bonne partie d'entre eux, soit au cabinet des manuscrits de la Bibliothéque Royale, soit dans le catalogue général des manuscrits de France et d'une partie de l'Europe, publié en 1830, par M. Gustave Haenel, sous ce titre : *Catalogi librorum manuscriptorum qui in bibliothecis Galliæ, Helvetiæ, Belgii, Britanniæ, Hispaniæ, Lusitaniæ asservantur nunc primum editi;* Lipsiæ, 1 vol. in-4° en trois parties.

Les travaux dirigés par les soins de M. Guizot, ministre de l'instruction publique, dans toutes les Bibliothéques et dépôts d'Archives des départements, feront sans nul doute découvrir un très grand nombre de documents qui auront échappé aux recherches rapides du savant professeur allemand, et serviront à rectifier les erreurs inévitables dans un semblable ouvrage entrepris par un voyageur étranger, qui n'en aura pas moins rendu un service réel en groupant ensemble tant d'indications isolées, inconnues ou presque oubliées.

Celui-ci n'ayant pu comprendre dans son travail la Bibliothéque Royale, c'est-à-dire un dépôt plus riche à lui seul que tous les autres réunis, il reste toujours à étudier la plupart des nombreux fonds de documents originaux relatifs à l'histoire de

France qu'on sait y exister, tels que le fonds dit du Roi ou ancien fonds, ceux de Dupuy, Béthune, Brienne, Gaignières, Doat, Louvois, Lamarre, Baluze, de Mesme, Colbert, Cangé, Lancelot, Ducange, Serilly, Fontanieu, La Vallière, de Camps, et quelques autres moins importants. On ne doit pas y oublier le Cabinet des Chartes, qui contient les nombreux documents rassemblés peu de temps avant la révolution par les soins du ministre M. Bertin, et de l'historiographe M. Moreau, tant en France qu'en Angleterre, où fut envoyé M. de Bréquigny, et à Rome, où M. Laporte du Theil employa plusieurs années à ces recherches (1). On trouve sur la plupart de ces fonds des renseignements dans la Bibliothéque historique, dans la Préface du premier volume du catalogue des ouvrages imprimés de la Bibliothéque Royale, et dans l'histoire de cette bibliothéque, par Le Prince (1782). On peut aussi consulter les inventaires d'une grande partie de ces collections au cabinet des manuscrits; mais l'utilité en est devenue bien plus réelle depuis que leur dépouillement général, auquel on travaille depuis près de deux ans, par suite des recherches ordonnées par M. Guizot, sous la direction de M. Champollion, a permis d'en cataloguer isolé-

(1) Voir sur ce cabinet, qui fait partie de la Bibl. Royale, le Mémoire instructif publié en 1827 par M. Champollion.

ment chacune des pièces, et depuis que les titres des pièces déjà inventoriées au nombre de plus de cent dix mille, sont classés suivant leur ordre chronologique. Il suffit d'avoir eu besoin de faire au département des manuscrits de la Bibliothéque Royale quelques recherches sérieuses pour apprécier l'obligeant empressement et l'instruction profonde des savants auxquels la conservation en est confiée.

Après la Bibliothéque Royale, les *Archives générales du royaume* (1) sont le dépôt le plus riche en documents historiques manuscrits, et où il soit le plus facile d'en rechercher les indications, grâce à l'ordre parfait qu'a su y établir son savant directeur, M. Daunou, grâce aussi à sa bienveillance et à celle de plusieurs personnes instruites, attachées à cet établissement. Les titres originaux y sont distribués en six sections, législative, administrative, historique, topographique, domaniale et judiciaire; il existe des inventaires, catalogues, ou cartes pour chacune d'elles, et l'on sait que le *Trésor des Chartes*, qui forme le principal fonds de la section historique, a été inventorié par Dupuy et Godefroy, dont le travail est fréquemment cité à raison des nombreuses copies manuscrites qui en existent. Les tables également manuscrites des *Registres du parlement* et des

(1) Hôtel Soubise, rue du Chaume; et à la Sainte-Chapelle, au Palais de Justice, pour les Archives judiciaires, dont la garde est confiée à M. Terrasse.



Registres de la Chambre des comptes, dont on connaît aussi plusieurs copies, sont de même fort utiles à consulter, en attendant que ces précieuses collections deviennent, ainsi que les *Registres de la Cour de aides* et ceux de l'*Hôtel-de-Ville de Paris*, l'objet d'un dépouillement semblable à celui que M. Guizot a fait entreprendre des différents manuscrits de la Bibliothéque Royale.

Quelque utile que puisse être pour les recherches historiques l'examen des inventaires de documents manuscrits conservés à la Bibliothéque Royale, aux Archives du royaume et dans d'autres collections moins importantes ou moins connues et d'un accès moins facile, tels que les archives des différents ministères, et celles des anciens Parlements, des Chambres des comptes, des Mairies des provinces, cette ressource ne peut être néanmoins d'un usage commun et journalier, surtout pour les personnes habituellement éloignées de la Capitale ou des chefs-lieux de départements. Aussi devons-nous signaler plus particulièrement encore un recueil qui offre les indications les plus précieuses sur les titres originaux imprimés, et qui peut être considéré comme le complément indispensable de la Bibliothéque historique pour la partie la plus authentique des sources de notre histoire. Nous voulons parler de la *Table chronologique des Diplômes, Chartes, Titres, Actes imprimés concernant l'Histoire de France*, 4 vol. in-folio. Paris, 1769-1836. Le plan de cette collection fut

dressé dès l'année 1746 par une commission composée de MM. Secousse, Foncemagne et Sainte-Palaye, que le Roi avait chargée de ce travail; mais ce fut M. de Brequigny qui, ayant été désigné pour continuer les recherches, eut aussi l'honneur d'en commencer la publication. Le tome 1er parut en 1769; il contient les titres antérieurs à l'année 1031. Le tome II (1775) s'étend de 1032 à 1136, le tome III, (1783) de 1137 à 1180. Le tome IV était aussi en grande partie imprimé au moment où éclata la révolution, mais l'édition en fut presque entièrement détruite pour le service de l'artillerie, ainsi que plusieurs autres grands ouvrages historiques qui étaient alors sous presse, tels que les trois premiers volumes de la *Çollection générale des chartes et diplômes*, le premier volume de la nouvelle édition des *Conciles de France*, le premier volume du *Glossaire de vieux mots français*, par Sainte-Palaye, etc. L'Académie des Inscriptions, qui a contribué à réparer ces pertes en continuant plusieurs des grands Recueils historiques commencés par les Bénédictins, a jugé très utile de compléter la *Table des Diplômes imprimés*, et en a confié le soin à M. Pardessus. La réimpression du tome IV, qui s'étend de 1180 à la fin de l'année 1213, est terminée, et ce volume sera sans nul doute livré au public avant la fin de cette année. Les matériaux des volumes suivants ayant été en grande partie rassemblés par Bréquigny lui-même, leur publication ne subira sans doute pas

les délais qu'exigerait un travail de cette nature, s'il fallait le composer de toutes pièces. Les documents dont les titres sont signalés dans cet ouvrage y sont disposés chronologiquement, et accompagnés d'une analyse aussi succincte que possible, et de l'indication des principaux recueils dans lesquels chaque titre a été publié : des tables nombreuses et faites avec le plus grand soin contribuent encore à en rendre l'usage très facile.

En 1754, à la mort de Secousse, l'abbé de Foy avait entrepris une *Notice des chartes et autres actes relatifs à l'Histoire de France qui se trouvent imprimés dans les ouvrages de diplomatique, etc.* (in-folio), d'après le catalogue qui en avait été préparé pour la Table des diplômes; mais cet ouvrage, dont il n'a paru, en 1765, que le premier vol., comprenant la première et la deuxième race, n'obtint pas, et n'a point acquis depuis, l'approbation des savants.

Un recueil qui, sous plusieurs rapports, offre le même genre d'utilité que la *Table des Diplômes imprimés*, est celui que Géorgisch publia en Allemagne, sous le titre de *Regesta chronologico-diplomatica rerum præcipuè germanicarum.* (Francf. et Leips., 1740, 1744, in-folio, 4 vol.) Il comprend des listes de diplômes disposées aussi chronologiquement depuis l'an 314 jusqu'en 1730; Brequigny n'ayant eu de ce recueil qu'une connaissance assez tardive, n'a pu en faire usage pour ses premiers volumes; il est donc encore utile à consulter, quoique moins com-

plet pour les plus anciennes périodes, d'autant mieux qu'il s'étend jusqu'à une époque plus récente que la Table des diplômes.

L'Allemagne a vu paraître dans ces dernières années un nouveau recueil de titres de chartes, qui se rattache à la grande collection des *Monumenta Germaniæ historica*; ce sont les *Regesta chronologico-diplomatica Regum atque imperatorum romanorum indè à Conrado* I, *usque ad Henricum* VII (911-1313), par M. Boehmer, Francf., 1831, in-4°, tome 1er, dans lequel se trouve l'indication de 5421 diplômes imprimés ou manuscrits, dont plusieurs concernent notre histoire (1). Deux autres volumes ont été publiés depuis, l'un par M. Chmel, en 1834, l'autre par M. Guillaume de Raumer, en 1836, mais ceux-ci intéressent presque exclusivement l'Allemagne, ainsi que beaucoup d'autres catalogues de pièces diplomatiques commencés antérieurement et dont la publication se continue.

Nous pourrions signaler d'autres catalogues de documents historiques relatifs plus ou moins directement à la France, tels que le *Catalogue de rolles gascons, normands et français, conservés dans les Archives de la tour de Londres*, par M. Carte

(1) M. Boehmer doit avoir aussi publié deux *Regesta Karolorum*, et une liste chronologique des lois impériales de l'Allemagne, de 900 à 1400; mais nous ne connaissons pas ces deux ouvrages.

(1743, in-folio, 2 vol.), et de nombreux catalogues imprimés des manuscrits des plus célèbres Bibliothéques de l'Europe, qui n'ont point été comprises dans le recueil de M. Haenel. Mais nous ne nous sommes que trop arrêté sur ces premières ressources pour l'étude de l'histoire de France (1).

Après avoir indiqué les recueils de titres, de documents et d'ouvrages historiques, nous devons signaler les moyens de les consulter avec fruit; on sent d'abord le besoin de notices biographiques et bibliographiques sur les historiens originaux. Ces notices, on les trouve, en partie assez exactes et assez complètes, dans la Bibliothéque latine du moyen âge de Fabricius :

Alb. Fabricii *Bibliotheca latina mediæ et infimæ ætatis, cum supplemento Christ. Schoettgenii, edit. prima italica, à P. J. D. Mansi, è manuscriptis editisque codicibus correcta, illustrata, aucta.*

---

(1) Nous devons signaler cependant comme propre à faire apprécier et utiliser les documents originaux de toute nature concernant l'histoire des Français des différents états, et à contribuer à leur conservation, le dernier ouvrage de M. Alexis Monteil, intitulé : *Traité des Matériaux manuscrits de divers genres d'histoires*; 2 vol. in-8°. *Paris*, 1835. — On trouve des renseignements utiles sur les ouvrages relatifs à l'histoire de France, publiés depuis la révolution, dans *la France littéraire* de M. Quérard, dans le *Manuel du Libraire* de M. Brunet, 2e édit., et suppl., ainsi que dans les tables de l'excellent *Journal de la Librairie.*

(*Patavii*, 1754, in-4°, tom. I-VI. La première édition date de 1734.)

Ce Dictionnaire biographique et bibliographique des écrivains latins du moyen âge, distribué par ordre alphabétique d'auteurs, est indispensable à tous ceux qui s'occupent d'études historiques ou littéraires. Il serait plus utile encore s'il comprenait aussi les auteurs, et particulièrement les historiens qui ont écrit en français jusqu'à la fin du XVIe siècle. Malheureusement ce dernier travail n'a point été fait d'ensemble, et les notices qu'on désirerait trouver réunies sont disséminées, soit en tête des différentes éditions de ces historiens, soit dans les collections littéraires périodiques, publiées depuis la fin du XVIe siècle, soit dans la grande et excellente *Histoire littéraire de la France*.

Ce dernier ouvrage, commencé par les Bénédictins en 1733, poursuivi par eux (par D. Rivet, pour les tomes I à IX; par D. Clémencet et D. Clément pour les tomes X, XI et XII) jusqu'en 1763, et continué depuis par l'Académie des Inscriptions, est parvenu au tome XIX, qui n'atteint pas encore l'année 1300. Les ouvrages de Vossius, de Struvius, de Meusel, de Lenglet-Dufresnoy, du P. Niceron, offrent aussi sur nos historiens bon nombre de notices biographiques et bibliographiques; le cinquième livre de la Bibliothèque historique en indique plusieurs autres disséminées dans différentes collections, et la Biographie universelle contient quelques notices

succintes sur les plus célèbres d'entr'eux. Une sorte de biographie qui serait peut-être plus utile encore pour l'étude de nos annales serait celle de tous les personnages qui ont rempli quelque rôle dans l'histoire du moyen âge ; cette biographie est de même presque entièrement à faire.

L'étude des documents originaux est accompagnée de difficultés de plus d'une sorte, que l'érudition française a diminuées par des travaux dignes de la reconnaissance et de l'admiration de toute l'Europe savante. C'est ainsi que la lecture même des manuscrits et l'appréciation de leur degré d'authenticité ont été rendues plus faciles par les deux grands Traités de Diplomatique, celui de Mabillon d'abord (in-fol.), puis celui de D. Toustain et Tassin (6 in-4°).

Voici les titres de ces deux grands ouvrages :

Joh. Mabillon, *de Re Diplomaticâ libri* VI, *in quibus quidquid ad veterum instrumentorum antiquitatem, materiam, scripturam et stilum, quidquid ad Sigilla, monogrammata, subscriptiones ac notas chronologicas ; quidquid indè ad antiquariam historicam, forensemque disciplinam pertinet, explicatur et illustratur. Accedunt commentarius de antiquis Regum francorum palatiis ; veterum scripturarum varia specimina tabulis* LX *comprehensa ; nova ducentorum et ampliùs monumentorum collectio* (1681, in-fol.).

Ejusdem supplementum librorum de Re Diplo-

maticâ, in quo archetypa in his libris pro regulis proposita, ipsæque regulæ denuò confirmantur, novisque speciminibus et argumentis asseruntur et illustrantur (*Paris*, 1704; in-fol.). Il en existe une édition de 1709 qui présente fort peu de changement, et une autre édition beaucoup plus récente et fort belle, publiée à Naples en 1789.

Nouveau Traité de Diplomatique, où l'on examine les fondements de cet art; on établit des règles sur le discernement des titres, et l'on expose historiquement les caractères des Bulles pontificales et des diplômes donnés en chaque siècle; avec des éclaircissements sur un nombre considérable de points d'histoire, de chronologie, de critique et de discipline, et la réfutation de diverses accusations intentées contre beaucoup d'Archives célèbres, et surtout contre celles des anciennes églises. Par deux religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur (DD. Toustain et Tassin. *Paris*, 1750-1765, in-4°, 6 vol.), avec 100 planches, très chargées d'un nombre infini de détails paléographiques.

Le Traité de Mabillon, qu'on s'accorde à regarder comme bien plus commode que la nouvelle Diplomatique, est divisé en six Livres : le premier est consacré à l'examen de l'antiquité, de la matière et de l'écriture des diplômes; le second, aux caractères du style, des subscriptions, des sceaux et des notes chronologiques; le troisième, à combattre certaines objections contre l'authenticité des chartes; le qua-

trième (par D. Germain) comprend la description de 163 palais et métairies de rois de France de la première et de la seconde race, dont il est fait mention dans les diplômes royaux; le cinquième et le sixième présentent le texte, l'explication des *specimen* d'anciennes écritures, et particulièrement d'une série très précieuse de diplômes de nos rois, depuis Dagobert Ier jusqu'à Saint-Louis; en 68 Pl. représentant des *fac simile* de ces chartes et des dessins de sceaux; plusieurs autres chartes de la première race sont figurées dans le supplément.

Les règles posées dans la Diplomatique de Mabillon ayant été vivement attaquées par les jésuites, qui en faisaient une sorte de querelle de corporation, elles furent défendues avec un grand avantage de logique et de modération par Mabillon lui-même, par D. Ruinart, D. Coutant, Maffei, Fontanini, de La Croze, et par d'autres érudits des plus célèbres au commencement du XVIIIe siècle. Cette guerre diplomatique durait encore, ou plutôt fut ranimée en 1742 par une attaque violente dirigée contre les titres de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen; la défense de ces titres fut la première occasion du Nouveau traité de Diplomatique que publia en français la congrégation de Saint-Maur.

On a reproché avec raison à ce dernier ouvrage d'être trop souvent devenu une arène de polémique, et de s'être parfois écarté de l'esprit de critique sage et modérée, dont Mabillon avait donné l'exemple;

on lui a aussi reproché des longueurs et l'examen de questions un peu trop étrangères à la diplomatique pratique, telles que la discussion des alphabets de tous les peuples anciens, etc.

Néanmoins l'étude de cet important ouvrage ne peut être qu'extrêmement utile, surtout après une première lecture de Mabillon, dont les règles plus sévères y sont appliquées et développées. On en peut juger par l'énumération suivante des matières qui y sont traitées. La première partie comprend un examen des principes fondamentaux de la Diplomatique et de la valeur des titres d'archives; la deuxième, consacrée à l'étude des caractères extrinsèques des diplômes occupe seule la plus grande partie des tomes II, III et IV; la troisième traite des caractères intrinsèques des anciens diplômes, tels que le style, l'orthographe, les formules, les dates, les signatures; la quatrième, des caractères généraux et particuliers des lettres et bulles des papes; la cinquième, des formules et usages observés dans les lettres et les actes donnés en chaque siècle par les évêques, les abbés et les communautés ecclésiastiques séculières et régulières; la sixième, des caractères des diplômes des empereurs, rois, seigneurs, magistrats et autres laïcs; la septième offre l'examen des artifices des faussaires dans chaque siècle; la huitième enfin résume, en quelque sorte, en une méthode pratique, les règles propres à faire discerner les vrais et les faux titres.

Les deux grands Traités de Diplomatique n'étant à la portée que d'un petit nombre de lecteurs, on peut recourir à l'abrégé qui en fut publié, sous forme de *Dictionnaire*, par dom de Vaines (2 vol. in-8°. *Paris*, 1774). Il existe plusieurs autres traités de Diplomatique publiés depuis un siècle, en Italie, en Allemagne, en Angleterre; celui de Gatterer, professeur à Goettingue, dont le 1er vol. (in-4°) parut en 1765, sous le titre d'*Elementa artis diplomaticæ univers.*, se distingue par la méthode et la précision. Les travaux de Marini, publiés en Italie sur les plus anciens diplômes, ont aussi un très grand mérite; il a paru depuis peu d'années à Londres, en 1 vol. in-4°, un recueil de *specimen* palæographiques d'une admirable exécution, par Thomas Astle. En 1835, il a éte publié à Évreux, par M. Chassant, un petit recueil in-12 de *fac simile* d'anciennes écritures, qui peut être assez utile pour familiariser à une première lecture. Mais bientôt nous aurons en France un nouveau Manuel de Diplomatique, dont la composition a été confiée par M. Guizot à M. Natalis de Wailly, employé aux Archives du royaume, et qui paraît avoir été rédigé avec conscience et savoir. On sait en outre que l'institution de l'École des Chartes, qui ne date que de quelques années, offre les plus grandes ressources aux jeunes gens qui veulent étudier à fond la Diplomatique.

Après la difficulté de la lecture materielle des

documents historiques manuscrits, s'en présente une autre applicable aux ouvrages imprimés, aussi bien qu'aux manuscrits, et qui résulte du langage même employé, soit dans la basse latinité, soit dans les anciens dialectes romans, origines de nos langues modernes. A la difficulté des textes latins barbares, Ducange a pourvu, par son Glossaire pour l'étude des écrivains de la basse latinité : *Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis, edit. nov., locupletior et auctior operâ et studio monachorum, ord. S. Bened.* (1733-1736, 6 vol. in-fol. La 1re édit. est de 1678, in-fol., 3 vol.); monument admirable qui suffirait pour illustrer à jamais le nom de son auteur, et dans lequel apparaît, éclairé par des milliers de textes originaux, le moyen âge tout entier avec ses usages, ses lois et ses croyances, en même temps que s'y montrent évidemment les plus anciennes origines de notre langue. Les bénédictins, après avoir augmenté le premier ouvrage de Ducange, en ont fait un supplément qui exigerait lui-même aujourd'hui des suppléments nouveaux : *Glossarium novum ad scriptores medii ævi cùm Latinos tùm Gallicos, seu supplementum ad auctiorem Glossarii Cangiani editionem.... Collegit. D. Carpentier* (1766, 4 vol. in-fol.).

Le célèbre philologue allemand Adelung a publié un abrégé de ces Glossaires, dont l'usage est très commode (*Glossarium manuale, etc.*, Hal., 1772, et seq. in-8°, 6 vol.). Walchter, en 1737; Haltaus,

en 1758; Scherzius, en 1781 et 1784, ont aussi publié des Glossaires pour la lecture des historiens de l'Allemagne pendant le moyen âge. Ducange, lui-même, est auteur d'un Glossaire grec propre à faciliter l'étude des écrivains bysantins, qui se rattachent à notre histoire pour l'époque des croisades (1688, in-fol., 2 vol.).

La langue des plus anciens historiens français, celle des poètes et des romanciers, offre souvent plus de difficultés que le latin barbare des chroniques et des chartes. Aussi la plupart des éditeurs ont-ils ajouté aux textes des Glossaires d'anciens mots français. D. Carpentier avait même consacré le tome IV de son Supplément en partie à la langue française. MM. de Sainte-Palaye, Barbazan et Mouchet, continuèrent ce même genre de recherches, et recueillirent un nombre fort considérable de matériaux qui, suivant le projet publié en 1756, devaient former quatre ou cinq volumes in-folio, et qui commençaient à être mis en œuvre par l'impression d'une partie du premier volume, quand la révolution éclata et interrompit cette entreprise littéraire et tant d'autres. Les matériaux qui devaient servir à la confection de ce Glossaire de la langue romane sont conservés, en une soixantaine de vol. in-fol. mss., à la Bibliothéque Royale, où ils ont pu déjà être utiles pour la publication d'un ouvrage de même genre, mais bien moins étendu, le Glossaire de M. de Roquefort. En effet, cet écrivain, qui a

été détourné trop tôt de ses études sur la littérature du moyen âge, publia en 1808, sous le titre suivant, un ouvrage qui est encore aujourd'hui indispensable, quoique fort incomplet :

Glossaire de la Langue Romane, rédigé d'après les manuscrits de la Bibliothèque Impériale et d'après ce qui a été imprimé de plus complet en ce genre; contenant l'étymologie et la signification des mots usités dans les XIe, XIIe, XIIIe, XIVe, XVe *et* XVIe *siècles, avec de nombreux exemples puisés dans les mêmes sources, et précédé d'un Discours sur l'origine, les progrès et la variation de la langue française.* (*Paris,* Warée, 1808, 2 vol. in-8°, XXXII, 772 p. et 780 p., et avec Supplément, 1820, 1 vol. in-8°.)

Les patois des différentes provinces de France qui subsistent encore comme autant de témoins vivants des anciens dialectes de la langue romane, ont été aussi l'objet de Glossaires qu'il n'est pas sans intérêt et sans utilité de consulter sous plusieurs points de vue historiques, tels que les origines diverses des populations, leurs mélanges ou leur isolement pendant le moyen âge. C'est ainsi qu'on peut recourir, mais avec une grande circonspection, pour la langue primitive d'une partie de la Gaule, au Dictionnaire français-breton du P. Grégoire de Rostrenen (1732, in-4°; 1836, 2 vol. in-8°); au Dictionnaire de la langue bretonne, par D. Le Pelletier (1752, in-fol.); au Dictionnaire de la langue

celto-bretonne, de M. Legonidec (1831, in-8°) (1); et pour d'autres dialectes, au Dictionnaire languedocien de Sauvages (in-8°, 1756 et 1821); au Vocabulaire occitanien de M. de Rochegude (in-8°, 1819); au Dictionnaire du patois limousin, par Beronie et Vialle (in-4°, 1823); au Dictionnaire rouchi-français, par Hécart (in-8°, 1826 et 1833), et à plusieurs autres Vocabulaires moins étendus insérés dans des histoires locales ou dans les Mémoires de l'Académie celtique et de la Société des Antiquaires de France.

Je ne puis terminer ces renseignements superficiels sur les sources de notre ancien langage sans rappeler des travaux qui résument en quelque sorte tous les autres par leur étendue, leur profondeur, leur maturité : on a déjà nommé les savants écrits de M. Raynouard, dont l'ensemble forme le cours le plus complet de l'histoire de l'ancienne langue romane, restituée avec toutes ses règles, surtout pour les dialectes méridionaux ou de la langue d'oc. En effet, sa *Grammaire romane*, son *Choix de poésies originales des Troubadours* (1816 et années suivantes, in-8°, 5 vol.), son *Nouveaux choix* des mêmes poésies, dont le tome II, qui commence un grand *Lexique roman*, a été récemment livré à l'im-

(1) Il a été publié en Angleterre des travaux plus importants, et généralement moins systématiques, sur les anciennes langues gallique et gaëlique, qui touchent par tant d'affinités à la langue bretonne.

patience du public éclairé, forment un ensemble inappréciable que compléteraient, s'ils étaient groupés en un seul corps, les nombreux articles insérés par M. Raynouard depuis plus de vingt années dans le *Journal des Savants*, sur toutes les questions de la littérature du moyen âge. Mais nous n'avons point à nous occuper ici de notre ancienne littérature en elle-même, nous n'avons dû en indiquer que quelques contacts avec l'histoire. C'est sous ce point de vue seulement que nous devons encore signaler l'ouvrage de feu M. l'abbé de La Rue sur les *Bardes, les Jongleurs et les Trouvères normands et anglo-normands* (Caen, 1833, 3 vol. in-8°), travail dans lequel sont, il est vrai, développées beaucoup d'idées trop exclusives sans doute et arrêtées de longue date, mais qui n'en offre pas moins des renseignements fort curieux sur les poètes du nord, rivaux des poètes du midi (1).

Il ne suffit pas de pouvoir lire le corps et comprendre la langue des écrits historiques du moyen

---

(1) On connaît, sur les vicissitudes et sur les anciens monuments de la langue française, les écrits de Pasquier, Fauchet, Borel, Ménage, Lacombe, Lebeuf, Bonami, Lévesque de La Ravallière, Sainte-Palaye, Barbazan, Foncemagne, Le Grand-d'Aussy, et les travaux plus récents de MM. Méon, Roquefort, de Rochegude, Sismondi, Fauriel, Villemain, Auguis, de Monmerqué, P. Paris, Robert, Crapelet, Chabaillès, Fr. Michel, le Roux de Lincy, Jubinal, et d'autres qui s'occupent des mêmes recherches.

âge ; on serait trop souvent encore arrêté par des difficultés de géographie, de chronologie, de généalogie, et par le besoin d'une connaissance assez exacte du blason, de la numismatique, et de quelques-uns des monuments figurés les plus caractéristiques du moyen âge.

Pour répondre aux difficultés *géographiques* on peut surtout recourir aux ouvrages suivants de d'Anville, de dom Martin, d'Hadrien de Valois et du père Labbe.

Notice de l'ancienne Gaule, tirée des monuments romains, par d'Anville (*Paris*, 1760, in-4°, 1 vol. avec une carte). Cet ouvrage important pour l'histoire et l'archéologie est distribué par ordre alphabétique, et entièrement borné à la période romaine. — On trouve dans l'*Histoire des Gaulois*, par D. Martin (1780, in-4° ; t. II, p. 27 à 422), un Dictionnaire topographique des Gaules, utile à consulter pour les périodes gauloise et gallo-romaine.

Un autre ouvrage de d'Anville sur les *États modernes qui se sont formés après la chute de l'empire romain en Occident* (1771, in-4°), offre de précieuses indications pour les premiers temps de la domination des Francs et autres peuples barbares dans la Gaule. Mais le meilleur ouvrage que nous possédions sur la géographie de la Gaule et de la France pendant le moyen âge est celui que Hadrien de Valois a publié sous ce titre :

Notitia Galliarum ordine litterarum digesta,

in quâ situs, gentes, oppida, portus, castella, vici, montes, sylvæ, maria, etc., Galliæ illustrantur; locorum antiquitates, varia eorum nomina, vetera ac nova, episcoporum ac monasteriorum origines, aliaque ad historiam francicam pertinentia notantur et explicantur; Paris, 1675, in-folio. Les descriptions historiques et géographiques de la France, par l'abbé Expilly, par Dufour de Longuerue, Piganiol de La Force, Boulainvilliers, Dulaure, ne peuvent, en aucune façon, satisfaire au vide que nous signalons (1).

Le P. Labbe, dans son *Prodromus historiæ sacræ* (in-fol., 1646), a inséré une liste trop abrégée, qui mériterait d'être complétée et réimprimée à part; elle porte ce titre, qui en indique suffisamment l'objet: *Syllabus pagorum, comitatuum, vicariarum ac simi-*

---

(1) Il existe plusieurs Atlas historico-géographiques de la France, soit pour l'intelligence de l'*Abrégé chronologique* du président Hénault, soit pour l'*Histoire de France* de Velly et Villaret (1764-5, in-4°, 60 feuilles). La *Collection des Historiens de France* et le *Gallia christiana* contiennent aussi plusieurs Cartes du pays, soit à différentes époques historiques, soit sous le point de vue des divisions politiques et ecclésiastiques. On connaît l'*Atlas géograph., histor., polit. et administr. de la France,* par Brué (1820-28, grand in-fol., 24 cartes). L'*Atlas historique des États européens.* de MM. Kruse, dont il a été donné une édition franç. en 1835 par MM. Lebas et Ansart, peut être aussi fort utile à consulter, de préférence même au grand *Atlas de Lesage.*

lium in unaquâque Franco-Galliæ diœcesi minorum regionum, quæ legentibus franciçæ historiæ scriptores, et prisca Regum nostrorum, principum, episcoporum, abbatum, aliorumque diplomata, donationes, præcepta, capitularia, etc., percurrentibus, haud leve interdùm negotium facessere solent.

Un Dictionnaire géographico-historique de la France du moyen âge est donc encore à faire ; les Notices de d'Anville, d'Hadrien de Valois et du P. Labbe, pourraient en être la base. Les travaux actuels de la grande Carte de France, appliqués déjà à des recherches archéologiques, en fourniraient une occasion favorable, que l'administration supérieure s'empressera sans doute de saisir ; les travaux approfondis de quelques membres de l'Académie des Inscriptions sur la géographie de la France au moyen âge trouveraient dans un semblable travail une heureuse application.

Pour l'examen des questions de *Chronologie* on peut d'abord recourir aux *Tablettes chronologiques* de Lenglet-Dufresnoy (1778), et bien mieux encore à la grande édition de l'*Art de vérifier les Dates*, publiée de 1783 à 1792, par D. Clément, sous ce titre : l'*Art de vérifier les Dates des faits historiques des Chartes, des Chroniques et autres anciens monuments, depuis la naissance de Jésus-Christ ; par le moyen d'une Table chronologique* (où l'on trouve les ères des différentes na

tions....), *avec deux calendriers perpétuels et la chronologie historique des conciles, des papes, des empereurs romains, grecs; des califes, des rois des Perses, des Huns, des Vandales, des Goths, des Lombards; des princes d'Antioche (et autres princes chrétiens d'Orient); des grands-maîtres de Malte et du Temple, de l'ordre Teutonique; des empereurs français, allemands.....; des rois de France, des grands vassaux de cette couronne, des souverains des autres contrées de l'Europe, etc.*, 3e édit., 3 vol. in-fol. formant plus de 3000 pages. La première édition de cet ouvrage avait été préparée par D. Maur d'Antine, qui mourut avant de l'avoir terminée; deux de ses confrères, D. Ursin Durand et D. Clémencet l'achevèrent et la publièrent vers 1750, en un seul volume in-4°. La congrégation de Saint-Maur chargea bientôt un autre de ses membres, D. Clément, de compléter et de perfectionner cet utile ouvrage, mission dont il s'acquitta avec succès, en faisant paraître en 1770 une 2e édition fort augmentée (1 vol. in-folio), et enfin, en 1783, le premier volume d'une 3e, à laquelle il avait consacré treize années de veilles (1).

---

(1) Il a été publié dans ces dernières années, par les soins de M. de Courcelles et de M. le marquis de Fortia d'Urban, une nouvelle édition de l'*Art de vérifier les Dates*, avec une continuation depuis l'année 1770 jusqu'à nos jours. Cette édition contient en outre une partie relative aux événements antérieurs à l'ère chrétienne.

Il serait surabondant d'appuyer sur l'importance et le mérite d'un ouvrage, indispensable non seulement aux érudits, mais aux publicistes, aux jurisconsultes, et dans lequel on trouve la solution de milliers de difficultés chronologiques, dont une seule nécessiterait des recherches longues et laborieuses. L'indication qu'on y trouve aussi des premières et dernières années des règnes et des gouvernements non seulement des rois, mais de la plupart des grands vassaux, est fort utile pour fixer la date d'une foule de chartes qui n'en ont point d'autre que des indications de cette nature. On trouve aussi des ressources, mais incomplètes, sur ce dernier objet, dans l'*Abrégé chronologique des grands fiefs de France*, par Brunet (1 vol. in-8°, 1759).

L'histoire *généalogique* des familles nobles a été l'objet d'un si grand nombre de travaux de toute nature que ne pouvant ici les énumérer, nous nous bornons aux grands recueils suivants, qui peuvent tenir lieu de presque tous les autres pour l'usage auquel nous les appliquons, qui est de faciliter l'étude des sources originales de notre histoire. Le premier de ces ouvrages est celui que les célèbres généalogistes de la maison du Roi, MM. d'Hozier père et fils, ont publié sous le titre d'*Armorial général de la France, ou Registres de la noblesse de France;* Paris, 1738-1768, 10 vol. in-fol., en 6 registres. La Bibliothèque Royale est elle-même extrê-

mement riche en recueils de pièces généalogiques concernant principalement les familles de France.

On peut encore consulter le *Dictionnaire généalogique, chronologique et historique des premières maisons de France et d'Europe*, par La Chesnaye-des-Bois (1757-1765, in-8°, 7 vol., ou la 2e édition de 1770-1778, in-4°, 12 vol.), ainsi que les ouvrages plus récents de M. de Courcelles (*Histoire généalogique des Pairs de France*, 1822-1831, in-4°, tom. I à XI) et de M. de Saint-Allais (*Annuaire historique, généalogique et héraldique de l'ancienne noblesse de France*); derniers échos pour ainsi dire d'une science et d'habitudes qu'on s'efforcerait en vain de reconstituer pour d'autres intérêts que ceux de l'histoire. Mais le recueil sans contredit le plus précieux pour la solution de difficultés *généalogiques*, est l'ouvrage suivant, si connu sous le nom du P. Anselme :

Histoire généalogique et chronologique de la royale maison de France, des Pairs, grands-officiers de la couronne et de la maison du Roi, et des anciens barons du royaume, avec les qualités, l'origine et le progrès de leurs familles; le tout dressé sur les titres originaux, registres des Chartes du Roi, du Parlement, de la Chambre des Comptes, du Châtelet de Paris; cartulaires de l'Église; manuscrits et mémoires qui sont dans la Bibliothèque du Roi et autres; par le P. Anselme (de la Vierge Marie), augustin déchaussé; continuée par M. Du

Fourny; 3e édition, revue, corrigée et augmentée par les soins du P. Ange de Sainte-Rosalie (Fr. Raffard) et du P. Simplicien, augustins déchaussés; Paris, 1726-1733, in-fol. 9 vol.

Les matières contenues dans cette 3e édition sont distribuées dans l'ordre suivant :

Tome 1er, maison royale de France; tomes II, III, IV et V, les douze anciennes pairies et la suite des Pairs de France; tome VI et VII, les sénéchaux, connestables, chanceliers, maréchaux de France, amiraux et autres officiers de mer; tome VIII, grands maîtres de l'artillerie et des armées de terre; grands aumôniers, grands officiers de la maison du Roi; grands maîtres des eaux et forêts de France; tome IX, statuts et liste des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit. Ce volume est terminé par quelques additions et plusieurs bonnes tables.

Le P. Alexis devait continuer cet ouvrage et publier deux volumes de supplément, sans qu'il y fût encore question des Barons du royaume, nous n'avons pu vérifier si cette suite avait été en effet imprimée.

Le *Gallia christiana*, dont nous parlerons plus loin pour les documents originaux qu'il renferme, est le recueil le plus utile pour l'histoire de la *féodalité ecclésiastique*, c'est-à-dire la succession des évêques, des abbés et autres chefs ou agents du pouvoir religieux en France.

Il existe plusieurs traités de l'art héraldique,

tels que ceux de Geliot, d'André de La Roque, de Wilson, de La Colombière, du P. Menestrier, etc.; ils sont trop connus et trop peu importants pour qu'il soit nécessaire de les signaler avec plus de détails. Les sceaux ne sont pas moins utiles pour reconnaître les signataires de diplômes, les fondateurs des édifices religieux, etc., que pour l'histoire des arts; on en trouve un très grand nombre de figurés dans les deux grands traités de Diplomatique, dans les histoires généalogiques des familles nobles, dans les grandes histoires des provinces par les bénédictins, et dans les histoires d'abbayes. En 1835, il a été publié à Caen, sous les auspices de la Société des Antiquaires de cette ville, à la suite d'un catalogue raisonné des principaux dépôts d'archives de la Basse-Normandie, par M. Lechaudé d'Anisy, une collection faite avec un très grand soin de nombreux dessins de sceaux des principales familles et des établissements religieux de Normandie (2 vol. in-8° et atlas in-4°, représentant près de 500 sceaux); enfin un recueil également récent (1835), le *Trésor de Glyptique*, a spécialement consacré une de ses sections aux sceaux des rois et reines de France. Il a été publié en Allemagne, en Angleterre et en Italie, plusieurs collections très riches et très intéressantes de sceaux du moyen âge.

La *numismatique* française fournit aussi de précieux secours à l'histoire, et à ce titre nous devons

en signaler ici les traités les plus usuels. Le nombre en est si peu considérable que nous pouvons presque ne rien omettre de ceux qui ont été publiés en France.

Figures des Monnoyes de France, publiées par J.-B. Haultin; Paris, 1619, in-4°. — Ouvrage très rare qui ne consiste qu'en une série de Planches exécutées avec une grande fidélité : comprenant les monnaies frappées en France depuis le commencement de la monarchie jusqu'au règne de Henri II, et qui n'ont point été accompagnées, comme elles devaient l'être, par un texte explicatif.

Antiquariæ supellectilis portiuncula, etc., par Paul Patin (Pl. in-4°, 1610). On trouve dans ce petit traité de nombreux dessins assez fidèles de monnaies gauloises et de celles des rois de la première et en plus grand nombre de la deuxième race.

Recherches curieuses des Monnoyes de France, depuis le commencement de la Monarchie, avec des observations, des preuves et les figures des monnoyes, par Claude Bouteroue; Paris, 1666, in-folio, tome 1er. — Cet ouvrage, fort savant et très recherché quoique incomplet, comprend, outre une introduction, les dessins et la description des monnaies gauloises, gallo-romaines et des tiers de sol d'or des rois francs de la première race. L'auteur avait annoncé trois autres volumes qui devaient contenir les monnaies de la seconde et de la troisième race, celles des prélats, barons, communautés, avec lois et réglements relatifs à leur fabri-

cation. Il paraît qu'il en a laissé les manuscrits prêts à être publiés, et que Le Blanc, auteur de l'ouvrage ci-après indiqué, les reçut en communication et les utilisa dans son travail, ce qu'il avoue indirectement.

Ducange, au mot *Moneta* de son Glossaire de la basse latinité, article fort savant, accompagné de plusieurs planches de monnaies royales de la troisième race, et de monnaies baroniales.

Tables contenant, année par année, les prix du marc d'or et d'argent en œuvre et en billon, publiées dans les préfaces du *Recueil des Ordonnances* de la troisième race.

Traité historique des monnoies de France depuis le commencement de la monarchie jusqu'à présent, par Le Blanc, in-4°, 1690; et *Amsterdam*, 1692, avec de nombreuses figures gravées. Il faut y joindre une *Dissertation* du même auteur sur quelques monnaies de Charlemagne, de Louis-le-Débonnaire, de Lothaire et de leurs successeurs, frappées dans Rome; in-4°, 1689.

Quoique le traité de Le Blanc, soigneusement rédigé d'après des documents authentiques et des textes originaux, et méthodiquement distribué par ordre chronologique, pèche en général par un défaut de vérité dans la représentation des monnaies, et quoiqu'on remarque chaque jour qu'il a besoin d'être augmenté et peut-être même refait, cependant c'est encore l'ouvrage le plus utile et le plus complet sur les monnaies royales de France, et il est de plus en

plus recherché. Son auteur avait préparé, ainsi que Bouteroue, une seconde partie consacrée aux monnaies des évêques et des barons; mais elle n'a point vu le jour, et ce sujet a été traité plus tard sous le titre suivant: *Traité des monnoies des Barons, ou représentation et explication de toutes les monnoies d'or, d'argent, de billon et de cuivre qu'ont fait frapper les possesseurs de grands fiefs, pairs, évêques, abbés, chapitres, villes et autres seigneurs de France, pour servir de complément aux monuments historiques de la France en général et de chacune de ses provinces en particulier;* par Tobiesen-Duby. *Paris*, 1790, in-4°, 2 vol., 120 Pl.

Du même auteur: *Recueil général des pièces obsidionales et de nécessité gravées dans l'ordre chronologique des événements.* Paris, 1784, in-4°. 27 Pl., plus 4 Pl. de récréations numismatiques. — Quoique l'exécution des planches de ce recueil ne reproduise pas non plus fidèlement la physionomie des monnaies, et quoiqu'on découvre chaque jour des pièces qui n'y ont point été représentées, cependant cet ouvrage restera, comme celui de Le Blanc, utile et même indispensable, jusqu'à ce qu'il ait été remplacé.

Tout récemment, enfin, a été publiée la *Numismatique du moyen âge, considérée sous le rapport du type, jusqu'à l'apparition du gros d'argent*, par M. Lelewel (*Paris*, 1835, 2 vol. in-8°, et atlas in-4°), ouvrage rempli d'une foule de vues neuves

et ingénieuses, et qui paraît être jusqu'à ce jour le traité le plus complet et le plus fidèlement exécuté (1). A ces ouvrages généraux on peut joindre beaucoup de travaux particuliers, publiés depuis vingt-cinq ans, sur les monnaies de villes et de provinces, telles que le bel ouvrage de M. Ainsworth sur les monnaies franco-anglaises de l'Aquitaine, dont on prépare une nouvelle édition française : tels que les Mémoires de M. de Saulcy sur la numismatique de la ville et des évêques de Metz, etc. La création récente d'une *Revue de la Numismatique française*, dont les premiers numéros ont dignement répondu aux promesses faites par les éditeurs MM. Cartier et de La Saussaye, doit donner en France une impulsion de plus en plus favorable à ces sortes de recherches.

Quoique l'étude des grands monuments des arts semble moins étroitement liée, et par suite moins utile à l'étude de l'histoire, néanmoins tous les éléments sociaux étaient dans des relations si intimes pendant le moyen âge qu'on ne tarde pas à s'apercevoir des lumières que cette étude peut faire rejaillir sur l'histoire; aussi croyons-nous devoir signaler plusieurs ouvrages importants sur ce sujet, et d'abord :

Les Monuments de la monarchie françoise qui

---

(1) Il existe un autre traité général de Numismatique du moyen âge, publié en Allemagne par Mader, et qui paraît être fort important ; nous ne le connaissons pas.

comprennent l'Histoire de France, avec les figures de chaque règne que l'injure du temps a épargnées; par D. B. de Montfaucon; Paris, 1729-1733, in-fol., 5 vol. avec Pl. Le tome 1er comprend depuis les premiers temps de la monarchie jusqu'à Philippe Ier; le tome II jusqu'à Saint-Louis; le tome III finit sous Louis XI; le tome IV finit sous François Ier; le tome V s'arrête à Henri IV. Montfaucon avait conçu sur un plan beaucoup plus vaste la publication des monuments de la monarchie, et ces cinq volumes auraient à peine formé le quart de l'ouvrage entier. Quoi qu'il en soit, le texte de ce précieux ouvrage, rédigé en latin et en français, est une véritable histoire de France, éclairée par les monuments figurés. On reproche avec raison aux gravures, très nombreuses, de n'être point une représentation assez fidèle de la physionomie contemporaine des monuments, et de n'offrir presque aucun sentiment d'art. Toutefois ces dessins ont été long-temps les seuls qu'on pût consulter ou citer; ils ont été reproduits dans plusieurs grands ouvrages, tels que le *Trésor des antiquités de la couronne de France* (La Haye, 1745, 2 tomes in-fol. avec 304 Pl.), ainsi que dans la plupart des ouvrages modernes sur les monuments et sur les costumes français au moyen âge (1).

---

(1) Il faut en excepter la *Collection des Costumes français*, par M. Herbet, composée de 90 Planches, la plupart dessinées d'après les vignettes des manuscrits.

M. Seroux d'Agincourt, dans son magnifique ouvrage intitulé : *Histoire de l'Art par les monuments depuis sa décadence au* VIe *siècle, jusqu'à son rétablissement au* XVIe (Paris, 1811-1823, grand in-fol., 6 vol. comprenant le texte et 325 Pl.), fournit une foule de renseignements précieux sur l'histoire des arts pendant le moyen âge, mais plus particulièrement en Italie.

Plusieurs auteurs, en publiant des séries nouvelles de monuments français inconnus à Montfaucon, ont en quelque sorte continué son ouvrage; c'est ce qu'a fait Millin dans ses *Antiquités nationales, ou Recueil de monuments pour servir à l'histoire générale et particulière de l'empire français, tels que tombeaux, inscriptions, statues, vitraux, etc., tirés des abbayes, châteaux et autres lieux devenus domaines nationaux* (Paris, an VI et suiv., in-4°, 5 vol.). — Tels sont aussi la *Description du Musée des Monuments français* (Paris, in-8°, d'abord en 1 seul vol., puis en 8), et l'*Atlas des Monuments des Arts.... de la France* (1828, in-fol., 45 Pl.), par M. Alexandre Lenoir, fondateur de ce Musée, dans lequel il avait réuni avec goût et préservé d'une destruction totale une foule de précieux débris d'anciens édifices religieux. — *Monuments français inédits, pour servir à l'Histoire des arts, des costumes civils et militaires, armes, armures, instruments de musique, meubles de toute espèce, et décorations intérieures et extérieures des maisons,*

par M. Willemin (en 50 livrais. in-folio, comprenant 300 Pl., et terminé en 1834) : tel est le titre d'un autre ouvrage, mieux dessiné que tout ce qui a été fait dans le même genre.

Parmi les autres publications analogues, susceptibles d'être consultées avec fruit, on doit aussi remarquer les *Monuments français classés chronologiquement* par M. le comte Alex. de La Borde (grand in-folio, livr. 1 à 45); recueil de magnifiques dessins, la plupart d'édifices de la période gallo-romaine, continué à grands frais, et pour lequel l'auteur n'a rien épargné, de même que pour son voyage en Espagne. Citons encore les *Voyages pittoresques et romantiques en France*, de MM. Ch. Nodier, Cailleux et Taylor, ouvrage d'un grand prix par le fini des dessins (plusieurs vol. in-fol., comprenant les provinces de Normandie, Languedoc, Auvergne, Franche-Comté....); et le bel ouvrage de MM. Chapuy et Jolimont sur les *anciennes Cathédrales de France.*

Chaque province offre aussi des illustrations de ses antiquités locales : l'Alsace doit à MM. de Golbery et Schweighäuser la description de ses principaux monuments; le Languedoc la doit à M. Dumége et aux autres membres de la Société des Antiquaires du Midi; l'ancien Bourbonnais, à M. Ach. Allier; le Poitou, à la Société des Antiquaires de l'Ouest; le Nord, à la Société de la Morinie; la Normandie, aux

antiquaires anglais (Ducarel, Cotman et autres), qui se sont épris d'un si vif amour pour ce pays, origine de leurs plus nobles ancêtres, ainsi qu'aux membres si dévoués et si actifs de la Société des Antiquaires de Caen, MM. Aug. Le Prévost, de Gerville, Deville, Galeron, Roger, Langlois, Lambert, et autres, et particulièrement à M. de Caumont, dont le *Cours d'Antiquités monumentales*, accompagné de dessins instructifs, quoique plus particulièrement relatif au nord-ouest de la France, offre néanmoins un guide fort utile pour des recherches archéologiques dans les autres contrées.

Les anciennes histoires de provinces, par les bénédictins, contiennent aussi de nombreuses figures de monuments qu'on ne consulte point assez aujourd'hui; on trouve également des dissertations fort instructives sur cet objet dans le vaste et précieux recueil des Mémoires de l'Académie des Inscriptions, et dans ceux de la Société des Antiquaires de France.

Ces deux recueils, ainsi que le Journal des Savants, les journaux de Trévoux, de Verdun, les *Acta crud. de Leipsick*, et plusieurs recueils allemands plus modernes, offrent aussi les notices les plus intéressantes sur une foule d'autres questions, concernant l'histoire ou les mœurs du moyen âge; Bonamy, Lebeuf, Belley, Dreux du Radier, Sainte-Palaye, Foncemagne, Le Grand d'Aussy, ont surtout écrit sur ces sujets. M. Leber a recueilli la plus grande

partie de leurs travaux et beaucoup d'autres, dans une collection dont la lecture est aussi intéressante qu'instructive : *Collection des meilleures dissertations, notices et traités particuliers relatifs à l'Histoire de France*, par MM. Leber, Salgues et Cohen (*Paris*, 1826, etc., 14 vol. in-8°; il doit y en avoir 18). Les *Antiquitates Italicæ medii ævi*, de Muratori (6 vol. in-fol., 1738-1742); les Glossaires de Ducange et de Carpentier dont nous avons parlé précédemment; les dissertations de Ducange à la suite de Joinville, les deux ouvrages de D. Martenne, celui *de Antiquis ecclesiæ*, et celui *de Monachorum ritibus*; l'*Histoire des Français des divers États*, par M. Al. Monteil (1828-33, 6 vol. in-8°), sont autant d'ouvrages très propres à éclaircir une foule de traits de mœurs du moyen âge.

II. Collections de documents originaux relatifs a l'histoire de France.

Forcés de nous restreindre aux ouvrages les plus importants, nous omettrons ceux qui ne sont bons à connaître que pour l'histoire de l'érudition, et qui sont devenus inutiles par des publications postérieures : c'est ainsi que nous ne parlerons point des recueils de Pithou et de Marquard Freher, ni de beaucoup d'autres moins généraux encore, et qui ne concernent que quelques époques isolées ou bien seulement certaines provinces et certaines familles.

Le recueil que nous trouvons à signaler le premier, tant à raison de son étendue qu'à cause de son utilité, est celui de Duchesne.

Historiæ Francorum scriptores coætanei, ab ipsius gentis origine ad Philippi IV *tempora, seu ad a.* 1286; *quorum plurimi nunc primùm ex variis codicibus mss. in lucem prodeunt; alii verò auctiores et emendatiores; cum epistolis regum, reginarum, pontificum, ducum, comitum, abbatum, et aliis veteribus rerum francicarum monumentis; operâ ac studio And. Duchesne (et post patrem Franc. Duchesne, Andreæ filii.* Paris, 1636, 1641, 1649, in-fol., 5 vol.)

Le tome I (1636) comprend les histoires, annales, et autres documents contemporains, depuis l'origine de la nation jusqu'au roi Pépin; — le tome II (1636) depuis Pépin, père de Charlemagne, jusqu'à Hugues-Capet; — le tome III (1641), revenant en partie sur la même période, embrasse les écrits composés, depuis Charles Martel, père du roi Pépin, jusqu'aux temps de Hugues et de Robert; — le tome IV (1641) publié, ainsi que le précédent, par Duchesne fils, s'étend depuis les rois Hugues et Robert jusqu'à Philippe-Auguste; — le tome V (1649) s'étend depuis Philippe-Auguste jusqu'à Philippe-le-Bel.

André Duchesne avait publié en 1633 le plan et la liste des écrits qui devaient composer un grand recueil des historiens de France, beaucoup plus vaste et plus général que les deux collections antérieures,

de Pithou et de Marquard Freher. Ce recueil devait former 24 vol., dont 5 seulement ont paru, ou 6 en y joignant le 1er vol. de la collection des historiens de Normandie : *Historiæ Normanorum scriptores antiqui, res ab illis per Galliam, Angliam, Apuliam, Capuæ principatum, Siciliam et Orientem gestas, explicantes; ab a. Chr.* 838 *ad a.* 1220. *Insertæ sunt monasteriorum fundationes variæ, series episcoporum ac abbatum, genealogiæ regum, ducum, comitum et nobilium; ex codd. mss., edente Andr. Duchesne*, 1619, tom. 1er, in-folio; très rare et très recherché, surtout par l'Angleterre. La première partie de la collection générale, comprenant 14 volumes, était destinée aux historiens généraux de la monarchie et aux documents propres à éclairer la succession chronologique des événements sous les rois des trois races. La deuxième partie, en dix volumes, devait contenir les historiens des églises, des monastères, des grands fiefs et des provinces.

Les documents originaux des 3 premiers vol. de Duchesne ont été entièrement reproduits, souvent en un autre ordre et d'après des textes plus corrects, dans les premiers volumes de la collection de D. Bouquet; mais plusieurs annales y ont été démembrées à un point souvent fatigant pour l'étude, et une grande partie des pièces contenues dans les tomes IV et V de Duchesne, quoique moins soigneusement recueillies que celles des volumes précédents, n'a point encore pris place dans la nouvelle collection. Du-

chesne doit surtout à ce bel ouvrage d'avoir été surnommé le père de notre histoire.

Rerum Gallicarum et Francicarum scriptores. — Recueil des historiens des Gaules et de la France. par D. Bouquet et ses continuateurs. *Paris*, 1738-1833, in-fol. Tomes 1 à 19.

Cette collection passe à juste titre pour être la plus importante et la plus soigneusement composée qui existe non seulement en France, mais en Europe. Nous ne pourrions rien ajouter à l'estime universelle dont elle jouit; il nous suffira de rappeler que, pour les temps antérieurs au XIIIe siècle, elle présente rapprochés tous les documents originaux de notre histoire, hormis des chartes et ordonnances qui font partie d'autres recueils. Les chroniques, annales et histoires générales comprenant plusieurs siècles, ou même seulement plusieurs règnes, y ont été très souvent scindées par règne; et cette distribution, commode pour des recherches limitées à certaines époques, mais gênante pour des études moins spéciales, a été l'objet du seul reproche de quelque importance qu'on ait fait au recueil de D. Bouquet.

Les bénédictins de Saint-Maur ayant obtenu du chancelier d'Aguesseau d'être les éditeurs de cet immense travail, dont Colbert et Le Tellier avaient déjà tenté d'encourager la publication, les recherches nécessaires pour une si grande entreprise littéraire furent commencées en 1723 par D. Bouquet, spécia-

lement chargé de ce soin par ses supérieurs. En 1738 parut le 1er volume, et les sept autres, jusqu'en 1752, furent également l'œuvre de ce savant et laborieux bénédictin. Les tomes IX à XI, rédigés par DD. Haudiquier, Poirier, Housseau et Précieux, furent publiés dans l'intervalle de 1757 à 1767 : ce sont ceux dont on est généralement le moins satisfait. D. Clément et quelques-uns de ses confrères travaillèrent aux tomes XII et XIII, qui parurent en 1781 et 1786. La révolution interrompit l'ouvrage, et la classe d'histoire de l'Institut, en le continuant, fut heureuse d'en confier le soin à un des derniers bénédictins, D. Brial, qui avait été adjoint à D. Clément pour le XIIIe volume; dès l'année 1796 il se remit à l'œuvre, si toutefois il avait interrompu ses paisibles travaux pendant nos orages révolutionnaires. Depuis 1806 jusqu'en 1822, D. Brial publia seul les tomes XIV à XVIII, et lorsqu'il mourut en 1828, les matériaux du tome XIX étaient en grande partie rassemblés, revus et commentés par lui. Ce tome a été publié en 1833 par les soins de MM. Daunou et Naudet, que l'Académie des Inscriptions a chargés de poursuivre ce bel ouvrage, et qui sont les dignes continuateurs des bénédictins.

La collection entière, jusqu'au tome XIX, est partagée en huit séries : la première, comprise dans le tome 1er, se compose des anciens monuments de l'histoire des Gaules avant Clovis; la deuxième, qui forme les tomes II, III et IV, correspond à la dynastie

mérovingienne. Au lieu de rassembler de même en un seul corps les monuments de la 2e race, D. Bouquet préféra, sans doute à tort, partager la période carlovingienne en quatre nouvelles séries, savoir : Pépin et Charlemagne (752-814), dont les actes remplissent le tome v; Louis-le-Débonnaire, auquel est consacré le tome vi; Charles-le-Chauve (840-877), auquel se rapporte le tome vii, et enfin Louis-le-Bègue et ses successeurs, jusqu'en 987, dans les tomes viii et ix. Une septième série, qui occupe les tomes x et xi, comprend les documents relatifs aux trois premiers rois capétiens Hugues, Robert et Henri; le règne de Philippe Ier, Louis VI et Louis VII (1060-1180) occupe les tomes xii à xvi, et forme une huitième série. Avec le tome xvii commence une neuvième série correspondant aux deux règnes de Philippe-Auguste et de Louis VIII (1180-1226), qui embrassent aussi les tomes xviii et xix. Les nouveaux éditeurs commencent donc, avec le tome xx actuellement sous presse, une dixième série, qui s'étendra depuis l'avénement de Saint-Louis jusqu'à celui de Philippe de Valois (1226-1328). Elle devra comprendre cinq à six volumes, et ne paraît pas devoir être terminée avant vingt ans. La fin de l'ouvrage, en supposant, comme on l'avait projeté primitivement, qu'il doive s'arrêter au règne de François Ier, se partagerait seulement, suivant l'avis de MM. Daunou et Naudet, en deux dernières sections : l'une, pour les quatre règnes de Philippe VI,

de Jean, de Charles V et de Charles VI (1328-1422); l'autre, pour les règnes de Charles VII, Charles VIII et Louis XII (1422-1515). — Des notes et notices historiques, chronologiques et biographiques, des résumés chronologiques, d'excellentes préfaces dans lesquelles sont généralement discutées d'importantes questions d'histoire, des tables étendues et soigneusement rédigées dans les treize premiers volumes, se joignent à l'exactitude des textes pour donner le plus grand prix à cette collection.

Un appendice jusqu'ici indispensable à la collection des Historiens de France est l'ouvrage suivant, du célèbre J. Bongars : *Gesta Dei per Francos, sive orientalium expeditionum et regni Francorum hierosolimitani historia, variis sed illius ævi scriptoribus litteris commendata.* Hanovr., 1611, in-f., 2 vol.

Cette collection contient les textes originaux latins des historiens Tudebode, Robert le moine, Balderic évêque de Dol, Raymond d'Agille, Albert d'Aix, Foulcher de Chartres, Gaultier le chancelier, Guibert VIII, abbé de Nogent, plusieurs anonymes, Guillaume de Tyr, Jacques de Vitry, Olivier l'Escolâtre de Cologne, enfin l'écrit plus moderne de Marin Sanuto, connu sous le nom de *Liber secretorum fidelium crucis*, et un projet de la délivrance de la Terre-Sainte écrit au XIIIe siècle (1).

---

(1) Les plus importantes de ces chroniques sont traduites en français dans la collection de M. Guizot, tom. XIV à XXIV.

L'Académie des Inscriptions ayant décidé la publication d'une *Collection générale des historiens des Croisades*, partagée en trois séries, sources latines, sources grecques, chroniques orientales, arabes ou persanes, l'ouvrage de Bongars y devra être refondu. M. Michaud, dans sa *Bibliographie des Croisades* (4 vol. in-8°, 1829), a réuni des analyses très détaillées d'un grand nombre de documents originaux concernant cette portion de l'histoire du moyen âge, et que n'avait point connus Bongars; la partie des sources arabes de cette bibliographie, la plus neuve et peut-être la plus curieuse, est due à M. Reinaud. Les documents de source grecque, relatifs aux Croisades, sont disséminés dans la grande collection des auteurs byzantins, édition du Louvre (1646 et années suiv., in-fol., 36 vol.), ou dans l'édition plus moderne et plus complète de Niébuhr (*Bonn*, 1828 et années suiv., in-8°) (1).

Avant de parler d'autres recueils publiés en France, nous devons en mentionner un qui, quoique moderne comparativement aux grands travaux de nos bénédictins, et quoique plutôt relatif à l'Allemagne, n'en est pas moins très important pour la France, surtout pour les temps des deux premières

(1) Dans ces deux éditions les textes grecs sont accompagnés d'une traduction latine. Le président Cousin a publié une traduction française des principaux, sous le titre d'*Histoire de Constantinople, etc.*, in-4°, 1672, 8 vol.

races pendant lesquelles se confond si fréquemment l'histoire des deux nations. Je veux parler des *Monuments de l'histoire germanique*, par Pertz, collection entreprise sous les auspices d'une association libre, et dont les trois premiers volumes, les seuls publiés jusqu'ici, ont dignement répondu aux espérances du monde savant. Les anciens travaux du XVIIe et du XVIIIe siècle ont été revus et les textes comparés à d'autres textes non moins authentiques, mais inconnus aux premiers éditeurs. Voici le titre de cet ouvrage capital :

Monumenta Germaniæ historica, indè ab anno Chr. 500 *usquè ad annum* 1500; *auspiciis societatis aperiendis fontibus rerum germanicarum medii ævi.* Ed. G. R. Pertz, in-folio, 1826-1835, 3 vol. — *Scriptorum*, tom. I. Hanov., 1826 (collection d'annales depuis le VIIe siècle jusqu'au Xe). — Tom. II (1829), *Scriptorum*, tom. II (suite des annales, chroniques, extraits d'historiens et collection des documents les plus anciens relatifs à la célèbre abbaye de Saint-Gall). — Tom. III (1835), *Legum*, tom. I (nouvelle collection générale des capitulaires rendus par les Empereurs depuis le VIe siècle jusqu'au Xe) (1).

Ce dernier volume rend bien moins utile le recueil de Baluze : *Capitularia regum francorum* (1677,

(1) Nous avons mentionné précédemment les *Regesta* (in-4°) ou tables des titres des diplômes qui se rattachent à cette collection.

2 vol. in-fol.), dont il reproduit la plupart des textes revus d'après de nouveaux manuscrits. — Quand la collection de *Monumenta Germaniæ* sera terminée, elle devra aussi remplacer ces nombreux recueils de textes relatifs à l'histoire d'Allemagne, et concernant souvent encore celle de France par de nombreux points de contact; tels sont ceux de Schardius, Pistorius, Urstitius, Marq. Freher, Goldast, Lindenbrog, Meibomius, Leibnitz, Eccard, Menken, Pez, Ludwig et autres fort nombreux qui se publient encore chaque jour dans les différentes parties de l'Allemagne.

Un recueil qui s'annonçait devoir être presque aussi vaste que celui de D. Bouquet, et pour lequel des recherches avaient été faites pendant plus de vingt ans dans tous les dépôts d'archives de la France, recherches qui n'ont été interrompues que par la révolution, est la collection générale des chartes, entreprise sur le plan des *Fœdera de Rymer*, et bien plus développée encore. Nous avons déjà dit que l'historiographe Moreau était à la tête de ces recherches, auxquelles la première impulsion avait été donnée par le ministre M. Bertin; il n'en est résulté qu'une collection très considérable et très précieuse, il est vrai, de documents manuscrits conservés à la Bibliothèque Royale, et les trois premiers volumes du recueil imprimés sous le titre de *Diplomata, chartæ, epistolæ et alia documenta ad res francicas spectantia*, ou *Collection générale*

des chartes et diplômes concernant l'Histoire de France.

Tom. Ier, in-fol. (1791), Diplômes de la période mérovingienne, recueillis et publiés par Feudrix de Bréquigny; avec une notice très détaillée des pièces qui font partie de ce volume.

Tom. II et III (1791), Lettres du pape Innocent III, recueillies et publiées par de La Porte du Theil, pour servir de supplément à l'édition des Lettres de ce pape, par Baluze (1682, in-fol., 2 vol.).

Ces deux ouvrages, si différents, devaient appartenir à deux séries distinctes de la collection : l'une composée de diplômes, et l'autre de lettres. La rareté des exemplaires du volume de Bréquigny, et l'utilité qu'on peut retirer de la collection réunie à la Bibliothéque Royale, ont déterminé l'Académie des Inscriptions à reprendre et à poursuivre cette importante publication. Un rapport sur ce projet a été présenté l'an dernier à l'Académie par M. Pardessus; il ne paraît pas qu'il y ait encore eu de commencement d'exécution. Ce sera un nouveau service rendu par cette Académie aux études historiques; car les diplômes, comme les lois, offrent des témoignages bien plus authentiques, et jusqu'ici moins utilisés que les chroniques et les annales.

Entre autres recueils généraux de diplômes, utiles à consulter, nous indiquerons le *Codex diplomaticus Italiæ* de Lunig (2 vol. in-fol.); les *Statuta imperatorum* de Goldast, et surtout l'ouvrage sui-

vant, d'Aubert Le Mire et de Foppens : *Diplomata belgica, et donationes piæ in favorem ecclesiarum Belgicarum; ab Auberto Miræo eruta et notis illustrata*, 3 vol. in-4°, 1624-1629. — Deuxième édition, publiée par F.-J.-Fr. Foppens, *cum notitiâ ecclesiarum Belgii, cum supplementis et* 500 *novis diplomatibus*, 4 vol. in-fol. *Bruxellæ*, 1722-1748.

Une autre collection non moins importante que la collection générale des chartes, et que publie également l'Académie des Inscriptions, est celle des Ordonnances des Rois de France de la troisième race : *Ordonnances des rois de France de la troisième race, recueillies par ordre chronologique par MM. de Laurière, Secousse, de Villevault, de Bréquigny et de Pastoret.* Paris, 1723-1835, in-fol., tom. 1 à 19.

Louis XIV ayant ordonné de faire une collection nouvelle des Ordonnances, compilées surtout antérieurement par Dumoulin, Rebuffi, Fontanon, Guesnois, de Ferrières, le plan en fut publié en 1706, in-4°, sous le titre de *Table chronologique des Ordonnances faites par les rois de France de la troisième race, depuis Hugues Capet jusqu'en* 1400, par Cl. Berroyer, Eusèbe de Laurière et Cl. Loyer, avocats au parlement. Toutefois, la publication du recueil ne commença que dix-huit ans après. En 1723 parut le tome 1er par les soins de M. de Laurière, qui prépara aussi les matériaux du deuxième; M. Secousse lui succéda, et publia les sept vo-

lumes suivants. A sa mort, en 1754, l'ouvrage fut confié à M. de Villevault, auquel le chancelier adjoignit bientôt M. de Bréquigny. Ces deux savants publièrent de concert les quatre volumes suivants; M. de Bréquigny publia seul le quatorzième. La classe d'histoire de l'Institut ayant repris la continuation de cet important recueil, en confia d'abord le soin à MM. Anquetil, Bigot de Préameneu, Camus et de Pastoret; mais ce dernier en resta bientôt seul chargé, et l'on doit à ses soins assidus et à son érudition les tomes xv à xix; il travaille encore en ce moment au tome xx. Voici la distribution chronologique des 19 volumes publiés :

Tom. i (1723), depuis Hugues Capet jusqu'à la fin du règne de Charles-le-Bel (1051-1327).

Tom. ii (1729), Ordonnances de Philippe de Valois et du roi Jean, jusqu'à la fin de 1354.

Tom. iii (1732), Ordonnances du roi Jean, depuis le commencement de l'année 1355 jusqu'à sa mort, arrivée le 8 avril 1364, avec un supplément pour toutes les années de son règne.

Tom. iv (1734), contenant différents suppléments pour le règne du roi Jean, et les Ordonnances de Charles V données pendant les années 1364, 65 et 66.

Tom. v (1736), Ordonnances de Charles V, depuis le commencement de l'année 1367 jusqu'à la fin de 1373.

Tom. vi (1741), Ordonnances de Charles V, depuis le commencement de l'année 1374; et Ordonnances

de Charles VI, depuis le commencement de son règne (1380) jusqu'à la fin de l'année 1382.

Tom. VII (1745), Ordonnances de Charles VI, depuis l'année 1383 jusqu'à la fin de 1394.

Tom. VIII (1750), Ordonnances de Charles VI, depuis l'année 1395 jusqu'à la fin de l'année 1403.

Tom. IX (1755), Ordonnances de Charles VI, depuis 1404 jusqu'à la fin de l'année 1411. — (1757), Table générale et chronologique des vol. I à IX (1057-1411), par M. de Villevault.

Tom. X (1763), Ordonnances de Charles VI, depuis le commencement de l'année 1412 jusqu'à la fin de l'année 1418.

Tom. XI (1769), Ordonnances de Charles VI depuis 1419 jusqu'à la fin du règne de ce prince, en 1422.

Tom. XII (1777), Suppléments depuis l'an 1187 jusqu'à la fin du règne de Charles VI.

Tom. XIII (1782), Ordonnances depuis le commencement du règne de Charles VII jusqu'à la fin de 1447.

Tom. XIV (1790), depuis 1448 jusqu'à la mort de Charles VII en 1461.

Tom. XV (1811), depuis le commencement du règne de Louis XI jusqu'au mois de juin 1463.

Tom. XVI (1814), depuis le mois de juin 1463 jusqu'au mois de juin 1467.

Tom. XVII (1820), depuis le mois de juillet 1467 jusqu'à la fin de mars 1474.

Tom. XVIII (1828), depuis le mois d'avril 1474 jusqu'au mois de mars 1482.

Tom. XIX (1835), depuis le mois de mars 1482 jusqu'au mois d'avril 1486, c'est-à-dire la fin du règne de Louis XI et le commencement de Charles VIII.

Chaque volume est accompagné d'excellentes préfaces où ont été traitées, avec une profonde érudition, plusieurs questions très importantes de droit public; elles sont accompagnées de tableaux présentant, année par année, le prix du marc d'or et d'argent, le nom, le poids et la valeur des différentes sortes de monnaies. Des tables chronologiques, topographiques, des matières et des personnes, offrent des résumés très complets et très méthodiques des objets traités dans chaque ordonnance.

M. Isambert, dans son *Recueil général des anciennes Lois françaises, depuis l'an* 1420 *jusqu'en* 1789 (1822-1833, 29 vol. in-8°), a reproduit avec soin les plus importantes lois et ordonnances antérieures au XIXe siècle; ce qui ne dispense cependant pas de recourir aux grandes collections que nous avons indiquées. Il existe plusieurs autres recueils de pièces originales concernant l'histoire de notre ancienne législation, tels que le *Codex legum antiquarum* de Lindenbrog (2 vol. in-fol., 1613); — les *Leges barbarorum*, publiées vers la fin du siècle dernier par Canciani (5 vol. in-fol.); — les ouvrages de Houard, intitulés : *Anciennes lois des François conservées dans les coutumes angloises* (1766, in-4°,

2 vol.), et *Traités sur les coutumes anglo-normandes publiées en Angleterre depuis le* XIe *siècle jusqu'au* XIVe (1776, in-4°, 4 vol.); — les *Établissements de Saint-Louis*, le *Conseil de Pierre Desfontaines*, les *Assises de Jérusalem*, les *Coutumes de Beauvoisis*, par Beaumanoir, publiés par la Thaumassière (1690, 1 vol. in-fol.), les *Recueils des Lois maritimes et commerciales*, publiés par M. Pardessus, et surtout le recueil le plus fécond en vestiges d'usages singuliers et de lois des différents âges de la féodalité, en traces des différents peuples qui ont successivement habité notre territoire, nous voulons parler du grand Coutumier de France :

Nouveau Coutumier général, ou Corps des Coutumes générales et particulières de France et des provinces, connues sous le nom des Gaules; exactement vérifiées sur les originaux conservés au greffe du parlement de Paris et des autres cours du royaume, avec les notes de MM. Toussaint, Chauvelin, Brodeau et J. M. Ricard, avocats au parlement, jointes aux annotations de MM. Ch. Du Molin, Fr. Ragueau et G. M. de La Rochemaillet; mis en ordre et accompagné de sommaires, interprétations des dictions obscures, listes alphabétiques de lieux, etc. par M. Charles A. Bourdot de Richebourg, avocat au parlement. (Paris, 1724, 4 vol. in-fol.) Cette collection, la plus complète et la plus récente des coutumes de France, en contient

548, et la Bibliothéque historique en indique une trentaine d'autres, qui ont été omises.

Pour l'histoire du Droit public, on ne peut se dispenser de recourir aux trois grands Recueils de Rymer, de Leibnitz, de Dumont et de Moetjens.

Rymer : *Fœdera, conventiones, litteræ et cujuscunque generis acta publica inter reges Angliæ et alios quosvis imperatores, reges, etc., ab ingressu Guillielmi I, in Angliam, A. D.* 1066, *ad nostra usque tempora habita aut tractata; primùm curâ* Th. Rymer et Sanderson; *denuò aucta, accurantibus A. Clarke et Holbrooke;* dernière édition, publiée par la commission des Records (*Londres*, 1816, 1830; 6 vol. in-fol., s'arrêtant à l'année 1377). La première édition de cet ouvrage capital, non moins utile à l'histoire des autres nations qu'à celle de l'Angleterre, fut entreprise par ordre de la reine Anne et publiée à Londres de 1704 à 1727, en 20 vol. in-fol.; elle s'étend jusqu'en 1654.

Leibnitz. *Codex juris gentium diplomatici, in quo tabulæ authenticæ actorum publicorum tractatuum, aliarumque rerum majoris momenti per Europam gestarum, temporum serie digestæ continentur* (*Hanovera,* 1693; in-fol.); et *Mantissa Codicis juris gentium diplomatici* (*Hanovera*, 1700, in-folio).

Dumont : *Corps universel diplomatique du droit des gens, contenant un recueil de traités d'al-*

liance, de paix, etc...., de toutes les conventions, pactes, etc...., qui ont été faits en Europe depuis le règne de l'empereur Charlemagne jusqu'à présent; avec les capitulations impériales et royales, les déclarations de guerre, les contrats de mariage des grands princes, leurs testaments, donations, etc....; les investitures des grands fiefs, les érections des grandes dignités; celles des grandes compagnies de commerce, et en général de tous les titres, sous quelque nom qu'on les désigne, qui peuvent servir à fonder, établir ou justifier les droits et les intérêts des princes, et états de l'Europe; par M. Dumont, historiographe de S. M. imp. et cath. Amsterdam, 1726-1731, in-fol. 8 vol. — Tome Ier. Préface, dissertations sur les cérémonies usitées dans les traités entre nations; première partie, titres depuis l'an 800 jusqu'en 1313; deuxième partie, depuis 1313 jusqu'en 1358. — T. II, première partie, depuis 1359 jusqu'à 1413; deuxième partie, 1414-1436. — Tome III, première partie, 1436-1476; deuxième partie, 1477-1500. — Tome IV, première partie, 1501-1528; deuxième partie, 1529-1559. — T. V, première partie, 1559-1599; deuxième partie, 1600-1680. — Tome VI, première partie, 1631-1650; deuxième partie, 1651-1663; troisième partie, 1664-1666. — Tome VII, première partie, 1667-1679; deuxième partie, 1680-1700. — Tome VIII, première partie, 1700-1718; deuxième partie, 1718-1731.

Le titre seul de cet ouvrage suffit pour indiquer

son extrême importance. Il en a été publié un supplément sous le titre de :

Supplément au grand Corps diplomatique, dans lequel on trouve le cérémonial diplomatique et l'histoire des anciens traités, le tout ramassé par les soins de Jean Barbeyrac. *Amsterdam*, 1739, in-fol., 5 vol.

Il existe plusieurs autres recueils d'actes, de traités entre les rois et entre les nations se rapportant aux XVIIe et XVIIIe siècles, tels que ceux de Moetjens, de Lamberti, de Rousset.

La publication relative à la guerre de la succession d'Espagne, que dirige M. Mignet d'après les documents existants aux archives des affaires étrangères, et dont il a déjà paru deux volumes, est destinée à compléter ces grands recueils, et à jeter un nouveau jour sur la situation politique de l'Europe à la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe.

L'histoire ecclésiastique de la France n'étant pas la partie la moins importante de son histoire générale, nous devons signaler plusieurs ouvrages non moins essentiels pour l'une que pour l'autre.

L'une des collections historiques de ce genre les plus justement célèbres est sans contredit la Gaule chrétienne : *Gallia christiana, in provincias ecclesiasticas distributa, quâ series et historia archiepiscoporum, episcoporum et abbatum, Franciæ*

vicinarumque ditionum ab origine ecclesiarum ad nostra tempora deducitur et probatur ex authenticis instrumentis ad calcem appositis, operâ et studio D. Dion. Sammarthani (Denys de Sainte-Marthe, supérieur de la congrégation de Saint-Maur), tomes I à XIII, 1715 à 1785. — L'ouvrage est distribué par *métropoles* ou archevêchés; sous chacun d'eux sont placés les évêchés qui en dépendent, et, sous chaque diocèse, les abbayes, doyennés, chapitres qui y sont situés, avec la succession chronologique de tous les évêques, abbés et autres chefs de l'Église. La *Gaule chrétienne* des frères Sainte-Marthe, 1656, in-folio, 4 vol., et celle antérieure de Claude Robert, 1626, 1 vol., présentaient, au contraire, d'abord tous les archevêchés, puis les évêchés, enfin les abbayes, chacun par ordre alphabétique. — Les *preuves* ou documents originaux très nombreux qui rendent cette collection si précieuse, sont placés à la suite de chaque métropole, avec une pagination différente. Le tome I (1715) contient les archevêchés d'Alby, Aix, Arles, Avignon et Auch, avec leurs suffragants; — tome II (1720), Bourges et Bordeaux; — tome III (1725), Cambray, Cologne, Embrun; — tome IV (1728), Lyon; — tome V (1731), Malines et Mayence; — tome VI (1739), Narbonne; — tome VII et VIII (1744), Paris; — tom. IX et X (1751), Reims; — tome XI (1759), Rouen; — tome XII (1770), Sens et Tarentaise; — tome XIII (1785), Toulouse et Trèves. Il reste à publier les archevêchés de Tours, de Besan-

çon (*Vesuntio*), et de Vienne, dont les matériaux avaient été, en grande partie, réunis avant la révolution. L'achèvement de cette précieuse collection serait bien désirable.

Les bénédictins avaient aussi préparé un *Monasticon Gallicanum*, à l'instar des *Monasticon brittannicum* et *germanicum*, mais le manuscrit (en 3 vol. in-fol.) n'en a point été publié; il paraît avoir été détruit dans l'incendie de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés pendant la révolution, et l'on n'en connaît que quelques épreuves de gravures distribuées avant l'impression de l'ouvrage.

Les Collections des Actes des Conciles sont une des sources les plus riches et les plus authentiques pour l'histoire du moyen âge, non moins pour l'histoire civile et politique que pour l'histoire ecclésiastique, tant les intérêts des deux pouvoirs étaient habituellement en contact et en lutte, et parce que ces recueils renferment aussi beaucoup de lettres, de diplômes et autres actes publics. On peut consulter au besoin l'une des collections suivantes, soit celle dite Royale: *Conciliorum omnium generalium et provincialium coll. regia maxima* (Paris, 1644, in-fol., 37 vol.); soit la collection des pères Labbe et Cossart (*Paris*, 1672, in-fol., 18 vol., avec le supplément en 5 vol., *Venet.*, 1748), collection qui est la plus généralement consultée. On a aussi l'édition du P. Hardouin (*Paris*, 1715, in-fol., 12 vol.); celle

de Mansi (*Venise*, vers 1746), qu'on regarde comme la plus complète, et le commencement d'une autre édition, dont Baluze ne publia que le premier volume (1683).

Mais il existe des recueils spéciaux des conciles de la France, et ceux-là méritent d'être étudiés avec le plus grand soin. Le plus utile est celui du P. Sirmond : *Concilia antiqua Galliæ ; cum Epistolis pontificum, principum, constitutionibus, et aliis Gallicanæ rei ecclesiasticæ monumentis* (Paris, 1629, in-fol., 3 vol.). Le tome premier s'étend jusqu'à l'année 751 ; le second, jusqu'en 840 ; et le troisième s'arrête à l'année 987. Il en a été publié deux suppléments, en 1646 et en 1660, 2 vol. in-fol. Peu de temps avant la Révolution, une nouvelle édition des Conciles de la Gaule fut annoncée par D. Labbat, le premier volume seul a paru en 1789; il s'étend depuis l'année 177 jusqu'en 591. L'impression du second volume était assez avancée, mais les feuilles imprimées furent détruites, ainsi que la plus grande partie des exemplaires du tome premier.

Les *Annales ecclesiastici Francorum*, du P. Le Cointe (*Paris*, 1665-1683, in-fol., 8 vol.), peuvent être aussi d'un grand secours pour l'histoire ecclésiastique de la première et d'une partie de la deuxième race, puisqu'elles s'étendent jusqu'à l'année 845. Le texte de cet ouvrage, modèle de la plus judicieuse critique, n'est le plus généralement formé que de fragments d'actes authentiques éclaircis par

de savantes dissertations, dans le même genre à peu près que l'*Historia rerum francicarum* d'Hadrien de Valois, pour l'histoire politique antérieure à l'an 752 (*Paris*, 1646 et suiv., in-fol., 3 vol.), et que les *Mémoires* de Lenain de Tillemont, *pour servir à l'Histoire ecclésiastique des six premiers siècles, justifiés par les citations des auteurs originaux* (1693 et suiv., in-4°, 16 vol.), et son Histoire des empereurs et princes des mêmes siècles (1720, et années suiv., in-4°, 6 vol.). Nous indiquerions encore ici les *Annales ecclésiastiques de Baronius*, avec les suppléments de Raynaldi, et les corrections de Pagi et de Mansi (1588-1740, in-fol., 31 vol.), comme très riches en textes originaux, rapportés dans leur ordre chronologique, si cette immense collection ne devait être plutôt considérée comme une histoire générale de toute la chrétienté.

Quoique la grande et célèbre collection des Vies des saints, connue sous le nom de collection des *Bollandistes* (*Acta sanctorum omnium, ex latinis et græcis monumentis collecta, et notis illustrata, à patribus Soc. Jesu J. Bollando, Henschenio, Papebrochio, etc., etc., Antv.*, 1643-1794, in-fol., tom. 1 à 53), ne soit pas d'un intérêt moins général, nous ne pouvons cependant nous dispenser d'en faire mention, comme de l'une des entreprises historiques et littéraires les plus vastes, l'une de celles qui offrent à l'histoire des mœurs du moyen âge les matériaux les plus nombreux, les plus singuliers, éclai-

rés par des dissertations critiques des plus judicieuses. Les textes originaux des vies de saints y sont distribués suivant la date des jours de leur mort; la vie de chaque saint y est répétée autant de fois qu'elle a été trouvée avoir été écrite. Le plan de l'ouvrage fut conçu, et les premiers matériaux rassemblés au commencement du XVIIe siècle par le P. Rosweyde, d'Utrecht, et le 1er volume publié en 1643, par le P. Jean Bolland, bientôt aidé des PP. Henschen et Papebroeck, tous trois jésuites, à Anvers. Cette même corporation a poursuivi l'ouvrage après bien des vicissitudes que nous ne pouvons ici mentionner, jusqu'en 1794, époque à laquelle parut le LIIIe volume, le 6e du mois d'octobre, qui s'arrête aux saints honorés par l'église le 14 de ce mois. Les textes originaux rassemblés pour la terminaison de cet immense et précieux recueil ont été déposés à la bibliothéque dite de Bourgogne, à Bruxelles. Ils entreront peut-être en partie dans la continuation des vies des saints de Belgique (de Ghesquière), que doit publier le comité historique de Bruxelles.

Les *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti per* VI *priora ordinis sæcula, id est ab a.* 500 *ad a.* 1100 *collecta ex scriptoribus coætaneis, etc.* (1668-1701, in-fol., 9 vol.), sont un autre recueil de documents originaux d'un très grand prix pour l'histoire du moyen âge; ces documents y sont distribués chronologiquement, ce qui en rend l'usage plus fa-

cile que de la collection des Bollandistes. Mabillon et Luc d'Achery, éditeurs du recueil, y ont joint des préfaces et des notes fort savantes, genre de mérite qu'on retrouve dans un autre ouvrage de Mabillon, les *Annales ordinis sancti Benedicti* (1703 et suiv., in-fol., 6 vol.).

Indiquons encore la *Bibliotheca maxima veterum patrum et aliorum scriptorum eccles.; nova edit. stud. Ph. Despont* (*Lugd.*, 1677 et ann. suiv., in-fol., 27 vol., plus 3 vol. postérieurs d'*index* et d'*apparatus*), le *Bullarium magnum romanum* (1727 à 1748, in-fol., 15 tomes en 9 vol.), et le *Corpus juris canonici*, comme trois des grandes collections de documents originaux auxquelles on ne peut se dispenser de recourir quelquefois, quand on cherche à approfondir des questions qui touchent en même temps à l'histoire ecclésiastique et à l'histoire civile ou politique du moyen âge, mais qui ne se rattachent qu'indirectement à l'histoire de France.

Parmi les plus riches collections de pièces originales détachées, relatives en partie à l'histoire de France, et qui n'ont point encore été, pour la plupart, reproduites dans D. Bouquet, qui s'arrête à l'année 1226, ou dans les collections spéciales que nous avons précédemment indiquées, nous devons signaler les suivantes comme des plus dignes de l'estime dont jouissent leurs savants éditeurs :

Ph. Labbe : *Nova Bibliotheca manuscriptorum*,

seu Collectio variorum historiæ ecclesiasticæ francicæ monumentorum (1657, in-fol., 2 vol.).

D. Luc d'Achery : *Spicilegium, sive Collectio veterum aliquot scriptorum, etc.*, 1re édit., 1667-1677, in-4°, 13 vol. ; 2e édition, par de La Barre, in-fol., 3 vol.

D. Mabillon : *Vetera analecta*, 1re édit., 1675, in-8°, 4 vol. ; 2e édit., par de La Barre, 1723, in-fol., 1 vol.

Baluze : *Miscellanea, etc.*, 1re édit., 1678-1715, in-8°, 7 vol. ; 2e édition, avec de nombreuses additions, par Mansi, 1760-64, in-fol., 4 vol.

D. Martenne et D. Durand : *Thesaurus anecdotorum novus*, 1717, in-fol., 5 vol., et *Amplissima collectio veterum scriptorum et monumentorum*, 1724, in-fol., 9 vol.

D. Pez : *Thesaurus anecdotorum novissimus, etc.*, 1721 et suiv., in-fol., 7 vol.

Ludwig : *Reliquiæ manuscriptorum omnis ævi diplomatum, etc.* (Francof. et Leips.), 1720-1741, in-8°, 12 vol.

Hoynck : *Analecta belgica*, 1746, in-4°, 6 vol.

D'Aubais : Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France, 1759, in-4°, 3 vol.

Notices et extraits des Manuscrits de la Bibl. du Roi et autres bibliothèques, publiés par l'Acad. des Inscriptions, 1787-1831, in-4°, tomes I à XII.

Toutefois cette dernière collection est plutôt relative aux manuscrits orientaux.

Il a été publié plusieurs autres notices et extraits de documents originaux conservés dans les grandes bibliothéques d'Europe, et dans lesquels on rencontre çà et là des pièces concernant la France, tels que l'ouvrage de Lambecius sur la Bibliothéque de Vienne, celui de Sinner sur la Bibliothéque de Berne, celui du baron d'Aretin sur la Bibliothéque de Munich, etc., etc.

Dans la nécessité où nous sommes de nous restreindre, nous nous bornerons à indiquer encore qu'on trouve une foule de documents originaux relatifs à la France dans les grandes histoires des provinces par les bénédictins, dans celle de Lorraine par D. Calmet, de Bretagne par D. Lobineau, Morice et Taillandier, de Paris par D. Lobineau, de Languedoc par D. Vaissette, de Bourgogne par D. Plancher; ainsi que dans quelques autres, soit qu'elles aient été publiées, soit qu'elles soient encore manuscrites, comme sont celles de Normandie par D. Lenoir, qui avait réuni plus de cent mille copies de pièces originales, de Picardie par D. Grenier, de Poitou par D. Fonteneau, etc.

Les histoires des principales abbayes, de Saint-Denis, par Felibien, de Saint-Germain-des-Prés, par Bouillart; les grandes histoires généalogiques des principales familles de France, par Duchesne, Larocque, Du Bouchet, Soyer, de Solier, Baluze, etc., ne sont pas moins riches en pièces originales.

Il en est de même de plusieurs éditions de nos

historiens données par les érudits du XVIIe siècle, tels que les Godefroy, les Du Puy, les Laboureur; dans le XVIIIe siècle, par Secousse, Lenglet-Dufresnoy et autres.

Il nous reste à signaler plusieurs grandes collections modernes dont la réunion forme une série précieuse, mais incomplète et insuffisante de *chroniques* et de mémoires relatifs à l'histoire de France, depuis les premiers temps de la monarchie, et qui a eu entre autres mérites celui de répandre en un grand nombre de mains beaucoup de documents rares et peu consultés.

Trois de ces collections, publiées de nos jours, offrent les plus grandes ressources à l'étude des sources originales de notre histoire : savoir, les collections de MM. Guizot, Buchon, Petitot et de Monmerqué. Nous nous bornons à donner ci-dessous les titres des pièces qui font partie de chacune d'elles.

Collection des mémoires relatifs à l'Histoire de France, depuis la fondation de la monarchie française jusqu'au XIIIe *siècle, avec une introduction, des suppléments, des notices et des notes*, par M. Guizot (*Paris, Brière,* 1823-1827, 29 vol. in-8°). Cette collection consiste en traductions, généralement fidèles et très soignées, des principales chroniques et d'autres ouvrages historiques originaux écrits en latin.

Tomes I et II. Histoire des Francs, par Grégoire de Tours; — Chronique de Frédegaire; — Vie de Dagobert Ier; — Vie de saint Léger; — Vie de Pépin-le-Vieux, maire du palais.

Tome III. Annales d'Éginhard; — Vie de Charlemagne, par le même; — Faits et Gestes de Charlemagne, par le moine de Saint-Gall; — Vie de Louis-le-Débonnaire, par Thégan; — Vie de Louis-le-Débonnaire, par l'anonyme dit l'Astronome; — Nithard: règne de Charles-le-Chauve.

Tome IV. Ermold-le-Noir: poëme sur les faits de Louis-le-Débonnaire; — Annales de Saint-Bertin; — Annales de Metz.

Tome V. Histoire de l'église de Rheims, par Frodoard.

Tome VI. Siége de Paris: poëme, par Abbon; — Frodoard: Chronique sur les derniers rois carlovingiens; — Raoul Glaber: Chronique sur les derniers rois carlovingiens et les premiers rois capétiens; — Helgaud: Vie du roi Robert; — Adalberon, Poëme sur le règne du roi Robert.

Tome VII. Vie de Bouchard, comte de Melun; — Fragments de l'Histoire des Français; — Chronique de Hugues de Fleury; — Procès-Verbal du Sacre de Philippe Ier; — Histoire du monastère de Vézelay, par Hugues de Poitiers.

Tome VIII. Vie de Louis-le-Gros, par Suger; — Vie de Suger, par Guillaume, moine de Saint-

Denis; — Vie de Louis-le-Jeune; — Vie de Charles-le-Bon, comte de Flandres, par Glaber.

Tome IX. Vie de Philippe-Auguste, par Rigord; — Histoire de Philippe-Auguste, par Guillaume-le-Breton; —Vie de Louis VIII; — Des Gestes de Louis VIII : poëme, par Nicolas de Bray.

Tome X. La Philippide : poëme, par Guillaume-le-Breton.

Tome XI, Chronique de Guillaume de Nangis.

Tomes XII et XIII. Croisades contre les hérétiques Albigeois; — Histoire des Albigeois, par Pierre de Vaulx-Cerney; — Guillaume de Puy-Laurent; — Chronique en langue romane; — Des Gestes glorieux des Français.

Tomes XIV à XXIV. Croisades, t. XIV et XV. Histoire des Croisades, par Guibert de Nogent; — Vie de Guibert de Nogent, par lui-même; — Vie de saint Bernard abbé de Clairvaux.

Tomes XVI, XVII et XVIII. Histoire des Croisades, par Guillaume de Tyr.

Tome XIX. Histoire des Croisades, par Bernard-le-Trésorier.

Tomes XX et XXI. Histoire des Croisades, par Albert d'Aix et par Raymond d'Agiles.

Tome XXII. Histoire des Croisades, par Jacques de Vitry.

Tome XXIII. Histoire de la première Croisade, par Robert-le-Moine; — Histoire de Tancrède, par Raoul de Caen.

Tome XXIV. Histoire des Croisades, par Foulcher de Chartres; — Histoire de la Croisade de Louis VII, par Odon de Deuil.

Tomes XXV à XXVIII. Histoire de Normandie, par Orderic Vital.

Tome XXIX. Histoire des Normands, par Guillaume de Jumiéges, et Histoire de Guillaume-le-Conquérant, par Guillaume de Poitiers.

Collection des Chroniques nationales françaises, écrites en langue vulgaire, du XIIIe *au* XVIe *siècle, avec notes et éclaircissements*, par J. A. Buchon; *Paris*, Verdière, 1824-1829, 47 vol. in-8°.

XIIIe siècle. Histoire de Constantinople sous les empereurs français, par Ducange, t. I et II. — Chroniques de Geoffroy de Ville-Hardouin, avec les suppléments, t. III. — Fragments de chroniqueurs byzantins, *idem*. — Philippe Mouskes, *idem*. — Chronique grecque anonyme des Français de Morée, t. IV. — Chronique de Ramon Muntaner; — Conspiration de J. Procida, t. V et VI. — Chronique de saint Magloire; — Poëme d'Adam de La Halle sur Charles d'Anjou; — Guillaume Guiart, Branche des royaux lignages, t. VII et VIII.

XIVe siècle. Godefroy de Paris, et Taille de la ville de Paris en 1313, t. IX. — Chroniques de Froissart, avec des additions d'autres fragments de chroniques, et Poésies de Froissart, t. X à XXIII. — Combat des Trente; — Poëme sur la Bataille de Crécy,

par Colin de Hénaut; — Poëme sur la déposition de Richard II, t. xxiv. — Ambassade du duc d'Anjou au duc d'Arborée ; — Constitution d'Arborée ; — Chronique de Richard II; — Mémoires de Pierre Salmon, t. xxv.

xv[e] siècle. Chroniques d'Enguerrand de Monstrelet, t. xxvi à xxxi. — Lefèvre de Saint-Remy, t. xxxii, xxxiii. — Chronique et procès de la Pucelle, t. xxxiv. — Chroniques de Mathieu de Coucy, t. xxxv et xxxvi. — Chronique de Jacques Duclercq, t. xxxvii à xxxix ; — Journal d'un bourgeois de Paris, t. xl. — Georges Chastellain, Vie du bon Chevalier Jacques de Lalain, t. xli. — Chroniques des ducs de Bourgogne, par le même et par Molinet, t. xlii à xlvii.

M. Buchon avait aussi annoncé la publication des grandes Chroniques de Saint-Denis, en 15 vol. in-8°, ainsi que plusieurs petites Chroniques des anciens grands duchés et comtés, également en 15 volumes; mais ces deux publications n'ont point eu lieu. Les Chroniques de Saint-Denis ont été plus récemment annoncées par MM. Paul Lacroix, de Terrebasse et P. Paris.

La plus grande partie des Chroniques comprises dans la collection de M. Buchon, et dont plusieurs étaient inédites, ont été reproduites par lui en 1835 et 1836 dans le *Panthéon littéraire*.

Collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de

France, depuis le règne de Philippe-Auguste jusqu'à la paix de Paris, conclue en 1763; avec des notices sur chaque auteur, des observations sur chaque ouvrage et sur les époques historiques auxquelles ils se rapportent; par MM. Petitot et Monmerqué. *Paris*, Foucault, 1819-1827.

Ire Série, jusqu'au commencement du XVIIe siècle, 52 tomes en 53 volumes in-8°.

IIe Série, 79 volumes in-8°, en y comprenant le volume 21e *bis*.

Voici la liste des Mémoires qui forment cette collection importante et fort estimée :

Geoffroy de Ville-Hardouin : de la Conqueste de Constantinoble, tom. I.

Jean, sire de Joinville : Histoire de Saint-Louys, tom. II.

Extraits de manuscrits arabes relatifs au règne de Saint-Louis, traduits par Cardonne, et dissertation sur l'histoire de ce Roi, par Ducange, t. III.

Anciens Mémoires du XIVe siècle, où l'on apprendra les aventures de Bertrand Duguesclin, traduits par Lefebvre; et Observations relatives à ces Mémoires, par M. A. Petitot, tom. IV et V.

Christine de Pisan : le Livre des Faiz et bonnes Mœurs du sage roy Charles V, et Tableau du règne de Charles VI, tom. V et VI.

Histoire du maréchal de Boucicaut, d'après l'édition de Th. Godefroy, tom. VI et VII.



Mémoires de Pierre de Fenin, tom. VII.
Mémoire concernant la pucelle d'Orléans, tom. VII.
Supplément des Mémoires sur Jeanne-d'Arc, par M. A. Petitot, tom. VII.
Histoire d'Artus III, duc de Bretagne, comte de Richemont, tom. VII.
Mémoires relatifs à Florent, sire d'Illiers, tom. VIII.
— Mémoires d'Olivier de la Marche, tom. IX et X.
— de Jacques Duclercq, tom. XI.
— de Philippe de Comines, tom. XI à XIII.
Histoire de Louys XI, ou Chronique scandaleuse de Jean de Troyes, tom. XIII et XIV.
Mémoires de Guillaume de Villeneuve, tom. XIV.
— de La Tremoille, par Bouchet, ou le Panégyric du chevalier Sans-Reproche, tom. XIV.
Histoire de Bayard, par le loyal serviteur, tom. XV.
— des choses mémorables du règne de Louis XII et de François Ier, par Robert de Lamarck, seigneur de Fleurange et de Sedan, tom. XVI.
Journal de Louise de Savoye, duchesse d'Angoulesme, tom. XVI.
Mémoires de Martin et Guillaume Dubellay, tomes XVII à XIX.
Commentaires de messire Blaise de Montluc, tomes XX à XXII.
Mémoires de Gaspar de Saulx, seigneur de Tavannes, tom. XXIII à XXV.
— de la Vie de François de Scepeaux, sire de Vieilleville, tom. XXVI à XXVIII.

Mémoires de François de Boyvin, baron Duvillars, tom. XXVIII à XXX.

Commentaires des dernières Guerres en la Gaule belgique, par Fr. de Rabutin, tom. XXXI et XXXII.

Le Siége de Metz par l'empereur Charles V, en 1552. — Discours de Gaspar de Colligny. — Mémoire du Voyage du duc de Guise en Italie, par M. de La Chastre. — Mémoires de Guillaume de Rochechouart; tom. XXXII.

Mémoires de Michel de Castelnau, tom. XXXIII.

— de Jean de Mergey; — de François de La Noue; — d'Achille Gamon; — de Jean-Philippi; t. XXXIV.

— du duc de Bouillon; — de Guillaume de Sceaux, seigneur de Tavannes; tom. XXXV.

— de Philippe Hurault, comte de Cheverny, et de Phil. Hurault, abbé de Pontlevoye, tom. XXXVI.

— de Marguerite de Valois; — de Jacques-Auguste de Thou; tom. XXXVII.

— de Jean Choisnin; — de Mathieu Merle; tome XXXVIII.

Chronologie novenaire de Palma Cayet, tom. XXXVIII à XLIII.

Mémoires de Jacques Pape, seigneur de Saint-Auban, tom. XLIII.

Mémoires d'Estat, par M. de Neufville, seigneur de Villeroy; — du duc d'Angoulesme; tom. XLIV.

Journal de Pierre de l'Estoile sur les règnes de Henri III, de Henri IV et de Louis XIII, tomes XLV à LXIX.

Relation faite par J. Gillot; — Mémoires de Claude Groulard; — de M. de Marillac; tom. XLIX.

Mémoires de messire Duval, marquis de Fontenay-Mareuil, tom. L et LI.

Table générale et analytique des matières, par M. Delbare, tom. LII.

A cette série on joint les œuvres complètes de Brantôme, édit. par M. de Monmerqué, 8 vol. in-8°.

Deuxième série, 79 *volumes in*-8°.

Mémoires des sages et royales œconomies d'estat de Henry-le-Grand (Mémoires de Sully), tom. I à IX.

Histoire de la Mère et du Fils, par le cardinal de Richelieu, tom. X et XI.

Succincte narration des grandes actions du Roi, par le cardinal de Richelieu, tom. XI.

Précis de l'Histoire des Provinces-Unies des Pays-Bas, par M. Laurent, tom. XI.

Les Négociations du président Jeannin, t. XI à XVI.

Mémoires du maréchal d'Estrées, tom. XVI.

— sur la Régence de Marie de Médicis, par Pontchartrain, tom. XVI et XVII.

— du duc de Rohan, tom. XVIII et XIX.

— du maréchal de Bassompierre, tom. XIX à XXI.

— du cardinal de Richelieu, tom. XXII à XXX.

— de Gaston, duc d'Orléans, tom. XXXI.

— du sieur de Pontis, tom. XXXI et XXXII.

— de Robert Arnauld d'Andilly, t. XXXIII et XXXIV.

Mémoires de Lafare, tom. LXV.
— du maréchal de Berwick, tom. LXV et LXVI.
Souvenirs de madame de Caylus, tom. LXVI.
Mémoires du marquis de Torcy, t. LXVII et LXVIII.
— du maréchal de Villars, tom. LXVIII à LXXI.
— du duc de Noailles, tom. LXXI à LXXIV.
— du comte de Forbin, tom. LXXIV et LXXV.
— de Duguay-Trouin, tom. LXXV.
— secrets sur Louis XIV et Louis XV, par Duclos, tomes LXXVI et LXXVII.
— de madame de Staal, tom. LXXVII.
Table générale et analytique des Mémoires, par M. Delbare, tom. LXXVIII.

A ces trois collections on a coutume d'ajouter les *Mémoires du duc de Saint-Simon*, en 21 vol. in-8° (1829-31), ainsi que les *Mémoires relatifs à la Révolution française*, publiés par MM. Berville et Barrière (1820-26, 56 vol. in-8°). Peu de temps avant la révolution, en 1785, avait commencé à paraître une *Collection de mémoires particuliers relatifs à l'Histoire de France*, dont 72 volumes ont été publiés, et qui contiennent une grande partie des Mémoires de la collection Petitot; mais celle-ci lui a fait perdre tout son prix.

Plusieurs collections de mémoires et autres écrits historiques originaux ont encore été récemment commencées en France : M. Buchon a reproduit avec quelques additions, dans *le Panthéon litté-*

raire (1835-36), les chroniques qui faisaient partie de son premier recueil, et entre autres Froissart et Monstrelet, auxquels on promet de joindre la plupart des mémoires de la collection Petitot. — MM. Michaud et Poujoulat viennent de mettre au jour (1836) les premiers volumes d'une *Nouvelle collection de Mémoires pour servir à l'Histoire de France, depuis le* XIIIe *siècle jusqu'à la fin du* XVIIIe. Le travail des éditeurs se distingue par l'emploi de textes plus originaux, ainsi que par divers extraits et analyses de chroniques et autres pièces historiques destinées à remplir les vides qu'on remarque trop souvent dans les mémoires. Ce recueil doit être partagé en trois séries, dont la première s'étend jusqu'à la Ligue, et la deuxième jusqu'à la Fronde. Les volumes déjà publiés contiennent : Joinville, Christine de Pisan, les Mémoires sur Duguesclin, la Vie du maréchal de Boucicaut, le Journal de L'Estoile et les Mémoires du cardinal de Retz (édit. originale de MM. Champollion).

Une autre collection qui n'est pas non plus sans intérêt et sans importance, et qui paraît obtenir du succès, est celle que M. Danjou, de la Bibliothèque Royale, publie depuis près de deux ans, sous le titre d'*Archives curieuses de l'Histoire de France, depuis Louis XI jusqu'à Louis XVIII, ou Collection de pièces rares, curieuses et intéressantes, telles que chroniques, mémoires, pamphlets, lettres, vies, procès, testaments, exécutions, sièges, batailles,*

massacres, *fêtes*, *cérémonies funèbres*, *etc*. L'ouvrage est partagé en trois séries : de Louis XI à Louis XIII, de Louis XIII à Louis XV, de Louis XV à Louis XVIII. Dix volumes de la première série sont publiés, et ne terminent pas encore le XVI[e] siècle; ils reproduisent avec exactitude un très grand nombre de pièces historiques, rares ou inédites.

M. Paul Lacroix (le bibliophile Jacob) a aussi entrepris la publication de *Chroniques*, *mémoires et documents de l'Histoire de France, la plupart inédits*, pour servir de complément aux collections Guizot, Buchon, Petitot, Monmerqué; mais il n'a encore publié que la *Chronique de Jean d'Auton* (4 vol. in-8°, 1835), soigneusement revue sur des textes en partie inédits. Il annonce les grandes Chroniques de Saint-Denis, une traduction française de l'Histoire universelle de Mathieu Pâris, et plusieurs chroniques également inédites des XV[e] et XVI[e] siècles.

M. Paulin Paris, qui s'occupe tout spécialement des monuments littéraires de notre ancienne langue, dont il a déjà publié plusieurs poëmes curieux, a fait aussi paraître, en 1835, les deux premiers volumes (in-12), d'une collection du même genre, sous le titre d'*Histoire de France par les écrivains contemporains*, et qui comprend le commencement des Chroniques de Saint-Denis et différentes pièces concernant le règne de François II.

La *Revue rétrospective*, que publie depuis trois

ans M. J. Taschereau, est aussi un recueil intéressant de documents originaux peu étendus, relatifs à notre histoire, de même que la seconde partie du Bulletin de la Société de l'Histoire de France, pour 1834 et 1835.

Nous ne parlerons point des ouvrages publiés ou préparés par cette Société; ils sont mentionnés ailleurs dans cet Annuaire; mais nous ne pouvons nous dispenser de signaler les premiers ouvrages mis au jour depuis deux ans, aux frais du Gouvernement, sous la direction de M. Guizot, ministre de l'instruction publique, et des comités institués par ce Ministre pour la *recherche et la publication des documents inédits relatifs à l'Histoire de France*. Cinq volumes in-4° sont déjà publiés, savoir : 1. *Négociations relatives à la Succession d'Espagne sous Louis XIV*, éditées par M. Mignet, t. I et II; 2°. *Documents relatifs à la Guerre de la succession d'Espagne*, avec plans et cartes, édités par M. le lieutenant-général Pelet, t. 1er; le deuxième est aussi terminé; 3°. *Journal des états généraux tenus à Tours en* 1484, par Jean Masselin, édité et traduit par M. Adhelm Bernier; 4°. *Procès-verbal des séances du Conseil du roi Charles VIII*, édité par le même; 5°. *Recueil de fragments inédits d'Abeilard*, édité par M. V. Cousin. Parmi les autres documents dont l'impression a été également décidée et dont la publication aura lieu sous peu de mois, nous indiquerons encore la *Chronique en vers*

provençaux de Guillaume de Tudela sur la croisade contre les hérétiques albigeois, édité et traduit littéralement, par M. Fauriel; la *Chronique en vers romans des ducs de Normandie*, par Benoît de Sainte-More, éditée par M. Fr. Michel; le *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin*, par Folcuin, et celui de *Saint-Père de Chartres*, par Aganon, édités par les soins de M. Guérard; un *Recueil de lettres de rois et princes de France à des rois et princes d'Angleterre*, copiées à Londres par Bréquigny, édité par M. Champollion. Les *Carnets du cardinal Mazarin*, travail difficile confié à M. Ravenel; les premiers volumes des *Manuscrits du cardinal Granvelle*, dépouillés avec le plus grand soin à Besançon, sous la surveillance de M. Weiss, et le commencement du *Recueil de Chartes de communes et de corporations* que dirige M. Aug. Thierry, ne tarderont sans doute pas non plus à voir le jour. Il en sera de même du *Manuel de Paléographie*, par M. Natalis de Wailly, et d'un *Manuel d'Archéologie française*, dont la rédaction a été confiée à MM. Lenormant, Aug. Le Prévost, Pr. Mérimée et Albert Lenoir, particulièrement versés dans l'étude des monuments du moyen âge.

La collection du Gouvernement commence donc une série de documents originaux des plus importants, dont les éléments divers se coordonneront peu à peu, et à laquelle restera attaché le nom du Ministre qui en a conçu la grande et heureuse pensée.

rendant ainsi sa haute position politique utile à des études que sa profonde instruction a déjà si vivement éclairées.

En terminant cette Notice, si incomplète et si abrégée, il est sans doute inutile de répéter que nous sommes bien loin de croire avoir offert à l'étude toutes les ressources que l'érudition française et étrangère ont accumulées pour la connaissance de notre histoire nationale. On en retrouverait un grand nombre encore dans les immenses recherches de Muratori et d'autres savants italiens du XVIIIe siècle, pour la publication des sources de l'histoire de leur patrie; dans les travaux de la commission anglaise des *records*, constamment dirigés depuis trente ans vers les documents les plus authentiques et les plus originaux de la législation et de l'administration publique, dont le *Domesday-Book* est le monument le plus précieux, documents qui s'ajouteront aux recueils de Saville, de Camden, de Twisden, de Gale, de Warthon, etc., et qui doivent être complétés par un *Corpus hist. brit.*, auquel travaille activement M. Cooper; dans les documents inédits publiés ou préparés avec beaucoup de soin par la commission historique de Belgique; enfin, dans les travaux modernes de l'érudition allemande, qui affectionne aussi avec raison le moyen âge. Recueils de lois et de diplômes, cartulaires, registres officiels des grands corps civils ou religieux, annales, chroniques, mémoires, biogra-

phies contemporaines, telles sont les principales et les véritables sources de l'histoire, qu'éclaire encore l'étude des monuments figurés, et plus particulièrement celle des monnaies, des inscriptions, des sculptures et des peintures. En indiquant succinctement les plus importants travaux de ce genre, au milieu desquels il sera facile de distinguer ceux d'un usage indispensable de ceux dont l'utilité est plus secondaire, nous ne dispensons assurément pas de consulter, au moins en partie, les cinquante mille articles de la *Bibliothèque historique*. Puissions-nous seulement en avoir rendu l'abord moins effrayant et un peu plus facile! ce serait sans doute avoir interprété fidèlement les vues et l'esprit qui ont présidé à la formation de la Société de l'Histoire de France, et qui dirigent depuis bien plus long-temps les travaux de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

JULES DESNOYERS.

RÉSUMÉ DES TRAVAUX

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

PENDANT L'ANNÉE 1836.

Depuis l'interruption de son Bulletin mensuel (1), la Société de l'Histoire de France a dû reporter, et a reporté en effet toute son attention et toutes ses ressources pécuniaires vers la publication d'ouvrages historiques originaux : aussi l'analyse de ses derniers travaux se réduit-elle à peu près à l'énoncé des ouvrages sur lesquels son choix s'est définitivement arrêté.

Jusqu'à ce jour elle a publié :

1°. Sous le titre de *l'Ystoire de li Normant* la traduction française inédite, remontant au commencement du XIVe siècle, d'une Chronique latine du moine Aimé, antérieure de plus de deux cents ans, et relative à l'établissement des Normands en Italie et en Sicile. M. Champollion a été l'éditeur de cet ouvrage.

2°. Les *Lettres* également inédites du *cardinal Mazarin*, concernant les troubles de la Fronde,

---

(1) Il a été publié en 1834 et 1835 quatre volumes de ce recueil, qui contient des pièces historiques détachées, et des analyses et notices concernant l'histoire de France.

l'exil du cardinal (1651-2) et ses intimes et affectueuses relations avec la mère de Louis XIV : publication confiée à M. Ravenel.

3°. Le 1er volume du texte et de la traduction de *l'Histoire des Francs, de Grégoire de Tours*, édition nouvelle, due aux soins de MM. Guadet et Taranne, et qui se recommande surtout aux hommes studieux par la collation exacte des plus importants manuscrits. Le 2e volume est sous presse, et doit paraître avant la fin de l'année.

Parmi les autres ouvrages dont l'impression avait été précédemment votée par la Société, et dont il a été fait mention dans les deux rapports annuels pour 1834 et pour 1835 (1), *les Chroniques de Froissart* occupent le premier rang par leur importance et leur étendue; l'adjonction de nombreux documents inédits, qui jetteront un nouveau jour sur l'histoire du XIVe siècle, et le soin tout particulier de l'éditeur, M. Lacabanne, à reproduire avec leur physionomie originale les écrits de Froissart, assurent le succès de cette publication, dont l'impression est commencée. Il en est de même de *la Chronique de Villehardouin*, dont l'édition, préparée par les

---

(1) Voir le résumé des travaux de 1834 dans le *Bulletin de la Société*, Ire partie, tom. II, p. 46; et pour les travaux de 1835, le rapport très détaillé inséré dans la *Revue rétrospective*, mai 1836, p. 163. Ces rapports sont distribués à tous les membres de la Société.

soins de M. Paulin Paris, n'a été retardée jusqu'ici que par d'autres travaux de l'éditeur.

Le Conseil de la Société s'est occupé du choix d'autres ouvrages à publier pendant l'année 1837. Ces ouvrages sont :

1°. *Le Rôle de la taille de Paris pour l'année* 1292, manuscrit inédit, dont la publication a été confiée à M. Geraud, élève distingué de l'École des Chartes, aidé dans ce travail par les conseils de M. Dureau de La Malle. Les renseignements que ce précieux document a fournis à l'éditeur, rapprochés d'un rôle analogue, mais moins étendu, pour l'année 1313, déjà publié par M. Buchon, ont été assez abondants pour lui permettre de présenter une sorte de *statistique* de la capitale sous le règne de Philippe-le-Bel; il est parvenu à fixer le chiffre de la population, la somme des impositions des contribuables, les rapports de la population avec la superficie, les noms et l'emplacement des anciennes rues, ainsi que des édifices publics, et à reconstituer un plan graphique de la ville de Paris telle qu'elle était à la fin du XIIIe siècle. La rédaction de cet ouvrage, susceptible de servir d'introduction aux belles recherches statistiques de M. de Chabrol, est entièrement finie, l'impression en est commencée, et il y a tout lieu d'espérer qu'il verra le jour avant la fin de l'année, surtout s'il obtient les encouragements que le Conseil espère de l'administration supérieure de cette ville.

2°. *Mémoires de Pierre de Fenin sur le règne de Charles VI*. L'auteur de ces Mémoires, pannetier et écuyer du roi Charles VI, raconte les événements qui se sont passés en France dans les trente premières années du xve siècle, et en particulier les relations entre Louis duc d'Orléans, ses enfants et Jean duc de Bourgogne. Il existe à la Bibliothéque Royale une copie de cette Chronique plus complète et plus originale que la copie utilisée par Denys Godefroy, et reproduite dans la Collection de M. Petitot. Le Conseil de la Société de l'Histoire de France a confié le soin de cette publication à Mlle Dupont, auteur d'une notice fort savante sur le chroniqueur Le Fèvre de Saint-Remy, et qui, ayant fait une étude spéciale des sources de notre histoire aux xive et xve siècles, avait déjà préparé une copie du manuscrit de Pierre de Fenin.

3°. *Recueil des sources de l'Histoire de France, tirées des écrivains grecs*. Le Conseil avait arrêté, dès l'année 1834, la publication des extraits de Strabon concernant la géographie de la Gaule; M. Letronne, qui avait bien voulu se charger de ce travail, ne l'a point abandonné, et a récemment promis de s'en occuper avec activité; il a paru utile de donner, avec le Strabon et les autres géographes grecs, un recueil d'extraits des historiens de la même nation, soit anciens, soit du moyen âge, qui peuvent fournir quelques renseignements sur l'histoire de France. Les soins de l'édition ont été confiés à

M. Berger de Xivrey, qui aura à collationner de nouveau, à compléter et à traduire en français, les extraits déjà publiés dans le 1er volume de la collection de l'Histoire de France de D. Bouquet. Cet ouvrage (texte et traduction) devra former trois volumes ; on espère publier le premier avant la fin de l'année 1837.

4°. *OEuvres historiques d'Éginhard,* comprenant la Vie de Charlemagne, les Annales, les Lettres et des extraits des autres écrits du même historien. Le Conseil, en décidant la publication de ce Recueil sous ses auspices, n'a point encore désigné l'éditeur; mais nous savons que l'un de nos collègues, M. Teulet, s'occupe de recherches relatives à ce travail, qui sans doute lui sera confié.

5°. *Histoire ecclésiastique de Normandie, par Orderic Vital.* M. Auguste Le Prevost, en proposant au Conseil la publication de cet ouvrage important et étendu, a rappelé combien ce chroniqueur du XIIe siècle était recommandable par son exactitude et par les couleurs locales dont il a revêtu ses récits, que l'on considère, avec raison, comme une des sources les plus précieuses de l'histoire de Normandie. En voulant bien se charger de publier une nouvelle édition d'Orderic Vital, M. Le Prevost est tout prêt à y joindre les notes topographiques les plus utiles qu'une étude longue et spéciale du sol de la Normandie et des antiquités du moyen âge lui a permis de rassembler de longue main. On a lieu

de croire que M. Louis Dubois, auteur de la première traduction de cette histoire, insérée dans la Collection de M. Guizot, se chargerait aussi volontiers de revoir et de compléter son premier travail, pour le joindre au texte revu et collationné par M. Le Prevost sur des manuscrits non utilisés par A. Duchesne dans son Recueil des anciens Historiens de Normandie : toutefois, quoique décidant en principe cette publication, qui ne formerait pas moins de huit volumes, le Conseil n'a pu fixer encore l'époque où devra en commencer l'impression;

6°. A l'effet de répandre le plus de variété possible sur les publications de la Société, le Conseil avait admis, d'après la demande de M. Jules Taschereau, l'impression de Mémoires inédits concernant le règne de Louis XV, attribués à M. le duc de Luynes. Mais un examen plus attentif ne les a pas fait trouver assez intéressants pour mériter l'impression, au moins en totalité, quoiqu'ils soient fort peu étendus. M. le duc de Luynes actuel, après avoir autorisé, avec le plus bienveillant empressement, la publication que le Conseil avait projetée de ces Mémoires, a promis de communiquer d'autres documents inédits concernant l'histoire du XVIIIe siècle.

En outre des ouvrages originaux dont il vient d'être parlé, le Conseil a reçu d'autres demandes de publication et d'autres communications historiques, sur lesquelles il n'a point encore pris de décision, ou auxquelles il n'a pas été possible de

donner suite. Plusieurs de nos collègues des départements ont aussi adressé des renseignements utiles, qui ont déjà été mentionnés avec reconnaissance dans les rapports antérieurs, ou qui devront l'être dans celui de 1837 ; mais le but spécial de la Société étant de favoriser la publication des sources originales de notre histoire, son attention et ses moyens pécuniaires se concentreront de plus en plus sur cet objet (1). Puissent le zèle et le désintéressement de tous ses membres, associés pour une œuvre utile, mais lente et sans résultats aussi positifs et aussi nombreux qu'on pourrait le désirer, trouver dans un avenir prochain des encouragements dont est digne leur persévérance !

JULES DESNOYERS,

Secrétaire de la Société de l'Histoire de France.

---

(1) Tous les ouvrages publiés par la Société doivent, aux termes du Réglement, être distribués *gratis* à chacun de ses membres.

TABLE

DES MATIÈRES.

FIN.



MUSIQUE

ET DE

NOTATION MUSICALE

dans les

XII, XIII & XIV.e

Siècle.

Voyez Page 214.

Imp. Lith. de L. Lesronne, Quai Voltaire N° 15.


2
N.º 1. Mss. 2736. L. V. 81. F.º 30. r.º
Ro_bins mai me Ro bins ma Ro bins ma
de man_ de e si ma ra Ro bins ma_a
ta co te_le descar_ la te bonne et bele
souskra_ nie et chaintu_ re_ lea leur i va
Ro bins maime Ro_bins ma Robins ma
de man dé _ e si ma ra.

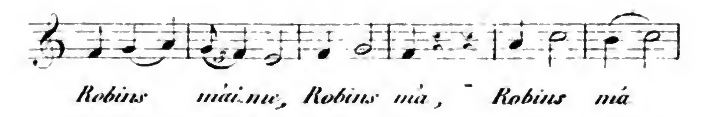
Traduction


Robins máime, Robins má, Robins má

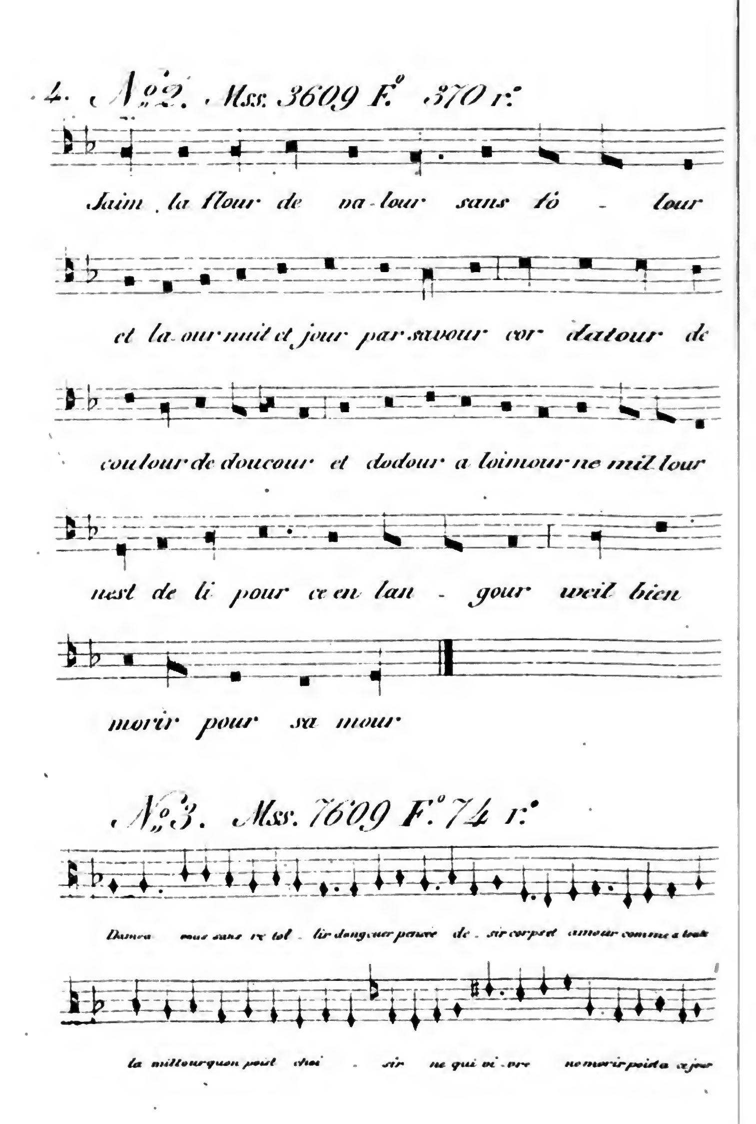

de man - dé e, si mára. Robins má a.


ta co . tè le dés car - la - te, bonne et bè - le


soukrani e et chaintu - rè, le à léur i va.


Robins máime, Robins má, Robins má


deman dé e, si má ra


4. N.º 2. Mss. 3609 F.º 370 r.º
Jaim la flour de va-lour sans fo - lour
et la-our nuit et jour par savour cor datour de
coulour de doucour et dodour a loimour ne mil tour
nest de li pour ce en lan - gour weil bien
morir pour sa mour
N.º 3. Mss. 7609 F.º 74 r.º

Traduction

J'aim la flour de valour sans fo - lour,

et l'aour nuit et jour par savour: cor datour; de

coulour; de dou - cour et dodour; a l'oimour ne mil -

lour: n'est de li pour ce en lan - gour; weil bien

morir pour sá mour.



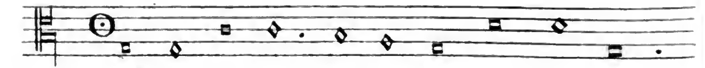


Dame a vous, sans retol - lir, dong cuer, pensée, desir, corps et amour, comme a toute



la millour qu'on poist choi - sir, ne qui vi - vre ne morir poist a ce jour.

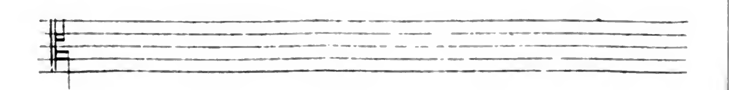
6. № 4.











Traduction

Lo.me, lôme, lôme armé.





